# Le voyageur françois, ou La connoissance de l'ancien et du nouveau monde / [par M. l'abbé de Laporte, M. l'abbé de [...]



Abbé de Fontenai (1736-1806). Le voyageur françois, ou La connoissance de l'ancien et du nouveau monde / [par M. l'abbé de Laporte, M. l'abbé de Fontenai et Domairon]. 1765-1795.

# LE
# VOYAGEUR
# *FRANÇOIS.*

*Tome IV.* a

LE

# VOYAGEUR

# *FRANÇOIS,*

OU

# LA CONNOISSANCE

## *DE L'ANCIEN*

## ET DU NOUVEAU MONDE,

*Mis au jour par M. l'Abbé* DELAPORTE.

TOME QUATRIEME.




A PARIS,
Chez VINCENT, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin.

M DCC LXVI.

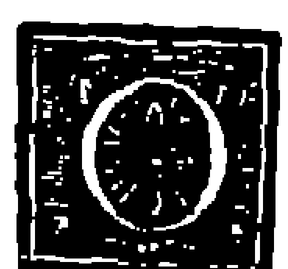
*Avec Approbation, & Privilége du Roi.*



# LE VOYAGEUR *FRANÇOIS.*

## LETTRE XLII.

### *Les Isles Maldives.*

N compte plus de trois cens lieues de Goa aux isles Maldives. Ce trajet, Madame, me parut long, sur-tout dans la crainte continuelle où nous étions d'être attaqués par les pirates de la côte de Malabar. Ce sont des Mahométans qui passent pour les plus méchans & les plus infideles de tous les hommes. Ils font leur demeure dans de grosses bourgades, où ils ne souffrent point d'habitans qui ne soient de

leur religion. On donne à ces bourgs le nom de *bazars*, ou *marchés*, parce qu'ils ne sont peuplés que de négocians. Les plus considérables sont situés sur le bord de la mer, d'où ces pirates font des courses, & commettent des brigandages sur toute la côte. Ils traitent leurs prisonniers avec la derniere barbarie. S'ils sont Gentils ou Mahométans, ils se contentent de les voler, de les dépouiller & de les mettre à terre; mais s'ils sont Chrétiens, ils les réduisent à l'esclavage, & les appliquent à des travaux qui abrégeroient bientôt leur vie, si personne ne s'intéressoit assez à leur sort pour les racheter. Ce qu'on racontoit, dans le vaisseau, de la cruauté de ces corsaires, me faisoit frémir. On assure, comme je vous l'ai déja dit, que la premiere fois qu'ils mettent un bâtiment en mer, ils y égorgent un de ces esclaves; & s'ils n'ont pas sur le champ une victime prête à être immolée, ils attendent pour cet exécrable sacrifice, que quelque prisonnier Chrétien leur tombe entre les mains.

Jugez, Madame, dans quelle frayeur me jettoit un pareil récit. Ce qu'on nous disoit à Marseille, des esclaves de Tunis & d'Alger, n'est rien en com-

paraison des cruautés inouies qu'exercent ces pirates, sur-tout contre les Portugais qui, de leur côté, leur font une continuelle guerre, comme les chevaliers de Malthe aux infideles. Notre capitaine de vaisseau, aussi peu rassuré que moi, fit prendre la pleine mer au pilote, & nous tint éloignés des côtes : par-là nous évitâmes ces brigands, & arrivâmes heureusement à la ville de Male, capitale des isles Maldives.

Ces isles s'étendent le long de la côte de Malabar, en ligne droite du midi au septentrion : on pourroit en compter plus de quinze cens, presque contigues, divisées en treize portions, & assemblées par pelotons ou par grouppes; mais la plûpart n'offrent que des monçeaux de sable, & des rochers. D'autres sont si petites & si basses, que la mer les couvre souvent; & il y en a très-peu d'habitées. Chaque grouppe ou peloton est séparé de l'autre par un canal ou détroit qui a quelquefois si peu de profondeur, qu'on passeroit de l'un à l'autre sans y trouver plus de trois pieds d'eau: il y en a d'autres dont le passage est ouvert aux navires; le plus

grand a près de vingt lieues de largeur. On appelle *province*, ou *Atollon*, chacun de ces amas de petites isles, séparé par un détroit. Leur figure est ronde ou ovale ; & les plus grands n'ont guères que trente ou quarante lieues de circuit : ils forment ensemble une longue chaîne qui en a plus de cent d'étendue, & sont tous soumis à un même souverain. Ils tirent leur nom de celui de la capitale, & du mot de *dive*, qui veut dire *isle* ; & de ces deux noms on a fait celui de *Maldives*. On présume qu'ils ne formoient autrefois qu'une seule isle que l'effort des vagues, ou quelques secousses violentes ont partagé en plusieurs portions. On ignore en quel temps & par quel peuple ils ont commencé à être habités; mais comme on y professe la religion Mahométane, on peut juger que les Maldivois sont une colonie d'Arabes qui se sont établis dans ces isles dès le temps de leurs excursions dans l'Inde. Les Portugais y entrerent au commencement du seizieme siécle, l'epée & le crucifix à la main. Ils y porterent le joug de leur domination, & leurs missionnaires celui de l'évangile. Le roi du pays, qui prend le titre de *Rasquan*,

embrassa le Christianisme, & fut dépouillé de ses états. Les Portugais lui persuaderent de quitter son royaume pour aller recevoir le baptême à Cochin ; & sous prétexte de le défendre contre des sujets qui n'avoient point voulu imiter son exemple, ils le retinrent dans une terre étrangere, & se rendirent maîtres de son propre pays. Aidés de quelques corsaires Malabares, les Maldivois secouerent la domination portugaise, & élurent un nouveau roi, qui voulut bien se soumettre à payer à son prédécesseur une pension que ce dernier partagea avec les Portugais. Il leur devoit bien cette legere marque de reconnoissance ; car persistant constamment dans la foi qu'il avoit embrassée, s'il perdit une couronne temporelle, il en acquit une mille fois plus précieuse, par le zéle de leurs missionnaires.

Les Maldivois essuyerent une autre révolution au commencement du siécle dernier. Des corsaires de Bengale firent une descente dans leurs isles, les pillerent, tuerent le Rasquan, & laisserent ce royaume dans une affreuse désolation. Des guerres intestines pour la suc-

cession à la couronne, y causerent de nouveaux troubles qui furent enfin appaisés par l'election d'un autre Rasquan. Le calme régne actuellement dans ces isles, dont le roi prend le titre de *prince* de treize provinces & de douze mille isles. Il fait sa résidence à Male, qui, comme j'ai dit, en est la capitale. Elle n'est point entourée de murailles; mais elle est fortifiée naturellement, tant par les rochers qui l'environnent, que par le peu de fond qu'on y trouve, à cause des bancs de sable & des écueils. Les autres provinces, ou Atollons, ont tous de semblables défenses. L'isle de Male, la seule que je visitai, me parut avoir plus d'une lieue de circuit. Ses maisons sont en partie séparées par des rues, & en partie dispersées au hazard. Celles du peuple sont bâties de bois de cocotier, & couvertes de ses feuilles; celles des personnes riches sont de pierres; & le palais du roi renferme de vastes logemens accompagnés de belles cours & de grands jardins. Des tapisseries de Bengale ornent les murs des appartemens; des nattes superbes en couvrent le parquet; & pour un petit pays isolé, on y trouve

même une ſorte de magnificence. Le ſol de toutes ces iſles eſt peu fertile ; il ne produit guères que de l'herbe, mais beaucoup de cocotiers dont les habitans ne perdent rien de tout ce que cet arbre utile peut fournir pour la nourriture, la boiſſon, la conſtruction des maiſons, des navires, &c. Le riz qu'ils mangent, vient de Bengale ; mais ils en conſomment peu ; car le poiſſon qu'ils ont en abondance, leur ſert de principal aliment. On y trouve auſſi de groſſes écreviſſes de mer, & une ſorte d'oiſeaux très-communs, qu'on appelle des *pengouins* : ce ſont des eſpeces d'oies qui ont le dos noir & le ventre blanc, & dont la chair eſt d'un aſſez bon goût, quoique ces inſulaires en faſſent peu de cas. Ils aiment mieux une certaine racine plus groſſe que la jambe, dont ils font pluſieurs mets. Les autres productions de l'iſle ſont des grenades, & un figuier extraordinaire dont les feuilles ſont comme celles du noyer. On tire de ſon fruit une huile noire qu'on emploie pour graiſſer les bateaux, au lieu de ſuif ou de poix. J'ai vu aux Maldives deux autres plantes ſingulieres, dont l'une eſt appellée *fleur du ſoleil*, &

l'autre *plante mélancolique.* La premiere ne s'ouvre qu'au lever de l'aſtre dont elle porte le nom, & ne ſe ferme qu'à ſon coucher. La ſeconde, au contraire, ne s'épanouit que lorſque le ſoleil ſe couche; & ſes feuilles ne ſe referment que lorſqu'il ſe leve. Il coule de cette fleur une eau ſalutaire qui guérit le mal des yeux : les princes d'Orient en font un grand uſage ; les Portugais ſe ſervent de ſa fleur en guiſe de ſafran. Ces derniers eſtiment auſſi beaucoup une ſorte de noix groſſe comme la tête, qu'ils appellent *coco des Maldives*, qui ſe trouve ſur le rivage de la mer, & dont on vante les vertus pour la médecine. Les Maldivois ont une autre eſpece d'arbre extrêmement leger, qu'ils appellent *candou*, avec lequel ils tirent de la mer de groſſes pierres pour bâtir leurs maiſons. Ils attachent à la maſſe qu'ils veulent enlever du fond de l'eau, un ou pluſieurs morceaux de ce bois, ſelon le volume de la pierre. L'extrême legéreté du candou lui fait faire des efforts pour regagner le deſſus de l'eau : la maſſe lourde à laquelle il eſt uni, ſuit la même impreſſion ; & les Maldivois, hommes & femmes, qui plongent & nagent par-

faitement, la ſoulevent, la pouſſent & la conduiſent ainſi juſqu'au rivage. Ils uſent du même expédient, à l'égard des canons ou des ancres de vaiſſeaux qui ont été ſubmergés. Une autre proprieté du bois de candou, c'eſt qu'il s'enflamme en en frottant un morceau contre un autre. Les habitans, qui n'ont ni méche ni briquet, n'emploient que cet expédient quand ils veulent allumer du feu.

Une autre production très-commune aux Maldives, eſt une petite coquille blanche & polie que les inſulaires vont ramaſſer ſur les bords de la mer, quelques jours avant & après la nouvelle lune : on en charge tous les ans trente ou quarante navires pour Bengale, pour Siam & pour d'autres lieux où l'on s'en ſert comme de monnoie. Le ſoin de les recueillir, regarde principalement les femmes, qui entrent dans l'eau juſqu'à la ceinture, & les cherchent parmi le ſable. On les vend par paquets de douze mille, qu'on enveloppe dans des corbeilles faites de feuiles de cocotier. Chaque paquet vaut un *larin* d'argent ; & le larin eſt comme une de nos piéces de douze ſols : ainſi on a pour un ſol

environ mille de ces petites coquilles : cette monnoie n'a pas cours aux Maldives ; mais les marchands qui les achetent pour les transporter ailleurs, en retirent un très-grand profit.

Les autres effets que ces insulaires débitent aux étrangers, sont les voiles & les cordages de navires, dont la matiere se tire des seuls cocotiers ; les nattes de joncs, diversement colorées, qui sont les plus belles de l'Orient ; le poisson sec, l'écaille, l'huile, le miel, les cocos, l'ambre gris, le corail. Ils tirent en échange, de la soie & du coton dont ils font de très-belles vestes ; du riz, des essences, du fer, des épiceries, & toutes les choses nécessaires que le pays ne produit point.

Quoique ces isles soient voisines de l'équateur, les chaleurs n'y sont cependant pas insupportables ; les nuits toujours égales aux jours, sont très-fraîches ; & les grandes rosées qui ne manquent jamais de précéder le lever du soleil, contribuent encore à en tempérer les ardeurs ; mais la qualité de l'air y est mal saine, sur-tout pour les étrangers ; & entr'autres maladies dangereuses, il régne ici une certaine fiévre épi-

démique, connue dans l'Inde sous le nom de *fievre des Maldives*, qui y cause de grands ravages. La petite vérole n'y paroît guères que tous les dix ans; mais elle y est d'une malignté qui fait périr beaucoup de monde. Quant au mal vénérien, il y est connu depuis que les Portugais ont eu commerce avec ces peuples; mais ce qui vous paroîtra singulier, c'est qu'on l'appelle dans ce pays le *mal françois*, ou le *mal des Francs*. La division des saisons est ici à-peu-près la même que sur la côte de Malabar. L'hyver commence au mois de Mai & finit au mois d'Octobre. Au reste, je crois déja vous avoir dit que les hyvers dans l'Inde, sont aussi chauds que nos étés; on ne les appelle ainsi, qu'à cause des grandes pluies dont ils sont ordinairement accompagnés.

Je vous ai dit aussi, Madame, que les habitans de ces isles professent la religion de Mahomet; c'est même la seule qu'on y connoisse. Ils ont cependant de petites superstitions que ne suivent point les autres Musulmans: par exemple, il faut que l'animal dont ils veulent manger la chair, ait été égorgé dans un certain endroit du cou, qui leur est

marqué ; que celui qui l'égorge, soit une personne expérimentée & qui ait eu des enfans. Ils n'apprêteroient pas une volaille, sans l'avoir premiérement écorchée ; sans en avoir ôté le cou, les entrailles & le dessous du croupion. Ceux qui ont fait le voyage de la Mecque ou de Médine, quelque vile que soit leur naissance, reçoivent certaines marques d'honneur dont ils sont fort jaloux. On les nomme *Agis*, c'est-à-dire saints; & pour être reconnus, ils portent des pagnes & des bonnets ronds de coton blanc, avec une sorte de chapelet qui pend à leur ceinture.

Voici d'autres usages qui ne tiennent point de la superstition: lorsque les enfans sont venus au monde, on les lave six fois le jour dans l'eau froide ; ensuite on les frotte d'huile, & cette pratique dure assez long-temps. Les meres sont obligées de les nourrir de leur propre lait ; & la reine même n'est pas exempte de cette loi générale : on n'enveloppe les enfans d'aucun lange ; ils sont couchés nuds & libres dans de petits lits de corde, suspendus en l'air, où ils sont bercés par des esclaves ou par leurs meres ; & dès l'âge de neuf ou dix mois, ils com-

mencent à marcher. Ils ne portent qu'un nom propre, ſans nom de famille : on y joint dans la ſuite, pour les reconnoître & les diſtinguer, celui du métier qu'ils embraſſent ſi ce ſont des artiſans ; ou des iſles qu'ils poſſedent ſi ce ſont des perſonnes riches ; ou du rang qu'ils occupent s'ils ſont conſtitués en dignités. Juſqu'à l'âge de huit ans, les filles ne ſont vêtues que d'un petit pagne ou morceau de toile, qui met l'honnêteté à couvert ; & les garçons ne commencent à s'habiller, qu'après qu'ils ont été circoncis, c'eſt-à-dire, à ſept ans ou environ. Alors on leur apprend à lire & à écrire ; & on leur donne l'intelligence de l'alcoran. Ils ſe ſervent, pour l'écriture, de trois ſortes de caracteres, de l'Arabique, du Maldivois, & d'un troiſieme en uſage à Ceylan & dans les Indes.

Si un homme en a tué un autre dans ce pays-ci, ce ſont les enfans du mort, & non ſa femme, qui pourſuivent en juſtice l'homicide. S'ils ſont en bas âge, on attend qu'ils ſoient majeurs ; & c'eſt au meurtrier à les nourrir pendant leur minorité qui finit à l'âge de ſeize ans. S'ils veulent enſuite qu'on puniſſe le coupable, la juſtice prend connoiſſance

du crime, & commence le procès; ainsi, par une loi particuliere à ce peuple, la punition des offenses les plus griéves, dépend uniquement de l'offensé. La sodomie & l'inceste, quoique très-comuns dans ce pays où la corruption est égale dans les deux sexes, n'y sont punis que du fouet. Pour les larcins un peu considérables, on coupe le poing aux criminels, & les cheveux aux femmes adultères; ce qui est une très-grande ignominie parmi elles; car elles en sont fort jalouses & les regardent comme le plus bel ornement de leur sexe. Elles les font venir fort longs; & pour montrer qu'elles en ont beacoup, elles y mêlent les cheveux des hommes, qui, par un usage contraire, à l'exception des gens de guerre & des nobles, se les coupent entiérement. Elles les laissent tomber dans toute leur longueur, les lient par derriere avec un anneau, les parfument & les ornent de fleurs. Elles ont d'ailleurs assez d'agrément, sont vêtues, ainsi que les hommes, avec la même décence que les Mahométans de l'Inde; & ils se distinguen tles uns & les autres par la civilité de leurs manieres.

Je ne parle que de ceux qui habitent la partie du nord; car les autres ont plus de rudesse, & vont presque nuds: les femmes même n'ont qu'une simple toile dont elles se couvrent le milieu du corps. Les hommes sont naturellement fort velus; mais ils se rasent le poil en divers endroits; ce qui offre l'apparence d'une étoffe découpée.

Les nobles Maldivois, les ministres de la religion, & tous ceux qui ont visité le tombeau de Mahomet, laissent croître leur barbe, ou ne la rasent qu'autour des lévres. Les autres la portent fort petite, & seulement autour du menton, où elle se termine en pointe, comme vous voyez celle des Juifs. Leur coutûme est de se la couper à la porte des mosquées, & d'enterrer dans leurs cimetieres la rognure de leur poil & de leurs ongles, comme formant une partie d'eux-mêmes, qui ne doit pas être privée des honneurs de la sépulture. Comme il n'y a point aux Maldives de barbiers publics, les uns se rasent eux-mêmes, d'autres se rendent ce service mutuellement. Le roi & les principaux seigneurs se font faire le poil par des gens de qualité, qui se tiennent honorés de cette fonction.

Les habitans de ces isles sont d'une taille ordinaire, & ont le visage plus olivâtre que noir, & en général, moins basané que celui des autres Indiens; j'ai même vu quelques femmes aussi blanches que les Européennes; elles ont toutes, ainsi que les hommes, les cheveux noirs, & regardent cette couleur comme une beauté: elle leur vient moins de la nature, que du soin qu'elles ont de raser la tête des enfans dès leur naissance, & de continuer ainsi tous les sept ou huit jours, jusqu'à ce qu'ils soient grands: on laisse aux filles une bordure de cheveux pour les distinguer des garçons.

Ce peuple est ami de l'ordre & de la police, & ne manque point absolument de disposition pour les sciences; il a même du goût pour l'astronomie. Il obéit à un prince dont l'autorité est despotique, & à des prêtres auxquels le prince confie toute son autorité. Ceux-ci, nommés *Naïbes*, joignent aux fonctions du sacerdoce l'exercice de la puissance temporelle. Ils sont tout-à-la-fois ministres d'état, gouverneurs de provinces, docteurs de la loi, & juges en matieres civiles & criminelles. Ils ont sous eux des officiers tirés de leur

ordre, qui rendent la justice dans les isles de chaque Atollon ou de chaque gouvernement. Les parties plaident leurs causes elles-mêmes. S'il est question d'un fait, on produit trois témoins, sans quoi l'accusé est cru sur son serment. Un esclave ne peut servir de témoin; & il faut la déposition de trois femmes pour équivaloir à celle d'un homme. Il est défendu aux juges de prendre le moindre salaire, même à titre de présent; mais ceux qui font l'office de sergents, ont la douziéme partie des biens contestés. Le Naïbe qui réside dans la capitale, a sur tous les autres une sorte d'inspection : on le nomme le *Pandiare*; c'est en même temps le souverain pontife, & le premier magistrat de la nation. Il a un conseil qu'il est obligé de consulter dans les affaires importantes, & dont les membres occupent les premieres charges de l'état, comme de chancelier, de grand trésorier, d'intendant des finances, de capitaine des gardes, &c. Ces officiers reçoivent du prince une certaine portion de riz pour leur subsistance, & jouissent des revenus de quelques isles de son domaine. L'honneur ici, consiste à manger du riz ac-

cordé par le roi : les nobles même obtiennent peu de considération, lorsqu'ils sont privés de cet avantage.

Contre l'ordinaire des pays où l'on professe la religion Mahométane, on reconnoît aux Maldives différens degrés de noblesse. On l'acquiert ou par la naissance, ou par les charges, ou par des lettres du prince. Il y a donc ici, comme en France, des nobles d'ancienne race, & de nouveaux nobles. La noblesse que donne la naissance, est celle dont on fait le plus de cas, à qui on accorde de plus grandes distinctions, & qui se repaît le plus de chimeres. Quelques-uns de ces insulaires font remonter leur origine jusqu'aux temps fabuleux; & sans fabriquer, comme nous, d'absurdes généalogies, leurs prétentions à cet égard ne sont ni moins ridicules, ni moins imaginaires. Quand le roi fait un nouveau noble, cette faveur s'annonce dans la capitale, au son d'une plaque d'airain, sur laquelle on frappe avec un marteau; & dès ce moment, le favori jouit de toutes les prérogatives de son rang. Les roturiers ne peuvent plus s'asseoir en sa présence; & s'ils le rencontrent, ils doivent s'arrêter & le

laisser passer devant eux ; s'ils sont chargés de quelque fardeau, ils sont obligés de le mettre à terre. Les femmes nobles, quoique mariées à des hommes du peuple, conservent leur noblesse, & la transmettent à leurs enfans, sans la communiquer à leurs maris. Il en est de même d'un noble qui épouse une roturiere ; la femme reste dans l'odre du peuple, & les enfans participent à la noblesse de leur pere. Tous les nobles qui sont dans la capitale, ont ordre de paroître chaque jour à midi, au palais du roi, pour lui faire leur cour. Si le prince n'est pas visible, on lui dit qu'ils sont venus pour le saluer, & qu'ils attendent ses ordres. Il leur fait faire une réponse obligeante, en leur envoyant quelquefois du bétel & des fruits. Les jours qu'il veut recevoir ses sujets, on les fait entrer dans la salle d'audience : le roi est assis sous un dais, les pieds croisés sur une natte ; & tous ses courtisans viennent s'asseoir autour de lui. Ce prince a un domaine composé de plusieurs isles dont le produit lui appartient en propre ; il jouit, outre cela, du cinquieme de tous les fruits qu'on recueille dans son royaume ; il leve encore des droits particuliers sur

différentes ſortes de marchandiſes ; tout ce que la mer jette ſur le rivage, comme l'ambre, le corail, &c, appartient à ce monarque ; & enfin un des principaux objets de ſes revenus conſiſte dans le commerce qu'il fait avec les étrangers pour ſon propre compte.

Sept ou huit cens hommes diviſés en ſept ou huit compagnies, forment la garde ordinaire du roi des Maldives. Ce prince a d'autres troupes qui le ſuivent à la guerre, & dans leſquelles les plus riches de l'iſle ambitionnent d'entrer, à cauſe des prérogatives attachées à cet état; mais cette faveur ne s'accorde que par une permiſſion particuliere du ſouverain, & ſe paye fort cher.

Le roi des Maldives, ſuperſtitieux comme le ſont tous les Mahométans, n'entreprend rien ſans avoir conſulté ſes aſtrologues ; il en entretient toujours un grand nombre à ſa cour, & ſe laiſſe le plus ſouvent conduire par leurs lumieres. Ce prince ne mange jamais avec ſes ſujets, parce que l'uſage eſt dans le pays de ne manger qu'avec ſes égaux ; & comme il eſt difficile d'établir cette égalité dans chaque ordre, il arrive que les Maldivois ſe régalent rarement

entr'eux. Mais il eſt une autre maniere de traiter ſes amis, qui n'eſt peut-être pas moins galante. On arrange proprement ſur une table couverte d'une nappe très-fine, & quelquefois de taffetas, un ſervice composé de pluſieurs mets. On y joint de l'excellent vin de coco, de l'hydromel, une autre eſpece de liqueur, qui reſſemble au ſorbet; & on l'envoie à la perſonne qu'on ſe propoſe de régaler.

Aucune loi ne condamne aux Maldives la ſimple fornication; & les femmes s'y abandonnent avec autant de liberté que les hommes. Le jour, elles reſtent chez elles; ce n'eſt que de nuit que ſe font leurs viſites de galanterie. Quand elles ſortent le ſoir, elles doivent toujours avoir un homme à leur ſuite. Il les accompagne dans les maiſons où elles ſçavent qu'on les attend, & dont les portes ne ſe ferment jamais. Elles touſſent à leur arrivée; & ce ſigne qui eſt entendu, fait connoître à l'amant, qu'il touche au moment de ſon bonheur. Je ſuis, &c.

*A Male, ce 17 Novembre 1742.*



## LETTRE XLIII.

### *L'ISLE DE SUMATRA.*

JE me ferois peut-être étendu davantage sur les isles Maldives, si j'y eusse fait un plus long séjour; mais le vaisseau qui m'y avoit amené, devant partir pour l'isle de Sumatra, je me déterminai aisément à prendre cette route, pour me rendre de-là à Batavia où un marchand Hollandois devoit me remettre de l'argent. Je touche en passant, cette derniere circonstance, pour vous prouver, Madame, que je ne néglige pas les moyens de voyager commodément, quoique ces détails n'occupent pas beaucoup d'espace dans mes Lettres.

L'isle de Sumatra est longue & étroite. On compte à peine soixante lieues dans sa plus grande largeur, & dans sa longueur cent quatre-vingt-dix ou deux cens. Je la crois plus grande que l'Angleterre: l'équateur la coupe en deux parties égales: la chaleur n'y est cepen-

dant pas auſſi exceſſive qu'elle l'eſt ordinairement ſous la ligne : les vents frais qui viennent de la mer, rendent l'air plus temperé. L'été & l'hyver y régnent tour-à-tour, & preſque dans le même temps que dans toute la partie méridionale de l'Inde; le terroir y produit à-peu-près auſſi les mêmes denrées, les mêmes fruits, les mêmes animaux, les mêmes métaux; mais c'eſt principalement par l'abondance, la qualité & le commerce de ſon poivre, que cette iſle eſt recommendable ? C'eſt le meilleur qu'il y ait dans les Indes, après celui de Cochin; & il fournit tous les ans à la cargaiſon de plus de vingt navires. La plante qui le porte, ayant beſoin, comme celle du lierre, de trouver un appui qui la ſoutienne, elle s'attache ordinairement ou à un arbre ou à un mur. Quand le poivre fleurit, il ſort d'un bouton en petites grappes comme des groſeilles. Ses grains ſont d'abord verds; ils deviennent enſuite d'un rouge très-vif; & enfin lorſqu'on les a cueillis & expoſés au ſoleil, ils ſe rident, & prennent la couleur & la forme que nous leur voyons. Le même poivre peut être blanc ou noir,

ſuivant la maniere de le préparer. Il ſera noir, ſi on le laiſſe tel qu'il eſt naturellement; mais ſi, en le faiſant ſécher, on le bat pour le dépouiller de ſa peau, il deviendra blanc. Il y a des plantes qui donnent juſqu'à ſept livres de poivre; mais cette abondance diminue toutes les années; & l'arbre a à peine quinze ans, qu'il ne porte plus de fruit. On plante à ſa place un rejetton qui ne rapporte que la troiſieme année : il eſt alors dans toute ſa force, & produit abondamment juſqu'à la ſixieme; mais il doit être cultivé avec beaucoup de ſoin; car pour peu qu'on le néglige, on n'en retire preſque rien. Ce ſoin conſiſte principalement à nettoyer toutes les herbes qui croiſſent autour de la plante. Dans un pays chaud, que les pluies & les roſées fréquentes, les lacs & les marais rendent en même temps très-humide, ce doit être une occupation preſque continuelle. Il faut de plus élaguer les branches de l'arbre qui ſert d'appui au poivrier, pour qu'elles ne lui dérobent pas le ſoleil dont il a grand beſoin. Il faut étayer les grappes, de peur qu'elles ne ſe rompent, & écarter le bétail de la plantation, dans la crainte qu'il n'y
faſſe

faſſe du dégât. Enfin la culture du poivre exige beaucoup d'attention & de travail, ſoit avant, ſoit après la récolte ; car quand il eſt recueilli, & qu'on l'a expoſé au ſoleil, il faut le tourner ſouvent, le mettre à couvert pendant la nuit, le battre, le monder, &c. On diſtingue deux ſortes de poivres, le gros & le petit ; ce dernier, qui paſſe pour le meilleur, ne ſort guères de l'Aſie où les Mahométans en font une grande conſommation. Celui que nous mangeons communément en Europe, eſt le gros poivre de la côte de Malabar.

Une autre production de l'iſle de Sumatra eſt une ſource d'huile qui ne ceſſe point de brûler lorſqu'une fois elle eſt allumée, & qui conſerve ſon ardeur juſqu'au milieu de la mer. Ces peuples s'en ſervent pour mettre le feu aux vaiſſeaux de leurs ennemis ; & les Portugais combattant contre un roi d'Achem, ont eu deux navires conſommés avec cette huile inextinguible. Il y vient auſſi une graine, qui étant mêlée avec la boiſſon, a la force de troubler tellement l'imagination, que les objets paroiſſent tout différens de ce qu'ils ſont en eux-mêmes. Les Hollandois en ont

fait la triste expérience : ce même roi d'Achem leur fit prendre de ce funeste breuvage ; lorsque la liqueur eut commencé à produire son effet, il les fit égorger.

Le cocotier est encore fort commun dans l'isle de Sumatra ; & les habitans qui n'ignorent aucun des avantages qu'on peut retirer de cet arbre merveilleux, sçavent en faire usage pour tous les besoins de la vie. Il croît jusques dans les montagnes dont ce pays est entrecoupé, & parmi lesquelles il en est une qui jette des flammes par intervalle, comme le Mont Vésuve. A l'égard des différentes contrées de l'isle, on m'a nommé plusieurs royaumes que je n'ai point vus ; car je suis toujours dans les états du roi d'Achem, où j'ai débarqué à mon arrivée, & qu'on m'a dit être les seuls qui soient dignes d'attention. Je me garderai bien de m'engager dans l'intérieur des terres, habité dans presque toute sa longueur, par un peuple barbare, qui ne fait aucun quartier aux étrangers : ces sauvages cruels les massacrent sans pitié, & se nourrissent de leur chair. Ils se disent les seuls originaires & maîtres de l'isle ; & ils sont furieux

qu'on soit venu les dépouiller de leurs anciennes habitations pour les reléguer dans des montagnes inaccessibles. Leurs rois ou chefs sont perpétuellement en guerre les uns contre les autres. Les Anglois & les Hollandois ont bâti des forteresses sur presque toutes les côtes: les royaumes d'Endigri & de Jambi sont tributaires de la compagnie Hollandoise; elle a le commerce exclusif de toutes les marchandises de celui de Palimban. Elle possede les parties maritimes des états de Manimcabo & d'Indripoura. Elle a chassé les Portugais de la plûpart de ces établissemens; & elle souffre avec peine, que les Anglois y occupent quelques places de commerce. Mais comme toutes ces villes ou forteresses n'ont rien de remarquable, & que de tous les royaumes de l'isle, celui d'Achem est le seul où l'on puisse aborder, c'est aussi le seul dont je vais vous entretenir. La capitale qui lui donne son nom, occupe la partie la plus septentrionale: elle est située à une demi-lieue de la mer, sur une grande riviere qui la rend fort commerçante. Les Européens, les Indiens & les Chinois y apportent des marchandises qui sont payées

en or & en pierreries que le pays produit abondamment. Je ne parle pas du poivre qui, comme je l'ai déja dit, fait la principale richesse de l'isle de Sumatra. La ville d'Achem n'a que deux milles de circuit, & est environnée d'un bois qui en dérobe la vue, & lui sert, pour ainsi dire, de fortifications avec quelques forts bâtis de distance en distance dans des marais. On y compte sept à huit mille maisons ou cabanes dispersées sans ordre, & séparées les unes des autres par des haies qui forment la clôture de chaque habitation. Elles sont élevées sur des piliers de neuf à dix pieds de hauteur, pour les garantir des inondations annuelles, causées par le débordement de la riviere & les fortes marées ; on se sert alors de bateaux pour aller d'une maison à l'autre. Les murs de ces cabanes sont des cannes entrelacées, semblables à des cages d'oiseaux ; & le toît est construit de feuilles de cocotier. Un petit réduit de pierres ou de briques met à couvert ce que ces insulaires ont de plus précieux. Les étrangers ont des logemens plus solides, & bâtis dans un quartier séparé, pour se défendre mutuellement des insultes &

des rapines d'une foule de voleurs & de brigands qui inondent cette capitale. Ce quartier eſt fort commerçant & toujours très-fréquenté, ainſi que deux autres marchés, où toute la ville vient faire ſes proviſions.

Le palais du roi, bâti de pierres, eſt à quelques diſtances des murs d'Achem, ſur le bord de la riviere: c'eſt une eſpece de fortereſſe très-ſpacieuſe, défendue par des arbres plantés ſi près les uns des autres, qu'ils forment devant ce château une barriere impénétrable. Il régne dans l'intérieur du palais une ſorte de magnificence dénuée de goût, qui ſe manifeſte plutôt par la grandeur des cours & des appartemens, que par leur décoration. On y voit cependant des jardins ornés de pyramides, de tombeaux ſuperbes, de vaſtes canaux, & un ſerrail pour loger plus de huit cens femmes; car les rois d'Achem ſont les plus voluptueux des princes Aſiatiques. Les unes demeurent ſans ceſſe auprès de leur perſonne, ſoit pour agiter & rafraîchir l'air avec de grands éventails, ſoit pour les amuſer par leurs diſcours, les réjouir par leurs chants, ou pour ſatisfaire leurs deſirs. Les autres montent la garde alter-

nativement jour & nuit dans l'intérieur du palais. D'autres sont dans les cuisines ou dans les offices, où elles font tout ce qui regarde immédiatement la personne du roi. Toutes ces femmes sont gardées dans des lieux où les yeux des hommes ne pénetrent jamais. L'occupation des plus jeunes dans ces retraites, est d'apprendre le chant, la danse & d'autres exercices qui peuvent les rendre agréables au souverain. La modestie & la soumission sont des vertus si nécessaires pour celles même qui ont sçu lui plaire, qu'une faute legere est quelquefois punie de mort. Parmi cette multitude d'Indiennes qui sont enfermées dans le serrail d'Achem, il y en a trois qui ont le rang d'épouse ; les autres ne sont que des concubines. Outre celles que le roi a le pouvoir de choisir dans ses propres états, les marchands Arabes lui amenent des esclaves de tous les pays. Ce prince a eu jusqu'à vingt filles de rois, & une reine qu'il avoit fait enlever. Une esclave qu'on a exposée en vente dans les basars du royaume, ne peut être admise au lit du monarque ; & le marchand qui oseroit la présenter, se rendroit coupable d'un crime capital.

On m'a raconté, à ce ſujet, un trait de jalouſie & de cruauté que je ne dois point paſſer ſous ſilence. On vantoit à un roi d'Achem les charmes d'une jeune eſclave qui ſervoit, depuis quelques années, aux plaiſirs d'un de ſes courtiſans: le prince demanda à la voir; & comme il la trouva en effet très-jolie, il conçut pour elle une vive paſſion, & exigea que ſon maître lui en fît préſent: celui-ci s'en priva par complaiſance; mais loin de lui ſçavoir gré de ce ſacrifice, il le fit empaler quelques jours après, parce qu'il avoit eu les prémices de cette femme. Enſuite le dégoût ayant ſuccédé à ſa paſſion, il fit mourir l'eſclave elle-même, pour la punir de l'aſcendant qu'elle avoit pris ſur lui.

Les enfans que les rois d'Achem ont de leurs concubines, ſont élevés loin de leurs meres, & deſtinés à la profeſſion des armes. Le ſeul avantage qu'ils tirent de leur naiſſance, eſt d'être expoſés à la guerre dans les occaſions les plus périlleuſes, parce qu'on leur ſuppoſe plus de zéle qu'à d'autres pour la gloire du roi. Les filles épouſent les plus grands ſeigneurs du royaume. A l'égard des enfans qui naiſſent d'un mariage légitime,

les garçons reçoivent l'éducation convenable à des princes destinés à l'héritage de la couronne : les filles sont ordinairement mariées avec les rois voisins.

Les sommes qu'on emploie ici à l'entretien des plaisirs du serrail, ne sont pas une des moindres dépenses du monarque. Ses revenus consistent dans les contributions que le peuple paye en denrées, dans le produit du domaine royal que les sujets cultivent par corvées, dans les droits d'entrées qui sont considérables, dans les présens que lui font les étrangers, dans la succession de ses sujets qui n'ont point d'enfans mâles, dans la confiscation des biens des criminels, dans les profits immenses du commerce qui est presque tout entre ses mains, dans les monopoles qu'il exerce sur ses peuples, en leur faisant acheter fort cher des marchandises qu'il les a obligés de lui vendre à très-bas prix, enfin dans le bénéfice journalier de plusieurs autres droits, tels que la succession des étrangers qui meurent dans ses états, la propriété des navires qui font naufrage, &c. D'ailleurs, ce prince débourse très-peu d'argent pour l'entretien de sa maison : il abandonne

à ſes premiers officiers les revenus de quelques terres de ſon domaine, qui reviennent à la couronne après leur mort. Ses troupes ne reçoivent qu'une portion de riz qu'on leur diſtribue chaque jour pour leur nourriture. Ses ouvriers, & autres perſonnes employées à ſon ſervice, ſon traités de même ; & il n'eſt pas juſqu'à ſes habits & les vêtemens de ſes femmes, qui ne lui ſoient fournis gratuitement ou par les gouverneurs des provinces, ou les directeurs des manufactures.

Les forces militaires du roi d'Achem conſiſtent en une garde de trois mille hommes diſtribués dans les premieres cours du palais; en un autre corps de quinze cens eſclaves qui ne ſortent jamais de l'enceinte du château, & dans les garniſons employées dans les forts. Sa marine & ſes éléphans forment une autre branche de ſa puiſſance ; d'ailleurs tous ſes ſujets ſont obligés de prendre les armes au premier ordre, & de porter avec eux des vivres pour trois mois. Les éléphans ſont au nombre de neuf cens, & ſi bien inſtruits, qu'en entrant dans le château, ils ne manquent jamais de faire le ſalut devant l'appartement

du roi. On rend à ces animaux les mêmes honneurs qu'aux souverains : lorsqu'ils passent dans les rues, on s'arrête par respect : on porte devant eux le parasol ; & un homme sonne du cor pour avertir le peuple de leur présence. Quoique je vous aie déja beaucoup parlé des éléphans, je ne puis supprimer un fait qui vient de m'être raconté ; & qu'on dit être arrivé au bisaïeul du roi d'Achem actuellement régnant. Ce prince ayant ordonné qu'on embarquât sur la riviere cent de ces animaux pour une expédition qu'il avoit en vue, apprit que leurs conducteurs ne pouvoient les faire entrer dans les galeres : il se transporta lui-même au rivage ; & entrant en fureur contre les éléphans, il se mit à les injurier ; leur reprocha leur ingratitude, leur lâcheté & leur rebellion. Ensuite faisant saisir un des plus mutins, il commanda qu'on lui fendît le ventre à la vue de tous les autres, & les menaça tous du même traitement, s'ils ne montroient plus de docilité. Ils obéirent à l'heure même, entrerent dans les galeres ; & pendant tout le voyage, il n'y en eut pas un qui fît le rétif.

Le roi d'Achem possede la meilleure &

sa plus grande partie de l'isle de Sumatra : ses villes principales de son royaume, après la capitale, sont Pédir, Pacem, Dali, Daya, Labo, Chinquel, Barros, Batahan, Passeman, Tikou, Priaman & Padang. Entre plusieurs titres fastueux, & même ridicules, que prend ce monarque, il se fait appeller « le roi des rois,
» renommé pour ses guerres, redouté
» dans son royaume, honoré chez tou-
» tes les nations, l'image véritable de la
» royauté, le modele du parfait gou-
» vernement, formé du plus pur métail,
» & orné des plus fines couleurs ; dont
» le trône est le plus élevé & le plus ac-
» compli, ressemblant à une riviere de
» crystal, plus transparent que la glace &
» le verre ; seigneur de neuf sortes de
» pierres & des deux parasols d'or battu ;
» qui possede des siéges d'or, des har-
» nois, des lances, un sépulcre, des
» vases & un service complet du même
» métail.

Lorsque ce monarque est dans son palais, & qu'il reçoit les hommages de ses courtisans, il est assis à terre, les jambes croisées ; & tous ceux qui sont admis à lui faire sa cour, se rangent autour de lui dans la même attitude. Une

marque de respect à laquelle on est obligé, en s'approchant de sa personne, c'est d'avoir les jambes & les pieds nuds; on ôte ses bas & ses sandales à la porte de la chambre; on s'avance ensuite les bras levés & les mains jointes au-dessus de la tête, en baissant le corps; après quoi on s'assied, sans autre cérémonie.

Il y a dans le royaume d'Achem, comme ailleurs, des ministres d'état, des officiers de justice, & des prêtres pour le service de la religion qui est celle de Mahomet. Voici, sur ces divers articles, ce qu'il peut y avoir ici de particulier. Personne dans ce royaume, sans en excepter même les premiers officiers de la couronne, ne peut se soustraire à la sévérité des loix & à la rigueur des châtimens. Les punitions s'étendent également sur tous ceux qui sont tombés en faute: on a vu des gens de la cour, & même des personnes de la famille royale, qui n'avoient ni pieds ni mains, & qui se trouvoient traités de la sorte pour des fautes, qui à peine seroient dignes d'attention dans d'autres états. Je rapporterai, à ce sujet, un trait qui m'a été raconté peu de jours après mon arrivée. Je ne sçais si je vous ai dit que le

combat des coqs eſt le divertiſſement le plus commun à la cour d'Achem? Le roi avoit confié à un ſeigneur la garde d'un de ces animaux, qui fut vaincu dans un combat, par un autre coq de moindre grandeur. Le prince voulut ſçavoir pourquoi le petit avoit plus de force que le grand? Le ſeigneur le voyant irrité, répondit en tremblant qu'il n'en ſçavoit point la raiſon. Et moi, je la ſçais, repliqua le roi; c'eſt que vous avez mal nourri mon coq, & que vous avez mangé ou donné à vos maîtreſſes le riz qui lui étoit deſtiné. Sur le champ il ordonna qu'on lui coupât le poing; ce qui fut executé à l'heure même; & cet infortuné courtiſan ſortit du palais, tenant dans ſa main celle qu'on venoit de lui couper. Vous voyez que le roi d'Achem eſt non-ſeulement l'ordonnateur, mais quelquefois même le ſpectateur des ſupplices: il a des éléphans dreſſés exprès pour tourmenter les criminels, & qui entendent au moindre ſigne ce que ce monarque exige de ces animaux.

Ce prince eſt exceſſif dans ſes récompenſes comme dans ſes châtimens. Quand un courtiſan a mérité ſa faveur, il lui fait préſent d'un poignard orné de

pierreries; & dès ce moment, le favori a le droit de prendre toutes sortes de vivres & de provisions, où il les trouve, sans rien payer, & de traiter tout le monde en esclave. La loi condamne à mort quiconque oseroit porter un semblable poignard, sans l'avoir reçu du roi.

La justice de ce pays est inexorable contre les débiteurs. À l'expiration du terme, ils sont cités devant le tribunal du juge, qui se tient tous les matins, excepté les vendredis, devant la principale mosquée de la ville. Le délai qu'on accorde pour payer, est ordinairement très-court. Si la sentence n'est pas exécutée au jour prescrit, on arrête les débiteurs; on leur lie les mains derriere le dos; & tous les jours, ils sont obligés de paroître devant le juge. On les laisse libres dans cet état; mais il est défendu, sous peine de la vie, de leur ôter leurs liens. S'ils sont déclarés insolvables, ils tombent au pouvoir des créanciers qui les retiennent dans l'esclavage jusqu'à la fin du payement. Il est vrai que la servitude n'a rien ici de rigoureux: les esclaves cultivent les terres, exercent les arts & les métiers; & moyennant

une contribution modique, on leur abandonne le fruit de leur travail; par-là, les débiteurs trouvent moyen de satisfaire à leurs créanciers, & redeviennent libres.

Rien n'égale le respect que les Achémois ont pour la justice. Un criminel arrêté par une femme ou par un enfant, n'ose prendre la suite: il se laisse conduire avec une docilité singuliere, en présence du juge qui le condamne sur le champ. Les châtimens les plus usités dans le pays, pour les fautes communes, sont la bastonade & la mutilation de quelques membres, tels que les bras, les jambes, le nez, les oreilles & les parties naturelles. Après l'exécution, chacun s'en retourne tranquillement chez soi, sans qu'on puisse distinguer le coupable des accusateurs; c'est-à-dire qu'on n'entend d'une part aucune plainte, & de l'autre aucun reproche. Il ne reste pas même de tache à ceux qui ont subi ces punitions. Tout homme est sujet à faillir, disent les Achémois; & le châtiment expie sa faute. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ces mutilations sont rarement mortelles, même dans un âge avancé, quoiqu'on n'y

apporte point d'autre remede que d'arrêter le ſang & de bander la plaie. Une autre circonſtance bien remarquable dans ces ſortes de châtimens, c'eſt l'eſpece de traité qui ſe fait entre le criminel & l'exécuteur de la juſtice ; celui-ci demande aux coupables combien ils veulent lui donner pour être mutilés proprement, pour avoir le nez ou les oreilles coupés d'un ſeul coup ; & ſi la ſentence ordonne la peine de mort, pour recevoir le coup ſans languir ? Après avoir un peu marchandé ſur le prix, l'affaire ſe conclut à la vue des ſpectateurs ; & la ſomme eſt payée ſur le champ. Celui qui refuſeroit de prendre ce parti, s'expoſeroit à ſe voir emporter la joue avec l'oreille, ou couper le nez ſi haut, que le cerveau ſeroit à découvert. On m'a raconté qu'un homme ayant eu la curioſité de voir la femme de ſon voiſin par deſſus une haie, tandis qu'elle ſe baignoit, elle en avoit fait des plaintes à ſon mari. Celui-ci ſaiſit le coupable, & le traduiſit devant le juge qui le condamna à recevoir ſur les épaules trente coups de baguette. On entra en capitulation pour éviter le ſupplice ; l'exécuteur demanda une ſomme beau-

coup plus forte que celle qu'offroit le criminel; & comme il le voyoit incertain, il lui donna un coup si rudement appliqué, que le marché fut conclu au au prix qu'il avoit mis d'abord. La sentence n'en fut pas moins exécutée; les trente coups furent données, mais si legérement, que la baguette touchoit à peine les habits: l'exécution faite, le coupable se mêla tranquillement parmi les spectateurs, pour entendre les jugemens de quelques autres causes.

Le Mahométisme n'est pas tellement la religion du royaume d'Achem, qu'elle ne contienne aussi quelques superstitions Judaïques: en voici une qui mérite d'être remarquée. Le roi se rend une fois l'année à la mosquée principale, pour voir si le Messie n'est point arrivé. Il est accompagné d'un cortége nombreux, composé de toute sa noblesse, de ses gardes, de ses musiciens & de quarante éléphans couverts d'étoffes d'or & de soie. Chaque seigneur a le sien; mais il y en a un plus beau, plus richement paré que les autres, qui porte sur son dos un siége d'or massif, destiné pour le Messie en cas qu'il soit arrivé.

On le cherche en effet, dans la mosquée avec empressement & en cérémonie ; & quand, après avoir visité tous les coins du temple, on s'est bien assuré qu'il n'est point encore venu, on retourne au palais dans le même ordre, avec cette seule différence, que le roi quitte son éléphant, & monte sur celui qui devoit porter le Fils de Dieu. Le reste du jour se passe en fêtes & en divertissemens.

Parmi quelques bonnes qualités des habitans de ce pays, j'en remarque une infinité de mauvaises. Ils sont lâches & insolens, ignorans & présomptueux, envieux & perfides. Ils ont d'ailleurs de l'activité & de l'industrie; ils aiment le commerce & les arts méchaniques. Le travail manuel ne déroge point : les personnes de qualité s'y appliquent; & il y a des métiers, tel que celui d'orfévre, qui ne peuvent être exercés que par les nobles : les ouvrages qui sortent de leurs mains, sont estimés dans toute l'Inde. Les autres professions n'y sont pas cultivées avec moins de soin; & comme il y a des écoles publiques pour la jeunesse, les sciences même n'y sont point négligées. On y enseigne l'arith-

métique, la poësie, la musique & l'éloquence; mais on ne se donne pas le tems d'y faire de grands progrès.

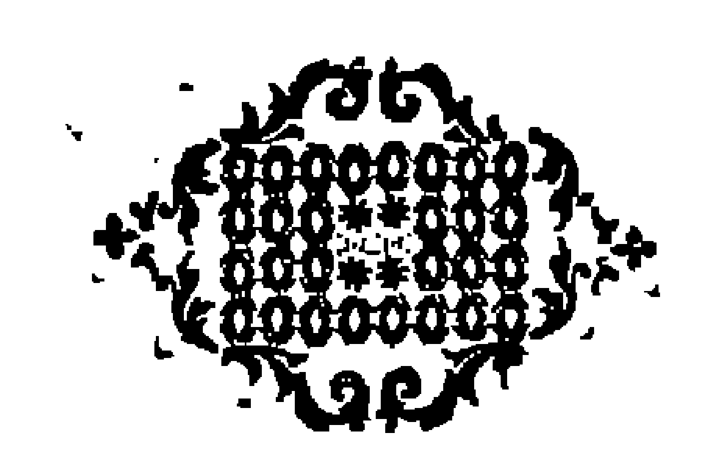
Les Achémois sont extrêmement sobres; le riz fait leur seul nourriture : les plus riches y joignent un peu de poisson; & il faut être un très-grand seigneur pour avoir une poule bouillie ou rôtie. Aussi disent-ils que deux mille Chrétiens dans leur isle l'auroient bientôt épuisée de bœuf & de volaille.

Le royaume d'Achem a passé par différentes formes de gouvernement; il a été tantôt électif, tantôt héréditaire, tantôt despotique, tantôt républicain. Il est aujourd'hui sous un prince dont le pouvoir est arbitraire, & qui dispose à son gré des biens & de la vie de ses sujets. Cette autorité sans bornes, a quelquefois été confiée à des femmes; mais il y a plusieurs siécles que les Mahométans originaires de l'Arabie, sont en possession de ce pays, & se sont établis sur les ruines de la nation primitive, dispersée dans les montagnes & dans les isles voisines. Pour achever de vous faire connoître la cruauté de ces anciens habitans dont je vous ai déja parlé, je

ne citerai qu'un seul trait qui finira cette Lettre. Ces peuples barbares sont dans la cruelle habitude de jouer leur vie les uns contre les autres ; le gagnant lie son adversaire, & attend pendant un jour, que quelqu'un vienne le racheter : si personne ne se présente, il le tue & le mange.

Je suis, &c.

*Dans l'isle de Sumatra, ce 3 Décembre 1742.*



## LETTRE XLIV,

### *L'ISLE DE JAVA.*

DU port d'Achem je m'embarquai dans un vaisseau Anglois pour l'isle de Java; & quoique la France fût alors en guerre avec la Hollande & la Grande-Bretagne, à force de fréquenter des nations différentes, j'étois devenu l'ami de toutes : aussi éprouvé-je actuellement, de la part des Hollandois à Batavia, les mêmes traitemens que si nous étions en pleine paix. Vous sçavez, Madame, que cette ville fameuse est le centre de leur commerce dans l'Inde; que de-là ils donnent la loi, non-seulement dans l'isle de Java dont elle est, pour ainsi dire, la capitale, mais encore dans la plûpart des pays de l'Asie maritime & commerçante. L'histoire de leurs premiers voyages & de leur établissement dans les Indes doit naturellement être placée à la tête d'une Lettre, où il s'agit principalement de leur puissance dans ces riches contrées, & de la métropole de toutes leurs possessions.

Voici donc ce que m'ont appris des gens très-instruits de ce qui concerne les différentes compagnies de commerce.

Les Hollandois avoient fait quelques tentatives inutiles pour pénétrer dans les Indes par la mer du nord, lorsqu'un nommé *Houtman*, sujet de cette république, leur fit sçavoir, du fond des cachots de Portugal, qu'il pouvoit leur apprendre une autre route. Houtman avoit été arrêté à Lisbonne, pour avoir fait des questions trop curieuses sur le chemin nouvellement découvert par les Portugais ; & comme ces derniers avoient le plus grand intérêt de tenir secret le cours de cette navigation, ils mirent le Hollandois en prison, dans la crainte qu'il ne le divulguât. On lui permit de se racheter pour une somme considérable, qu'on le croyoit hors d'état de fournir ; mais Houtman eut secrétement recours à ses compatriotes qui lui firent toucher cet argent, dans l'espérance de tirer de lui des éclaircissemens utiles sur le trajet qu'ils avoient en vue. De retour dans sa patrie, il communiqua ses lumieres à des marchands Hollandois, qui formerent une compagnie sur ses instructions. Ils firent

équiper une petite flotte, sous la direction d'Houtman ; & le succès de cette premiere navigation ayant répondu à leur attente, la compagnie augmenta du double. Chaque année on voyoit entrer dans le port d'Amsterdam des richesses immenses, qui animerent tellement les négocians de Hollande, que leur puissance dans les mers de l'Inde, égala bientôt celle des Portugais. Ceux-ci, outrés de se voir enlever une partie de leur commerce, s'efforcerent d'arrêter ces progrès. De-là, des guerres longues & fréquentes entre les deux nations, & qui firent perdre aux Portugais la plûpart de leurs possessions dans les Indes. Les Hollandois les dépouillerent avec tant de rapidité, qu'en moins de soixante ans, il ne leur restoit plus que Goa, Diu & Macao. Devenus les maîtres de tant de places qui leur avoient si peu coûté à conquérir, les Hollandois crurent qu'ils pouvoient à leur tour dominer sur les autres nations, & troubler leur commerce dans des pays d'où ils voudroient éloigner tous les Européens. N'osant le faire à force ouverte, dans la crainte de s'en ressentir en Europe, ils ont re-

cours à un autre expédient; c'eſt de donner quelquefois leurs marchandiſes à bas prix & même à perte, & d'acheter celles du pays ſi haut, que les autres ne peuvent ſuivre leur exemple ſans ſe perdre. C'eſt ainſi qu'ils en uſent principalement à l'égard des Portugais de Macao: ils envoient leurs vaiſſeaux dans les iſles voiſines, & donnent aux Chinois les mêmes marchandiſes, à trente pour cent meilleur marché que les Portugais, & achetent celles de Chine, à trente pour cent plus cher: ils ſçavent enſuite s'en dédomager ſur les épiceries dont ils ont ſeuls le commerce. Leur puiſſance eſt aujourd'hui ſi grande dans les Indes, qu'ils y donnent la loi aux princes du pays; & ce peuple qui s'eſt ſi ſouvent récrié contre l'empire abſolu des Portugais ſur les Indiens, a encore aggravé ce joug humiliant. La compagnie Hollandoiſe à contraint le roi de Golconde à reconnoître ſa ſuperiorité. Elle eſt comme ſouveraine d'une partie des côtes de Malabar & de Coromandel: vous avez vu qu'elle poſſede toutes les villes maritimes de Ceylan; qu'elle a pluſieurs places fortes à Sumatra; mais c'eſt principalement l'iſle de

de Java qui eſt le grand théatre des Hollandois. Les habitans du pays avoient long-tems refuſé aux Européens la liberté de s'établir ſur leurs terres ; & ce n'eſt qu'à force ouverte que les Anglois y prirent poſte. Enſuite, par un traité il leur fut permis d'avoir un fort, une loge & des magaſins à Jacatra. Les Hollandois y vinrent à leur tour ; mais comme leur coutume dans les Indes a toujours été de s'élever aux dépens & ſur les débris des autres nations, ils ſurprirent, pendant l'heure de la pêche, le fort des Anglois, pillerent leur loge, & raſerent la ville lorſqu'avec le tems ils eurent acquis aſſez de force dans l'iſle. De deſſous ſes ruines eſt ſortie la fameuſe Batavia, où les Hollandois, en lui donnant le nom latin de leur pays, ont établi leur comptoir général. C'eſt ſur ce fonds uſurpé, qu'ils ont fondé leur trône des Indes, la métropole de toutes leurs poſſeſſions, leur principal boulevard, & une des villes les plus commerçantes de l'univers. Les Javanois l'appellent de ſon ancien nom, *Jacatra* ; les Chinois *Kalakka*, à cauſe de l'abondance des cocotiers qui croiſſent dans ſon territoire ; mais les Européens

ne la connoissent que sous le nom de *Batavia*. Elle est située entre la mer & une chaîne de montagnes, dans une plaine basse & unie, & sur le bord d'un golphe qui forme un port spacieux & commode. Des murailles de briques l'enferment de toutes parts; elle est défendue par vingt-deux bastions qui portent le nom des provinces ou villes principales de la Hollande, & environnée d'un fossé large & profond, toujours plein d'eau, qui, dans le tems de la haute marée, est une seconde barriere impénétrable. Enfin elle est munie de toute l'artillerie que l'on peut mettre dans une ville de guerre, & qui est tellement disposée, qu'elle enfile les principales rues, & pourroit foudroyer la place, si elle entreprenoit de se soulever. Une riviere avec un beau quai de pierre, planté d'arbres, traverse la ville dans toute son étendue qui est d'une lieue, en y comprenant les fauxbourgs; & l'on y compte cent mille habitans, tant Indiens qu'Européens. Presque toutes ses rues sont allignées, larges d'environ cinq toises, bordées de chaque côté d'un double rang d'arbres, avec un chemin pavé de briques, pour

les gens de pied. Les maiſons ſont bâties de pierres blanches, avec la même régularité qu'en Hollande ; & cette ville, pour l'agrément de la ſituation, la beauté de ſes bâtimens, la multitude de ſes ponts, eſt une des plus belles de l'univers. Ses principaux édifices ſont les égliſes, les hôpitaux, la maiſon de ville, la maiſon de force, les halles, & dans le château, le palais du gouverneur, & des logemens pour les cours ſouveraines. Je ne vous fais aucune deſcription de tous ces différens endroits ; ils m'ont paru n'avoir rien de plus remarquable, que ce qu'on voit dans les autres villes de guerre & de commerce. On m'a ſeulement fait obſerver que le bourreau demeure à côté de la priſon des criminels ; qu'il y a un hôpital qui n'eſt habité que par des malades Chinois ; que ſes revenus conſiſtent dans les taxes que les directeurs impoſent ſur les comédiens & les artificiers de cette nation ; que les adminiſtrateurs ſont deux Chinois & deux Hollandois ; que la maiſon de force n'eſt remplie que de femmes de mauvaiſe vie ; qu'elle n'a d'ouverture que d'un côté, où l'on montre au peuple ces priſonnieres pour

servir d'exemple aux autres femmes; que toute leur occupation est de filer, & que si elles négligent de faire leur tâche, elles sont fouettées impitoyablement.

Un des spectacles les plus variés & les plus agréables de Batavia, est celui de ses places publiques & de ses marchés. Le plus fréquenté de tous est l'endroit où se vendent les fruits & les légumes : il régne le long de la riviere. Depuis quatre heures après-midi jusqu'au soir, il est rempli de Chinois & d'Indiens qui y étalent leurs denrées, & d'acheteurs & de curieux qui viennent jouir de la beauté de ce coup d'œil.

Les dehors de Batavia ont tous les agrémens que peuvent procurer les grandes richesses sous un ciel heureux, & dans le plus agréable climat. On y voit quantité de maisons de plaisance & de belles habitations. Des eaux conduites avec art, répandent dans les campagnes la fraîcheur, la fertilité & l'abondance. On y recueille toutes les productions qui peuvent satisfaire aux besoins, & contribuer aux plaisirs de la vie. Le riz, le sucre, les épiceries y viennent avec facilité; l'a-

nanas de Java passe pour le meilleur de l'Inde ; & l'on y trouve enfin tous les fruits qui croissent dans la plûpart des pays de l'Asie. Un arbre qui me paroît particulier à cette contrée, est le lantor, remarquable par sa hauteur extraordinaire & la majesté de son ombrage : ses feuilles longues de cinq à six pieds, sont si fermes & si unies, qu'on peut y tracer des lettres avec un crayon ou avec un poinçon de fer : c'est le papier ordinaire des habitans de l'isle.

N'ayant encore fait que quelques courses autour de Batavia, je ne puis guères vous entretenir des autres productions naturelles de cette contrée ; je vous en parlerai quand je serai plus instruit : je me borne, dans ce moment, à ce qui regarde l'intérieur de la ville. On ne sçauroit trop louer l'ordre & les réglemens que la compagnie Hollandoise a établis parmi ses officiers. Persuadée qu'une puissance doit être respectée dans ceux à qui elle confie ses intérêts, elle fait rendre ici les honneurs de souverain au chef suprême, qui a le titre de gouverneur général des Indes. Toute l'autorité civile & militaire est entre ses mains. Il est élu en Hollande par les

directeurs de la chambre souveraine; & son élection doit être confirmée par les états généraux. Sa puissance ne devroit durer que trois ans; mais quand la compagnie est contente de ses services, elle le continue dans son emploi; & cette prorogation dure souvent toute la vie. Son palais occupe la moitié de la citadelle; s'il en sort quelquefois pour se délasser, il est obligé d'y rentrer le soir, & d'y passer la nuit. L'état de sa maison est considérable par la multitude d'officiers & de domestiques qu'il a à son service; & lorsqu'il paroit en public, son cortége ne diffère point de celui des plus puissans monarques de l'Orient. Il reçoit avec magnificence les ambassadeurs des cours Asiatiques. Les lettres que ces princes lui envoient, sont portées sur des plats d'argent, entre deux haies de soldats, au bruit des instrumens militaires, & avec des décharges continuelles de mousqueterie & d'artillerie. Ces marques de grandeur servent à adoucir les fatigues de sa charge, qui sont très-pénibles. Une correspondance assidue de lettres, des ordres à notifier aux chefs de tous les corps, des passeports, des commissions, des brevets à

expédier, des conseils fréquens auxquels il est obligé de présider, des audiences à donner, le soin des plantations, des manufactures, des cargaisons, & mille autres détails de cette nature lui laissent à peine quelques momens de loisir. Une vie aussi éloignée de tout repos, a porté plusieurs particuliers à refuser cette place; & d'autres ont remercié la compagnie dès qu'ils en ont eu goûté pendant quelques mois.

Le directeur général, dont la charge n'est guères moins fatiguante que celle de gouverneur, est après lui le premier officier de la compagnie. Il a le maniment de tout ce qui regarde le commerce. Outre ces deux places, il y a dans Batavia un conseil souverain, dont les membres sont nommés par la chambre syndicale de Hollande : c'est dans ces assemblées qu'on délibere sur les affaires du commerce, & sur les intérêts de l'état. Le gouverneur y préside ; mais il est obligé de se soumettre à la pluralité des voix : on y dispose des gouvernemens particuliers, & des autres emplois qui vaquent dans les colonies de l'Inde. Il y a d'autres tribunaux à Batavia : l'un connoît des affaires particulieres qui regardent les officiers de la com-

pagnie & les comptables; l'autre juge les procès des citoyens. Le troisieme est chargé de régir les biens des orphelins. Le quatrieme est établi pour régler ce qui concerne les mariages, & pour faire observer toutes les formes qui doivent légitimer cette union. Le cinquieme a la direction des milices bourgeoises de la ville, qui n'a point d'autres gardes que ses propres habitans. Les fonctions des officiers subalternes ne sont pas réglées avec moins de précision.

La compagnie Hollandoise a si fort à cœur la fortune de tous ceux qui sont à son service, qu'elle fait peu de cas des employés qui négligent leurs propres affaires, & les regarde comme peu capables de travailler utilement à celles d'autrui. Elle n'avance que très-rarement un sujet qui ne pense point à s'enrichir; & s'il demande à s'en retourner en Europe, le conseil souverain n'a aucun égard aux placets qu'il lui présente. Il est donc obligé de rester jusqu'à ce qu'il se soit mis en état d'aller vivre commodément dans sa patrie, & d'y entretenir facilement sa famille. S'il s'en retournoit sans en avoir obtenu le consentement, on lui feroit son procès à son ar

rivée, & il seroit puni comme un déserteur. On l'intéresse en lui facilitant les moyens de gagner du bien selon sa condition : il ne faut pas s'étonner si les Hollandois sont servis dans les Indes avec tant d'empressement & de zéle. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'en même tems que la compagnie desire avec ardeur, que ses officiers fassent fortune, elle leur fait promettre, sous la foi du serment, de n'entréprendre aucun commerce pour leur propre compte. Il est vrai que rien n'est moins observé que cet engagement ; & l'on auroit peine à se figurer les infidélités qui se commettent dans toutes les villes de l'Inde où les Hollandois ont des comptoirs. J'en ai déja touché quelque chose dans ma Lettre sur Bengale. Rien n'est plus commun que de voir des capitaines de vaisseaux présenter des pertes imaginaires, pour se procurer des indemnités considérables ; d'autres font jetter dans la mer de gros cables de navires, sous prétexte qu'ils sont mauvais, tandis qu'ils ont des gens apostés pour les pêcher & pour les vendre secrétement. On fait dans les magasins de Batavia de prodigieux amas de vivres, de cor-

dages, de bois, de fer, de provisions de toute espece, qui s'évanouissent avec une rapidité inconcevable. Les ouvriers de la compagnie sont employés à des constructions qui n'intéressent point son service ; ses matériaux servent à bâtir des maisons de plaisance pour les particuliers ; les entrepreneurs des travaux publics, les administrateurs des hôpitaux, les directeurs des vivres de la marine, chacun enfin s'enrichit ici par de semblables malversations ; & ces rapines autorisées par l'impunité, ne portent plus le nom de vol.

La compagnie Hollandoise a toujours dans l'isle de Java un corps de troupes considérable, soit pour la garde de ses forts, soit pour les recrues qu'elle envoie dans d'autres colonies, soit pour le service de plusieurs princes Asiatiques, qui soudoyent une partie de ces milices. Elles sont composées d'Indiens & d'Européens ; & on en fait monter le nombre à plus de cent mille hommes, tant à Java que dans les autres colonies de l'Inde. Toutes ces troupes sont sous les ordres du gouverneur de Batavia. Les forces maritimes de la compagnie sont proportionnées à l'é-

tendue de ſon commerce. Elle a toujours quarante vaiſſeaux, & quelquefois plus, ſur leſquels elle négocie dans toutes les Indes; & du profit qu'elle en retire, ainſi que des revenus de ſes domaines, elle fait la cargaiſon de vingt à trente vaiſſeaux qu'elle envoie tous les ans en Europe. Il en part autant de Hollande, qui reviennent enſuite, mais dont a ſoin de changer l'équipage, par des raiſons de politique : auſſi-tôt qu'un officier arrive aux Indes, on lui donne à monter un autre vaiſſeau. Avant que de partir d'Amſterdam, on paye à chaque engagé deux mois de ſes appointemens; & après le départ, on lui donne abondamment de quoi ſe nourrir durant toute la route. Les ſoldats font ſur mer le ſervice comme les matelots; & ceux qui s'y préſentent dans l'yvreſſe, ſont rigoureuſement punis. On leur défend auſſi, ſous peine d'un châtiment exemplaire, de fumer pendant la nuit, de jouer aux dés, aux cartes & à d'autres jeux de hazard. Comme le couteau eſt l'arme favorite des Hollandois, un matelot qui s'en eſt ſervi contre un autre, eſt condamné à tenir la main contre le mât du navire, & à ſouffrir qu'on le

perce du même instrument dans la chair des doigts, & même dans la paume ; de maniere que sa main reste attachée au mât. On lui laisse le soin de la détacher lui-même. Celui qui frappe un officier, reçoit trois fois le supplice de la calle si le crime s'est commis dans le vaisseau; si l'action s'est passée à terre, il est condamné à perdre la main. La calle consiste à plonger trois fois le coupable dans l'eau, du haut du grand mât ; à le faire passer, par le moyen des cordes, sous le vaisseau, & à le remonter de l'autre côté. On lui attache aux pieds plusieurs poids, afin qu'il enfonce à une certaine profondeur, & aux bras une éponge imbibée d'huile, pour lui conserver la respiration. Ce supplice expose beaucoup la vie du criminel, lorsque sa tête touche à la quille du vaisseau ou à quelques ferremens.

Les flottes de Hollande partent trois fois dans le cours de l'année ; & c'est vers le tems de leur départ, que se font les enrôlemens. Pendant la navigation on exerce réguliérement les soldats au maniment des armes. Ils sont libres, en arrivant à Batavia, de renoncer à leur engagement pour en former un nou-

veau, qui consiste à servir dix ans dans les autres colonies de la nation, ou sur les vaisseaux. Le service de mer est plus lucratif, mais moins honorable : il se présente aux Hollandois pour les Indes, trois fois plus de soldats qu'ils n'ent ont besoin ; & l'on n'y est admis souvent qu'avec de fortes recommandations.

Les habitans de Batavia sont un mêlange de Chinois, de Malais, d'Amboiniens, de Javanois, de Hollandois, de Portugais, de François, &c. Les Chinois y font un commerce considérable ; & ce sont eux qui contribuent le plus à la prospérité de la ville, par l'extrême abondance que lui procure leur travail & leur industrie. Ils y vivent en liberté, suivant les loix de leurs pays, & sous un chef qui veille à leurs intérêts. Ils portent de grandes robes de coton ou de soie, avec des manches fort larges. Leurs cheveux ne sont point coupés comme à la Chine : ils les ont longs & tressés ; ce qui leur donne plus de grace. Leurs maisons sont basses & quarrées, & dispersées dans différens quartiers, mais toujours dans ceux où le commerce est le plus florissant. Les Malais, ou peuple de Malaca, ne sont

ni aussi laborieux ni aussi industrieux que les Chinois. Leur occupation principale est la pêche ; & ils sont soumis à un chef de leur nation. Les Amboiniens, ou peuples d'Amboine, dans les Moluques, en ont aussi un de leur pays, auquel ils obéissent ; mais ils sont d'un commerce plus difficile, & toujours prêts à se soulever. Leur profession est de bâtir des maisons de bois pour les particuliers qui les emploient. Les Javanois travaillent à l'agriculture, & font des bateaux pour le transport des denrées. Les hommes sont nuds, à la réserve d'un bonnet qui leur couvre la tête, & d'une piéce de toile qu'ils ont autour des reins. Les Malais & les Amboiniens ont des habits de coton ou de soie, qui leur cachent la plus grande partie du corps.

Les mœurs des Hollandois de Batavia, ou plutôt des femmes Hollandoises, nous offrent des détails plus curieux. On les partage en plusieurs classes, comme vous avez vu que l'on distingue différentes sortes de Portugais à Goa : les Hollandoises d'Europe & les Hollandoises des Indes ; celles qui le sont de pere & de mere, & celles qui

ne le sont que de pere ou de mere seulement. Les premieres sont, pour la plûpart, des femmes de Hollande, que le libertinage, le deshonneur ou la pauvreté ont obligées de s'expatrier, & qui sont venues chercher une derniere ressource aux Indes. Elles y sont reçues comme pures, nettes & vertueuses; & souvent elles y font de très-bons mariages. Pour relever la bassesse de leur naissance, elles ont grand soin de se dire filles ou parentes de quelques bourg-mestres : ce n'est pas l'usage qu'on fasse là-dessus aucunes recherches; & les maris y ajoûtent foi avec d'autant plus de facilité, que c'est une illusion qui les flatte. Elles ne sont pas plutôt arrivées à Batavia, qu'elles prennent le ton, les airs, l'arrogance des femmes du pays, & menent une vie paresseuse & molle qui les éloigne de toute espece d'occupation & d'exercice. Une dame de Batavia ne se promene jamais à pied, & n'a pas le courage de marcher, même dans son appartement. Elle se fait soutenir par ses esclaves; & si elle sort de sa maison, ce n'est jamais que dans un palanquin. Non-seulement elles ont perdu l'usage

ſi commun en Hollande, de nourrir elles-mêmes leurs enfans; mais elles ſe débarraſſent auſſi du ſoin de les élever ſur des eſclaves Moreſques ou Banianes, qui ne leur apprennent qu'un jargon barbare, & leur inſpirent le goût de tous les vices.

Une éducation ſi négligée apporte dans les générations ſuivantes des mœurs encore plus dépravées; & c'eſt ce que j'ai remarqué ſans peine dans les Hollandoiſes nées aux Indes. Elles n'ont d'autre occupation que leur parure; d'autre converſation que de leurs ajuſtemens & de leurs eſclaves; d'autre plaiſir que de fumer, de mâcher du bétel, de ſe tenir couchées ſur des nattes, & de ſe livrer à tous les excès de la débauche: Hollandois ou Indiens, hommes libres ou eſclaves, tout leur convient; tout ſert à ſatisfaire leurs deſirs déréglés: l'obſcénité ou la frivolité régnent dans tous leurs propos; & elles ne ſe plaiſent que dans les cotteries où ce mauvais ton eſt familier. Ce goût les ſuit juſqu'à table, où elles ne veulent être qu'avec des femmes de leur eſpece. Dans la crainte que la préſence de leurs maris ne les contienne, elles mangent rarement

avec eux; & elles sont d'un embarras extrême dans les repas où les invitent quelquefois les officiers de la compagnie, qui viennent de Hollande. L'habitude qu'elles ont de vivre sans contrainte, & l'ignorance absolue des bienséances & des égards les rendent timides & taciturnes; elles n'osent ni parler ni répondre; & leur ressource est de s'approcher les unes des autres, pour s'entretenir ensemble. Joignez à ce défaut de contenance une mal-propreté extrême lorsqu'elles sont à table; elles prennent sans cuilliere & sans fourchette tout ce qu'on leur sert, à l'exemple des esclaves qui les ont élevées; le riz, les ragoûts, les sausses, elles mangent tout avec leurs doigts, & se le fourrent dans la bouche à pleines mains, sans se mettre en peine du dégoût qu'elles causent aux spectateurs.

Toutes les femmes de Batavia, soit Hollandoises, soit Métives, ont l'ambition de se distinguer par le luxe & la magnificence des vêtemens & des équipages; & c'est à l'église sur-tout qu'elles étalent à l'envi la richesse de leur train & de leur parure. L'or, l'argent, la soie, les pierreries éclatent de toutes parts sur

leurs habits & ſur leur perſonne. On les voit arriver dans de ſuperbes palanquins, précédées & ſuivies d'une foule d'eſclaves, qui les feroient prendre plutôt pour des princeſſes, que pour de ſimples bourgeoiſes. Les miniſtres de la religion ſouffrent ces excès dans leur propre famille, & donnent en cette matiere de dangereux exemples qui ne ſont que trop ſuivis. Ils font plus; car il y a de ces femmes dont ils entretiennent le luxe par des aumônes ſecrettes, & qui reçoivent de leurs paroiſſes de quoi fournir à tout cet étalage de vanité.

La vie que les Hollandoiſes menent aux Indes, les richeſſes qu'elles y amaſſent, l'envie & l'eſpérance d'y vivre & de s'y enrichir de même, excitent parmi le ſexe de Hollande un deſir général de voir la fameuſe Batavia. Mais toutes n'obtiennent pas cette faveur; & ſi les directeurs l'accordoient à celles qui le demandent, on verroit moins d'hommes que de femmes ſur les vaiſſeaux de la compagnie. Il leur faut donc, pour s'embarquer, une permiſſion expreſſe, qu'elles n'obtiennent que difficilement. Celles qui paſſent ſans aveu, ſe déguiſent en hommes, & ſe tiennent parmi les ſol-

dats ou les matelots, jusqu'à ce qu'on soit en mer. Elles reprennent alors leurs habits de femmes; & sous le nom de *chambrieres*, elles lavent & raccommodent le linge des officiers du vaisseau. Elles ne se bornent pas toujours aux petits services de ce genre; mais on empêche, autant qu'il est possible, qu'elles ne se familiarisent trop avec l'équipage. Si-tôt qu'elles sont arrivées à Batavia, & qu'on les voit vêtues à la mode du pays, ce sont de véritables dames, quelle que soit la vie qu'elles ont menée dans leurs pays, d'où elles ne sont sorties le plus souvent, que pour éviter d'être enfermées dans quelque maison de force. Lorsqu'à la qualité d'Hollandoise se joignent encore les agrémens de la figure, elles trouvent, dans les officiers de la compagnie, des ressources promptes qui les conduisent à la fortune, & conséquemment à la considération; car on n'en connoit guères d'autre dans ce pays-ci, que celle qui s'acquiert par les richesses. Dès le moment qu'elles sont arrivées à ce point d'élevation, on voit ces chambrieres de vaisseaux, se conformer aux mœurs des autres femmes: elles sont fieres, capricieuses, &

d'une vanité insupportable : elles se font servir nuit & jour par des esclaves de l'un & de l'autre sexe, qui doivent sans cesse avoir les yeux respectueusement attachés sur elles, & deviner leurs intentions au moindre signe. Leur dureté est extrême pour les personnes qui les servent ; & la plus legere négligence expose un esclave à des corrections cruelles ; on le lie à un poteau, on le fait fouetter jusqu'à ce que le sang ruisselle de son corps, & qu'il demeure couvert de plaies. Dans la crainte que la corruption ne se mette dans ses blessures & ne fasse mourir le patient, on le frotte avec une espece de saumure, mêlée de sel & de poivre, sans s'inquiéter si on renouvelle ou si on augmente ses douleurs.

Depuis que je suis à Batavia, j'ai fait plusieurs voyages qui m'ont mis à portée de connoître les autres parties de l'isle de Java. Je commençai par le royaume de Bantam, le plus voisin de Batavia, & ainsi appellé du nom de sa capitale. C'étoit autrefois un état très-puissant ; mais en affoiblissant son commerce, les Hollandois lui ont fait perdre ses forces, ses richesses & la plus

grande partie de ſon premier luſtre. Elle a vu tomber ſucceſſivement ſes manufactures; & ſon roi même eſt devenu vaſſal & tributaire de la compagnie Hollandoiſe, qui entretient une garniſon dans Bantam. Cette ville eſt ſituée dans une plaine, au pied d'une grande montagne, d'où il ſort une riviere qui ſe partage en trois canaux; l'un traverſe la ville, & les deux autres l'environnent. On m'a beaucoup vanté l'ancienne étendue de ſon enceinte, qui étoit, dit-on, de plus de quatre lieues; l'ancien éclat de ſes marchés qui étoient le rendez-vous de tous les négocians de l'Aſie; l'ancien nombre de ſes habitans, qui ſurpaſſoit celui de Batavia; l'ancienne magnificence de ſes rois, dont l'autorité étoit reſpectée dans toute l'iſle; l'ancien état de ſes fortifications défendues par une nombreuſe artillerie; en un mot, l'ancienne ſplendeur de ce royaume, qui comptoit Sumatra & Bornéo parmi ſes dépendances. Aujourd'hui cette ville célebre conſerve à peine quelques traces de ſa premiere grandeur. Ses rues ſont étroites & ſans alignement. Ses murs bas & mal conſtruits réſiſteroient peu au canon;

ſes maiſons iſolées & environnées d'arbres lui donnent un air champêtre ; la ville qui n'eſt point pavée, eſt bâtie comme celle d'Achem ; c'eſt-à-dire que rien n'eſt ſi pauvre ni ſi fragile que ſes édifices. Les cloiſons ſont à jour comme une cage, & ſe ferment la nuit avec des rideaux ; les canaux qui coupent cette capitale en pluſieurs endroits, n'ayant pas aſſez d'eau pour entraîner les ordures, y forment des marais qui infectent les habitans. Cette incommodité augmente par l'habitude où l'on eſt, en s'y baignant, d'en remuer le fond continuellement. Bantam eſt diviſé en pluſieurs quartiers qui ont chacun leur inſpecteur, & ſont ſéparés les uns des autres, par des portes qui ſe ferment tous les ſoirs. Chacune a ſes gardes pour empêcher qu'on ne ſorte pendant la nuit ; & immédiatement après le coucher du ſoleil, on enferme toutes les barques de paſſage, afin que perſonne ne vogue ſur les canaux. Il eſt défendu d'être dans les rues aux heures du ſommeil, ſans une permiſſion particulière des magiſtrats chargés de la police. Outre les ſentinelles répandues en différens endroits de la ville, les gens

de distinction ont tous une garde auprès de leurs maisons: ce sont des esclaves qui veillent à la sûreté de leurs maîtres; parce qu'il n'y en a point qui n'appréhende d'être surpris & tué la nuit par ses ennemis. Il y a d'ailleurs dans chaque quartier un tambour aussi gros qu'un tonneau de deux muids, qui tient lieu de cloche, & qu'on bat trois fois le jour avec un maillet, pour avertir le peuple aux heures du lever, de la priere & de la retraite. On s'en sert aussi, au lieu de tocsin, pour donner l'allarme dans les émeutes ou dans d'autres occasions périlleuses. Le palais du roi & la grande mosquée sont les édifices les plus considérables de Bantam; mais ces deux monumens se ressentent, comme tout le reste, du délabrement de cette capitale. Outre la mosquée générale, il n'y a point de citoyen aisé, qui n'en ait une petite dans sa maison, & un réduit construit de briques, comme à Achem, pour enfermer ce qu'il a de plus précieux. Les étrangers demeurent hors de la ville, & principalement les Chinois qui occupent un quartier qui leur est propre, & qui porte le nom de *ville Chinoise*. Elle est séparée de l'au-

tre & défendue par la riviere, une palissade, & des marais qui en rendent l'accès difficile: leurs maisons ont plus de régularité & de solidité que celles des autres habitans.

Le roi de Bantam, & une partie de ses sujets professent la religion Mahométane; & c'est la plus universellement suivie dans l'isle de Java. Il y a plus de trois cens ans qu'elle y est établie; & voici à quelle occasion. Un prince Arabe, curieux de voyager, à son retour de la Chine arriva dans cette isle, s'y fixa, & sçut s'y faire aimer. Il épousa la fille d'un prince du pays, introduisit sa religion dans le lieu de sa résidence, & laissa des descendans aussi zélés que lui, pour la propagation de son culte. Un d'eux ne le fut pas moins pour l'avancement de sa fortune; car ayant marié son fils avec la fille d'un des souverains de l'isle, le jeune prince se fit déclarer roi de Bantam; & celui qui régne aujourd'hui, descend de cet ancien Arabe, dont le tombeau se voit encore à Tscéribon, & y est en grande vénération. Il est environné de bâtimens pour loger les pèlerins, les prêtres & les seigneurs Mahométans qui y

vont

vont tous les ans en dévotion avec des présens de la part de leurs princes, & spécialement de celui de Bantam; ce lieu est presqu'aussi respecté que la Mecque. Il faut avouer néanmoins que les Javanois, en général, paroissent médiocrement zélés pour l'observance des pratiques du Mahométisme: les grands fréquentent rarement les mosquées, & se contentent d'entretenir dans leurs maisons des Imans; & le peuple mêle à la religion du prophete quantité de superstions étrangeres.

Le roi de Bantam a un conseil particulier, composé de plusieurs ministres; & il ne prend guères de résolutions importantes sans les consulter. C'est pendant la nuit, & au clair de la lune, qu'il délibere avec eux des affaires du gouvernement. Ils s'assemblent tous sous un grand arbre; & lorsqu'il est question d'établir quelque imposition nouvelle, ils doivent être au moins au nombre de cinq cens. S'il s'agit de faire la guerre, on y appelle tous les officiers de marque; s'il faut prononcer la peine de mort contre un malfaiteur, c'est au conseil seul qu'il appartient de la décerner. Les criminels sont attachés à un poteau, &

poignardés par l'exécuteur de la haute justice. C'est l'unique supplice qui soit en usage dans les états du roi de Bantam. Les étrangers y ont ce privilége, qu'en contentant la partie civile, ils peuvent se racheter la vie, pourvu qu'ils n'ayent point tué de sang froid, & avec avantage.

Le roi & les grands seigneurs afferment leurs domaines & leurs terres à des esclaves qui les payent en denrées ou en argent. Ceux qui font valoir leur bien par eux-mêmes, ont d'autres esclaves qui ne reçoivent pour salaire que le simple entretien, ou qui travaillent six jours de suite pour leurs maîtres, & six jours pour leur propre compte, ou qui enfin payent un tribut journalier, & retiennent pour eux le reste de leur gain. Les maîtres ont sur eux & sur leurs enfans une autorité absolue; ils peuvent les tenir à la chaîne, les battre, les maltraiter; mais ils n'ont pas le droit de les faire mourir sans la permission du gouvernement. Tous ces esclaves renouvellent deux fois par an, leur soumission à leurs maîtres, avec des cérémonies singulieres. Ils les prennent par les pieds, & les frottent de bas en haut,

jusqu'aux genoux. Ils en font autant à la tête qu'ils frottent également avec leurs mains jointes, depuis le front jusqu'au col. Cette espece d'hommage est suivi d'un grand festin où le maître, l'esclave, & les enfans de l'un & de l'autre mangent ensemble. Quand les maîtres veulent se défaire de leurs esclaves, ils les font mener de porte en porte; & on les laisse à ceux qui en offrent davantage. On les vend environ une pistole quand ils sont forts & bien-faits.

C'est la fortune ou la fantaisie des particuliers, qui décide ici du nombre des épouses & des concubines; mais comme la loi oblige de donner à chaque femme légitime dix esclaves pour la servir, il n'y a guères que dans les conditions opulentes, que la polygamie soit établie. Les concubines ne peuvent coucher avec leur maître sans la permission des femmes légitimes, qui, de leur côté, ne pourroient la refuser, sans s'exposer au mépris ou à la mauvaise humeur du mari. Ces concubines sont les esclaves ou les suivantes des épouses; & elles les suivent effectivement quand elles sortent. Leurs enfans naissent libres;

il n'eſt pas permis au pere de les vendre. Ils ſont cenſés appartenir aux femmes légitimes; mais il arrive ſouvent que ces marâtres les font mourir par le poiſon. Deux raiſons obligent, dans ce pays-ci, de marier les filles de bonne heure. La premiere eſt la chaleur du climat, qui les rend nubiles à l'âge de neuf ou dix ans. La ſeconde eſt une loi de l'état, par laquelle le roi hérite non-ſeulement des biens, mais encore des femmes, des enfans & des domeſtiques de ceux qui en mourant, laiſſent des mineurs: ces femmes & ces enfans deviennent eux-mêmes ſes domeſtiques ou ſes eſclaves. La dot d'une fille, même dans les conditions élevées, ne paſſe pas trente écus de notre monnoie: on y joint quelques eſclaves de l'un & de l'autre ſexe; & le mariage ſe fait à-peu-près avec les mêmes cérémonies que chez les autres Mahométans. Rappellez-vous ce que je vous ai dit en particulier, du royaume de Golconde; ce ſont preſqu'ici les mêmes uſages, avec quelques circonſtances différentes. Ici, par exemple, après le oui prononcé, le mari jette quatre fois des fleurs ſur la tête de ſa jeune épouſe, qui, de ſon côté en fait

autant fur celle de fon mari. Enfuite l'époux prend fa femme dans fes bras, lui donne un baifer, & lui préfente une taffe de lait, dont ils boivent chacun quatre gorgées. Après cela, le mari détrempe du bétel dans fa bouche, & l'en retire pour le donner à fon époufe qui acheve de le mâcher. La mere du jeune homme arrive auffi-tôt avec une lampe qu'elle approche quatre fois du vifage des jeunes mariés, & leur donne fa bénédiction; puis elle noue une des extrémités de la vefte de fon fils à la robe de fa bru; & elle les conduit dans une chambre où elle les laiffe feuls.

Les femmes de Bantam font tellement refferrées, qu'on ne permet pas feulement à leurs fils d'entrer dans leur chambre; & quand elles fortent, ce qui arrive fort rarement, tout le monde fe retire & leur fait place. Le roi lui-même ne manqueroit pas à cet ufage; & il n'y a point d'homme qui osât parler à une femme, fans la permiffion du mari. On ne diftingue les femmes d'un rang élevé de celles du commun, que par leur fuite; car elles font toutes habillées de même. Une jupe de toile de coton ou de foie leur

pend depuis les reins jusqu'à mi-jambes. Elles n'ont ni chaussure ni bonnet, & nouent leurs cheveux en un toupet au sommet de la tête. Elles sont d'ailleurs très-propres; & il n'y a point de jours qu'elles ne se lavent plusieurs fois, & surtout au moment où elles vont coucher avec leurs maris; car alors elles se mettent dans l'eau jusqu'au col pour se nettoyer. C'est-là leur unique occupation, n'ayant aucun autre ouvrage qui les dissipe. Les hommes eux-mêmes, après avoir donné quelques heures à leur commerce, emploient le reste du jour à mâcher du bétel avec leurs femmes qui sont fort soigneuses de leur rendre de petits offices, comme de les laver, de les frotter, &c, pour les exciter à la volupté. Elles ont auprès d'elles, pendant la nuit, une de leurs esclaves, uniquement occupée à leur grater la peau & à leur présenter du bétel lorsqu'elles se réveillent; & le jour, elles passent sur un sopha & dans la plus ennuyeuse oisiveté, tout le tems où elles ne sont pas avec leurs maris. Ce qu'il y a de singulier, Madame, dans la police de cette ville, c'est que ces mêmes femmes qui vivent ainsi dans un continuel

déſœuvrement, ſont néanmoins obligées, dans les incendies, d'apporter les ſecours néceſſaires pour éteindre le feu. Ces accidens arrivent ici très-ſouvent; & ce ſont elles qui fourniſſent l'eau, qui la verſent ſur les flammes, pendant que leurs maris ſont ſous les armes pour empêcher le pillage.

Avant mon départ de Batavia, le directeur de la compagnie auquel j'avois été préſenté, eut la bonté de me donner une lettre de recommandation pour le commandant des troupes Hollandoiſes qui ſont en garniſon à Bantam. Ce dernier m'a introduit chez pluſieurs ſeigneurs de la ville, & en particulier dans la maiſon du premier miniſtre, dont l'accueil favorable me fit connoître que les Hollandois jouiſſent ici de la plus haute conſidération. Je profitai de cette occaſion, pour le prier de me procurer la facilité de voir le roi & de lui rendre mes devoirs. Il m'aſſura qu'il ne manqueroit pas d'en parler au monarque; & en effet, dès le lendemain, le commandant vint me dire que je ſerois admis ſur les deux heures à l'audience de ſa majeſté. J'y allai avec l'adminiſtrateur de la compa-

gnie, & un député de Batavia, qui étoit venu, depuis deux jours à Bantam, pour quelques négociations. Le premier ministre nous attendoit à la porte du palais; après y avoir demeuré un peu de tems, une dame de la cour vint nous dire que nous pouvions entrer. Nous traversâmes un pont de bois avec des appuis, & nous entrâmes par une petite porte, dans un vestibule où étoit le roi assis dans un fauteuil, ayant quatre ou cinq chaises à côté de lui. Il nous présenta sa main, nous reçut avec affabilité, & nous fit asseoir si-tôt que j'eus prononcé mon compliment. Ce prince étoit au bout d'une table, & nous nous assîmes à ses côtés. On servit des confitures & des fruits; & l'on nous présenta du thé, du tabac & des pipes sur des plats d'argent. On apporta ensuite des mets chauds, du pilau, des ragoûts, des poulets rôtis, des œufs durs & des raves coupées en tranches. Mais pour boire, on ne nous donna que de l'eau prise du même vase, que celle dont nous nous étions lavé les mains. Rien ne me parut plus surprenant à ce repas, que d'être servi par des femmes, & de ne pas voir un seul homme autour de nous.

Le premier ministre étoit assis à terre, à l'extrémité de la table, les jambes croisées à la maniere des Orientaux; sa femme servoit comme les autres. Il y en avoit derriere nous, qui avoient le fusil sur l'épaule; d'autres tenoient une pique, une autre la canne du roi, vernie de noir, avec une pomme d'argent. Ce prince, sans comprendre environ cinquante concubines uniquement destinées à ses plaisirs, a plus de huit cens de ces femmes pour le service du palais. La salle où nous mangions, en étoit remplie; & l'on auroit pu en compter jusqu'à deux cens qui étoient employées & en mouvement autour de nous. Elles étoient mises comme je vous ai dit plus haut, que sont habillées les femmes de Bantam. Le roi avoit ce jour-là un petit bonnet violet d'environ cinq pouces de profondeur, dont les bords étoient blancs, & à-peu-près larges d'un pouce; sa veste étoit à la turque, avec une ceinture violette dont les bouts pendoient en devant : il avoit les jambes nues, & des pantoufles rouges à la Hollandoise.

A peine étions-nous à la moitié du

repas, que la reine parut, & vint se placer à côté du roi : elle étoit à la fleur de son âge, belle, bienfaite, avec un air majestueux, accompagné de mille agrémens, & de manieres douces & engageantes. Son habit, à la mode du pays, étoit comme celui des autres femmes de la cour. Dès que nous la vîmes arriver, nous nous levâmes & lui fîmes une profonde révérence; mais le roi nous ordonna de reprendre nos places. Ce prince me demanda comment je trouvois leur façon d'apprêter les viandes; je répondis qu'elle me paroissoit admirable, & que je ne pouvois en donner une meilleure preuve qu'en mangeant comme je faisois. Quelque tems après, il entra une troupe de danseuses. La principale d'entr'elles avoit sur la tête une couronne d'or, avec des festons de fleurs qui lui pendoient jusqu'à la ceinture, & d'autres ornemens au-dessus de la tête; une belle veste & une jupe magnifique, & les bras nuds jusqu'aux épaules, avec de grands bracelets au haut du bras & au poignet. Ce qui me parut de plus extraordinaire, c'est qu'elle avoit des taches vertes

fur les joues, & les sourcils de la même couleur. Sa danse ne consistoit qu'en certains mouvemens du corps qu'elle tenoit courbé jusqu'à la ceinture, & sans agrément, avançant très lentement, & sans presque remuer les bras. Elle prit ensuite deux poignards nuds, dont elle se mit la pointe sur la gorge, en dansant toujours avec une gravité surprenante. Les autres danseuses avoient le visage rempli de taches noires comme des mouches. Elles firent une scene comique dont elles s'acquitterent parfaitement. L'une représentoit un Hollandois à qui l'autre reprochoit ses infidélités. Elle se donnoit de grands mouvemens, & faisoit mille contorsions du visage & du corps, & des gesticulations indécentes, avec une célérité & une souplesse qui m'étonnerent & firent rire les spectateurs. Il parut ensuite deux nains du roi, qui tâcherent d'imiter & de tourner en ridicule cette danse. Le roi avoit marié le plus petit, qui est aussi celui dont les manieres sont les plus comiques, avec une des femmes qui nous servoient. La grande danseuse revint une seconde fois sur la scène avec une écuelle d'argent, pleine

de bétel qu'elle nous offrit. Nous en prîmes, & mîmes de l'argent à la place, comme cela se pratique ici ordinairement. Elle voulut nous le rendre; mais je le refusai, en disant que ce n'étoit pas l'usage parmi nous, de reprendre ce qu'on avoit donné.

Le repas fini, le roi nous conduisit dans tous les appartemens de son palais, & jusques dans celui de la reine, après avoir ôté ses pantoufles, & nous nos souliers, pour y monter; car ce lieu est regardé comme sacré. Je rendis mille graces à sa majesté de l'honneur qu'elle nous avoit fait, & l'assurai que je ne manquerois pas de publier ses bienfaits pour en conserver la mémoire; ce qui parut faire plaisir aux femmes qui l'environnoient; car elles applaudirent toutes à mon compliment. Dix d'entr'elles étoient autour de lui, tenant chacune dans leurs mains les ornemens & les marques de royauté qui l'accompagnent lorsqu'il se montre en public. L'une portoit un poignard, l'autre une coupe d'or, la troisieme un oiseau de bois doré; les autres une canne faite de racine d'arbre, une carabine, une tasse, une petite canne à

boire ou eſpece de chalumeau, &c. Ces ornemens & enſeignes ordinaires du roi augmentent, changent ou diminuent ſelon que ce prince le juge à propos.

Quand les ſeigneurs Javanois ſortent de leurs maiſons, ils font auſſi porter devant eux une épée & un javelot, & obligent, par cette marque de grandeur, tout le monde à leur faire place. Chacun alors ſe retire & s'aſſied ſur ſes talons, juſqu'à ce qu'ils ſoient paſſés; une troupe d'eſclaves les accompagne; l'un eſt chargé de ſa boëte de bétel, l'autre du paraſol, le troiſieme du pot-de-chambre, &c. L'habillement du Javanois conſiſte en une pagne de pluſieurs couleurs, large d'une aune, dont ils ſe couvrent les reins & les cuiſſes; le reſte du corps eſt entiérement nud; mais dans certaines occaſions ils portent une eſpece de manteau ou de caſaque. Leur coëffure eſt le turban; mais pluſieurs ont la vanité d'avoir la tête découverte, pour montrer leur belle chevelure dont ils ont très-grand ſoin. Ils ont tous les pieds nuds; & ce ſeroit un deshonneur parmi eux, que de porter des ſouliers dans les rues,

quoiqu'ils en mettent dans leurs maiſons. Ils ont le teint fort noir, le viſage plat, les joues larges, de grandes paupieres, de petits yeux, peu ou point de barbe. Ils laiſſent croître leurs ongles, & font limer leurs dents. La pareſſe eſt leur vice dominant, & les réduit à une indigence extrême. Ils abandonnent aux Chinois la culture des terres, & tous les travaux pénibles. Le même eſprit d'oiſiveté les éloigne des emplois publics & du maniement des affaires; les premiers poſtes du pays, & toutes les richeſſes ſont entre les mains des étrangers. Ces peuples mangent beaucoup; mais ils vivent d'alimens fort ſimples, de riz, de poiſſon & de racines: ils ſont paſſionnés pour le tabac & pour l'opium. L'incontinence, le penchant au vol, la diſſimulation, la perfidie ſont les vices ordinaires de cette nation. Ils ne vuident point leurs querelles par des combats particuliers; mais ils ſe vengent par le poiſon & l'aſſaſſinat: auſſi ſont-ils dans une défiance continuelle les uns des autres; les plus proches parens même n'oſent pas ſe viſiter ſans précaution. Un frere ne reçoit pas ſon propre frere dans ſa maiſon,

ſans avoir un poignard à ſa ceinture, & quelques autres armes à côté de lui. Quand ils ſe ſentent coupables de quelques meurtres, ſçachant qu'ils ne peuvent pas éviter la mort, ils déchargent leur rage indifféremment ſur tous ceux qu'ils rencontrent; de ſorte que l'on eſt ſouvent obligé de les tuer ſur le champ, au lieu de les prendre pour les mettre entre les mains de la juſtice. La vengeance les porte quelquefois à s'enferrer eux-mêmes avec les armes de leur ennemi; & pourvu qu'ils le puiſſent tuer, ils ne craignent point de voler à une mort certaine.

Ce que je dis ici des Javanois ne regarde pas ſeulement ceux de Bantam; j'ai remarqué les mêmes mœurs dans les royaumes de Mataran, de Tſcéribon & de Balamboang, pendant le peu de tems que j'y ai demeuré. Mais avant que de quitter Bantam, j'ai encore à vous parler des Chinois qui habitent cette capitale. Ce ſont eux qui y font le plus grand commerce, qui ont le plus d'induſtrie, & qui ſont les plus riches. Ils ont, parmi les Javanois, la réputation que les Juifs ont en Europe. Elle eſt fondée ſur l'uſure & l'eſpece de mono-

pole qu'ils exercent publiquement. Ils courent le pays, la balance à la main, pour acheter tout le poivre qu'ils trouvent dans un canton. Après en avoir pesé une partie, ils jugent à-peu-près de la quantité qui reste, & en offrent de l'argent en bloc, selon le besoin qu'en ont ceux qui le vendent. Quand ils se sont ainsi rendus maîtres de toute cette denrée, & qu'on est obligé d'avoir recours à eux seuls : ils la font payer quatre fois plus cher qu'ils ne l'ont achetée. Les Chinois fournissent aussi la monnoie qui a cours non-seulement à Bantam, mais dans toute l'isle. Elle n'est que de plomb fondu, mêlée d'un peu de crasse de cuivre. Les piéces, qui sont à-peu-près de l'épaisseur d'un liard, ont au millieu un trou quarré, par lequel on les enfile avec des cordons de paille : chaque cordon en contient deux cens. Cette monnoie se fabrique à la Chine ; & les vaisseaux de Canton en apportent tous les ans une grande quantité. Il n'y a rien de si fragile ; si on en laisse tomber un paquet, il s'en casse toujours un grand nombre.

Les Chinois de Java ont beaucoup

à souffrir de l'humeur fiere & impérieuse des autres habitans ; mais ils trouvent, sous ces maîtres indolens, des moyens de s'enrichir, qui leur font supporter avec patience tous ces dégoûts. Ils sont souples, insinuans, artificieux & rusés. Leurs vices sont la poltronnerie, l'infidélité dans le commerce, & une avidité sordide, qui les rend capables de toutes sortes de bassesses & de fripponneries. Ils vivent ici suivant leurs loix, & sont partagés, comme à la Chine, en plusieurs sectes; mais il est difficile de bien juger de leur religion ; & il y a dans chaque parti un grand nombre d'Athées. J'ai conversé avec quelques sçavans de cette nation, qui m'ont paru assez instruits de l'astronomie & de l'histoire. A les croire, ils sont le peuple originaire & primitif de l'isle de Java. Ils prétendent que leurs ancêtres, las de la tyrannie des empereurs Chinois, s'y refugierent lorsqu'elle n'étoit encore qu'une isle déserte. Mais il est plus vraisemblable qu'une contrée si voisine de l'Inde, a eu, dans son origine, pour premiers cultivateurs, les Indiens même, & que les Chinois ont fait de tout tems ce qui se pra

tique encore aujourd'hui par leurs compatriotes ; qu'ils venoient s'établir à Bantam, pour se soustraire aux loix tyranniques de leurs pays. Ils ne s'y marient pas ; mais ils achetent des esclaves qui leur tiennent lieu de femmes ; & lorsqu'ils retournent à la Chine, ils vendent les meres & quelquefois les enfans. Leur usage est de brûler les morts, & de recueillir leurs cendres dans des vases de porcelaine, pour les envoyer à la Chine, & les réunir à celles de leurs ancêtres. Entre plusieurs taxes extraordinaires auxquelles sont sujets les Chinois établis à Java, ils sont obligés de payer une certaine somme pour avoir le droit de porter leurs cheveux. Ils les ont longs & noirs, & relevés en tresses comme ceux des femmes ; ce qui, joint à leur visage efféminé & sans barbe, ne permet pas de distinguer aisément leur sexe. Ceux qui veulent orner leur chevelure avec des aiguilles d'or & d'argent, payent par aiguille une taxe nouvelle.

J'ai saisi l'occasion d'un vaisseau Hollandois qui devoit passer le détroit de la Sonde, pour me rendre à Mataran, capitale du royaume de ce nom, &

une des plus grandes villes des Indes. On y comptoit jusqu'à soixante mille familles ; mais depuis que les rois ont transporté leur cour à Ningrat, dans la partie du nord, Mataran a beaucoup perdu de son ancien lustre. Cette ville est située dans une plaine agréable & fertile, environnée de hautes montagnes couvertes d'une éternelle verdure, & qui lui servent de remparts. Quatres portes ménagées dans les passages étroits, ouvrent & ferment cette plaine qui est assez vaste pour fournir aux habitans les choses nécessaires à la vie. Personne ne passe sans être présenté au commandant de la porte, qui tient régistre des affaires & du nom de chaque voyageur. Les portes ne sont que de bois, mais d'une force & d'une épaisseur extraordinaires. Il seroit extrêmement difficile de s'ouvrir un autre passage; & ceux qu'on surprendroit dans cette entreprise, l'expieroient sur le champ par un cruel supplice. La ville est environnée d'un nombre infini de beaux villages qui en forment comme les fauxbourgs; on en compte jusqu'à trois mille, soit dans la plaine, ou sur la pente, & jusques sur la cime des

montagnes. Mataran avoit autrefois plus de deux lieues de longueur ; & son enceinte étoient immense, comme on le peut voir encore par les ruines de ses anciens murs. Une grande rue qui aboutit au palais impérial, traverse toute la ville. Cet édifice est d'une vaste étendue ; mais ses plus grands ornemens sont les jardins qui l'accompagnent, ses vergers, ses bois séparés les uns des autres par des enclos destinés à la chasse des rhinoceros, des cerfs, des taureaux sauvages, &c.

Comme la cour se tient actuellement à Ningrat, je m'arrêtai peu à Mataran. On me parla des tournois auxquels le roi assiste très-souvent ; & j'eus la curiosité d'y être comme spectateur. Ils se font toutes les semaines dans la place qui est devant le palais. Les courtisans, au nombre de cinq ou six cens, y paroissent dans la plus grande parure. On plante autour de la place, pour chacun d'eux, un poteau auquel leur cheval est attaché & gardé par un esclave. Les musiciens du roi y jouent de divers instrumens, & se font entendre sur-tout lorsque ce prince sort de du palais, & qu'il s'avance à cheval en

vironné de ses gardes. Si-tôt qu'il paroît, tous les yeux sont tournés sur lui, pour sçavoir si c'est un bonnet à la Javanoise, ou un turban qu'il a sur la tête ; & dans l'instant tous les seigneurs qui sont munis de l'un & de l'autre, se trouvent coëffés comme le souverain. Les avenues de la place entourée de palissades, se ferment lorsqu'il est entré ; & personne n'a plus la liberté d'en sortir. Autour de cet enclos, dix à douze mille hommes se tiennent debout sous les armes. Le roi s'avance d'abord avec beaucoup de gravité ; s'il veut faire une course, il choisit un des principaux de sa cour ; & celui qu'il a désigné, s'efforce de le joindre jusqu'à la portée de sa lance. Il approche de son maître, pour marquer qu'il pourroit l'atteindre ; & le prince se sert de la sienne pour parer le coup, comme s'il s'en croyoit menacé. S'il arrive que celui qui court avec le monarque, ait quelque supériorité sur lui, il se garde bien d'en témoigner de la fierté ; mais il cherche adroitement à faire sentir son avantage, sans perdre l'air respectueux, & sans pousser trop loin son triomphe. Les seigneurs firent leur course après

celles du roi; chacun s'efforça d'enlever son adversaire de dessus la selle; & les deux qui reçurent cette disgrace, furent exposés à mille railleries. Ce tournoi qui avoit commencé à quatre heures après-midi, dura jusqu'au coucher du soleil. Les Javanois, pour gouverner leur cheval, ont, avec la bride, un petit crochet retenu par une corde qu'ils nouent autour d'eux comme une ceinture, de maniere que c'est du corps seul qu'ils régissent l'animal; & cette méthode qu'ils exercent avec beaucoup d'adresse, leur rend les mains libres pour manier leur lance.

Le roi de Mataran, comme celui de Bantam, est gardé uniquement par des femmes. Il n'est permis à aucun homme de passer la nuit dans son palais. On fait monter à plus de dix mille le nombre de ces gardes; elles ont des commandantes & diverses sortes d'officieres qui n'ont d'autre objet que le repos & le service du prince. On les voit sortir tour-à-tour, pour aller chercher dans la ville tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie; tandis qu'il en reste toujours au passage un corps nombreux qui éloignent les hommes & contien-

nent les autres femmes dans leurs poſtes. On place les plus vieilles aux portes des appartemens & des promenades; les jeunes ſont dans l'intérieur, employées ou à la cuiſine, ou à l'entretien de la propreté du palais. Elles vont en ville à leur tour, mais toujours ſous les yeux d'une gouvernante qui veille ſur leur conduite. Le roi en a pluſieurs à ſa ſuite, qui ſont armées de lances ou d'armes à feu. D'autres lui portent du bétel, du tabac, une natte pour s'aſſeoir, des pantoufles, un paraſol, un éventail & d'autres commodités. S'il eſt aſſis, elles forment un cercle autour de lui; & chacune s'efforce de lui plaire par des airs complaiſans, agréables & flatteurs. Dans les feſtins il fait appeller ſes danſeuſes qui viennent l'amuſer par leurs exercices, & donne des louanges & ſouvent des préſens à celles qui ont le bonheur de lui plaire. Les grands de ſa cour ont auſſi à leur ſervice des femmes à talens, qu'ils font amener avec la permiſſion du monarque, pour diſputer le prix de la danſe à celles du palais.

Le lendemain de mon retour à Ma-

taran, je vis passer en moins d'une heure, à la porte de la maison Hollandoise où je logeois, une nôce & un enterrement à la Javanoise. Je vous ai déja parlé des mariages ; à l'égard des morts, les Javanois les enterrent au son des instrumens, & avec des cris & des hurlemens horribles. Lorsqu'un malade est à la derniere extrémité, ses parens & ses amis approchent de son lit, & le conjurent les larmes aux yeux, & avec les plus vives instances, de rester encore quelque tems parmi eux. Les autres usages sont à-peu-près les mêmes qu'à Bantam.

En suivant toujours la côte méridionale de l'isle, nous arrivâmes au royaume de Balamboang. C'est un petit état qui a sçu maintenir sa liberté contre les entreprises de la compagnie Hollandoise, qui tient tout le reste de l'isle dans l'oppression. L'autorité du roi est despotique ; le Paganisme est la religion des grands & du peuple ; il y a aussi quelques Mahométans & quelques Chinois dans Balamboang. A dix lieues de-là, est un volcan qui s'ouvrit, pour la premiere fois, à la fin du seizieme

ziéme siécle. L'éruption en fut si violente, qu'il couvrit une ville voisine & tout son territoire de cendres, de pierres & d'une fumée épaisse qui obscurcit le soleil pendant trois jours. Dix mille insulaires périrent dans cet affreux embrasement.

Comme nous n'étions pas éloignés de l'isle de Bali, autrement dite *La petite Java*, & d'une autre isle appellée *l'isle de Madure*, nous les visitâmes l'une & l'autre. La seule singularité qui distingue les habitans de ces petits pays, est le culte qu'ils rendent au premier objet qu'ils ont rencontré le matin. Si c'est un homme ou un animal, ils lui prodiguent leur adoration pendant le reste du jour. Ils s'arrachent la barbe par complaisance pour leurs femmes, parce qu'elles ont en horreur les hommes barbus; & ils se baissent pour pisser, parce que les chiens, qui passent parmi eux pour des animaux immondes, pissent en levant la jambe.

Nous fîmes entiérement le tour de l'isle de Java, & nous revînmes à Batavia par la partie septentrionale. Sa longueur est d'environ deux cens lieues,

& sa largeur de trente à quarante. Elle est extraordinairement peuplée ; mais les contrées du centre & du midi sont moins habitées que les autres, parce qu'on y trouve quantité de montagnes & de déserts sablonneux, qui servent de retraite à toutes sortes de bêtes farouches. On les voit quelquefois descendre dans les plaines, & s'approcher des villes & des villages, où elles dévorent les hommes & les bestiaux. Les Javanois ont beaucoup de peine à les chasser, parce que les bois sont si épais, qu'il est presqu'impossible d'y pénetrer. Ces peuples sont d'ailleurs si mal-adroits à manier les armes à feu, qu'un d'entr'eux ayant tiré sur un bufle, tomba à la renverse du coup que le mousquet lui donna à la mâchoire, & qui lui fit sauter deux dents de la bouche. Parmi ces animaux cruels, le machan est un des plus remarquables. Il tient du tigre & du lion ; & c'est la plus terrible de toutes les bêtes féroces. Il s'élance à plus de dix-huit pieds sur sa proie, & fait de si furieux ravages, que les princes du pays sont quelquefois obligés de mettre des trou-

pes en campagne pour le détruire. Cette chasse se fait avec plus de succès la nuit que le jour, parce que le machan ne distingue aucun objet dans l'obscurité, & que les traits de flamme qui sortent de ses yeux, le font aisément découvrir.

Les rhinoceros sont assez communs dans l'isle de Java. On y fait un si grand cas de cet animal, qu'il n'y a pas une partie de son corps, dont ces insulaires ne se servent dans la médecine. Ils emploient non-seulement sa chair, son sang, sa corne, ses dents, sa peau, mais encore ses excrémens, & croient qu'il n'y a point de meilleur antidote contre le poison si commun dans ce pays.

L'espece de singe appellé ici *l'homme des bois*, ressemble à l'homme réellement. Ses pattes de devant, arrondies comme des bras humains, sont terminées par des mains semblables aux nôtres. Il est haut de quatre pieds, & n'a point de queue. La plante de ses pieds est large du côté des doigts, & fort étroite vers le talon. Il a les cuisses grosses & courtes, la tête large, la face pleine, les yeux petits & d'un gris brouillé, le

nez court, le museau long, la bouche très-fendue, & n'a du poil que dans les endroits où nous en avons. Ces animaux se mouchent comme nous, en pressant leur nez avec les doigts: ils allument du feu & soufflent dessus pour le rendre plus ardent. Ils font cuire sur de la braise du poisson & du riz. Leur humeur est triste & mélancolique; & quand on les attaque, ils se défendent à coups de pierres. J'en ai vu un à Batavia, qui n'avoit pas un an, & qui étoit aussi robuste que l'homme le plus fort. Il aimoit le vin, le ponche & les liqueurs. Quand on le grondoit, il versoit des larmes & poussoit des sanglots. Il dormoit dans l'attitude d'un homme, le corps étendu, & ayant une main sur sa tête. On lui avoit donné un lit dans lequel il se couchoit, arrangeant la couverture sur son corps, & la remettant ensuite fort proprement lorsqu'il se levoit. Quand on entroit dans sa loge, il se couvroit avec la main les parties naturelles. Il mettoit quelquefois un mouchoir autour de sa tête, en forme de bandeau, comme une personne qui y a mal;

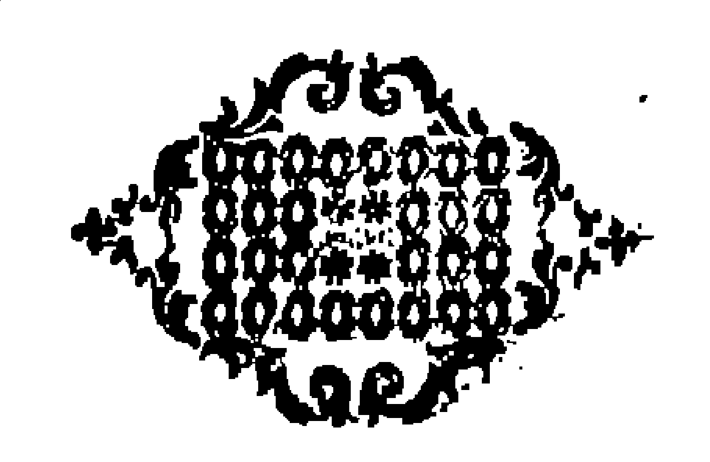
Les autres bêtes féroces ou venimeuses sont plus communes, plus furieuses, plus nuisibles à Java que dans les autres contrées de l'Inde. On se plaint surtout des ravages affreux qu'y causent les serpens, les fourmis, les tigres, les crocodiles, les sangliers, &c. Les porcs de ce pays n'ont pas de poil, & sont si gros, que leur ventre traîne à terre.

A l'égard des plantes, elles ne diffèrent point de celles des isles voisines; ce qui me dispense d'en faire mention. Le poivre & le riz y sont très-communs; le caffé y réussit très-bien, depuis que les Hollandois en ont planté dans leurs habitations. La casse vient en abondance dans les bois. Le sucre y croît facilement; & l'ananas y passe pour le meilleur de l'Inde. Enfin cette isle est extraordinairement fertile. Le seul aspect de ses côtes, lorsqu'on les regarde, annonce sa fécondité. On apperçoit sur les rivages de vastes plaines couvertes de verdure, coupées d'une infinité de canaux, partagées en jardins, en vergers; &, dans l'éloignement, on voit de superbes forêts & de riches

côteaux qui s'élevent en amphithéatre. Ce coup d'œil me frappa, sur-tout quand j'y arrivai par Batavia où les terres sont cultivées avec plus de soin, de travail & d'industrie.

Je suis, &c.

*A Batavia, ce 10 Mars 1743.*



## LETTRE XLV.

### *LES ISLES DE BORNEO, de Macassar, des Molucques.*

L'ETENDUE immense du commerce Hollandois dans les isles de l'Orient, ne me laissa pas attendre longtems le départ d'un navire pour Bornéo, une des plus grandes isles du monde. Je n'ai point pénétré dans l'intérieur du pays, parce qu'il est habité par des sauvages intraitables, & coupé par des montagnes inaccessibles. Les côtes sont occupées par des Mahométans, qui ont la même origine que ceux de Java & de Sumatra. Les contrées du centre appartiennent à des Indiens idolâtres, anciens habitans de l'isle, appellés *Beajous*. Ils sont divisés en diverses peuplades, dont chacune est gouvernée par un chef. N'ayant eu aucune communication avec eux, je ne vous en parlerai que d'après un missionnaire Portugais, qui vient quelquefois dans les villes maritimes, se dé-

lasser des travaux que son zéle apostolique lui fait entreprendre pour la conversion de ces Barbares. C'est un religieux de l'ordre de S. François, qui, heureusement pour moi, se trouvoit à Bornéo, capitale de l'isle, lorsque j'y arrivai. Il m'apprit que les Beajous sont une nation guerriere, adonnée à la chasse & à la vie champêtre, peu instruite des arts & des sciences dont elle fait peu de cas; ennemie du vol & de la fraude, & regardant la fidélité conjugale comme un devoir si indispensable, que l'adultere y est puni de mort dans les deux sexes. Ils vivent entr'eux dans la plus parfaite union, jusqu'à céder aux pauvres leur superflu; mais ils sont si cruels avec les étrangers, que c'est un titre d'honneur parmi eux, que d'en avoir fait mourir plusieurs. A l'exemple des autres Indiens, ils vont nuds pour la plûpart, à l'exception de quelques parties du corps qu'ils tiennent couvertes. Leurs armes sont le poignard, le coutelas, la fléche & la sarbacane. Leur religion est mêlée de quantité de superstitions qui rentrent toutes dans ce que je vous ai dit des autres peuples Orientaux. Ils attri

buent à un esprit infernal tout ce qui leur arrive de malheureux ; & ils ont recours à divers moyens pour l'appaiser. Ils lui offrent des alimens ; & si le malheur s'éloigne, ils redoublent leurs présens ; s'il continue, ils accablent d'injures le dieu mal-faisant. D'autres fois ils présentent au même génie une barque chargée des vivres, qu'ils lancent à l'eau & la laissent voguer au gré des vents. Ils croient que tous les maux passent dans cette barque, & que quiconque oseroit l'arrêter, seroit assailli de tous les malheurs qu'elle contient.

Voilà, Madame, ce que j'ai pu apprendre touchant ce peuple grossier & barbare, qui se peint la peau, & porte pour ornement à son col, des dents de tigre enfilées dans un cordon. A l'égard des Mahométans qui habitent les côtes maritimes, ils ont conservé, avec la religion des Arabes leurs ancêtres, une partie de leurs mœurs & de leurs coutumes. Ils vivent avec beaucoup de faste, & sont magnifiques dans leurs habits. Quant à leurs maisons, elles diffèrent peu de celles des autres colonies Mahométanes de ces isles : mais je dois dire, une fois pour

toutes, que ces Indiens sont en général fort mal logés, & qu'il est rare qu'une maison dure autant que la vie d'un homme. Les rois eux-mêmes ont des palais fort simples; & tous ces bâtimens ressemblent plutôt à une grande halle ouverte de tous côtés, qu'à un édifice royal. Aussi vous épargnerai-je dans la suite ces descriptions ennuyeuses, qui présentent presque toujours les mêmes objets & les mêmes détails. J'en dis autant de certains usages concernant les mariages, les enterremens, la nourriture, les habits, la pluralité des femmes, l'éducation des enfans, & généralement tout ce que ce peuple a de commun avec les autres Indiens de ces contrées. Il en est de même de leur férocité, de leur ignorance, de leur défiance, de leur orgueil, de leur supercherie dans le commerce, & de tous les défauts de la perfidie Mahométane. Les négocians d'Europe ont en vain tenté de former des établissemens parmi eux; les Portugais, pour se concilier les bonnes graces d'un de leurs princes, lui présenterent quelques piéces de tapisseries à personnages; mais le Barbare prit ces figures pour

des hommes enchantés dont il craignoit les complots, & renvoya les présens & ceux qui les lui offroient. Si dans la suite les Portugais, les Espagnols, les Anglois & les Hollandois y bâtirent des comptoirs, ils payerent bientôt, par la perte de leur vie, l'excès de confiance qu'ils eurent en ces infideles. Leurs directeurs furent successivement massacrés avec tous les facteurs; ce qui leur ôta l'envie d'y en établir de nouveaux, & les dégoûta pour jamais du commerce de cette isle. Ce n'est pas qu'il n'offrît des grands avantages; car en y portant des canons, de la poudre, des balles, des couteaux, des haches, des cloux, des lunettes, des miroirs, des montres, &c, on recevroit en échange de l'or, du poivre, des diamans, du bois de teinture, & quantité de marchandises que les Chinois y apportent tous les ans. Le pays produit le meilleur camphre de l'univers, beaucoup de casse & de cire, une grande abondance de lacque, & quantité de ces nids d'oiseaux qui font les délices des tables de l'Orient, & que les Chinois croient capables d'exciter à la volupté. Ces nids, qui se trouvent

dans les fentes des rochers, sont construits par des hirondelles. La matiere dont ils sont composés, ressemble à une pâte très-fine, faite de limon, délayée avec la bave de ces oiseaux. Une autre espece de production qui distingue l'isle de Bornéo, est la variété étonnante des oiseaux & des singes. Parmi ces derniers, il y en a de diverses couleurs & d'une figure extraordinaire. D'autres ressemblent à l'homme, non-seulement par la forme, mais encore par un grand nombre d'actions extérieures. Aussi les appelle-t-on *Béajous*, c'est-à-dire, *hommes sauvages*, du nom des habitans de l'isle, parce qu'on les croit pour le moins aussi raisonnables qu'eux.

De l'isle de Bornéo nous nous rendîmes en fort peu de temps à Macassar, qui n'en est éloigné que par un détroit d'environ quarante lieues. Cette isle est appellée indifféremment *Celebes* & *Macassar*, & est divisée en deux états principaux, gouvernés par deux princes Mahométans. L'intérieur du pays en est peu connu : on y compte plus de vingt royaumes, dont les souverains prennent le titre de *Raja*. Boné est la

capitale de l'état de Celebes, & occupe la partie ſeptentrionale de l'iſle. Macaſſar, qui eſt au midi, eſt une belle & grande ville, dont les rues ſont couvertes de ſable, parce que le pavé n'y eſt point en uſage. Elles ſont bordées d'un double rang d'arbres qui donnent de l'ombre & de la fraîcheur aux maiſons. On n'y voit point d'autres édifices de pierres, que le palais du roi & quelques moſquées. Les autres bâtimens ſont de bois de différentes couleurs. L'ébéne y domine ſpécialement; & les divers morceaux de piéces rapportées, forment un coup d'œil agréable, & dont l'éclat ſurprend les étrangers. Un autre ſpectacle eſt celui des marchés qui ſe tiennent deux fois par jour dans de grandes places, le matin avant le lever, & le ſoir après le coucher du ſoleil. On n'y rencontre jamais que des femmes; les hommes ſe croient deſtinés à des occupations plus importantes, & ſe rendroient mépriſables, s'ils oſoient y paroître. Toutes les jeunes filles des villages voiſins y arrivent chargées de denrées que les femmes de la ville achetent à meilleur marché, que ſi c'étoit les maris qui fuſſent chargés de ces emplettes :

la complaisance d'une part, la galanterie de l'autre, pourroient faire varier le prix de la marchandise. La ville de Boné n'est ni moins grande, ni moins peuplée, ni moins commerçante que Macassar.

Les Hollandois ont des forts dans l'isle de Celebes, pour la sûreté de leur commerce. Ce pays leur a paru trop agréable pour négliger de s'y établir. La richesse & la variété de ses productions, la beauté de ses paysages, la multitude de ses eaux, la pureté de son ciel; enfin tout contribue à rendre ce sejour délicieux. L'or se présente de lui-même, sans qu'il soit besoin de l'arracher avec effort des entrailles de la terre. On le trouve, ou en poudre, ou en petits lingots dans les rivieres, & dans les vallées après l'écoulement des eaux. Les bois les plus précieux de menuiserie y sont aussi communs que les ormes & les chênes en Europe. Les fleurs les plus recherchées en France, croissent ici sans soin & sans culture. Une infinité d'autres que les Européens ne connoissent pas, & dont on fait des parfums exquis, embaument les campapagnes, & récréent la vue par la viva-

eité, l'éclat & la diverſité de leurs couleurs. Rien n'égale la délicateſſe & l'abondance des fruits de cette iſle : il y a de petits melons d'une qualité ſi rafraîchiſſante, que la moitié d'un ſuffit pour appaiſer la ſoif de l'homme le plus altéré. De l'huile d'une certaine noix, les habitans font de la bougie auſſi belle que la nôtre. Ils ont des herbes venimeuſes dont le poiſon eſt extrêmement ſubtil. Ils y trempent leurs fléches; & ces armes deviennent ſi dangereuſes, que les bleſſures qu'elles font donnent la mort.

L'opium eſt de toutes les plantes de cette iſle, celle dont on fait ici le plus de cas. Elle croît ordinairement dans des lieux pierreux & ſauvages, qui ne ſont connus que des inſulaires. On tire de ſes rameaux une liqueur qui s'épaiſſit dans l'eſpace de quelques jours. Auſſitôt qu'elle a acquis une certaine conſiſtance, on la coupe en morceaux pour en faire de petites boules qui s'achetent au poids de l'or. On les fait diſſoudre dans l'eau; & on en arroſe le tabac à fumer. Cette teinture lui donne un goût que les habitans trouvent admirable. Son effet le plus certain eſt de-

les enyvrer ; & le sommeil que leur procure cette yvresse, a tant de charmes pour eux, qu'ils le préferent à tous les autres plaisirs. L'expérience leur apprend néanmoins que l'usage de cet opium n'est pas sans danger. Il devient si nécessaire à ceux qui y sont habitués, que s'ils le quittent, on les voit bientôt maigrir, tomber dans la langueur, & mourir d'abbatement. Il est encore plus dangereux d'en prendre avec excès ; car la léthargie qu'il procure nécessairement, conduit bientôt à la mort.

Parmi une infinité d'animaux de toute espece, sauvages & domestiques, il y a une sorte de singes fort gros, qui sont la terreur de toutes les femmes. Ils se jettent sur elles avec fureur, & les mettent en piéces, après avoir assouvi leur lubricité.

Toutes les qualités propres à la guerre, distinguent les habitans de l'isle de Celebes. Aussi passent-ils pour les meilleurs soldats de l'Asie méridionale. Une éducation mâle les rend agiles & robustes : dès qu'ils sont nés, on leur frotte les membres plusieurs fois le jour avec de l'huile & de l'eau tiéde ; on les tire de bonne heure d'entre les mains des fem-

mes; & on les forme, hors de la maison paternelle, à tous les exercices qui demandent de l'adresse & de la force. Ils sont dans l'usage, ainsi que les habitans de Bornéo, de se faire polir & limer les dents, de se les peindre en rouge ou en noir; plusieurs même se les font arracher, pour y substituer des dents d'or, d'argent ou de tombac. Ils sont d'ailleurs très-recherchés dans leurs vêtemens & leur parure; & c'est une coutume indispensable parmi les grands, de se rougir les ongles avec du vermillon. Ils sont simples & modestes dans les ameublemens; & leurs maisons sont élevées de terre comme à Sumatra, & pour les mêmes raisons. Ce sont à-peu près aussi les mêmes mœurs, les mêmes usages; voici ce qu'il peut y avoir de particulier à Macassar. Quand ils marient leurs enfans, on enferme les nouveaux époux, pendant trois jours & trois nuits, dans une chambre obscure qui n'est éclairée que par une petite lampe. Une vieille femme se tient à la porte pour leur fournir ce dont ils ont besoin; & le matin du quatrieme jour, un domestique entre dans la chambre avec une vase rempli d'eau, & une

barre de fer, où sont gravés quelques caracteres. Les deux époux mettent leurs pieds nuds sur la barre ; & on leur jette l'eau sur le corps, en prononçant certaines prieres. Le lendemain, le mari fait présent à sa femme d'une petite chaîne d'or, pour la faire souvenir qu'elle doit désormais être sa premiere esclave.

On distingue ici trois ordres de noblesse ; les *Dacus*, les *Carré*, & les *Lolo*. Les premiers possédent des fiefs qu'ils tiennent de la générosité du prince, & qui ne sortent point de leur famille, tant qu'il subsiste des enfans mâles ; mais à leur défaut, ils retournent à la couronne. Les Dacus remplissent les premieres charges de la cour, & sont obligés de suivre le souverain à la guerre avec un certain nombre de soldats. Les Carré sont aussi nombreux dans cette isle, que les marquis le sont en France, & les barons en Allemagne. Cette noblesse s'accorde aisément par le prince ; & c'est ce qui multiplie si fort ce second ordre. L'ordre des Lolo répond à nos simples gentilshommes ; & il est peu de roturier un peu à son aise, à qui on ne donne ce titre par flaterie.

Le trône est ici héréditaire ; mais ce sont les freres qui succedent à l'exclusion des enfans, pour éviter les inconvéniens des minorités. Quant au gouvernement général de l'isle, tous ces différens états forment entr'eux une alliance, par laquelle ils s'obligent à se défendre mutuellement. Les Hollandois, qui tiennent tous ces pays dans leur dépendance, président à cette ligue en qualité de protecteurs ; & toutes les fois que le roi de Boné convoque la diéte, un gouverneur Hollandois y assiste avec quelques députés de sa nation. Lorsqu'il survient des contestations, ils la terminent par leur suffrage, & font toujours pencher la balance du côté qui leur plaît.

Avant l'établissement de la religion Mahométane dans cette isle, les peuples donnoient dans toutes les absurdités, & étoient assujettis à toutes les superstitions des idolâtres de l'Inde. Rappellez-vous, Madame, tout ce que je vous ai dit à ce sujet dans plus d'un endroit de mes Lettres ; & vous ne me demanderez point d'autres détails.

On ne sçait à quelle occasion les habitans de cette isle reconnurent, vers

le commencement du dernier siécle ; la vanité des idoles qu'ils avoient adorées jusqu'alors. Ils résolurent, d'un consentement général, de changer de religion ; mais ne sçachant s'ils devoient embrasser celle des Chrétiens ou celle des Mahométans, ils voulurent que le hazard en décidât. Ils envoyerent des ambassadeurs aux Portugais de Malaca, & au roi d'Achem, pour leur demander des personnes capables de les instruire, promettant de se déterminer pour ceux qui arriveroient les premiers. Tandis qu'on temporisoit à Malaca, le roi d'Achem fit partir des docteurs de l'alcoran, qui introduisirent le Mahométisme sur les côtes méridionales de l'isle. Des missionnaires Portugais vinrent ensuite, & annoncerent l'Evangile dans la partie septentrionale ; mais ces derniers ayant été renvoyés à la sollicitation des Hollandois, la religion de Mahomet a prévalu. Un roi du pays, favorable au Christianisme, s'étoit retiré à Siam pour y chercher un asyle. Il laissa en mourant, deux fils fort jeunes, que les Jésuites emmenerent en France, & qui furent élevés au college de Louis le Grand. Ils y

reçurent le baptême sous les auspices de Louis XIV & de M. le Dauphin son fils, & furent nommés, l'un *Louis Daen Rourou*; l'autre *Louis Dauphin Daen Toulalo*.

Celebes ou Macassar touche, pour ainsi-dire, aux isles Moluques; un court trajet nous rendit à Ternate, d'où j'eus occasion d'en parcourir un assez grand nombre, pour m'instruire par moi-même de ce qu'elles offrent de plus remarquables à la curiosité des voyageurs. Les principales de celles qui peuvent être comprises sous le titre général de *Molucques*, sont Tidor, Motir, Machian, Timor, Bachian, Gilolo, Amboine, Ceram, Banda, Sologo & Ternate où nous débarquâmes. Cette derniere est une des plus renommées, quoiqu'elle ne soit pas la plus étendue. Je loge chez un négociant Hollandois; & de ma chambre, & à l'heure même où je vous écris, je découvre une haute montagne qui est au centre de l'isle, & dont le sommet offre la vue d'un grand gouffre qui paroît aussi profond que la montagne même. Il en sort beaucoup de feu mêlé d'une fumée claire qui s'éleve en forme de pyramide. Ce

volcan est sur-tout terrible dans le tems des équinoxes, parce que les vents qui soufflent alors, embrasent les matieres combustibles, & redoublent la vivacité de ses flammes. Ses éruptions sont alors accompagnées de tremblement de terre & d'un bruit furieux; le soufre qui en sort, mêlé avec la terre & les pierres rouges, est lancé avec l'impétuosité d'un boulet de canon, & se répand en torrens jusqu'à Gammalama, capitale de l'isle, où je suis présentement. L'air est infecté de vapeurs qui corrompent l'eau & la rendent mal-saine : cependant la montagne me paroît fertile & est toute couverte de verdure.

La ville de Gammalama d'où je vous écris, est située sur le bord de la mer, & ne contient qu'une grande rue bâtie à l'indienne ; c'est-à-dire que la plûpart des édifices sont de cannes & de roseaux : on y voit les ruines d'un ancien château que les Espagnols y avoient construit. Le roi de Ternate, ainsi que tous les souverains des Moluques, gémit sous l'oppression des Hollandois qui font tout le commerce de ces isles. Il est vrai que ces rois sont multipliés à l'infini, & qu'au-

cun d'eux n'eſt en état de ſecouer le joug qui les accable.

Ce qu'on appelle en France l'*oiſeau de paradis ;* en Portugal, l'*oiſeau du ſoleil;* & aux Indes, l'*oiſeau des dieux*, eſt fort commun dans l'iſle de Ternate. C'eſt une erreur de croire que cet animal vit de l'air, & qu'il naît ſans pieds. Ce qui peut avoir donné lieu à cette opinion, eſt l'uſage où ſont les Ternatois de les faire ſécher au ſoleil, après leur avoir coupé les pattes. La chaleur reſſerrant leur peau, fait diſparoître les traces de l'inciſion. Ce que l'oiſeau de paradis a de plus ſingulier, eſt une queue très-longue & un plumage admirable.

L'iſle de Ternate & les Molucques, ſont encore renommées par l'abondance des cloux de girofle & des noix de muſcade, dont les Hollandois font un commerce prodigieux. L'arbre de girofle reſſemble au laurier; mais il a la tête plus épaiſſe & les feuilles moins larges. Le goût du clou ſe trouve dans les feuilles, & juſques dans le bois. Ses fleurs ſont blanches, & s'aſſemblent principalement vers la cime. Chacune d'elles produit un clou qui d'abord eſt verd, enſuite jaune, plus rouge, &

enfin d'un brun foncé. Il pend par une petite queue à une grappe qui contient ordinairement une grande quantité de cloux. On les recueille vers le mois de Novembre, de la maniere suivante. On étend au pied de l'arbre une grande toile, après avoir nettoyé la place avec beaucoup de soin : ensuite on secoue les branches fortement, soit en y attachant une corde que l'on tire avec effort, soit en les battant avec des perches ; ce qui ne se fait pas sans incommoder l'arbre. Mais il en devient plus fertile l'année suivante. Après la récolte on lave les cloux dans de l'eau de mer ; & on les fait sécher en les exposant au soleil ou à la fumée des cannes de bambou. On les vend avec les queues ; car ces insulaires en ramassant le tout ensemble, ne se donnent pas la peine de les trier ; mais ceux qui les achetent, prennent celle de les nettoyer pour les transporter en Europe. Les cloux qui restent aux arbres, après qu'on les a secoués ou battus, y demeurent jusqu'à la récolte suivante, & passent pour les meilleurs, parce qu'ils sont plus forts & mieux nourris. Cependant les Hollandois prennent par

choix

choix les plus petits. On ne plante point le girofle; les cloux qui vieillissent sur l'arbre, & qui tombent ensuite, contribuent assez à le reproduire. Il ne donne pas de fruit avant l'âge de huit ans ; & l'on prétend que sa durée ordinaire est d'un siécle. Il est rare qu'il rapporte deux années de suite avec la même abondance ; il n'a une fertilité remarquable que de trois en trois ans, & ne croît dans aucun autre lieu du monde qu'aux Molucques. Ce sont les Chinois qui les premiers ont connu le prix de cet arbre. Attirés par l'odeur de son fruit, ils en chargerent leurs navires, & en porterent dans les golfes de Perse & d'Arabie, d'où il s'est ensuite répandu en Europe. Les Indiens le font confire dans le sucre, le sel ou le vinaigre; & les femmes en mâchent pour donner plus de douceur à leur haleine. Il est d'une nature si chaude, que si l'on met un sac de cloux sur un bassin plein d'eau, elle diminue considérablement, sans que la qualité du girofle en soit sensiblement alterée. S'il se trouve un vase rempli d'eau dans l'endroit que le marchand a choisi pour le nettoyer, le vase se

vuidera en peu de tems par la chaleur extraordinaire que les cloux répandent autour d'eux. Des Hollandois qui ont souvent fait cette expérience, m'ont assuré que la soie de la Chine a la même vertu : qu'on la mette dans quelque lieu, un pied ou deux au-dessous de la terre, & qu'on verse de l'eau sur le pavé, le lendemain il sera sec, & la soie toute imbibée d'eau. Les Chinois emploient cette ruse pour donner plus de poids à leur marchandise.

Pour revenir au girofle, on prétend que les pigeons ramiers qui sont en grand nombre aux Molucques, se nourrissent du reste des cloux qui vieillissent sur les arbres, & qu'en les rendant avec leur fiente, il en naît des girofliers; c'est ce qui multiplie si prodigieusement cette plante, qu'on feroit de vains efforts pour la détruire. Quand les Portugais se furent rendus maîtres des Molucques, les rois du pays, indignés de la cruauté & de l'insolence de leurs vainqueurs, crurent que, pour s'en délivrer, il n'y avoit qu'à brûler ces productions funestes qui attiroient les étrangers dans leurs isles. Le desespoir leur mit le feu à la main pour réduire

en cendres tous les girofliers; mais au lieu de la ſtérilité qu'ils avoient en vue, la cendre mêlée à la terre rendit la campagne encore plus féconde. On remarque qu'il ne croît ni herbe, ni verdure autour de l'arbre qui produit le girofle, parce qu'il attire par ſa chaleur tous les ſucs nourriciers qui environnent ſes racines.

L'iſle de Ternate & la plûpart des Molucques ne produiſent ni riz, ni bled, ni autres grains propres à faire du pain; mais au défaut de ces alimens, la nature y a fait naître le ſagu, eſpece de palmier ſauvage. Sa moëlle pilée rend une farine très-blanche dont on fait des eſpeces de gâteaux. On fend le tronc pour en tirer cette moëlle; un maillet de bois ſert à l'écraſer; & cette ſubſtance, qui ſe réduit à-peu-près en forme de ſciure de bois, ſe pétrit comme une pâte de froment. Tout ce qui ſe vend ici ou s'achete, ſe paye avec du ſagu. L'arbre qui le produit, s'éleve de quinze ou vingt pieds; ſon fruit eſt rond, & ſemblable à celui du cyprès. En coupant les branches tendres de la plante, on en fait ſortir une liqueur délicieuſe appellée *tuale*, qui a

la blancheur du lait, & qui sert de breuvage aux habitans. Pour la recevoir, ils attachent un vase à l'extrémité de la branche qui est coupée, & l'espace d'une nuit suffit pour le remplir. Le nipa, le bambou & le cocotier leur fournissent d'autres boissons agréables.

L'origine des Molucquois est absolument inconnue; on sçait seulement que les Arabes y ont introduit le Mahométisme comme dans la plûpart des autres isles de l'Asie; mais cette religion se trouve ici mêlée avec toutes les superstitions du Paganisme. On parle aux Molucques différentes langues; ce qui fait juger que les habitans sont un mélange de divers peuples; que les Chinois, les Javanois, les Malais & les Arabes ont fréquenté ces isles, & que les originaires du pays ont obéi successivement à plusieurs puissances étrangeres dont ils ont pris & conservent encore les usages. En voici un qui m'éveille tous les matins quelques heures plutôt que je ne voudrois, & dont je ne tire pas le même avantage que ceux pour lesquels il est établi. Il a pour objet la population; & cette coutume est une de celles qui s'observent avec le plus

de soin. Dans toutes les villes & dans les gros villages, il y a des hommes dont l'emploi est de battre la caisse dans les rues, à la pointe du jour, pour éveiller les personnes mariées, & les exciter à remplir le devoir conjugal.

Les loix qui concernent les mariages aux Molucques, sont grossieres & barbares. Elles permettent la pluralité des femmes, sans en fixer le nombre ; & l'on se quitte si-tôt qu'on cesse de se convenir. Aussi ces sortes d'alliances se font elles sans beaucoup de cérémonie ; car dès que les parties sont d'accord, le pere de la fiancée fait un festin, après lequel les jeunes époux consomment le mariage. Quand la femme quitte son mari, elle est obligée de lui rendre les présens qu'elle en a reçus ; elle lui verse ensuite un peu d'eau sur les pieds, pour se purifier de l'impureté qu'ils peuvent avoir contractée ensemble ; & elle se retire pour s'engager à un autre dès le lendemain, s'il y a quelqu'un qui la recherche. Vous jugez bien, Madame, qu'avec cette façon de penser, on est ici fort indulgent pour l'adultere ; une

femme qui, sur le plus leger prétexte, peut se séparer de son mari, a peu de chose à craindre de sa mauvaise humeur pour les infidelités dont elle pourroit se rendre coupable. Aussi le sexe est-il ici d'une coqueterie extrême, & d'une gaieté, d'un enjouement, qui, joints à une figure agréable & à beaucoup d'esprit, en font les délices des étrangers. Un François aux Molucques, croit être avec des femmes de son pays.

Les habitans de ces isles, quand ils sont pris à leur serment dans les affaires importantes, observent cette cérémonie : ils mettent de l'eau dans une écuelle, y jettent de l'or, de la terre, une balle de plomb, y trempent le bout d'une épée ou d'une autre arme, & donnent cette eau à boire à celui qui doit faire le serment, avec des imprécations terribles, que tout ce qui a touché l'eau conspire à sa perte, s'il se parjure. C'est sur-tout à Amboine que cette pratique est en usage ; & je l'y ai vu observer avec beaucoup d'appareil. J'ai fait dans cette isle un plus long séjour qu'à Ternate, parce que j'y ai trouvé plus de ressource du côté de l'amusement & de la société.

Les Hollandois y donnent la loi comme par-tout ailleurs : ils y ont des forts, des palais, des hôpitaux & des églises où l'office se fait en langue Flamande & en Malais. Mais le Christianisme n'y a pas des progrès proportionnés au zéle que témoigne la compagnie Hollandoise, ni à la dépense qu'elle fait dans cette vue. Elle entretient des ministres & des maîtres d'école, qui lui coûtent fort cher & qui font peu de prosélytes ; ceux même qui se convertissent, n'ont guères que l'extérieur du Christianisme. Mais ces foibles rayons de lumiere servent du moins à leur donner quelque idée de vertu ; on leur trouve plus de douceur & de bonne-foi qu'aux Mahométans & aux Idolâtres ; & les Hollandois prennent plus de confiance à leurs engagemens.

La ville d'Amboine peut bien avoir deux milles de circuit, en y comprenant les petites habitations qui l'environnent. Ses rues sont belles & régulieres ; elle est traversée de quelques canaux sur lesquels on a construit des ponts ; & ses habitans sont un mêlange de Chrétiens, de Mahométans & d'I-

dolâtres. Son territoire est aujourd'hui l'endroit des Molucques le plus fertile en girofle ; les Hollandois qui y ont établi le centre de leur puissance pour ce genre de commerce, ont détruit la plûpart des plantations des autres isles.

Quoiqu'en général, les Molucquois suivent assez les mêmes usages, il y a néanmoins dans quelques villes, des coutumes & des loix particulieres qui ne s'observent point dans d'autres; c'est ce que j'ai cru remarquer dans l'isle de Sologo. On y punit les larcins ordinaires par l'amputation de l'oreille, & les vols considérables par la perte de quatre doigts. L'homicide & l'adultere entraînent la peine de mort; mais il y a mille moyens de se soustraire à la rigueur de la loi. La coutume des nobles est d'embaumer leurs morts, & de les garder un an dans une caisse, sous le toît de leurs maisons; ils les enterrent ensuite avec beaucoup de pompe. Leur deuil consiste à se raser la tête, & à se passer dans les bras, dans les jambes & autour du corps, des cercles de cannes, qu'on est obligé de garder jusqu'à ce qu'ils tombent d'eux-mêmes. Ce peuple reconnoît un Dieu

créateur qu'il invoque en fléchissant les genoux, en tenant les mains élevées sur la tête, & en lui offrant des viandes que le prêtre du temple vient enlever secrettement. Mais en même tems que ces peuples adorent un Être suprême, ils ont aussi une vénération singuliere pour le démon. Ils le consultent dans toutes leurs affaires; & la puissance qu'ils lui attribuent, est encore d'une grande ressouce pour les prêtres.

Ce pays releve du roi de Ternate; mais on y compte une infinité de villages qui ont chacun leurs princes particuliers. Ils ne sont distingués de leurs sujets, que par un plus grand nombre de boucles d'oreilles, & un voile d'écorce d'arbre; car ces peuples vont ordinairement nuds. Pour y suppléer, ils se peignent sur le corps différentes figures de feuillages & de fleurs, qui semblent imiter le ramage de certaines étoffes. Toute l'isle est remplie de lieux de prostitution, déréglement très-rare dans les autres parties de l'Inde. Tous ces petits souverains sont perpétuellement en guerre les uns avec les autres. Ce métier est pour eux une espece de commerce, pour faire des prisonniers

ou des esclaves, qu'ils vont vendre dans d'autres isles. Ils y joignent quelquefois jusqu'à leurs propres enfans ; & s'ils peuvent mettre la main sur un parent ou sur un ami, ils en font un pareil trafic. Quand ils ont tué des ennemis à la guerre, ils leur coupent la tête, & la suspendent aux murs de leurs maisons. Enfin rien n'égale leur grossiéreté, leur férocité, & leur perfidie.

Les Portugais ont un établissement à Timor, dans un lieu nommé *Lasao*, qui est une assez bonne place de commerce. Les peuples de leur dépendance font profession du Christianisme ; mais quoiqu'ils reconnoissent le roi de Portugal pour leur souverain, ils ne veulent relever ni du vice-roi de Goa pour le temporel, ni même de l'archevêque de cette ville pour le spirituel : ils se gouvernent selon leurs propres loix. Il y a d'autres habitans de l'isle, qui dépendent des Hollandois, & d'autres qui vivent comme des Barbares, sans aucune domination que celle de leurs chefs. Ils sont si farouches, qu'ils massacrent sans pitié les étrangers qui approchent de leurs habitations ; & ils ne sortent de leurs maisons, qu'armés

d'epées, de javelots, d'arcs & de flé-ches. La chasse & la pêche sont leur unique occupation; & ceux qui ont du goût pour la culture des terres, choisissent le terrein qu'ils veulent; car les campagnes appartiennent à tout le monde. Sans entrer dans aucun détail touchant les habillemens de ces insulaires, je dirai, en général, que les Européens sont vêtus à la mode de leurs pays; les Mahométans comme ceux des grandes isles; & les Gentils se contentent le plus souvent d'un morceau de toile dont ils s'enveloppent les reins.

Ce que j'ai vu de plus remarquable dans l'isle de Machian, est un volcan qui s'ouvrit vers le milieu du siécle dernier. Il en sortit des feux qui réduisirent en cendres plusieurs habitations. L'ouverture, telle qu'on la voit aujourd'hui, s'étend depuis le sommet de la montagne jusqu'au bas, ayant la forme d'un chemin qu'on auroit creusé exprès.

Les peuples qui habitent l'isle de Gilolo & quelques autres dans le voisinage, sont des sauvages qui passent leur vie dans des lieux déserts, sans

loix, sans souverains & sans demeures fixes. Ils élisent des chefs auxquels ils obéissent sans lui payer aucun tribut. Ils adorent le diable sous des figures hideuses ; vous avez vu que c'est le culte ordinaire de tous les Indiens idolâtres.

L'isle de Banda & quelques autres qui l'environnent, sont les seuls endroits du monde où se trouve la muscade. Il y auroit de quoi s'étonner que cinq ou six petites isles en produisissent une assez grande quantité pour en fournir à tout l'univers, s'il n'étoit certain qu'excepté une montagne qui jette du feu dans l'isle de Guanape, il n'y a pas un arpent de terre qui n'en soit tout couvert. Cet arbre vient également dans les plaines & dans les montagnes, & croît presque par-tout avec une prodigieuse abondance : en tout tems ses branches sont chargées de fleurs & de fruits. Le muscadier a la forme du pêcher ; mais ses feuilles sont un peu plus courtes & plus rondes. Son écorce est unie, & d'un gris obscur; ses feuilles vertes & lissées comme celles du poirier, poussent deux à deux sur une même tige, & répandent une odeur

agréable lorsqu'on les presse avec les doigts. Le fruit, dans sa primeur, est d'un beau verd, ainsi que toute la plante; mais en mûrissant, il devient bleu, avec quelques nuances d'incarnat, de brun & de jaune. Il est couvert d'un brou aussi épais que celui des noix communes d'Europe, & qui s'ouvre naturellement dans sa maturité. Il montre alors une petite écorce rougeâtre, d'une substance moëlleuse, appellée *macis*, ou *fleur de muscade*. Elle sert d'enveloppe à une coque très-dure, qui renferme le fruit ou la noix. Ce fruit est neuf mois à se former; & quand on l'a cueilli, on en détache la premiere écorce; on en sépare le macis qu'on fait sécher au soleil; on étend les noix sur des claies, sans les séparer de leurs coques; & on les laisse sécher, pendant six semaines, à un feu moderé, dans des fours destinés à cet usage. Ensuite on brise la coque; on en tire la noix; on la lave dans de l'eau de chaux; & on la met aussi dans des fours pendant plusieurs semaines. Les habitans de l'isle font cuire avec du sucre ou du sel la muscade avec le brou, & en composent une nourriture

excellente. Ils tirent de ſon fruit une huile délicieuſe, qui fortifie les nerfs, provoque le ſommeil, arrête les fluxions & guerit les maux d'eſtomac. Le macis a à-peu-près les mêmes vertus; mais il eſt bien plus agréable dans les ſauſſes & dans les ragoûts. De la poudre de muſcade ou de macis, mêlée avec de l'huile roſat, on fait un onguent ſouverain contre les indigeſtions.

J'ai vu dans l'iſle de Banda un oiſeau d'un plumage noir, & qui a deux fois la groſſeur d'un cygne. Il n'a ni langue, ni aile, ni queue; & le deſſus de ſa tête eſt couvert d'une écaille auſſi dure que celle d'une tortue. Ses jambes ſont longues, ſes pieds gros; & il s'en ſert pour ſa défenſe, ruant & frappant par derriere comme un cheval.

Il eſt peu de pays où l'extérieur de la religion Mahométane s'obſerve avec autant de ferveur que dans les iſles de Banda. Les habitans n'entreprennent rien ſans avoir fait leurs prieres auparavant. Ils n'entrent point dans leurs moſquées, qu'ils ne ſe ſoient lavé les pieds; & quand ils y ſont, ils prient Dieu avec tant de véhémence, qu'ils ſe font entendre à plus de deux cens pas. Ils

accompagnent ces oraiſons de toutes ſortes de geſtes, de contorſions & de grimaces. Ils ſe mettent à genoux, ſe couchent à terre, la frappent de leur tête, levent les mains & les yeux vers le ciel, pouſſent des ſoupirs, & ne ceſſent de remuer les levres pendant toute cette cérémonie. Ils choiſiſſent auſſi ces mêmes moſquées pour y manger enſemble ce que chacun y apporte. Un morceau de ſagu & un plat de riz font toutes les délices de ces repas. Ils tiennent encore ces aſſemblées, ou dans les bois, ou dans les places publiques, ſoit pour y faire de ſemblables feſtins, ſoit pour y déliberer des affaires d'état. Pendant le repas, on donne aux convives le divertiſſement d'un combat que les nobles font entr'eux avec des épées émouſſées & au ſon des inſtrumens.

Les Bandanois ſont preſque toujours en guerre avec leurs voiſins; & parmi pluſieurs armes en uſage parmi eux, ils ont de petits traits faits en maniere d'hameçons, auxquels ils attachent une corde. Ils les lancent à l'ennemi avec beaucoup d'adreſſe, les retirent enſuite avec la corde, & amenent par le même

moyen ceux qu'ils ont blessés. Leur coutume est de ne faire aucun quartier aux vaincus. Ils rapportent en trophée, au bout d'une pique, les têtes des ennemis tués au combat; ils les étalent & les comptent avec ostentation dans la place publique; & après les avoir fait voir à tout le peuple, ils vont les enterrer dans un bois voisin.

C'est une chose assez ordinaire dans l'isle de Banda, de voir des personnes âgées de plus de cent ans. Les femmes qui se trouvent à la mort de leurs parens, se mettent à crier & à pleurer de toutes leurs forces, comme si, par ce moyen, elles vouloient rappeller l'ame du défunt; mais voyant qu'elle ne revient point, elles mettent fin à leurs larmes & à leurs sanglots. La même cérémonie recommence sur le tombeau du mort qu'ils appellent à haute voix; & ils finissent par allumer des lampes sur sa fosse, autour de laquelle chacun fait sa priere.

Les premiers souverains qui ont gouverné les Molucques, ont cru descendre des dieux du pays, jusqu'au tems où ils ont abjuré l'idolâtrie pour embrasser le Mahométisme. On raconte

encore mille traits fabuleux, dont on trouve des exemples dans l'origine de tous les peuples. L'Alcoran fut annoncé dans ces isles, vers la fin du quinzieme siécle, peu de tems avant l'arrivée des Portugais qui y porterent l'évangile. Les violences qu'ils y commirent, quoique condamnées par leur religion, prévinrent contre elle l'esprit de ces insulaires; ils préférerent le culte de Mahomet à celui de Jesus-Christ, parce que ces hommes grossiers jugerent moins de la doctrine, que des hommes qui la leur enseignoient. On compte plusieurs rois détrônés, enfermés, empoisonnés, parmi les excès de la nation Portugaise aux Molucques. Je ne parle point des villes saccagées, des habitans massacrés, des persécutions, des tyrannies dont le détail feroit horreur.

Les Portugais furent à peine établis dans ces isles, que les Espagnols leur en disputerent la possession. Quelques rois du pays accueillirent ces derniers avec bonté, & leur accorderent la liberté de s'établir dans toutes les terres de leur obéissance. Alors ils commencerent à partager avec les Portugais les avantages du commerce des Molucques;

mais la jalousie ne tarda pas à exciter entr'eux une guerre cruelle. Les Espagnols trouverent moyen de s'emparer peu-à-peu de tout le commerce ; mais ils furent eux-mêmes supplantés par un autre peuple plus actif & plus industrieux. Vous entendez, Madame, que je veux parler des Hollandois qui s'établirent, selon leur usage, sur les ruines des premiers vainqueurs de ces isles. Les Anglois vinrent ensuite leur disputer leurs possessions ; mais ils furent enfin obligés, ainsi que les Portugais & les Espagnols, de céder à leurs adversaires ; & les Hollandois seuls resterent possesseurs des Molucques. Si-tôt qu'ils s'y virent les maîtres, ils disposerent à leur gré du sceptre & de la vie des rois du pays, & les retinrent sous un honteux esclavage : aussi n'ont-ils pas encore pu se concilier l'amitié de ces insulaires, qui continuent toujours à les regarder comme des tyrans. Ce n'est pas que le sort des Molucquois ne soit peut-être plus heureux qu'il ne l'étoit avant que les Hollandois n'eussent fait la conquête de leurs isles. La compagnie a augmenté les richesses naturelles du territoire, non-seulement en multipliant les plantations

de girofle & de muſcade, mais encore en y introduiſant pluſieurs graines & différentes plantes d'Europe. Ils ont ſoin d'ailleurs d'y apporter tous les ans quantité de ſubſiſtances, & de pourvoir abondamment aux beſoins des habitans.

Outre le girofle, la muſcade & le ſagu qui ne ſe trouvent guère qu'aux Molucques, voici d'autres productions de ces iſles, que je ne connois que par le récit d'un Hollandois qui m'a aſſuré les avoir vérifiées. Il prétend qu'à Sologo il croît un arbre dont l'ombre eſt mortelle à ceux qui ſe couchent deſſous. Mais ce qui rend la choſe merveilleuſe, c'eſt que cette ombre n'eſt nuiſible que du côté de l'occident; car ſi la perſonne qui commence à ſe trouver mal, ſe leve incontinent & paſſe vers l'orient, elle ne tarde pas à y rencontrer ſa gueriſon. Ainſi, d'un côté, l'ombre de cet arbre eſt empoiſonnée; & de l'autre, elle eſt un antidote contre le venin de la premiere.

Les Molucques produiſent un autre arbre dont le bois eſt rouge, brûle dans le feu, & jette des étincelles & des flammes ſans ſe conſumer. Mais en le frottant entre les mains, on le réduit

en poudre; & il se casse en le mettant sous les dents.

On voit dans ces isles des serpens de trente pieds de long, & gros à proportion; mais ils ne sont ni dangereux ni vénimeux. On assure que lorsqu'ils ne trouvent point de nourriture, ils mâchent d'une certaine herbe, & vont ensuite la dégorger dans la mer. Par ce moyen, ils attirent une quantité de poissons qui, s'étant enyvrés de cette herbe, nagent sur l'eau, & deviennent la proie de ces serpens qui s'en repaissent à leur gré.

Ce qui doit passer pour un phénomene des plus extraordinaires dans l'isle de Ternate, c'est une plante dont les feuilles n'arrivent à leur maturité, que pour se transformer en animaux vivans qui se détachent des branches, & qui volent en l'air sans perdre la couleur de la feuille. Leur corps se forme des fibres les plus dures. La tête est à l'endroit par où la feuille tenoit à l'arbre, & la queue à l'autre extrémité. Les aîles se font de ce qu'il y a de plus mince dans le reste de la feuille; & il en sort enfin un papillon tout entier.

Les grandes chaleurs des isles Moluc-

ques placées immédiatement ſous la ligne, me font deſirer le départ d'un vaiſſeau Eſpagnol qui ſe diſpoſe à s'en retourner aux Philippines. Ce ſera une occaſion favorable de connoître ces iſles célébres, découvertes par le fameux Magellan, & ainſi nommées en l'honneur de Philippe II, lorſque les Eſpagnols en firent la conquête. Sur tout ce qu'on m'a dit ici de ces contrées, je juge, Madame, qu'elles fourniront la matiere d'une Lettre intéreſſante.

Je ſuis, &c.

*Dans l'iſle de Ternate, ce 15 Avril 1743.*



## LETTRE XLV.

### *LES ISLES PHILIPPINES.*

NOUS eûmes à peine quitté le rivage de Ternate, qu'une tempête furieuse nous obligea d'abandonner la route de Manille, pour laquelle notre vaisseau étoit destiné, & nous jetta sur les côtes de Mindanao, une des plus considérables des isles Philippines, & la premiere en venant des Molucques. La capitale, qui porte aussi le nom de l'isle, n'est qu'à deux milles de la mer, sur une riviere dont nous gagnâmes l'embouchure. Les Espagnols ne sont pas souverains de cette isle; elle est gouvernée par un prince Mahométan, qui n'ose les attaquer ouvertement, parce que leur puissance à Manille s'étend sur la plûpart des autres isles; mais quand il croit pouvoir leur nuire impunément, il est rare qu'il n'en saisisse l'occasion. Nous étions à peine arrivés, qu'un de ses officiers vint à bord, & mesura notre vaisseau. C'est un usage imité des Chi-

nois qui prennent toutes les dimensions des bâtimens, pour sçavoir exactement ce qu'ils peuvent contenir. Persuadé que la saison nous obligeroit de faire quelque séjour dans cette isle, le capitaine se crut intéressé à ménager le Sultan, & à souffrir l'exécution de ses ordres. Il lui fit même annoncer sa visite avec quelques présens; & il voulut bien me permettre de l'accompagner dans cette entrevue. Nous fûmes conduits à la lumiere des flambeaux jusqu'au palais, où nous trouvâmes le monarque, avec douze seigneurs de son conseil, assis sur de riches tapis. La conversation se fit en Espagnol, par le ministere d'un interprete. Après les premiers complimens, il nous dit que notre vaisseau n'étoit point en sûreté à l'embouchure de la riviere, à cause des vents d'ouest, qui devoient souffler bientôt avec la derniere violence: il nous conseilla donc de nous approcher de la ville. L'avis étoit utile effectivement; mais il cachoit un piége encore plus dangereux. Il est vrai que les vents & les tempêtes ne tarderent pas à se faire sentir, & que la riviere, qui s'enfloit prodigieusement, amenoit de gros arbres flottans, dont tous nos

efforts n'auroient pu garantir notre vaisseau; mais lorsque le tems fut adouci, & que nous pensâmes à le radcuber, nous fûmes extrêmement supris de le trouver à demi-mangé de vers. Heureusement qu'il étoit doublé, & que ces insectes n'avoient eu le tems que de percer les premieres planches. Rien n'est plus étonnant que la voracité de ces animaux; les habitans sçavent si bien ce qu'ils en ont à craindre, que chaque fois qu'ils reviennent de la mer, ils tirent leurs bâtimens à sec, en brûlent le fond, & ne les remettent à flots qu'après les avoir soigneusement réparés. Les vers qui percent un vaisseau dans l'eau salée, meurent dans l'eau douce; & ceux d'eau douce, périssent, au contraire, dans l'eau salée; mais les uns & les autres multiplient prodigieusement dans celle qui ne l'est qu'à moitié; & c'est pour cette raison que notre navire se trouva plus exposé en s'approchant de la ville, parce que la riviere y est moins salée qu'à son embouchure. Ces insectes, que l'on voit nager par millions, ne sont nullepart, ni aussi gros, ni aussi voraces qu'à Mindanao. On n'en trouve jamais fort loin en

en mer. Ils sont ou dans les baies, ou dans l'embouchure des rivieres, & toujours à peu de distance du rivage. Nous ouvrîmes alors les yeux sur la mauvaise foi du monarque, qui avoit envoyé un de ses principaux officiers pour s'informer du succès de sa perfidie. Celui-ci nous trouva tous occupés à détacher les planches de la doublure; & voyant par-dessous un fond ferme & solide, il eut l'air fort mécontent. Nous dissimulâmes les raisons que nous avions de l'être nous-mêmes; & après avoir réparé le navire, nous nous disposâmes à partir pour Manille.

Vous aurez peut-être, Madame, la curiosité de sçavoir quelles furent mes occupations à Mindanao, pendant près d'un mois que notre vaisseau fut arrêté par le mauvais tems. Je fis plusieurs courses aux environs de cette capitale, & ne négligeai aucune occasion de m'instruire des mœurs, des loix, des usages & des productions du pays. On y fait avec les étrangers peu de commerce en denrées ou en marchandises; mais les habitans ont une autre maniere de trafiquer, qui n'est pas souvent moins lucrative. Dès que nous fûmes arrivés,

ces insulaires se rendirent à bord, & nous demanderent si quelqu'un de nous avoit besoin d'un *camarade* ou d'une *pagali*. Ils entendent par l'un un ami familier, & par l'autre une intime amie. Soit qu'on refuse ou qu'on accepte cette politesse, on est obligé de la payer par un présent. Si on se rend à leur invitation, ce qui n'arrive que trop souvent, la nouvelle conoissance se cultive par la même voie. Chaque fois que l'étranger descend à terre, il est bien reçu chez son camarade & chez sa maîtresse. Il y mange, il y couche pour son argent; & l'unique faveur qu'on lui accorde *gratis*, est le bétel qui ne lui est point épargné. On espere que la vertu de cette plante voluptueuse, en ranimant les feux de l'amour, rappellera plus souvent l'étranger, & que ses visites multipliées augmenteront le revenu. Les femmes du plus haut rang ont la liberté de faire le rôle de pagali; & très-peu s'en dispensent.

Un usage singulier à Mindanao, c'est de placer dans les premieres chambres du palais & dans les hôtels des grands, des canons montés sur leurs affûts. Ces bâtimens sont élevés sur des piliers de

plus de vingt pieds de haut; & l'on y monte de la rue par des degrés. Le grand espace vuide, qui se voit sous chaque édifice, forme une espece de halle percée à jour, & qui a plus ou moins d'étendue, suivant l'air de magnificence qu'on veut donner à la maison. Les pauvres l'environnent d'une cloison, & y élevent de la volaille, y retirent les bestiaux, le fumier, & toutes les immondices, comme dans une basse-cour : aussi rien n'est plus sale que ces demeures, jusqu'au tems des inondations qui emportent une partie de ces ordures.

La plûpart des habitans de Mindanao sont charpentiers; c'est en effet tout ce qu'il importe de sçavoir dans un pays où la nourriture ne consiste que dans un peu de riz & de racines, l'habillement dans un morceau de toile, les lits dans une mauvaise natte, les maisons dans quelques morceaux de bois, des joncs & des branches de palmiers. La terre leur sert de siége, les feuilles d'arbres de plats, les cannes de vases, & les cocos de tasses ou de gobelets.

Quatre peuples principaux occupent toute l'isle; & deux religions dif-

férentes partagent leur créance & leur culte. Le Mahométiſme régne ſur les côtes, & l'Idolâtrie, ou plutôt l'Athéiſme, dans l'intérieur du pays. Les Mahométans ne connoiſſent guères de leur ſecte, que la défenſe de manger du porc, la circonciſion, & la liberté d'entretenir pluſieurs femmes. Les autres inſulaires, diſtribués en quatre nations, ſont les Mindanaos, les Caragos, les Lataos & les Subanos. Les premiers paſſent pour un peuple belliqueux ; les ſeconds ſont décriés pour leur perfidie. Les troiſiemes entendent le commerce; & les derniers, qui ſont comme les vaſſaux des trois autres, paſſent pour des peuples très-groſſiers. Ils bâtiſſent leurs maiſons ſur des pieux ſi élevés, qu'elles reſſemblent à des nids placés au haut d'une pique. Ils s'y retirent la nuit à l'aide d'une perche qui leur ſert d'échelle. Ils aiment les bords des rivieres, & ne vivent que de leur pêche. Celles de ces différentes nations qui habitent les montagnes, ont des uſages plus barbares que les Mahométans. Un fils qui rachete ſon pere de la ſervitude, en fait ſon propre eſclave; les peres, à plus forte raiſon, exercent la même

rigueur à l'égard de leurs enfans. Le moindre bienfait parmi eux, donne droit sur la liberté d'autrui; & pour la faute d'un seul, on réduit toute une famille en esclavage. Les crimes qu'ils abhorrent, sont le vol & l'inceste au premier degré; ceux qu'ils tolerent, sont la fornication & l'adultere; ceux qu'ils récompensent, sont le meurtre & l'homicide. Ils enferment les incestueux dans un sac, & les jettent au fond de la mer. On nous avoit pris dans notre vaisseau à Mindanao, quelques piéces d'étoffes; & le voleur s'étoit retiré dans les montagnes. Il fut arrêté quelques jours après; & le lendemain on l'attacha à un poteau, dans une situation qui ne lui permettoit pas de remuer les pieds ni les mains, & qui lui tenoit le visage directement tourné au soleil. Ce tourment, qui livroit tout-à-la-fois le criminel à la fureur des mouches, & à l'excessive chaleur du climat, dura jusqu'au soir; & il auroit été suivi d'une mort encore plus barbare, si nos prieres n'eussent appaisé la justice. A l'égard de l'homicide, celui qui se propose de le commettre, commence par amasser une somme d'ar-

gent pour se soustraire à la vengeance des parens de son ennemi. Après son expedition, il est mis au rang des braves, avec le droit de porter le turban rouge. Chez les Caragos, il faut avoir tué sept hommes, pour obtenir cette cruelle distinction.

Les rois Mahométans font exercer la justice par un premier ministre qui a sous lui d'autres officiers tirés de la noblesse. On la distingue ici en différentes classes, qui ont trouvé le moyen de s'affranchir de la dépendance du monarque; & en général, les simples sujets ont beaucoup à souffrir de l'oppression des grands, parce que l'autorité souveraine est trop foible pour réprimer leur tyrannie.

Le serrail du prince est rempli d'une multitude de femmes. Celles qui lui donnent le premier enfant mâle, a le rang de reine. Un de ses priviléges est de passer deux nuits de suite auprès du Sultan, lorsque c'est son tour de coucher avec lui; au lieu que les autres femmes n'ont qu'une nuit, chacune à son rang.

Dans quelques repas que nous donnerent plusieurs seigneurs Mindanayens,

ils firent venir des baladines qui danserent & chanterent en notre présence. Elles n'ont point d'instrument de musique, & dansent terre-à-terre, sans autre mouvement des pieds que pour tourner, mais avec des inflexions de corps très-pénibles. Ces peuples ont des ballets de quarante ou cinquante personnes qui chantent divers couplets, dont la chute est la même; & à chaque refrain elles étendent un pied en avant, battent des mains, & font de grands cris. Leurs festins d'appareil sont accompagnés d'un autre spectacle: un homme armé de pied en cap, s'avance dans la salle, pousse des cris menaçans en feignant d'attaquer un ennemi invisible, s'escrime du sabre & de la lance, jusqu'à ce qu'il ait terrassé son adversaire. Quand ce combat est fini, un autre champion paroît & fait les mêmes bravades. Les plus grands seigneurs de Mindanao se tiennent honorés de jouer ce personnage; & le roi n'assiste jamais à un repas, sans le terminer par un pareil combat.

Parmi différentes armes dont ces insulaires font usage, ils ont, comme ceux de Bornéo, une sarbacane avec laquelle,

par la ſeule force du ſouffle, ils lancent de petites fléches empoiſonnées, qui cauſent infaiblement la mort ſi l'on n'y remédie ſur le champ. L'expérience a fait connoître que l'excrément humain eſt le plus ſûr remede qu'on puiſſe y appliquer.

J'ai vu à Mindanao, même dans les conditions les plus pauvres, rendre des honneurs ſinguliers aux cendres des perſonnes mortes. On revêtoit leurs corps d'habits neufs; on les couvroit des plus riches toiles; on plantoit des arbres & des fleurs autour du ſépulcre; & l'on y brûloit des parfums. Il n'y a rien que l'on ne ſacrifie pour ſubvenir à cette dépenſe. S'il eſt queſtion d'un prince, on enferme ſon tombeau dans un magnifique pavillon, avec de grands étendards blancs aux quatre côtés. Mais un uſage que je n'ai encore vu établi nulle part, eſt celui qui les oblige de faire leur cercueil pendant leur vie, & de le tenir en vue dans leurs maiſons, pour ne jamais oublier que la condition humaine les deſtine à la mort.

Les femmes de ce pays ſont d'une laideur qui leur rend facile la pratique de la chaſteté. Les mariages ne laiſſent pas de

s'y célébrer avec la même pompe, que si ce jour devoit être une grande fête pour les maris. Après la célébration, l'épouse conserve l'habit blanc qu'elle a porté le jour des fiançailles; & le mari en prend un rouge. Les autres cérémonies rentrent assez dans ce que je vous ai dit ailleurs des mariages Mahométans.

L'habit dont je viens de parler, consiste pour les hommes, dans une simple veste & un haut-de-chausse. Ils ont les jambes & les pieds nuds, & la tête couverte d'un turban. Ils marchent avec fierté, ont pour les étrangers beaucoup de politesse, & les reçoivent avec franchise. Mais ils sont implacables pour leurs ennemis, & capables d'employer le fer & le poison pour satisfaire leur ressentiment. Les femmes portent les cheveux longs, noués & pendans par derriere. Elles ont le nez si court, & si plat entre les yeux, qu'on distingue à peine cette partie de leur visage; leur front n'a pas non plus d'élévation sensible; & malgré ces imperfections qui les rendent fort laides, surtout aux yeux des Européens, il n'y en a peut-être pas une, qui ne leur ait servi

de pagali. Leur habit n'est qu'une veste comme celle des hommes, avec une juppe d'une seule piéce, cousue par les deux bouts.

L'isle de Mindanao a près de trois cens lieues de tour; & sa figure représente un triangle irrégulier. Le pays est arrosé d'un grand nombre de rivieres, & coupé par des lacs & des baies qui entrent fort avant dans les terres. Il produit les mêmes sortes d'arbres & de fruits, que les autres isles de ces contrées; on m'a même assuré qu'on y trouvoit aussi de la muscade. Il y a des volcans qui fournissent beaucoup de souffre; on pêche de fort grosses perles sur les côtes; on tire de l'or des rivieres & des mines; & les forêts offrent une grande quantité d'animaux.

A la premiere apparence d'un tems calme, nous partîmes de Mindanao, & notre navigation fut plus heureuse qu'en sortant des Molucques. Aussi allâmes-nous droit à Manille, sans être obligés de relâcher dans aucune des isles voisines. Manille est la plus étendue des Philippines. Sa largueur est inégale; & sa longueur a plus de cent vingt lieues. Les Espagnols la divisent en dix

ou douze provinces qui, dans leurs uſages & leurs productions naturelles, ont preſque toutes quelque choſe qui les diſtingue. Je vous parlerai d'abord de la capitale que je commence déja à bien connoître. Elle eſt ſituée au fond d'un large golfe que la riviere de Bahi forme par ſon embouchure, & qui a plus de trente lieues de circuit. Les Eſpagnols la conquirent vers la fin du ſeizieme ſiécle, l'augmenterent de pluſieurs édifices conſidérables, en firent la métropole de leurs poſſeſſions dans ces contrées, & lui laiſſerent ſon ancien nom de Manille. Elle n'a guères qu'une petite lieue de tour; mais ſes fauxbourgs ſont vaſtes, & ſes fortifications en bon état. Ses maiſons, quoique baſſes & de ſimple charpente depuis le rez-de-chauſſée juſqu'au premier étage, tirent aſſez d'agrément de leurs belles galeries. Ses rues ſont larges; mais on y voit quantité d'édifices ruinés par les tremblemens de terre qui y ſont très-fréquens, ainſi que dans les autres Philippines & aux Molucques. L'égliſe cathédrale eſt plus remarquable par ſa grandeur que par ſa magnificence. Le château n'a rien qui le rende

remarquable. Il a la forme triangulaire, & est séparé de la ville par un fossé profond. Les seules maisons qui ayent ici quelque apparence, sont celles des Jésuites : elles l'emportent sur le palais du gouverneur ; encore ne sont-elles pas bien magnifiques. Je parle de l'extérieur seulement ; car il y a dans le centre un cloître superbe ; & l'intérieur des églises est tout éclatant de dorures. Mais, en général, il n'y a aucune maison aucune édifice à Manille, qui mérite une attention particuliere. A l'égard des usages du pays, voici à quoi se réduit ce qu'ils peuvent offrir de remarquable. Je commence par les ecclésiastiques qui tiennent toujours le rang le plus distingué dans un état Espagnol.

L'église cathédrale est gouvernée par un archevêque & trois suffragans qui sont les évêques de Zébu, de Camarines & de Cagayan. Il décide non-seulement de toutes les causes de son diocèse, mais encore de celles des autres évêchés, par voie d'appel. Si sa sentence ne s'accorde point avec la premiere, on est libre de s'adresser à l'évêque de Camarines, qui est revêtu d'un pouvoir

particulier du ſaint ſiége. Outre ces quatre prélats, il y a toujours à Manille un évêque titulaire ou un coadjuteur qui prend le gouvernement de la premiere égliſe vacante, afin que tous les devoirs ſoient remplis ſans interruption. Cette précaution eſt néceſſaire, ſoit pour conſerver au roi d'Eſpagne le droit de nomination, ſoit pour entretenir le bon ordre dans un diocèſe qui demeureroit trop long-tems ſans paſteur, s'il falloit en faire venir un de Madrid. Les évêques & le gouverneur ont la principale influence dans le choix des eccléſiaſtiques qui doivent remplir les paroiſſes ſéculieres & les bénéfices royaux. L'évêque propoſe trois ſujets, & le gouverneur en choiſit un; les cures deſſervies par des réguliers, ſont à la nomination des ſupérieurs de l'ordre. Tout religieux peut entendre la confeſſion d'un Indien ſans la permiſſion de l'évêque; mais il a beſoin des pouvoirs de l'ordinaire, pour confeſſer un Eſpagnol. On n'a pas manqué d'établir ici une cour du ſaint-office, mais moins rigoureuſe qu'à Goa. C'eſt le tribunal du Méxique qui nomme le grand inquiſiteur de Manille.

Les Jésuites enseignent ici les humanités, la philosophie & la théologie; ils prennent des pensionnaires, & conferent les degrés de maître-ès-arts & de docteur. Les Dominicains y ont aussi des colléges; on y professe les mêmes sciences; on y prend les mêmes degrés. Il y a, outre cela, des fondations utiles pour les pauvres orphelines, des hôpitaux pour les malades, des maisons de pénitence pour les femmes de mauvaise vie ou celles qui sont séparées de leurs maris; ce qui est regardé ici du même œil; & c'est le roi d'Espagne qui est chargé de l'entretien & de la subsistance de tous les ecclésiastiques, depuis l'archevêque, jusqu'aux religieux de S. François. Ce prince fournit aussi de l'huile pour les lampes & du vin pour les messes, à toutes les isles des Philippines.

Toute la puissance séculiere est entre les mains d'un gouverneur & d'un tribunal souverain auquel il préside. On y reçoit l'appel des sentences rendues dans les autres villes, & les plaintes portées contre les gens d'église accusés de quelques violences. Le gouverneur, dont l'office dure huit ans, a le

commandement des armes, diſpoſe des emplois militaires, diſtribue les terres aux Eſpagnols, les érige en ſeigneuries, & nomme les commandans des provinces. Cet officier ne connoît preſqu'aucunes bornes dans le pouvoir qui lui eſt confié. La vice-royauté des Indes à Goa, ne procure ni autant d'honneur, ni autant de facilité de s'enrichir, qu'en a le gouverneur de Manille. Pendant tout le tems de ſon administration, perſonne n'eſt en droit de rechercher ſa conduite; mais ſi-tôt qu'il eſt hors d'exercice, chaque particlier peut porter des plaintes à ſon ſucceſſeur, durant l'eſpace de ſoixante jours. S'il s'eſt rendu coupable de vexation ou d'autres fautes, dont il ne prévoit pas pouvoir ſe juſtifier, il s'éfforce de ſéduire le nouveau gouverneur à force d'argent; & il eſt rare que ce dernier y réſiſte. On m'a aſſuré que ces ſortes d'accuſations valent au moins cent mille écus à celui qui ſuccede, & que le prédéceſſeur eſt obligé de les tenir prêts, pour ſe mettre à l'abri d'un traitement plus rigoureux.

Les Eſpagnols, toujours magnifiques dans leurs expreſſions, donnent

le titre d'*alteſſe* aux conſeillers aſſemblés qui compoſent la cour ſouveraine. Ces officiers ne changent point ; ils ont de gros appointemens ; & ſi le gouverneur meurt, c'eſt le plus ancien qui le remplace, en attendant que le ſucceſſeur ſoit nommé.

Les habitans de Manille ſont nés de tant de nations & d'unions différentes, qu'il a fallu inventer une foule de noms bizarres pour les diſtinguer. On appelle *Créole*, celui qui eſt né d'un Eſpagnol & d'une Américaine, ou d'un Américain & d'une femme Eſpagnole. Le *Métif* vient d'un Eſpagnol & d'une Indienne ; le *Caſtice*, d'un Métif & d'une Métive ; le *Quarteron*, d'un Noir & d'une Eſpagnole ; le *Mulâtre*, d'une femme Noire & d'un Blanc ; le *Grifo*, d'une Noire & d'un Mulâtre ; le *Sambo*, d'une Mulâtre & d'un Indien ; & le *Cabra*, d'une Indienne & d'un Sambo.

Les femmes de qualité ſont vêtues à l'Eſpagnole ; & celles du commun, comme on l'eſt à Mindanao. Les Eſpagnols n'ont rien changé au vêtement de leur pays ; mais ils ont pris l'uſage des hautes ſandales de bois, dans la crainte des grandes pluies. S'ils ſont riches, ils ſont

porter par un domeſtique un large parasol pour les garantir du ſoleil ; les femmes ont pour voiture, des filets comme ceux dont je vous ai parlé dans ma ſeconde Lettre ſur Goa.

Parmi les différens fauxbourgs de Manille, il y en a un qui n'eſt habité que par des marchands & des artiſans Chinois, appellés *Sangleys*, entre les mains deſquels eſt tout le bien des Eſpagnols. Ceux-ci leur abandonnent le ſoin de le faire valoir, & dédaignent toute eſpece de commerce. Les Sangleys ſont gouvernés par des officiers Eſpagnols, à qui ils ſont obligés de payer des ſommes conſidérables, outre les impôts que leve ſur eux le roi d'Eſpagne. Ils achetent juſqu'à la permiſſion de jouer entr'eux dans certains tems de l'année. Ils ont un jeu appellé *métoua :* c'eſt à-peu-près ce qu'eſt chez nous le *pair ou non :* on met une quantité de petite monnoie en un monceau ; & elle eſt pour celui qui devine. Ceux qui tiennent le jeu, ſont ſi adroits, qu'on dit qu'à la ſeule inſpection ils connoiſſent le nombre. Pour pouvoir le jouer pendant quelques jours ſeulement, à la nouvelle année, on exige

d'eux près de deux mille écus. On craint qu'en le leur permettant plus long-tems, après avoir perdu leur argent, ils n'engagent celui d'autrui. Les Espagnols tiennent ces Chinois très-rigoureusement dans le devoir, & ne leur permettent ni de passer la nuit dans les maisons des Chrétiens, ni de laisser leurs boutiques sans lumiere, de peur que profitant de l'obscurité, ils ne se livrent à un vice abominable, trop ordinaire chez cette nation. On en compte près de trois mille dans ce fauxbourg, & une fois autant dans les autres quartiers de la colonie Espagnole. Leur nombre étoit autrefois d'environ quarante mille ; mais une conspiration qu'ils formerent contre la ville de Manille, dont ils penserent se rendre maîtres au commencement du dernier siécle, en fit périr la plus grande partie, & attira d'Espagne des ordres séveres, qui les chasserent pour jamais de cette isle. Malgré la rigueur de ce banissement, on les y a toujours tolérés, à cause des services qu'ils rendent aux Espagnols. Lorsqu'ils arrivent, ils se tiennent cachés pendant quelques mois ; & ensuite l'habitude de les voir,

fait fermer les yeux sur cette contravention.

La baie sur laquelle est située la ville de Manille, offre, à trois lieues de cette capitale, un fort bon port qui se nomme *Cavite*. Il est en demi-cercle; & les navires y sont par-tout à l'abri des vents. Il est fortifié d'un bon château, dans lequel se trouve l'arcenal. On y construit de très-gros vaisseaux; & deux ou trois cens Indiens sont continuellement occupés à ce travail.

La situation de Manille est des plus avantageuses pour le commerce de la Chine, du Japon, de Bornéo & des Molucques. On y voit venir tous les ans quantité de vaisseaux de ces différentes contrées; & le concours des étrangers y est si grand, sur-tout à l'arrivée des flottes Chinoises, qu'on en compte communément douze à treize mille, dont la plûpart sont logés sous des tentes. L'argent du Pérou & de la nouvelle Espagne y abonde du côté de l'Occident; l'Orient y envoie les diamans de Golconde, la cannelle de Ceylan, le poivre de Java, le girofle & la muscade des Molucques, les perles & les tapis de Perse,

les étoffes de soie de Bengale, le camphre de Bornéo, l'ivoire de Camboye, le musc de Boutan. Un tel lieu, dans les mains d'une nation plus active & plus laborieuse, deviendroit peut-être le plus riche entrepôt de l'univers. Le principal commerce de Manille est avec le Mexique; elle y envoie tous les ans quantité de marchandises, telles que des épiceries & des toiles de l'Inde, des soieries & des porcelaines de la Chine. Le retour est en mercerie, en bijoux d'Europe, en vins d'Espagne, & sur-tout en lingots d'or & d'argent, sur lesquels le bénéfice est de quatre pour un. Mais ce négoce n'est pas permis à tous les Espagnols des Philippines; divers réglemens les restreignent à quelques personnes : les maisons religeuses ont droit de charger un certain nombre de ballots pour l'entretien des missionnaires; & s'ils ne veulent pas faire ce trafic par eux-mêmes, il leur est libre de transporter ce droit à des négocians; mais la plûpart aiment mieux l'exercer, dans la vue d'un gain plus considérable; & c'est ce qui a répandu parmi certains religieux, cet esprit de commerce

si opposé à celui de leur état, si souvent défendu par toutes les loix civiles & canoniques.

L'isle de Manille, ainsi que les autres Philippines, est fort sujette aux tremblemens de terre. Il y en eut un si violent dans cette capitale, en 1645, que le tiers de la ville fut renversé, & que trois mille personnes resterent ensevelies sous les ruines des maisons. On a vu des montagnes de l'isle entiérement applaties par de pareilles secousses. Les volcans, dont le pays est rempli, & qui vomissent continuellement des flammes, rendent ces accidens très-fréquens. On remarque comme une proprieté particuliere à ce pays, que les orages y commencent par la pluie & les éclairs, & que le tonnere ne s'y fait entendre que quand il a cessé de pleuvoir. On observe encore que dans ce climat, les Européens ne sont pas sujets à la vermine, quelque mal-propres que soient leurs habits, tandis que les Indiens en sont couverts. Il tombe ici toutes les nuits une rosée si abondante, qu'en secouant les arbres, la terre est trempée comme s'il avoit plu à verse. Les habitans du pays n'en sont point

incommodés, & vivent très-long-tems; mais la plûpart des Européens s'en trouvent fort mal. On ne dort & l'on ne mange point à Manille, sans être tout mouillé de sueur. La chaleur est moins grande dans les lieux ouverts: aussi les personnes riches ont elles toutes des maisons de campagne où elles passent plusieurs mois de l'année.

Je vous ai dit que cette isle se divise en plusieurs provinces, qui, proportions gardées, sont gouvernées comme la capitale. Celle de Camarines offre un volcan que l'on apperçoit de fort loin, en venant de la nouvelle Espagne. On y trouve aussi plusieurs sources d'eau chaude, & une, entre autres, qui a la vertu de pétrifier les matieres les plus molles, telles que les feuilles, & des morceaux d'étoffes que l'on y jette. La province de Bahi tire son nom d'un grand lac, qui a trente lieues de circuit, & dont l'eau est fort douce, tandis qu'à peu de distance delà, il y en a un autre plus petit & rempli d'eau salée. On trouve sur les bords du grand lac plusieurs maisons de Jésuites, d'Augustins & de Cordeliers

qui y font l'office de curés. La pêche y eſt toujours abondante, quoique dangereuſe, par le grand nombre de crocodiles qui font également la guerre aux hommes & aux animaux. On n'y voit pas moins de ces poiſſons qui ſe nomment *épées* ; & ces deux eſpeces de monſtres ſe battent entr'eux avec une extrême furie. Le dernier, trouvant ſon ennemi couvert d'écailles qui parent les coups de ſa pointe, plonge, le frappe au ventre, & le tue pour l'ordinaire. L'arme naturelle qui lui a fait donner le nom qu'il porte, a juſqu'à quatre pieds de longueur, avec une bordure de dents auſſi pointues que des cloux ; & réuniſſant ainſi les qualités d'une ſcie & d'une épée, elle perce, elle coupe & déchire du même coup.

Il y a aux environs du petit lac, une infinité de chauves-ſouris qui pendent des arbres, attachées les unes aux autres, comme ſi elles étoient enfilées. Sur le ſoir elles ſe détachent, prennent leur vol en troupe, & vont chercher leur nourriture dans les bois voiſins. Elles ſont quelquefois en ſi grand nombre & ſi ſerrées, qu'elles

obscurcissent l'air avec leurs aîles qui ont jusqu'à six palmes d'étendue. Elles sçavent discerner au travers de l'épaisseur des bois, les arbres dont les fruits sont les plus mûrs; elles les dévorent pendant toute la nuit, avec un bruit qui se fait entendre d'une demie-lieue; & quand le jour est prêt à paroître, elles regagnent leurs retraites. Les Indiens leur font une chasse continuelle, soit pour empêcher qu'elles ne causent du dégât dans leurs jardins, soit pour se nourrir de leur chair qu'ils trouvent très-délicate. Ils en ont autant qu'ils veulent; car d'un coup de fléche ils en abbattent plusieurs. On tire de leurs excrémens une sorte de salpêtre. Dans le voisinage de ces deux lacs on rencontre une source dont les eaux sont brûlantes, & qui exhale une fumée aussi épaisse que celle d'une fournaise. Elle forme un grand ruisseau qui communique une chaleur extraordinaire aux lieux qu'il parcourt; & quoique cette eau soit minérale, elle est excellente à boire lorsqu'elle est refroidie. Ce sont des religieux qui ont la garde de ces bains; on y avoit fondé un hôpital qu'ils ont laissé dépérir.

Après

Après avoir parcouru les principales provinces de Manille, je formai le dessein de visiter d'autres isles, à mesure que l'occasion s'en présenteroit. La plus favorable est de s'attacher à quelques Jésuites missionnaires, & de les suivre dans leurs courses apostoliques. On est par-là plus à portée de connoître l'intérieur du pays, & les mœurs rustiques & sauvages des habitans qui ont pour ces religieux une attachement & une confiance sans bornes. Un de ces peres m'ayant permis de l'accompagner, nous partîmes de Manille dans un petit bâtiment que nous fit donner le gouverneur. Trois Espagnols & quelques Indiens convertis se joignirent à nous; & nous nous embarquâmes au nombre de dix, dans l'intention de nous arrêter dans les endroits les plus remarquables de ces isles. Nous prîmes notre route par Mindoro, d'où allant au sud-est, nous découvrîmes l'isle de Paragua, dont une partie appartient aux Espagnols, & l'autre au roi de Bornéo. Ils y ont chacun un gouverneur, qui, lorsqu'ils traitent ensemble de quelques affaires, terminent leur conférence de la maniere

ſuivante. Le gouverneur de Bornéo tire de ſon bras une goutte de ſang qu'il met dans un verre de vin, & le préſente au gouverneur Eſpagnol pour cimenter leur amitié. Celui-ci le boit, ſe tire du ſang à ſon tour, & obſerve en tout la même cérémonie. Il y a à Paragua, même parmi les Chrétiens, une autre coutume barbare que les miſſionnaires n'ont jamais pu abolir. Si un enfant vient au monde aveugle, boiteux, eſtropié, ou avec quelque autre défectuoſité qui l'empêche de travailler, ils le mettent tout vivant dans le tronc d'un arbre, & l'enterrent ainſi comme inutile à ſes parens & à la ſociété.

Quand nous quittâmes l'iſle de Paragua, les Calamianes ſe préſenterent au nord-oueſt; les iſles de Cuyo font partie du même gouvernement. Panay eſt une des plus peuplées des Philippines. L'agilité des ſauvages qui habitent ſes montagnes, eſt ſi grande, qu'ils prennent à la courſe les ſangliers & les cerfs qui ſe trouvent en abondance dans le pays. Ils les mangent cruds, rangés autour de l'animal, & acharnés à leur proie comme des vau-

tours. Les Eſpagnols aſſurent que, lorſqu'il tonne dans cette iſle, au lieu de foudre, il y tombe de petites croix de pierres d'un verd noirâtre, auxquelles ils attribuent de grandes vertus. J'en ai vu entre leurs mains; & j'ai ri de leur crédulité : ce ſont de petites pierres qu'on a taillées dans cette forme, & dont les prêtres & les moines tâchent de tirer profit : il y a dans l'iſle, des Auguſtins & des Jéſuites. Ceux-ci ſont auſſi établis dans l'iſle des Negres, voiſine de celle de Zébu. C'eſt dans cette derniere que Magellan & des officiers Eſpagnols furent maſſacrés par les Indiens. Cet habile navigateur ayant fait la découverte des Philippines, l'iſle de Zébu fut la premiere qui le reçut. Le roi du pays, qui n'avoit d'autre vue que de l'engager à prendre ſa défenſe contre quelques petits princes voiſins, leur fit toutes ſortes de careſſes, & pouſſa la complaiſance juſqu'à embraſſer le Chriſtianiſme. Mais lorſqu'il eut vaincu ſes ennemis, & qu'il n'eut plus beſoin du ſecours des Eſpagnols, il forma la réſolution de faire périr des hôtes que leur puiſſance rendoit re-

doutables. Il invita à un grand festin Magellan & plusieurs officiers de sa flotte, & les fit égorger à la fin du repas.

En quittant l'isle de Zébu, nous rencontrâmes celle de Bohol. De-là remontant vers le nord, nous abordâmes aux isles de Leith & de Samar, qui produisent la plante fameuse que les Espagnols appellent le *fruit* ou la *féve de S. Ignace*, parce qu'on en doit la découverte aux Jésuites. Elle naît en arbrisseau rempant comme le lierre, & s'attache à quelque arbre voisin. Ses fleurs ressemblent à celles du grenadier; & son fruit, qui parvient quelquefois à la grosseur du melon, a la peau unie & bleuâtre. Il renferme dix ou douze noyaux ou pépins, de la grosseur d'une noisette, verds & jaunes. Dans leur maturité ils tombent d'eux-mêmes. Ils ont la forme triangulaire, & sont durs & acides. De ces pépins broyés & mêlés dans l'eau ou dans le vin, on tire un puissant antidote contre plusieurs poisons, & un remede admirable contre plusieurs maladies. Les Hollandois de Batavia, qui en avoient quelque connoissance, payoient d'abord une pistole pour un de ces fruits.

Les Espagnols qui sont extrêmement crédules, racontent de cette plante, les choses les plus singulieres. Il prétendent qu'en en portant sur soi, non-seulement on ne sera point incommodé du poison le plus subtil, mais qu'il nuira même à celui qui vouloit nous le donner. Un missionnaire m'a dit avoir trouvé dans son jardin deux Indiens qui étoient venus pour l'empoisonner : heureusement qu'il avoit dans sa poche quelques noyaux de cet antidote. A leur approche ces deux hommes tomberent en foiblesse ; & comme on s'informoit de la cause de cet accident, on leur trouva des herbes venimeuses dont ils furent les victimes eux-mêmes, par la vertu de cette plante merveilleuse. C'étoit beaucoup pour un missionnaire, de n'avoir pas recours à un vrai miracle pour expliquer ce châtiment. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce fruit fait vomir le poison qu'on auroit avalé ; qu'il est souverain contre les coliques, les maladies d'entrailles, les diarrhées, les maux d'estomac, les fiévres opiniâtres, les accouchemens difficiles, &c.

De l'isle de Samar, où il croît en abondance, nous passâmes dans celles

de Masbate, de Ticao, de Marinduque ; & après avoir fait le tour de Manille, nous vînmes débarquer au port de Cavite.

J'ai trouvé trois sortes de peuples en parcourant toutes ces contrées ; les montagnards originaires de ces isles, les différentes colonies Indiennes qui y sont arrivées en divers tems, & les Espagnols qui en ont fait la conquête. Ces derniers ont gardé leur maniere de vivre Européenne. A l'égard des montagnards, ils ont si peu de commerce avec les Espagnols, qu'il n'est guères possible de se procurer des lumieres sur leur genre de vie. On sçait, en général, qu'elle diffère peu de celle des animaux. Ils n'ont point de demeures fixes, vivent de fruit & des racines qu'ils trouvent dans les bois, & de la viande des animaux qu'ils prennent à la chasse. Ils mangent des singes, des serpens & des rats ; & quand ils ont épuisé toutes les subsistances d'un canton, ils vont en chercher dans un autre. Leur vêtement est un morceau d'écorce d'arbre au milieu du corps ; comme celui des femmes est une toile avec quelques brasselets de joncs & de can-

res. Cette race de ſauvages n'a ni loi ni autre gouvernement que celui de la parenté ; chacun obéit au chef de ſa famille. Les femmes portent leurs enfans dans des beſaces d'écorce, ou liés autour d'elles. Ils dorment dans tous les lieux où la nuit les ſurprend ; & leur paſſion va ſi loin pour la liberté, que les habibitans d'une montagne ne permettent pas à ceux d'une autre de mettre le pied ſur leur terrein. Cette indépendance mutuelle excite entr'eux de ſanglantes guerres. On a fait juſqu'ici de vains efforts pour les aſſujettir ; ils ont tellement en horreur la domination Eſpagnole, qu'ils maſſacrent ſans pitié tous ceux de cette nation qu'ils rencontrent. Lorſqu'ils peuvent en tuer un, ils font pendant trois jours des réjouiſſances extraordinaires, & boivent tour-à-tour dans le crâne de leur ennemi. Leurs armes ſont l'arc & les fléches dont ils empoiſonnent la pointe, & qu'ils percent à l'extrémité, afin qu'elles ſe rompent dans la plaie. Je tiens tous ces détails des miſſionnaires. La ſeule trace de religion qu'ils ayent apperçue parmi ces peuples, eſt une pierre ronde, ou un tronc d'arbre, pour leſquels ils marquent

une ſorte de vénération. La couleur de leur viſage eſt celle des Ethiopiens ; & pluſieurs ont les cheveux auſſi crépus que les Negres. Dans toutes les iſles où cette race domine, les Eſpagnols ne ſont maîtres que des côtes ; encore ne les poſſedent-ils pas toutes. Dans l'iſle de Manille même, ces ſauvages occupent tout l'intérieur : l'épaiſſeur des bois ſeroit ſeule capable de les défendre contre les plus fortes armées.

Ces iſles ſont encore habitées par d'autres nations dont l'origine eſt plus moderne. On croit que les unes y ſont venues de Malaca, les autres de Sumatra, de Bornéo, de Macaſſar, & des autres Iſles de l'océan indien. Ces peuples jouiſſoient de la plus riche portion des Philippines avant l'arrivée des Eſpagnols ; & quoiqu'ils ayent preſque tous ſubi le joug de ces conquérans, ils ne laiſſent pas de ſe gouverner par leurs propres loix. Une des premieres eſt de reſpecter & d'honorer les auteurs de leurs jours. Toutes les affaires ſont jugées par le chef de la peuplade, aſſiſté du conſeil des anciens. Dans les cauſes civiles on appelle les parties ; on s'efforce de les accommoder ; & ſi l'on

n'y réussit pas, on les fait jurer de s'en tenir à la sentence du juge; après quoi on écoute la déposition des témoins. Si les preuves sont égales, on partage le différend. Si l'un des prétendans se plaint, le juge s'attribue la moitié de l'objet contesté; le reste se divise entre la partie adverse & les témoins. Dans les procès criminels, on ne prononce point de sentence de mort par autorité publique. Si le coupable est pauvre & manque d'argent pour satisfaire la partie offensée, le chef & les principaux de la peuplade l'attachent à un pilier, & le font mourir à coups de lances. Mais si le mort est un des notables, toute sa parenté fait la guerre à celle du meurtrier, jusqu'au jour où quelque médiateur propose pour dédommagement une certaine quantité d'or, dont la moitié se donne aux pauvres, & l'autre à la femme, aux enfans, ou aux parens du défunt.

Pour découvrir l'auteur d'un larcin secret, on oblige toutes les personnes soupçonnées de mettre quelque chose sous un drap, afin de fournir au voleur l'occasion de restituer sans honte. Si cette tentative ne réussit point, on a

recours à deux épreuves. La premiere est d'obliger les accusés à se plonger dans une riviere : celui qui sort le premier de l'eau, est censé coupable ; d'où il arrive que plusieurs se noyent par la crainte du châtiment. L'autre épreuve est d'enfoncer la main dans une chaudiere bouillante, pour en tirer une pierre ; celui qui refuse de s'y soumettre, paye l'équivalent du vol.

Ces peuples sont si adonnés à la volupté, qu'il n'est pas de femme, mariée ou non, qui n'ait des intrigues, si on peut appeller ainsi une profession ouverte & un libre exercice d'incontinence. L'adultere est traité comme l'homicide ; on le punit en condamnant le coupable à une somme fixée par les anciens de la peuplade ; avec cette circonstance particuliere, que le mari est obligé de reprendre sa femme, & que le deshonneur cesse dès qu'on a donné le prix convenu. Il n'y a pas de compensation pour l'inceste, qui est toujours puni rigoureusement.

Non-seulement les femmes n'apportent point de dot en se mariant ; mais leur famille exige une somme d'argent pour les livrer à leur époux. Les frais

de la nôce ſont exceſſifs : on fait d'abord payer au mari l'entrée de la maiſon ; puis la liberté de parler à ſa femme, enſuite celle de manger & de boire avec elle ; & enfin le droit de conſommer le mariage. On ne permet point ici l'uſage de la polygamie ; mais ſi le mari n'a point d'enfans de ſon épouſe légitime, il peut, avec ſon conſentement, avoir commerce avec une eſclave.

Je ne connois pas d'exemple d'une coutume auſſi barbare, que celle qui s'étoit établie dans ces iſles, & dont, à la vérité, il ne reſte plus aucune trace depuis l'arrivée des Eſpagnols. Des officiers publics étoient payés fort chérement pour ôter la virginité aux filles la premiere nuit de leurs nôces, parce qu'elle étoit regardée comme un obſtacle aux plaiſirs du mari. Ceux-ci ſont encore ſi peu délicats, qu'ils s'affligent d'épouſer des femmes à l'épreuve de tout ſoupçon ; ils inferent de-là, que n'ayant été deſirées de perſonne, elles doivent avoir quelques défauts qui les rendent peu aimables.

La nobleſſe n'eſt point ici une diſtinction héréditaire ; on ne l'acquiert que par la force ou par l'induſtrie, c'eſt-à-

dire, en excellant dans quelque profession. Les hommes font de beaux ouvrages de cannes, & de petites piéces d'orfévrerie très-délicates, comme des chaînes & des chapelets d'or. Les femmes ont une adresse admirable pour les broderies en soie, & pour les dentelles qui égalent presque celles de Flandres. Les gens du bas peuple n'ont pas d'autre exercice que l'agriculture, la pêche ou la chasse. Autrefois ces Indiens faisoient sur leur peau différentes marques qui passoient chez eux pour une distinction que l'on n'accordoit qu'à des actions d'éclat. Les hommes se les imprimoient sur tout le corps; les femmes ne se peignoient qu'une main entiere & une partie de l'autre. Les uns & les autres n'avoient pas la liberté de se peindre ainsi tout d'un coup; ces figures ne se traçoient que par degrés, & à mesure que l'on se signaloit par de belles actions. Cet usage est aboli dans une partie de ces isles.

Comme la plûpart des femmes sont noires, & que c'est la couleur générale de la peau de ces Indiens, celles qui ne se sont point assez, tâchent de le devenir, par le moyen de certaines

écorces d'arbre, mêlées avec du musc & d'autres odeurs. Toute leur ambition est d'avoir les dents nettes & égales. Elles les font limer avec soin, & les couvrent d'une teinture noire pour les conserver ; les plus qualifiées les ornent de petites lames d'or. A l'égard des amusemens, des jeux, des occupations, de la nourriture, de la religion, des funérailles de ces insulaires, je remarque que c'est à-peu-près ce qui se pratique parmi les autres habitans idolâtres des isles de l'Inde. Ils reconnoissent un grand nombre de dieux, dont les classes sont subordonnées. Il y en a un qu'ils respectent plus que tous les autres, & qu'ils nomment le *Dieu créateur*. Ils adorent aussi le soleil & la lune, plusieurs animaux terrestres & aquatiques, des oiseaux, des rochers, des rivieres, des caps & de vieux arbres qu'ils ne croiroient pas pouvoir couper sans commettre un sacrilége. Ils se persuadent que leurs ancêtres résident sur leurs sommets, où ils croient les voir sous la figure de divers phantômes d'une taille gigantesque, avec de longs cheveux, de petits pieds, de grandes aîles, & le corps peint. Ils en font la

defcription comme fi en effet ces objets étoient fous leurs yeux ; & c'eft avec toutes les marques de la plus intime perfuafion, qu'ils foutiennent l'exiftence de ces êtres phantaftiques, tandis que les Efpagnols, malgré leur goût pour le merveilleux, conviennent de bonne foi qu'ils n'y apperçoivent rien.

Ces Indiens fe faluent en ôtant leur bonnet ; & s'ils rencontrent quelqu'un d'un rang diftingué, ils plient le corps affez bas, en mettant une main, ou toutes les deux fur les joues. Ils levent en même tems un pied en l'air avec un genou plié. Quand c'eft un Efpagnol qui paffe, ils font fimplement leur révérence en fe découvrant la tête, baiffant le corps & tenant les mains jointes.

Rien ne m'a plus frappé durant mes courfes dans les Philippines, que la fertilité du pays, & la multitude de fes productions en plantes & en animaux de toute efpece. L'herbe y croît dans toutes les faifons ; & les arbres toujours chargés de feuilles, y rapportent réguliérement des fruits deux fois l'année. Les montagnes & les lieux les plus incultes produifent naturellement une

prodigieuſe abondance de racines & de graines nourriſſantes. Les campagnes ſont remplies d'une ſi grande quantité de buffles ſauvages, qu'un bon chaſſeur en peut tuer vingt à coups de lance dans ſa journée. Les Eſpagnols n'en prennent que la peau, & les Indiens en mangent la chair. Le nombre des ſinges eſt incroyable; & ils ſont d'une hardieſſe qui les rend fort dangereux. Quand ils ne trouvent plus de fruits dans leurs retraites, ils deſcendent ſur le rivage de la mer pour ſe nourrir d'huitres & de crabes. Il y a une eſpece d'huitre, qui peſe pluſieurs livres, & qui eſt preſque toujours ouverte. Le ſinge, qui craint qu'elle ne lui attrape la patte en ſe refermant, y jette une pierre qui empêche les écailles de ſe rejoindre, & lui donne le tems & la facilité d'en tirer le poiſſon. S'il veut prendre des crabes, il met ſa queue entre leurs pinces pour les enlever toutes d'un coup quand elles commencent à la ſerrer. J'ai vu des Indiens qui paroiſſoient avoir moins d'eſprit & d'intelligence que ces animaux. Un miſſionnaire me racontoit très-ſérieuſement que, dans l'iſle de Mindoro, on voyoit des hommes

qui avoient une queue au bas du dos comme les bêtes. N'auroit-on pas pris quelques-uns de ces singes pour des êtres humains ? Il y en a d'une grandeur monstrueuse ; j'en ai vû un qui étoit si vieux, qu'il faisoit de sa patte une espece de lorgnette pour voir les choses éloignées. Un autre, lorsqu'il vouloit changer de place, portoit sa natte sous son bras pour s'asseoir.

Deux autres animaux fort communs aux Philippines, sont la civette & le taguan qui ont beaucoup de ressemblance avec le chat. La civette porte sous sa queue, dans une petite bourse, un parfum assez recherché. Il consiste en une matiere onctueuse, dont le poids l'incommode tellement, qu'elle se frotte contre terre pour rompre la vessie qui le contient. Le taguan a des aîles comme la chauve-souris ; mais elles sont couvertes de poil ; & elle s'en sert pour voler ou sauter d'arbre en arbre à une distance assez considerable.

Parmi les différens oiseaux des Philippines, je dois sur-tout faire mention du tavon, tant à cause de ses qualités particulieres, que parce qu'on n'en voit

que dans ce pays. Il eſt de la groſſeur d'une poule, a le col & les pieds longs, & le plumage noir. Il fait ſes œufs dans des terres ſablonneuſes. Ils ſont gros comme des œufs d'oie, & ne contiennent preſque point de blanc quand ils ſont cuits, mais beaucoup de jaune. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt qu'après que les petits ſont éclos, on y trouve le jaun[illegible] entier, auſſi frais qu'auparavant, [illegible] auquel le bec du pouſſin eſt attaché, ſans aucun blanc. On fait rôtir les petits, quoique ſans plumes ; & ils ſont auſſi bons que les pigeons. J'ai vu ſouvent ſervir, dans le même plat, la chair du pouſſin & le jaune de l'œuf. La femelle raſſemble ſes œufs juſqu'au nombre de quarante ou de cinquante dans une petite foſſe au bord de la mer, & les couvre de ſable dont la chaleur les fait éclore. Lorſque les petits ſont aſſez forts pour ſecouer la coque, & ouvrir le ſable pour en ſortir, la mere va ſe percher ſur les arbres voiſins, & fait pluſieurs fois le tour du nid en criant de toute ſa force. Les petits excités par le ſon, font leurs efforts pour rompre les obſtacles, & vont la trouver.

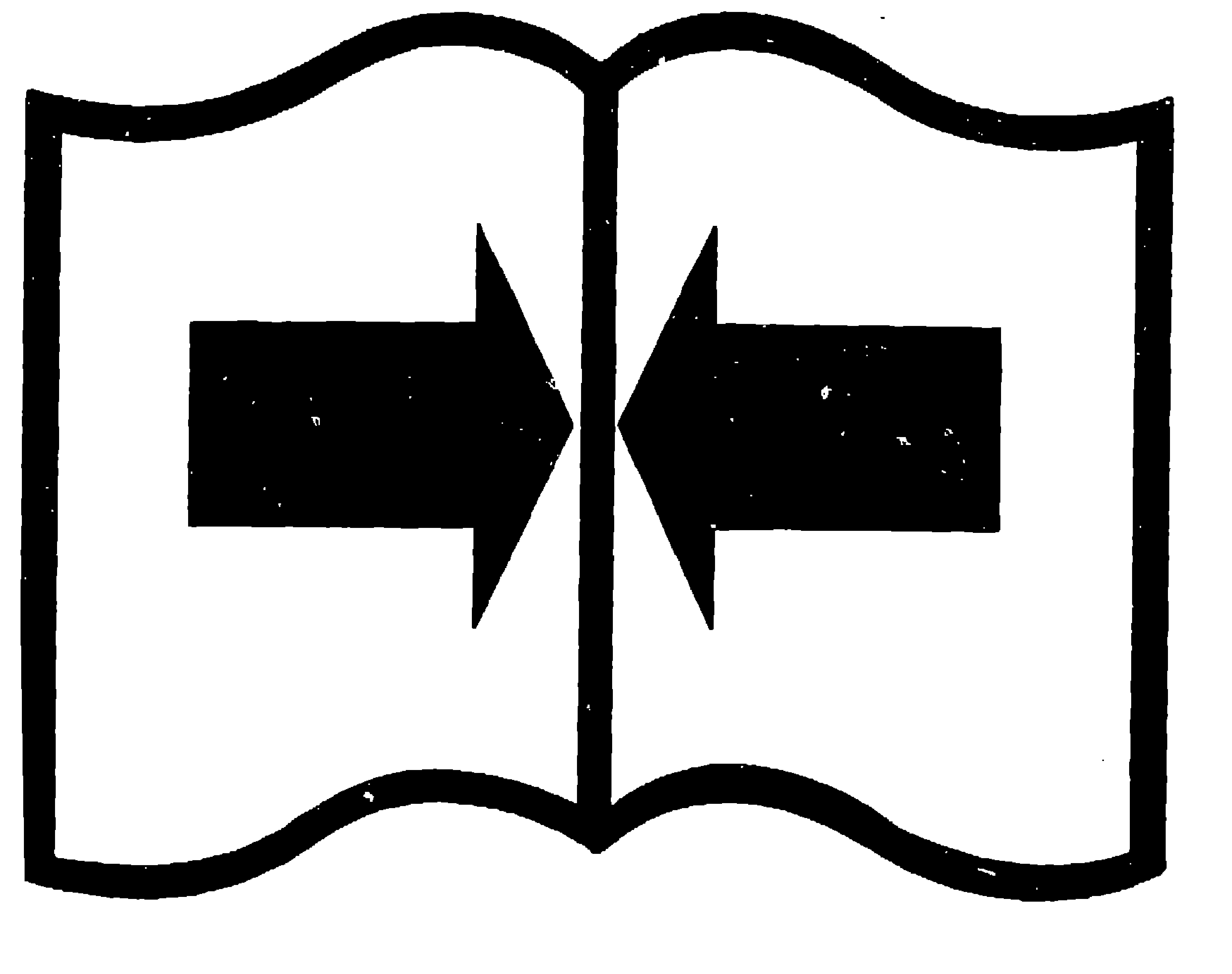
Il n'y a presque aucun poisson qui ne se rencontre dans ces mers. Je ne parlerai que du drouyon, que les Espagnols appellent le *poisson-femme.* Il a les parties naturelles & les mammelles d'une femme; & l'on ne connoît point de mâle de son espece.

Les rivieres sont remplies d'une si grande quantité de crocodiles, que les habitans sont contraints de leur faire une guerre cruelle, pour tâcher d'en diminuer l'espece. Il s'en trouve parmi eux qui ont assez de courage pour attaquer seuls un crocodile, quoiqu'ils en rencontrent quelquefois qui sont de la grosseur d'un boeuf. Quand un Indien veut combattre une de ces bêtes monstrueuses, il s'arme le bras gauche jusqu'au coude, d'un gantelet; tient dans la même main un bâton de la longueur d'un pied, & pointu par les deux bouts; prend de l'autre un poignard, & entre dans la riviere jusqu'à la ceinture. Dès que le crocodile voit venir son ennemi, il s'avance, la gueule ouverte, pour l'avaler. Mais l'Indien y enfonce la main dont il tient le bâton, l'empêche de la fermer, & lui donne de l'autre tant

de coups de poignards que l'animal tombe mort.

Aucun fruit d'Europe ne croît aux Philippines ; mais elles n'en sont pas moins fertiles en toutes sortes d'arbres, de plantes, de fleurs & de fruits, parmi lesquels il en est beaucoup qui sont particuliers à ces isles. Il n'y a point de pays au monde qui en produise de tant d'especes, ni où il y ait une plus grande quantité d'herbes médicinales, & dont la vertu soit plus efficace contre toutes sortes de maladies.

Il en régne une ici qui vous paroîtra singuliere, par le remede qu'on y applique. Ce n'est qu'un grand mal de tête & d'estomac, mais qui cause la mort infailliblement, si on ne donne au malade une certaine dose de coups de bâton. On frotte ensuite les meurtrissures avec du sel, jusqu'à ce qu'elles deviennent noires, & que le sang amené jusqu'à la peau, puisse couler plus abondamment lorsqu'on saigne le patient. Dans une autre maladie qui n'est connue que dans ce pays, la langue & les parties naturelles se retirent si violemment au dedans du corps, tant



Reliure serrée

aux hommes qu'aux femmes, que leur vie est dans le plus grand danger. Le seul remede efficace est de donner au malade les parties naturelles du *poisson-femme*, mises en poudre dans du vin ou dans de l'eau.

J'ai dit que les isles Philippines étoient habitées par différens peuples dont la langue & l'origine n'ont rien de commun. Les Espagnols les nomment *Pintados*, parce que leur usage est de se peindre le corps. Ils sont principalement répandus dans les isles de Leith, de Samar & de Panay. Ceux de Mindanao & de Zebu paroissent venus des Molucques, & conservent excore des liaisons avec le roi de Ternate. La plûpart de ces peuples, qui sont tributaires de l'Espagne, s'adonnent au commerce, à l'agriculture & à d'autres arts. Les missionnaires en ont converti un grand nombre. Le tribut que paye annuellement chaque Indien marié, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à cinquante, est de dix piastres, & de cinq pour ceux qui ne le sont pas.

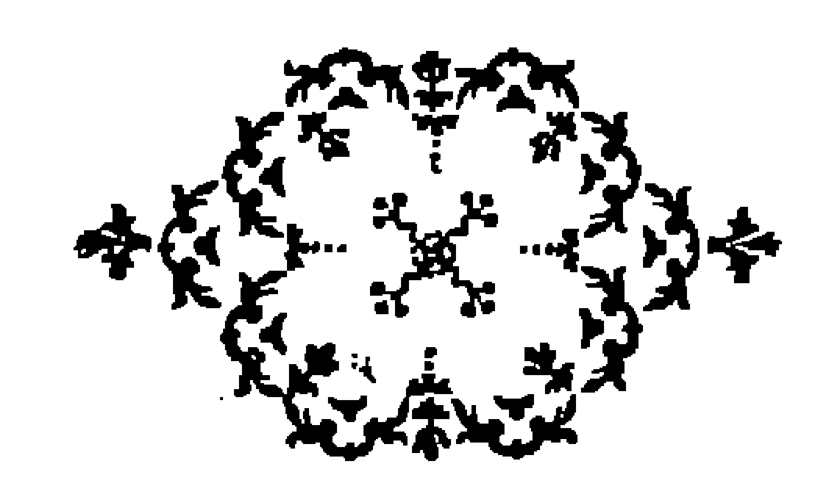
Après la mort de Magellan, la cour

de Madrid avoit ſemblé perdre de vue la conquête de ces iſles; mais les obſtacles que lui ſuſciterent les Portugais, auxquels elle fut obligée d'abandonner les Molucques, la porterent à faire de nouvelles tentatives ſur le pays que Magellan avoit découvert. Des entrepriſes malheureuſes la rebuterent encore pour un tems; mais le zéle des Eſpagnols ſe réveilla ſous le régne de Philippe II. Ils s'emparerent de l'iſle de Zebu, & y fonderent leur premier établiſſement qu'ils appellerent *nombre de Dios*, à cauſe d'une image du Sauveur qu'ils trouverent dans la maiſon d'un Indien. La conquête de Manille ſuivit de près celle de Zebu. On diſtribua aux ſoldats Eſpagnols de terres conquiſes, dont pluſieurs furent érigées en fiefs, avec des diſtinctions glorieuſes; & ce fut alors que toutes ces iſles commencerent à porter le nom de *Philippines*. Elles comptent, parmi leurs richeſſes, l'ambre, les perles, le beſoart, les mines d'or, l'écaille, l'indigo, différentes ſortes de gommes & d'aromates, la caſſe, le gingembre, le cacao, les cannes de ſucre, la cire & le tabac,

Ces dernieres productions sont si communes, qu'elles n'ont presque aucune valeur. Jugez-en, Madame, par le prix du sucre qui ne vaut pas ici plus d'un écu le quintal.

Je suis, &c.

*A Manille, ce 7 Juillet 1743.*



## LETTRE XLVI.

*ISLES MARIANES, nouvelle Guinée & nouvelle Hollande.*

MON dessein, en quittant les Philippines, étoit de m'embarquer pour le royaume de Siam; mais le navire qui devoit y faire voile, reçut un contre-ordre, & fut destiné pour le Mexique. Je sçavois qu'en passant il s'arrêteroit aux isles Marianes éloignées de Manille de plus de quatre cens lieues à l'orient. C'étoit une occasion favorable de les connoître; & j'eus d'autant moins de peine à entreprendre ce voyage, que trois semaines après mon arrivée dans ces isles, un vaisseau Portugais devoit en partir pour se rendre à Malaca. Une heureuse navigation nous fit aborder à Guahan, la plus grande & la plus méridionale des isles Marianes. Elles forment toutes ensemble une chaîne qui s'étend du midi au nord sur une ligne droite, & occupe environ cent cinquante lieues de mer.

Magellan les découvrit le premier en 1521 ; & on les appella *Isles des Larrons*, parce que les Espagnols y mettant pied à terre dans leurs fréquens voyages de Manille au Mexique, & de la nouvelle Espagne aux Philippines, les habitans leur voloient tout ce qu'ils pouvoient attraper, & s'enfuyoient dans les bois. On les nomma ensuite *Isles des Voiles*, à cause de la multitude de petits bâtimens qui venoient à voiles déployées au-devant des navires de l'Europe. Elles ont gardé ce nom jusqu'à la régence de Marie-Anne d'Autriche, femme de Philippe IV, & mere de Charles II, rois d'Espagne. Cette couronne en avoit pris possession quarante-quatre ans après leur découverte ; mais comme elle étoit plus occupée des Philippines qui attiroient tous ses soins, les isles Marianes furent négligées, & en quelque façon oubliées. Ce fut un Jésuite qui en reveilla l'idée, en persuadant à la reine régente d'y faire porter la lumiere du Christianisme. Le gouverneur de Manille eut ordre d'y envoyer des troupes & des missionnaires pour les soumettre à la fois au joug de la nation Espagnole, & à celui de l'évangile.

l'évangile. Elles prirent alors le nom de leur souveraine ; & les *Isles des Voiles* furent appellées les *Isles Marianes*. Leurs nouveaux maîtres bâtirent un fort à Guahan, & les Jésuites deux colléges pour l'instruction des jeunes Indiens de l'un & de l'autre sexe. Ces colléges sont construits de terre, le pays ne fournissant pas d'autres matériaux. Les maisons des habitans ne sont que des cabanes couvertes de bois & de feuilles de palmier. Elles sont composées de quatre piéces séparées par des cloisons de feuilles entrelacées. Chaque piéce a son usage particulier : on couche dans la premiere ; on mange dans la seconde ; celle qui suit, sert à garder les fruits & les autres provisions ; la quatrieme est pour le travail. En général, les Espagnols tirent peu de profit de la possession de ces isles ; elles leur sont même à charge par les frais que cause l'entretien de cette colonie ; mais c'est un entrepôt commode pour les navires qui vont de la nouvelle Espagne à Manille : après un voyage de plusieurs mois dans la mer du Sud, sans découvrir aucune terre, ils y trouvent heureusement de quoi se rafraîchir.

L'isle de Guahan qui a quarante lieues de tour, est agréable & fertile. Ses ports sont commodes, & ont de l'eau douce en abondance, par quantité de petits ruisseaux qui s'y déchargent. Le port d'Agadna est le meilleur de tous; & la ville où il est située, est la capitale de l'isle. J'y occupe une chambre dans la maison des Jésuites, pour lesquels ceux de Manille m'avoient donné des Lettres. Le zéle de ces religieux en a banni tous les idolâtres; les uns ont embrassé la religion de leurs conquérans; les autres, dégoûtés d'une domination étrangere, ont passé dans les celle voisines, après avoir ruiné toutes les habitations qu'ils possédoient dans l'isle de Guahan : aussi n'est-elle pas à beaucoup près aussi peuplée qu'elle l'étoit avant l'arrivée des Espagnols. Les habitans alors y vivoient dans une parfaite liberté, & n'avoient point d'autres loix que celles qu'ils vouloient bien s'imposer eux-mêmes. Séparés de toutes les nations par les vastes mers qui les environnent, ils se regardoient comme les seuls habitans du monde, & ne croyoient pas qu'il existât une autre terre que la leur. On ignore de

quel pays ils tirent leur origine, & dans quel tems ils ont commencé à peupler ces isles. Leur langue a beaucoup de rapport avec celle que l'on parle dans certaines contrées des Philippines; peut-être en sont-ils une colonie. D'un autre côté, leurs inclinations qui ressemblent assez à celles des Japonois, & les idées de leur noblesse qui n'est ni moins fiere, ni moins hautaine qu'au Japon, font juger qu'ils peuvent être venus de ce pays, dont ils ne sont pas absolument bien éloignés.

C'est une tradition parmi les Jésuites de Guahan, que ce sont les Espagnols qui ont appris à ces insulaires à connoître le feu. « Cet élement, sans lequel » on n'imagineroit pas que les hommes » pussent vivre, leur étoit tellement in- » connu, me disoit très-sérieusement » un bon missionnaire, qu'ils n'en pu- » rent deviner les qualités en le voyant » pour la premiere fois. Ils le prirent » d'abord pour un animal qui s'attachoit » au bois & qui s'en nourrissoit. Les » premiers qui s'en approcherent trop, » s'étant brûlés, leurs cris inspirerent de » la crainte aux autres qui n'oserent » plus le regarder que de loin : ils ap-

» préhendoient la morsure de ce terrible
» animal, qu'ils crurent capable de les
» blesser, par la seule violence de sa
» respiration. » Vous croyez bien, Madame, (si le fait est vrai,) que cette fausse imagination dura peu, & qu'ils s'accoutumerent bientôt à se servir du feu comme nous.

Il n'est pas étonnant qu'un peuple aussi grossier n'ait eu aucune idée de religion, & qu'on n'ait trouvé parmi eux aucune apparence de culte ni de divinité. Ils admettoient cependant une autre vie où ils supposoient des plaisirs & des peines. Ils attribuoient à un démon le pouvoir de tourmenter ceux qui tomboient entre ses mains. Leur paradis étoit un jardin délicieux, rempli de cocotiers, de cannes de sucre, & d'autres fruits d'une qualité exquise : c'est dans la jouissance de ces biens qu'ils faisoient consister toute la béatitude de l'autre vie. Ce n'étoit ni le crime ni la vertu qui conduisoient dans ces lieux de peines ou de plaisirs : tout dépendoit de la maniere dont on sortoit de ce monde. Ceux qui le quittoient par une mort violente, avoient l'enfer pour partage; & le jardin de délices étoit

réſervé à ceux qui mouroient d'une mort naturelle. Certains impoſteurs faiſant l'office de médecins & d'aſtrologues, ſe vantoient de commander aux élémens, de changer les ſaiſons, de guérir les maladies & de procurer d'abondantes récoltes.

La maniere dont ces peuples témoignent leur douleur aux cérémonies funébres, ne peut guères s'exprimer. Rien n'eſt plus triſte que leurs enterremens : ils ſont accompagnés de chants plaintifs, de ſanglots, de larmes, de cris perçans, & de tous les ſignes de la plus grande déſolation. Ils ſe privent pendant pluſieurs jours de toute nourriture ; & cette abſtinence ſe termine par un repas lugubre qui ſe fait autour du tombeau. On le charge de fleurs, de branches de palmier, de coquillages, de morceaux d'écaille, de jais, & d'autres ornemens. Si le mort eſt un chef de peuplade, ou ſi c'eſt une femme de diſtinction, l'expreſſion de la douleur n'a plus de bornes : le deuil eſt une véritable fureur. On arrache les arbres, on brûle les édifices, on briſe les bateaux, on déchire les voiles ; & leurs lambeaux s'attachent au-devant des maiſons : on

éleve des machines funebres à leur honneur. L'affliction des meres se manifeste encore par des marques plus touchantes ; après s'y être abandonnées longtems, tous leurs soins se tournent à entretenir leur tristesse. Elles coupent les cheveux de l'enfant qu'elles pleurent, & les conservent précieusement. Elles portent au col, pendant plusieurs années, une corde à laquelle elles font un nœud toutes les nuits, pour s'occuper sans cesse de l'objet de leur douleur. Vous ne serez pas fâchée, Madame, que je mette ici sous vos yeux quelques-unes des expressions vives, éloquentes & figurées que leur suggere la perte qu'elles ont faite.

» Il n'y a plus de vie pour moi ; ce qui » m'en reste, ne sera qu'ennui & qu'a» mertume ; le soleil qui m'animoit, s'est » éclipsé ; la lune qui m'éclairoit, s'est » obscurcie ; l'étoile qui me conduisoit, » a disparu. Je vais être ensevelie dans » une nuit profonde, & abîmée dans » une mere de pleurs & d'amertume ! » Hélas ! j'ai tout perdu, je ne verrai » plus ce qui faisoit le bonheur de mes » jours & la joie de mon cœur ! Quoi ! » la valeur de nos guerriers, l'honneur

» de notre race, la gloire de notre pays,
» le héros de notre nation n'eſt plus !
» Il nous a quittés ; qu'allons-nous deve-
» nir ? & comment pourrons-nous vivre
» ſans lui ?

Les habitans des iſles Marianes ont preſque tous la taille haute, le corps gros & replet, le tempérament robuſte, & tant de force dans les membres, qu'ils enlevent des fardeaux qui peſent plus de cinq cens livres, & les portent ſur leurs épaules avec la plus grande facilité. Ils ſont ſi habiles nageurs & ſi excellens plongeurs, qu'ils attrapent & devancent les poiſſons même. Ils en font leur nourriture ordinaire avec des fruits & des racines. Les hommes ſont entiérement nuds ; & les femmes ne ſe couvrent que les parties naturelles. Elles ſe noirciſſent les dents, & blanchiſſent leurs cheveux avec des eaux préparées. Elles ſont parvenues, dans les iſles Marianes, à jouir des droits qui ſont ailleurs le partage des maris : ceux-ci n'ont aucune autorité ſur elles, & ne peuvent les maltraiter en aucun cas, même pour cauſe d'infidélité : leur unique reſſource eſt le divorce. Mais s'ils manquent eux-mêmes à la foi con-

jugale, l'épouſe en tire une vengeance ſignalée. Elle en informe toutes les autres femmes du canton, qui ſe rendent à l'habitation du coupable, la lance à la main, & le bonnet de leurs maris ſur la tête. Elles ravagent ſes moiſſons, coupent ſes arbres, pillent ſa maiſon, & la renverſent même quelquefois. Il y a des femmes qui ſe contentent d'abandonner le mari dont elles ont à ſe plaindre, & de faire ſçavoir à leurs parens qu'elles ne peuvent plus vivre avec lui: ceux-ci alors ſe chargent de cette cruelle exécution; & l'époux coupable ſe croit trop heureux, s'il en eſt quitte pour la perte de ſa femme & de ſes biens. Quand le divorce a lieu, de quelque côté que vienne la cauſe de cette ſéparation, la femme a le pouvoir de ſe remarier. Ses enfans la ſuivent & ſont adoptés par le nouvel époux; de ſorte qu'un mari a quelquefois le chagrin de ſe voir, en un moment, ſans enfans & ſans femme, par la biſarrerie d'une épouſe capricieuſe. De pareilles loix donnent à l'épouſe un empire ſi abſolu dans la maiſon, que le mari n'y peut diſpoſer de rien ſans ſon conſentement. S'il n'a pas toute la déférence qu'elle croit pouvoir en

exiger, si sa conduite n'est pas réglée, ou si c'est un homme fâcheux, peu complaisant, peu soumis, elle le maltraite, le quitte, & rentre dans tous les droits de la liberté. Cette supériorité des femmes éloigne quantité de gens du mariage. La plûpart prennent le parti d'entretenir des filles qu'ils achetent de leurs parens. Ils les mettent dans des lieux séparés, où ils se livrent avec elles aux plus honteuses débauches : le mal vénérien, qui est ici très-commun, est le triste fruit de ce libertinage. Ce n'est pas le seul crime dont ces peuples se rendent coupables : le premier nom de leurs isles marque assez combien le vol leur est familier. Mais entr'eux, ils sont de si bonne foi, qu'ils ne tiennent pas même leurs maisons fermées ; & l'on n'apprend jamais que personne ait volé son voisin. Ils sont moins scrupuleux envers les étrangers ; ils prennent, avec la derniere impudence, tout ce qui tombe sous leurs mains.

Je ne connois point de nation qui vive dans une plus grande indépendance, que les Marianois qui ne sont point subjugués par les Espagnols. Ils sont maîtres de leurs actions, dès qu'ils

commencent à se connoître; & un enfant n'a de rapport avec les auteurs de ses jours, qu'autant qu'il a besoin de leur assistance. Le respect & la soumission pour les parens, est un sentiment qu'ils ignorent. L'autorité des chefs de la nation n'est pas moins bornée que celle des peres; & ces insulaires n'ont proprement aucun maître. Toutes leurs loix se réduisent à un petit nombre d'usages qu'ils n'observent que par habitude, & dont ils se dispensent à leur gré. Chacun se fait justice à soi-même dans les démêlés qui naissent parmi eux; & s'il survient quelque différend entre les peuplades, ils le terminent par les armes. Mais leurs guerres sont courtes & peu sanglantes; & comme ils s'irritent facilement, ils s'appaisent de même : la mort de deux ou trois hommes décide ordinairement de la victoire. Lorsqu'ils se mettent en campagne, ils poussent de grands cris pour s'animer mutuellement; & comme ils sont naturellement lâches & poltrons, ils cherchent moins à attaquer qu'à surprendre leurs ennemis. Ils ne connoissent ni l'ordre ni la discipline militaire; n'emportent avec

eux ni vivres ni provisions, & passent quelquefois deux ou trois jours sans manger, uniquement occupés des mouvemens du parti contraire, pour le faire tomber dans quelque piége; & dès qu'ils voient couler le sang de leurs camarades, ils prennent la fuite; l'armée vaincue demande la paix, & l'obtient par des présens; les vainqueurs célèbrent leurs triomphes par des vers satyriques qui se chantent dans les fêtes, & qui se conservent d'âge en âge.

Une autre singularité de cette nation, c'est de n'avoir ni arcs, ni fléches, ni épée. Ils n'ont d'autres armes que de longs bâtons garnis d'os humains, qu'ils travaillent assez proprement, & dont ils font la pointe fort aiguë. Ils se servent aussi de pierres dans leurs combats; & ils les lancent avec beaucoup de force & d'adresse. Je ne leur connois point d'armes défensives : ils parent les coups qu'on leur porte, par l'agilité & la souplesse de leurs mouvemens.

La pêche est la plus grande occupation de ces peuples; & ils s'y exercent dès leur enfance. Leurs canots sont propres, & d'une telle legéreté,

qu'ils peuvent faire douze milles par heure. Ils sont composés de deux troncs d'arbre, cousus & joints ensemble avec de la canne des Indes. Leur longueur est de quinze ou dix-huit pieds, & leur largeur de trois ou de quatre; comme ils pouroient tourner facilement, on y joint des pièces de bois solides, qui les tiennent en équilibre. Dans le milieu est un plancher qui s'avance des deux côtés sur l'eau, & qui est la place des passagers. Ces bâtimens sont ordinairement conduits par trois hommes, dont l'un est sans cesse occupé à vuider l'eau qui entre également par dehors & par les fentes; les deux autres se tiennent aux deux extrémités pour gouverner le bateau. La voile est de nattes, & occupe toute la longueur du canot; pour revenir d'un lieu à l'autre, ils ne font que la changer sans tourner le bâtiment; alors la proue devient la pouppe. C'est dans ces frêles machines, qu'ils font quelquefois un trajet de quatre cens lieues pour se rendre aux Philippines.

Quoique ces peuples n'ayent aucune connoissance des sciences ni des beaux arts, ils ne laissent pas de posséder

des histoires, & même des poësies dont ils se font honneur. Il est vrai que ces histoires ne sont qu'un tissu de fables, & que les poësies sont médiocres. Mais leur langue est abondante, énergique & pleine de douceur. Un de ses agrémens est de transporter les mots & quelquefois les syllabes; d'où il résulte des équivoques & des allusions qu'ils aiment fort.

Croiriez-vous, Madame, qu'une nation telle que je viens de vous la peindre, puisse regarder les autres peuples avec mépris ? Tous les pays dont on leur parle, ne paroissent exciter que leur pitié. Jamais on n'a vu de plus sotte ni de plus ridicule présomption; je vous ai dit qu'ils étoient sur-tout fort entêtés de leur noblesse. Ils sont distingués en trois états; les nobles; l'état mitoyen, & le peuple. Les premiers sont d'une fierté dont il n'y a point d'exemple, même en Europe. Ils s'attribuent sur les autres une telle supériorité, que c'est un crime pour les roturiers de s'allier dans leur famille, & même d'approcher de leur personne ou de leur maison. S'ils ont quelque chose à leur demander, il faut qu'ils le

faſſent de loin. C'eſt une infamie pour les nobles, d'épouſer des filles du peuple; une famille qui le ſouffre, eſt perdue de réputation. Autrefois ils lavoient dans le ſang du coupable cette honteuſe méſalliance. Ces nobles à qui on donne ici le titre de *Chamorris*, ſe traitent entr'eux avec des égards infinis. Ils ne ſe rencontrent jamais, ſans ſe faire des complimens en termes les plus reſpectueux. *Permettez*, diſent-ils, *que je vous baiſe les pieds*. Ils ſe paſſent les uns aux autres la main ſur l'eſtomac; c'eſt la civilité la plus ordinaire de ce pays; comme c'eſt une extrême incivilité de cracher en préſence de quelqu'un à qui on doit du reſpect, ou à côté de ſa maiſon. Leur délicateſſe va là-deſſus juſqu'à la ſuperſtition : ils crachent rarement, & jamais ſans beaucoup de précautions.

Il ſeroit difficile de trouver un peuple plus inconſtant dans ſes goûts, & plus paſſionné pour le plaiſir, qu'on l'eſt chez ces inſulaires. Ils ſont naturellement gais, railleurs & même bouffons. Ils aiment à s'aſſembler, à ſe donner des repas & des fêtes. Leurs divertiſſemens ſont de danſer, de courir, de

s'exercer à la lutte, & de chanter les vers de leurs poëtes qu'ils traitent avec plus de distinction que nous. Les femmes ont aussi leurs assemblées particulieres, où elles viennent parées à la maniere du pays, c'est-à-dire, le corps chargé de coquillages, de morceaux d'écailles, &c. Dans ces fêtes elles forment un cercle de douze ou quinze personnes qui se tiennent debout; & sans sortir de leur place, elles chantent diverses chansons, & s'accompagnent avec des castagnettes.

Les isles Marianes sont fort peuplées. On compte plus de trente mille habitans dans la seule isle de Guahan. Celle de Saypan en contient moins; & les autres à proportion. Il en est une entiérement déserte, quoique très-fertile. C'est l'isle de Tinian que les Espagnols, à cause de la beauté de ses paysages, ont appellée *Buena-Vista*. Elle est dans le voisinage de celle de Guahan. On y trouve d'excellens pâturages, & des fruits d'un goût exquis. Les arbres vus à certaine distance, y paroissent aussi-bien plantés, que si l'art les y avoit placés. On y voit des milliers de bœufs paître ensemble dans

les vaſtes prairies qui ſont ſur le rivage de la mer. Ils ont le corps d'une blancheur éclatante, à l'exception des oreilles qu'ils ont toutes noires. Comme je témoignois ma ſurpriſe de voir un ſi beau pays ſans habitans, j'appris qu'une maladie épidémique en avoit fait mourir une partie, & que les autres s'étoient refugiés à Guahan. Les Eſpagnols en tirent une grande quantité de vivres; j'y vis pluſieurs ruines qui prouvent que cette iſle a été autrefois fort peuplée.

Quoique les iſles Marianes ſoient toutes ſituées ſous la zone-torride, les chaleurs n'y ſont point exceſſives. Le climat y eſt tempéré, l'air pur & le ciel ſerein. On y vit long-tems; & l'on m'aſſura que la premiere année que les miſſionnaires y prêcherent l'évangile, on baptiſa plus de ſix-vingt perſonnes qui avoient toutes paſſé cent ans. Le pays produit tout ce qui eſt néceſſaire aux habitans, depuis que les Eſpagnols y ont introduit le riz, les légumes, des poules, des chevaux, des vaches & des porcs qui ont aſſez heureuſement multiplié dans les montagnes. On n'y voyoit point de ſou-

tis avant que les vaisseaux Espagnols y en eussent apporté : il ne s'y trouve d'ailleurs aucun animal venimeux. Les autres productions naturelles de ces isles sont à-peu-près les mêmes qu'aux Philippines ; mais un fruit merveilleux & qui est particulier aux Marianes, est une espece de pomme grosse comme la tête, appellée le *fruit à pain*, parce qu'il tient lieu de pain aux insulaires, & qu'il est très-nourissant. L'arbre qui le produit, a la tête large & touffue, & les feuilles noirâtres. Le fruit est rond & revêtu d'une forte écorce hérissée de pointes. Sa chair est aussi blanche & aussi tendre que la mie du meilleur pain. On la mange bouillie ou cuite au four ; & dans cet état, elle se conserve cinq à six mois. Mais lorsqu'elle est fraîche, elle ne peut être gardée plus de vingt-quatre heures, sans se sécher & acquérir un mauvais goût.

C'est ici le lieu, Madame, de vous faire part d'un événement qui m'a procuré des connoissances que je n'aurois peut-être jamais pu acquérir par moi-même. Un vaisseau détaché de la flotte de l'amiral Anson, après avoir erré

long-tems dans la mer du Sud, fut jetté par la tempête sur une des côtes de l'isle de Guahan, proche du port d'Agadna, capitale de l'isle, où j'arrivai trois jours après. Le chirurgien du vaisseau Anglois étoit un Genevois avec qui vous jugez bien que je n'eus pas de peine à faire connoissance, & à me lier d'amitié. A trois mille lieues de la France, Geneve & Marseille peuvent être regardées comme le même pays; & dans des contrées si éloignées, on est bientôt ami, quand on est compatriote. Pendant le peu de tems que nous fûmes ensemble, il me fit le détail de tous les lieux qu'il avoit parcourus depuis qu'un coup de vent terrible avoit séparé son vaisseau du reste de la flotte. C'est lui-même que vous allez entendre; il a bien voulu me laisser une copie de ses observations qui commencent ainsi : « Peu de » jours après notre séparation, nous » reconnûmes la côte de la nouvelle » Guinée, découverte depuis plus de » deux cens ans par les Espagnols. Ils » lui donnerent ce nom, soit parce » qu'ils la crurent diamétralement op- » posé à la Guinée d'Afrique, soit

» parce que ses habitans ont le teint » noir & les cheveux crépus, comme » les Cafres de la Guinée. De loin la » terre nous parut élevée, couverte de » grands arbres, & d'un aspect agréa- » ble. Quantité de plantations & des » champs défrichés ne nous laisserent » aucun doute que le pays ne fût ha- » bité. Nous mouillâmes à trois lieues » du rivage, dans une baie voisine d'une » petite isle. Quelques personnes de » l'équipage étant descendues, nous ap- » porterent avant la nuit diverses sor- » tes de fruits & une poule d'une » espece particuliere. Sa grosseur [illegible] » celle des plus gros coqs; el[illegible] » la tête panachée de longues plu[illegible], » le bec d'un pigeon, les jambes & les » pieds d'une poule ordinaire, le plu- » mage d'un bleu céleste, avec une tache » blanche au milieu des aîles, accom- » pagnée de quelques autres taches » rouges. Nous trouvâmes sur la même » côte une grande abondance de pois- » son, de fort bonne eau, & nulle » trace d'hommes. En marchant toujours » vers le nord, nous apperçûmes un » assez grand nombre de petites isles. » Nous ne visitâmes que Sabuda, lon-

» gue d'environ trois lieues sur une de
» large. Les habitans attirés par les pe-
» tits présens que nous leur fîmes,
» nous apporterent quantité de raci-
» nes & de fruits. La plûpart étoient
» nuds, & paroissoient fort pauvres:
» les femmes avoient une chemise de
» toile de coton avec des brace-
» lets ornés de grains bleus & jaunes.
» Les hommes sont armés d'arcs,
» de fléches, de sabres & de lances
» garnies d'un os pointu. Ils se ser-
» vent d'un invention particuliere pour
» attirer les gros poissons hors de l'eau.
» Ils ont une piéce de bois, propre-
» ment travaillée, qui représente la fi-
» gure d'un dauphin ou de quelque
» autre poisson. Ils l'attachent à une
» corde & la plongent dans l'eau avec
» un poids qui sert à l'enfoncer. Le
» poisson trompé par cette figure, la
» suit, & monte après elle jusqu'à fleur
» d'eau. C'est le moment que ces in-
» sulaires choisissent pour le darder avec
» un instrument de bois qui a la forme
» d'une toupie.

» Ils vont commercer sur de grandes
» chaloupes dans le continent, où ils
» achetent des esclaves qu'ils transpor-

» tent dans les isles voisines ; & ils tirent » en échange des toiles de coton. Leurs » maisons sont si petites, qu'elles ne peu» vent servir qu'aux besoins les plus essen» tiels. Nous ne pûmes distinguer quelle » étoit leur religion ; mais nous jugeâ» mes que ce n'étoit point le Maho» métisme, parce qu'ils buvoient sans » scrupule toutes sortes de liqueurs » fortes dans les mêmes tasses que » nous.

» En continuant notre route, nous » découvrîmes encore d'autres isles, » parmi lesquelles étoit celle des *Pé» toncles*, ainsi nommée, à cause du » grand nombre de coquillages de cette » espece, que l'on y trouve. On nous » en fit voir un, dont la coquille vuide » pesoit deux cens cinquante livres. » Nous apperçûmes aussi l'isle du roi » Guillaume : elle est couverte de grands » arbres dont la plûpart nous étoient » inconnus. Ils sont d'un très-beau verd ; » & les uns ont des fleurs jaunes ; les » autres des fleurs blanches, d'autres des » fleurs rouges qui répandent une odeur » très-agréable. Leur tige est haute & » droite, & de la même grosseur dans » toute la longueur du tronc.

» Les vents étant devenus favorables, nous abordâmes enfin au continent. En arrivant au rivage, nous apperçûmes un grand nombre de pirogues qui s'avancerent si près de notre vaisseau, que nous pouvions connoître nos signes, & distinguer le son de nos voix, quoique nous ne comprissions rien au langage les uns des autres. » Les Indiens paroissoient nous exhorter à descendre; mais n'osant nous fier à eux, nous nous contentâmes de leur montrer de loin des colliers de verre, des couteaux & d'autres bagatelles semblables, pour les engager à s'approcher de nous. Ils témoignerent d'abord assez d'indifference pour toutes ces choses; mais ils montrerent quelque joie lorsque nous leur jettâmes un couteau & une bouteille liés sur un morceau de planche. Ils se frappoient souvent le front de la main droite; & de l'autre, ils tenoient sur leur tête un gros bâton noir; cérémonie fort nouvelle pour nous, que nous interprétâmes néanmoins comme un signe d'amitié, & que nous imitâmes. Si nous avancions vers le rivage, ils sembloient nous applaudir; & lorf-

» qu'ils nous voyoient prêts à nous écar-
» ter, ils fronçoient le sourcil ; mais ils
» continuoient de nous suivre, & nous
» montroient toujours la terre du doigt.
» J'ignore quel étoit leur dessein; mais
» nous eûmes à peine viré de bord,
» qu'ils firent tomber sur nous une grêle
» de pierres lancées avec des frondes.
» Une seul coup de canon jetta l'épou-
» vante parmi ces barbares, & mit fin
» à leurs hostilités.

» Le jour suivant nous passâmes de-
» vant plusieurs isles ; & nous nous
» arrêtâmes à celle de Garet-Denis.
» Nous y vîmes de belles plantations
» & quelques cabanes dispersées. Les
» habitans se peignent le visage, & pas-
» sent dans leurs narines une cheville de
» bois, de la grosseur du doigt, & longue
» de quatre pouces, dont les deux bouts
» touchent à l'os des joues. Trois de ces
» insulaires vinrent à nous dans une pi-
» rogue ; nous leur donnâmes un cou-
» teau, un miroir & un collier de verre,
» qu'ils prirent avidement. Nous leur
» mîmes devant les yeux des citrouilles
» & des écailles de cocos, en les invi-
» tant par des signes à nous apporter
» des mêmes fruits. Ils se hâterent d'of-

» frir trois cocos qu'ils avoient dans leur
» barque. On leur fit voir ensuite de la
» poudre d'or, qui ne parut pas leur être
» inconnue; & ils montrerent du doigt
» le rivage, donnant à entendre qu'on
» en trouvoit de semblable dans leur isle.

» En nous rapprochant du continent,
» nous vîmes dans le fond d'une baie
» assez profonde, quantité de cocotiers
» & de maisons. Six chaloupes char-
» gées d'environs quarante hommes,
» vinrent observer notre vaisseau. Nous
» leur fîmes signe de retourner à terre;
» mais leur curiosité n'en devenant que
» plus vive, ils feignirent de ne pas nous
» entendre. Un coup de canon nous
» délivra encore de ces importuns; &
» les gens de l'équipage s'occuperent le
» lendemain, sans obstacle, à faire du bois
» & de l'eau dont nous avions très-
» grand besoin. Quelques habitans que
» le hazard fit passer par ce lieu, don-
» nerent d'abord quelques marques de
» crainte; on les rassura par des signes
» d'amitié, qui les engagerent à nous
» suivre jusqu'au rivage. Les hommes
» portoient des plumes de diverses cou-
» leurs autour de la tête, & une lance
» à la main. Les femmes n'avoient pour
couvrir

» couvrir leur nudité, que de petites » branches vertes passées devant & der» riere, dans un cordon qui leur servoit » de ceinture. J'observai que parmi ces » barbares, ce sont elles qui portent les » fardeaux & se chargent des travaux » pénibles; les hommes n'ont d'embar» ras que celui de leurs armes.

» Nos gens s'avancerent jusqu'aux » premieres habitations; & je voulus les » suivre. Nous n'y trouvâmes que quel» ques vieillards qui nous firent com» prendre que le continent & les isles » de la nouvelle Guinée appartiennent » à des princes qui relevent du roi de » Ternate; que dans chaque district il » y a un chef particulier; qu'entre plu» sieurs richesses, le pays produit beau» coup d'or; que ses habitans sont des » hommes laborieux, intelligens dans » l'agriculture, mais grossiers & farou» ches; qu'ils font un grand trafic d'es» claves; & que la pêche est leur prin» cipale occupation. Quoique ce peuple » soit, en général, fort noir, il se trouve » néanmoins quelques blancs parmi eux.

» On connoît peu leur religion: ils » ont tous dans leurs cabanes une petite » pierre marquée d'une raie verte, une

» autre pierre rousse, & un morceau
» de métail : ils conservent ces trois
» choses avec une vénération qui appro-
» che du culte. Leur coutume est de
» laisser les morts sans sépulture, & de
» les exposer le long de la mer sur des
» rochers. On croit que leur pays pro-
» duit des noix muscades, mais d'une
» qualité bien inférieure à celles des
» Molucques.

» Après avoir fait chez nos sauvages
» une ample provision de ce qui pouvoit
» convenir pour notre subsistance, nous
» abandonnâmes les côtes de la nou-
» velle Guinée ; & tirant vers le nord,
» nous abordâmes aux isles des Palaos,
» ou nouvelles Philippines. Voici le peu
» d'instructions que nous pûmes tirer de
» quelques insulaires qui nous offrirent
» des rafraîchissemens. Ils nous appri-
» rent que trois de leurs isles étoient
» inhabitées ; que les autres étoient au
» nombre de vingt-neuf. Ils nous les
» nommerent toutes ; la plus considé-
» rable s'appelle *Lamurrec* ; c'est-là que
» le roi du pays tient sa cour. Ces In-
» diens se peignent le corps de diverses
» figures ; & leur habit consiste en un
» morceau de toile de la longueur d'une

»aune, dont ils ſe font une eſpece de »capuchon qui leur couvre la tête & »une partie des épaules. Nous n'avons »pas vû qu'ils euſſent aucune con»noiſſance de la Divinité, ni qu'ils ado»raſſent aucune idole. Nous trouvâmes »parmi leurs uſtenſiles, quelques ſcies »d'écailles qu'ils aiguiſoient en les frot»tant ſur des pierres : l'uſage du fer & des »autres métaux leur eſt inconnu. Leur »humeur paroît douce & pacifique ; »leurs querelles ſe terminent par quel»ques coups de poings qu'ils ſe donnent »ſur la tête ; & ces violences ſont d'au»tant plus rares, qu'à la moindre appa»rence de colere, leurs amis s'entre»mettent pour appaiſer le différend. »Une de leurs civilités, quand ils s'abor»dent, eſt de prendre la main de celui »qu'ils veulent honorer, & de ſe la »paſſer ſur le viſage. S'ils ſont aſſis, ils »prennent le pied au lieu de la main, »& le baiſent avec le même reſpect.

»Toujours errans ſur une mer féconde »en tempêtes & en naufrages, nous »fûmes obligés de relâcher aux iſles de »Grafton, de Monmouth & de Bachi, »ſituées entre celle de Formoſe & les »Philippines. Elles offrent pluſieurs villa-

» ges dont les habitations ont une forme
» ſinguliere. Elles conſiſtent en divers
» rangs de maiſons fort baſſes & fort
» petites, bâties ſur des montagnes eſ-
» carpées. L'eſpace contenu entre cha-
» que rang eſt aſſez large, pour y former
» une rue dont le ſol eſt au niveau du
» faîte des maiſons inférieures. L'échelle
» par laquelle on monte à cette rue,
» eſt placée au milieu dans un défilé fort
» étroit ; c'eſt le ſeul endroit par où
» ces rues ſoient acceſſibles ; car leur
» extrémité ſe terminant à droite & à
» gauche par des précipices, il ſuffit
» de tirer l'échelle, pour ne craindre
» aucune attaque. Pour plus grande ſû-
» reté, on bâtit ces étranges villes ſur
» des rochers dont le revers penche
» du côté de la mer, & où l'on ne peut
» aborder d'aucune part. Les habitans
» ſont redevables de ces retranchemens
» naturels à l'heureuſe diſpoſition de leurs
» montagnes, ſur chacune deſquelles
» ils ont bâti une ville ou un village.
» C'eſt la crainte des pirates, qui a fait
» imaginer à ces inſulaires une maniere
» ſi nouvelle de ſe fortifier.

» Nous fîmes dans ces iſles une aſſez
» grande proviſion de cochons & de

» chévres. Les habitans n'en tuent jamais pour leur ufage ; mais lorfqu'ils » nous en voyoient tuer, ils s'empref- » foient de ramaffer les inteftins & les » peaux qu'ils mettoient cuire fur des » charbons, & les mangeoient avec avi- » dité. Dans la faifon où des nuées de » fauterelles viennent inonder ce pays » pour fe nourrir de la feuille des arbres, » ils les prennent avec des filets, & les » font griller dans des vafes de terre. » Les ailes & les jambes fe détachent » d'elles-mêmes ; leur chair, naturelle- » ment brune, rougit au feu. J'eus la » curiofité d'en goûter, & je les trouvai » affez bonnes. On nous fit boire d'une » liqueur fort en ufage chez ces infu- » laires : ils la compofent du jus de leurs » cannes de fucre & d'une petite graine » noire qui croît dans le pays. Elle eft » agréable & faine, infpire une joie » douce, & n'incommode jamais, quoi- » qu'elle ait affez de force pour enyvrer. » Les habitans qui en ufent beaucoup & » qui s'échauffent en en buvant, n'en font » pas moins une nation douce & paifi- » ble. Jamais je n'y ai vu la moindre ap- » parence de colere ni de méconten- » tement ; ils font obligeans entr'eux,

» & prévenans pour les étrangers. Ils nous » offroient tout ce qui étoit en leur dispo» sition ; & s'ils n'avoient rien pour nous » traiter lorsque nous allions les voir, ils » couroient chez leurs voisins demander » ou acheter tout ce qu'ils croyoient nous » convenir. Ils n'ont aucune espece de » monnoie ; mais ils amassent de petits sa» bles d'or, qu'ils troquent pour les com» modités qui leur manquent. Leurs ar» mes ne sont que des lances de bois, qui le » plus souvent ne sont pas même garnies » de fer. Ils ont pour défense une espece » de cuirasse de peau de bufle, faite en » forme de chasuble de prêtre, cousue » des deux côtés, avec des trous pour » passer les bras. Cette casaque ne leur » descend que jusqu'aux genoux.

» Je n'ai vu parmi eux aucune trace de » religion ; je ne me suis pas même ap» perçu qu'ils missent de différence entre » les jours, ni qu'ils reconnussent aucun » degré d'autorité ; les peres seuls en » conservent sur leurs enfans jusqu'à ce » qu'ils se marient. Je crois pourtant » que ce peuple est gouverné par quel» ques loix particulieres pour ce qui » concerne le bien public, & qu'il y a » certains crimes qu'il punit de mort,

» Voici du moins une exécution qui
» devoit néceſſairement venir de quel-
» que autorité. Un jour, dans une grande
» affluence, je vis amener un jeune
» homme que l'on gardoit avec ſoin.
» Une femme qu'il paroiſſoit reſpecter,
» & qui faiſoit de grandes lamentations,
» lui ôta des anneaux qu'il portoit aux
» oreilles. On creuſa dans la terre un
» trou aſſez profond; le jeune homme
» y fut mis ſans ſe plaindre, ni faire
» aucun mouvement pour ſe défendre.
» On jetta de la terre ſur lui, juſqu'à ce
» qu'il fût étouffé.

» Chaque famille, parmi ces inſulai-
» res, poſſede une portion de terrein,
» qui ſuffit pour ſa ſubſiſtance. Les fem-
» mes & les filles cultivent ces planta-
» tions qui ſont dans les vallées aſſez
» loin des peuplades: les hommes & les
» garçons s'occupent de la pêche.

» La polygamie n'eſt point connue par-
» mi eux; & les mariages ſe font avec la
» plus grande ſimplicité. La fille apporte
» pour dot une hache & d'autres inſtru-
» mens propres au travail.

» Après avoir fait quelque ſéjour dans
» ces iſles, nous nous avançâmes du
» côté du ſud. Heureuſement que nos

» provisions étoient abondantes, car
» la navigation fut longue; & ayant
» toujours des vents contraires à nos
» desseins, nous fûmes emportés sur les
» côtes de la nouvelle Hollande, située
» au sud des Molucques. Elle fut découverte,
» au commencement du siécle
» précédent, par un navigateur Hollandois
» qui lui donna le nom de son
» pays. Je ne sçais si c'est une isle, ou
» si elle est jointe au continent; car les
» peuples qui l'habitent sont si grossiers
» & si sauvages, que je n'ai pu tirer
» d'eux là-dessus aucune instruction.
» Ils n'ont presque de l'homme que la
» figure; il seroit difficile du moins d'en
» trouver un plus misérable & plus stupide,
» que celui que nous vîmes sur
» les côtes où le hazard nous a jettés.
» Ils n'ont d'autres demeures que des
» hutes qu'ils se font avec des branches
» d'arbres entrelassées. Ils ressemblent,
» par la couleur du visage & par leurs
» cheveux courts & crépus, aux noirs
» de la Guinée. Ils sont grands, droits
» & menus, ont les membres longs &
» déliés, la tête grosse, le front étroit,
» les sourcils épais, le visage sans barbe,
» & les paupieres à demi-fermées. C'est

» une habitude qu'ils contractent dès
» l'enfance, pour se défendre des mou-
» ches qui leur fatiguent sans cesse les
» yeux, la bouche & les narines. Il leur
» manque deux dents à la mâchoire
» supérieure. J'ignore s'ils se les arra-
» chent, ou si ce défaut vient de naif-
» sance; ce qu'il y a de vrai, c'est que
» je leur ai vu à tous, aux hommes
» comme aux femmes, cette diffor-
» mité.

» Il croît dans ce pays diverses sortes
» d'arbres, mais en petite quantité, &
» d'une grosseur moyenne: l'espece la
» plus commune est de ceux qui produi-
» sent une certaine gomme rouge, sem-
» blable au sang de dragon: on la voit
» distiller des nœuds & des crevasses du
» tronc. Tous les autres arbres m'étoient
» inconnus; & je n'en vis pas un seul
» qui portât du fruit. Je n'apperçus même
» aucune sorte d'animaux, excepté quel-
» ques oiseaux de terre d'une médiocre
» grandeur, quelques oiseaux aquati-
» ques, des aigles, des lapins d'une
» espece particuliere, & des bêtes fort
» hideuses appellées *guanos*, qui s'ar-
» rêtent & sifflent lorsqu'on approche
» d'elles, sans s'embarrasser de pren-

» dre la fuite. La mer est peu poisson-
» neuse le long de cette côte, à moins
» qu'on ne mette au rang des poissons
» les vaches, les chiens marins & les
» tortues qui y sont en très-grand
» nombre.

» Nous essayâmes de lier commerce
» avec quelques habitans que nous vîmes
» sur le rivage; mais il ne fut pas possi-
» ble de les apprivoiser, ni de décou-
» vrir leurs habitations: nous n'apper-
» çûmes que des cabanes grossiérement
» construites. Ce lieu n'offrant d'ailleurs
» ni vivres ni eau douce; nous pri-
» mes le parti d'en chercher dans les
» isles voisines. Nous les trouvâmes peu-
» plées de quelques sauvages qui furent
» d'abord aussi farouches que ceux de la
» côte; mais ensuite ils se familiariserent
» assez pour recevoir des alimens que
» nous leur offrîmes. La terre refuse
» à ces insulaires toute espece de subsi-
» stance; leur unique nourriture est le
» poisson qu'ils cherchent dans le creux
» des rochers, où la marée en laisse
» toujours. Ayant fait creuser des puits,
» nous espérâmes tirer d'eux de petits
» services pour le transport de l'eau jus-
» qu'à notre navire; mais peu accou-

» tumés à porter des fardeaux, ils ſuc-
» comboient ſous le moindre poids; &
» rebutés des premiers efforts, ils refu-
» ſerent de continuer ce travail.

» Un pays ſi ſtérile, & des habitans
» ſi peu ſociables, nous déterminerent
» à lever l'ancre après y être reſtés
» fort peu de jours. En côtoyant ce
» même pays, nous abordâmes à une
» plage d'où nous apperçûmes d'au-
» tres ſauvages auſſi barbares que les
» premiers. C'étoient de grands hom-
» mes noirs tout nuds, parmi leſquels
» j'en remarquai un qui ſe diſtinguoit
» de tous les autres par un cercle de
» peinture blanche autour des yeux, &
» une raie de la même couleur depuis
» le haut du front juſqu'à l'extrémité
» du nez. Sa poitrine & une partie de
» ſes bras étoient peints de même. Les
» autres ſauvages n'avoient aucune de
» ces marques; ce qui me fit croire
» qu'il étoit leur chef.

» A mille pas de la mer les terres ſont
» arides, & ne portent que des arbriſſeaux
» & des buiſſons. Les uns ſont couverts
» de fleurs jaunes, les autres de fleurs
» bleues & de fleurs blanches qui ren-
» dent une odeur agréable. Pluſieurs por-

» toient un fruit enveloppé dans des » cosses, & qui a la forme de nos petites » féves. Nous rencontrâmes quelques » quadrupédes fort maigres, que nous pri» mes pour des loups, & divers oiseaux » de proie & autres, tels que des milans, » des faucons, des pélicans, &c.

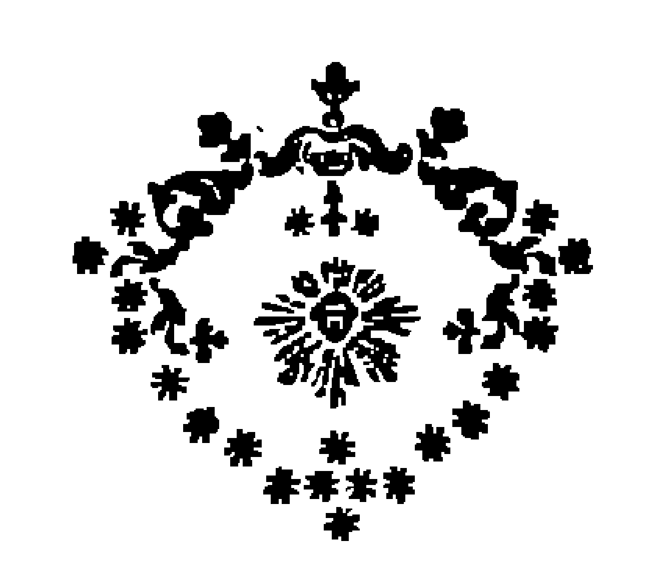
» Malgré la stérilité apparente de ces » climats, je ne doute pas qu'en avançant » dans les terres, nous n'eussions trouvé » des contrées fertiles; & que la nature » ne nous eût offert autant de richesses » en fruits, en épiceries, en drogues » précieuses, & peut-être même en » mines d'or, qu'elle en produit dans » d'autres régions situées près de l'équa» teur, & sous les mêmes parelleles de » latitude.

» Je passe sous silence mille petits » événemens qui sont inséparables d'une » navigation, où nous eûmes presque » toujours les vents contraires. Il est » vrai que nous fûmes assez heureux » pour ne jamais manquer de subsistance; » & à l'exception de la derniere tem» pête qui nous a jettés sur ces bords, » nous n'en essuyâmes pas d'assez dan» gereuses, pour nous faire craindre une » mort prochaine.

Ainſi termina ſon récit notre chirurgien Genevois ; & il m'apprit que le navire qu'il montoit, après qu'on y auroit fait les réparations néceſſaires, étoit deſtiné pour l'iſle de Formoſe. Il me propoſe d'être de ce voyage ; & je m'y déterminerois peut-être, ſi un autre vaiſſeau qui doit partir pour Siam, n'étoit pas prêt à mettre à la voile.

Je ſuis, &c.

*A Guahan, ce 14 Août 1743.*



## LETTRE XLVIII.

### *LE ROYAUME DE SIAM.*

ON se souvient encore ici, Madame, avec plaisir, de la magnifique ambassade qu'y envoya Louis XIV. Des vieillards qui ont pu en être témoins, aiment à rappeller les circonstances qui les ont le plus frappés ; & ces récits perpétuent dans les cœurs de la nation son ancienne affection pour les François. Je dois à cette qualité l'accueil que j'y reçois de toutes parts ; je dois sur-tout au pere Sylveira que j'ai retrouvé dans ce pays, l'avantage d'y avoir fait des connoissances agréables. Mais avant que de parler du royaume de Siam, je dois dire un mot de notre navigation.

Au sortir des isles Marianes, nous fûmes menacés d'une trombe d'eau qui nous causa plus de peur que de mal. C'est la seule que j'aie vue jusqu'à présent ; & vous serez peut-être bien-aise d'en lire la description. On appelle *trombes* certaines élevations d'eau, qui se

font ſur la ſurface de la mer, & montent inſenſiblement juſqu'aux nues. On voit d'abord l'eau bouillonner & s'élever d'environ un pied ou un pied & demi au-deſſus de ſa ſuperficie. Il paroît enſuite au-deſſus de ce bouillonnement une vapeur épaiſſe, du milieu de laquelle s'éleve une eſpece de colonne, qui monte, en diminuant de groſſeur, & va s'unir à un nuage qui ſemble l'attendre ou venir au-devant pour ſe joindre à elle. Elle ſe plie à meſure que le vent chaſſe la nuë à laquelle elle s'eſt attachée; & malgré cette impulſion, non-ſeulement elle ne s'en détache pas, mais il ſemble qu'elle s'allonge pour le ſuivre; & elle groſſit ou ſe rétrecit, lorſque le nuage ſe baiſſe où s'éleve. Cette colonne ainſi jointe au nuage, eſt un canal par lequel l'eau de la mer eſt tranſportée dans la nuë, & qui, en ſe formant, excite un certain bruit ſourd, ſemblable à celui d'un torrent qui roule ſes eaux dans un vallon. Les canaux des trombes ne ſe rendent viſibles, que lorſqu'ils ſont remplis d'eau; car dès qu'ils ſe vuident, ils diſparoiſſent. Le nuage creve quand il eſt plein; & l'eau retombe avec un bruit épou-

vantable. C'est alors que la trombe est dangereuse; car s'il arrive qu'elle se décharge sur un vaisseau, elle le submerge immanquablement. Aussi tâche-t-on de s'éloigner autant qu'il est possible; mais faute de vent, on n'en a pas toujours le pouvoir. Ordinairement il y a calme pendant que la trombe travaille, si ce n'est précisement à l'endroit où elle se forme. Dans ce cas on s'efforce de la rompre à coups de canon; & aulieu de boulet on se sert d'une barre de fer qui coupe en deux la colonne, fait crever la trombe, & la dissipe. Nous n'eûmes pas recours à cet expédient; car en moins de six minutes nous vîmes la colone se rétrécir, se détacher de la superficie de la mer, & disparoître entiérement. Le nuage creva à quelque distance, & ne produisit d'autre effet qu'une grande agitation de l'air, qui se fit vivement sentir autour du vaisseau. C'est le seul événement qui ait troublé notre navigation jusqu'à Siam, où nous sommes arrivés peu de jours après.

Ce royaume est le plus célebre de toutes les Indes. Les Siamois en font remonter l'origine à plus de cinq cens ans avant Jesus-Christ; &, comme font

presque tous les autres peuples, ils placent au rang des dieux leur prémier législateur. Cet homme, à les entendre, a fait des choses extraordinaires. Premiérement il a abdiqué la couronne pour se faire hermite; cela encore a-t-il eu des imitateurs. Mais ce qui est sans exemple, c'est son excessive charité. N'ayant rien à donner à un pauvre qui lui demandoit l'aumône, il s'arracha un œil, & le lui mit dans la main. Il fit présent à un autre de sa femme, pour ne pas le renvoyer les mains vuides. Ce qu'on raconte de sa frugalité, n'est pas moins extraordinaire: il ne mangeoit d'abord qu'une poignée de riz par jour; & il finit par se contenter d'un seul grain. En voilà plus qu'il n'en faut pour mériter des autels, même chez un peuple éclairé. Cet homme singulier devoit, malgré cette abstinence, être d'une taille gigantesque; car on m'a fait voir sur un rocher la trace de son pied qui a une coudée de long, & treize ou quatorze pouces de profondeur. Ce monument est couvert d'une lame d'or; dans certaines solemnités, on expose aux yeux du peuple ces sacrés vestiges; & le roi va les adorer une fois par an.

Ce qu'on peut dire de plus raisonnable sur l'origine de cette monarchie, c'est qu'elle a commencé avec le tems de la premiere excursion des Arabes dans les Indes; & il est vraisemblable qu'elle doit sa naissance à l'irruption de ces Barbares. Ce n'est du moins, que depuis cette époque, que l'on trouve une suite chronologique des princes qui ont gouverné cet empire. Un d'eux bâtit, dans le quatorziéme siécle, la ville de *Juthia*, qui en est la capitale, & que les Portugais ont appellé *Siam*, du nom du royaume.

Il est peu d'états qui aient essuyé, en si peu de tems, plus de révolutions que celui-ci. La premiere, qui arriva vers le milieu du seizieme siécle, fut l'ouvrage d'une reine galante : dans l'absence du roi son époux elle fit l'amour avec un officier de sa maison, & devint grosse. Pour empêcher que son infidélité n'éclatât, elle forma & exécuta le projet d'empoisonner son mari. Elle avoit un fils âgé de neuf ans, qui étoit trop jeune pour prendre en main les rênes de l'empire; sa mere, dont on ignoroit les attentats, fut déclarée régente. Malgré les précautions qu'elle

prit pour accoucher secrettement, son crime devint public; & dans la crainte que son fils ne vengeât un jour la mort de son pere, dont on découvrit qu'elle étoit coupable, elle le fit égorger, & mit sur le trône l'objet de ses criminelles amours. Mais ses sujets, lassés de tant de crimes, la massacrerent dans un festin avec son favori, & mirent sur le trône vacant un autre prince du sang royal.

A peine le nouveau monarque commençoit à régner, qu'un roi voisin résolut d'envahir ses états, ou de les rendre ses tributaires. Il prit pour prétexte de cette guerre le refus que lui fit le roi de Siam de lui envoyer l'éléphant blanc qu'il avoit en sa possession. L'ennemi se mit en campagne, se rendit maître de la capitale; & le roi de Siam craignant de tomber vif entre les mains du vainqueur, se donna la mort dans son palais. Il laissa des successeurs, parmi lesquels il y en eut un qui fut condamné à perdre la vie par ses propres sujets. C'étoit, à la vérité, un prince vicieux, & qui avoit contre lui un ministre assez puissant pour le supplanter. Cette révolution concourt précisement avec

le tems où les Anglois conduisoient Charles I sur un échafaud ; avec cette différence, que les Siamois n'étoient encore que des Barbares.

Le pere du monarque qui fit aux François un accueil si favorable, ne régna que par une usurpation qu'on doit mettre au rang des révolutions de Siam. Il épousa, malgré elle, la sœur de l'héritier de la couronne, & se fit reconnoître pour roi. Son fils, *Chaou-Naraie*, ne monta lui-même sur le trône, que par une autre révolution ; il tua de sa propre main le frere de son pere, qui s'étoit emparé de la puissance souveraine ; & signala les commencemens de son régne, par une action de vigueur. Un jour qu'il devoit aller au temple, il apprit que les Talapoins, qui sont les prêtres du pays, avoient projetté de le massacrer : en effet, la pagode en étoit remplie ; & ils avoient tous des armes cachées sous leurs robes. Le prince qui en fut instruit, ordonna qu'on investît le temple ; & ayant des preuves certaines que ces scélérats avoient conspiré contre ses jours, il les fit tous égorger par ses soldats.

Les liaisons de ce monarque avec

Louis XIV, & l'établissement des François à Siam, sont des circonstances de son régne, qui intéressent notre nation. Les premieres sont l'ouvrage d'un aventurier qui, de mousse de vaisseau, étoit devenu premier ministre. Il se nommoit *Constance* ou *Constantin Phaulkon*. Il étoit Grec, & natif de Céphalonie. A douze ans, il avoit quitté son pays, & s'étoit embarqué sur un navire qui l'avoit conduit en Angleterre. Désespérant d'y faire fortune, il passa aux Indes, & devint par degrés capitaine de vaisseau. Il alla à la Chine & au Japon, où il trafiqua pour le compte des marchands; mais ayant fait naufrage sur les côtes de Siam, il entra au service du surintendant des finances. Il montra tant d'intelligence pour les affaires, qu'il gagna la confiance du ministre, & les bonnes graces du souverain. Après la mort de son protecteur, Phaulkon le remplaça dans toutes ses charges; & bientôt après, on le fit grand-maître de la maison du roi, & le principal ministre du royaume. Peut-être porta-t-il ses vues jusqu'au trône. L'extrême pouvoir dont il étoit revêtu, & la

mauvaiſe ſanté du roi qui n'avoit point d'enfans mâles, pouvoit flater ſes eſpérances. Il fut du moins accuſé d'y avoir aſpiré; & l'on attribua à cette ambition ſes liaiſons avec la France. Il engagea ſon maître à rechercher l'amitié de Louis XIV, & lui fit entendre que cette alliance lui ſeroit utile, ſoit pour faire fleurir le commerce dans ſes états, ſoit pour y amener les arts, & policer ſes ſujets. En conſéquence de ces conſeils, le roi de Siam envoya en France deux Mandarins, ſous la conduite d'un prêtre des miſſions étrangeres, établi dans ſon royaume depuis quelques années; & avec lequel le miniſtre Conſtance avoit des liaiſons fort étroites. D'un autre côté, les commerçans & les miſſionnaires François trompoient la cour de Verſailles par des eſpérances plus brillantes que ſolides. Les premiers exagéroient les avantanges de ce pays, & ne parloient de ſes richeſſes qu'avec enthouſiaſme. Les autres aſſuroient que le royaume entier, à l'exemple du maître, étoit diſpoſé à embraſſer le Chriſtianiſme. Sur de ſi belles promeſſes, Louis XIV y envoya le chevalier de

Chaumont en qualité d'ambaſſadeur. Cette nouvelle cauſa une extrême joie au roi de Siam, & plus encore à ſon miniſtre. La réception ſe fit avec un éclat & des diſtinctions qui méritent qu'on en rapporte quelques circonſtances. Depuis ſon entrée dans le royaume juſqu'à ſon arrivée dans la capitale, M. l'ambaſſadeur n'occupa que des hôtels bâtis exprès, richement meublés, & éloignés de cinq lieues les uns des autres : tous les meubles en étoient neufs, & n'avoient jamais ſervi. Dans tous les lieux de ſon paſſage, on lui fit les mêmes honneurs que l'on rend au roi; il ne reſta perſonne dans les maiſons; chacun voulut ſe trouver ſur ſa route, ſe tenant proſterné, & ayant les mains jointes proche le front, ſans qu'on entendît cracher, touſſer ni parler. On faiſoit la garde pendant la nuit auprès des maiſons où il couchoit; & il y avoit des feux allumés tout autour. Les députés de plus de quarante nations établies à Siam, vinrent le complimenter : ils étoient tous habillés à la mode de leur pays; ce qui faiſoit un effet agréable. Le ſéminaire de Siam vint le ſaluer

à ſon tour ; on y voyoit des prêtres vénérables par leur grande barbe, & quantité de jeunes Chinois, Japonois, Siamois & autres, tous en habit long, & avec une modeſtie édifiante : les uns étoient dans les ordres, les autres aſpiroient à y entrer. Les plus grands ſeigneurs du royaume formoient le cortege de M. l'ambaſſadeur. Vous n'attendez de moi aucun de ces détails ſi agréablement écrits dans les Mémoires de l'abbé de Choiſi. Il ſuffit de dire que le roi voulut qu'on paſſât, dans cette occaſion, pardeſſus les uſages qu'on avoit obſervés juſqu'alors à la réception des autres ambaſſadeurs. Il fit à proportion les mêmes careſſes à tous les François, & les traita avec une familiarité peu commune chez les monarques de l'Orient.

Des préférences ſi marquées pour une nation étrangere, exciterent la jalouſie ; & l'on s'en prit au miniſtre qui, ſans doute, avoit des raiſons de ſe l'attacher. On fit paſſer au roi de Siam des avis ſecrets, que le Grec Conſtance, d'intelligence avec les François, conſpiroit contre l'état. Le monarque n'en fit aucun cas, & continua à donner toute ſa confiance à ſon miniſtre.

Un

Un ſeul Siamois partageoit cette faveur : il ſe nommoit *Pitracha ;* ſa mere avoit été la nourrice du roi, & ſa ſœur la maîtreſſe de ce prince. Il mit dans ſes intérêts les grands, les prêtres & le peuple, & forma une ligue contre le miniſtre favori. *Phaulkon*, qui avoit des eſpions dans tous les ordres de l'état, en fut informé de bonne-heure ; mais il ne trouva pas dans les François autant de zéle qu'il leur en avoit ſuppoſé. Pitracha craignant que ſes deſſeins ne fuſſent découverts, en preſſa l'exécution. Il aſſembla autour de ſa perſonne tous ſes amis, fit environner le palais d'hommes armés : le grand pontife de la cour étoit à leur tête, porté ſur les épaules de ſix eſclaves, & exhortant tout le monde du geſte & de la voix. Phaulkon averti de ces mouvemens, arriva en diligence ; mais à peine fut-il entré dans le palais, que Pitracha l'arrêta & le fit conduire en priſon ; & quelques jours après, ayant péri ſous le fer du bourreau, ſon corps fut jetté aux chiens qui le dévorerent pendant la nuit. Le rebelle, qui commençoit à agir en ſouverain, prit le titre d'*administrateur du royaume*. Chaou-Naraïe ne fit plus

que traîner une vie languissante ; & mourut au mois de Juillet de l'année 1688. Pitracha qui s'étoit défait de tous les princes du sang, après dix jours de deuil, se rendit à la grande pagode avec les ornemens de la royauté, & se fit ensuite couronner dans la capitale. Telle fut la fin de ces troubles que les Siamois appellent encore aujourd'hui la *tracasserie des François*.

Après cette digression que vous pourrez ne pas trouver déplacée, je reviens, Madame, aux premiers jours de notre arrivée dans ce royaume. Le 13 de Septembre, nous apperçûmes l'embouchure de la riviere de Siam ; & le lendemain, nous allâmes mouiller à trois lieues de la barre : on appelle ainsi un banc de vase, qui reste presque toujours à découvert. Rien n'est plus agréable que le rivage de ce fleuve appellé *Menam*, qui forme, en serpentant, un grand nombre d'isles, & se divise en une infinité de branches. Il est orné des deux côtés de grands arbres toujours verds ; & au-delà ce sont de vastes campagnes couvertes de riz. Comme ces terres sont extrêmement basses, elles sont inondées pendant la moitié de l'an-

née; & cette riviere a ses débordemens réglés comme le Nil. Les effets en sont si heureux, que le riz croît à mesure que les eaux s'élevent, de maniere que les épis ne sont jamais submergés; ce qui n'arrive pas en Egypte, où les inondations trop fortes font périr les moissons. Quand le grain est mûr, les Siamois vont en bateaux faire la récolte; ils ne coupent que les épis, & laissent la paille. Lorsque le débordement tire à sa fin, le roi se rend sur le fleuve dans une gondole, non pour épouser, comme à Venise, un élément infidele, & usurper sur lui une domination fastueuse, mais pour le prier modestement d'abandonner la plaine, & de rentrer dans son ancien lit. Pendant la cérémonie, le peuple à qui les prêtres font croire qu'il n'y a que le roi qui puisse arrêter le cours des eaux, demeure prosterné sur le rivage, ne pouvant assez admirer la puissance du monarque.

Après avoir quitté notre vaisseau, nous montâmes la riviere sur un ballon, espece de bateau fort commun à Siam. On en voit de grands qui sont couverts comme des maisons; ils servent de logemens à des familles entieres; &

se joignant plusieurs ensemble, ils forment en divers endroits comme des villages flottans.

Bankok est la premiere ville que nous rencontrâmes en remontant le Menan. Cette place est importante par sa situation; elle défend le passage du fleuve; c'est la clef du royaume du côté de son embouchure. Son territoire est un jardin continuel, planté d'arbres fruitiers, qui font la principale richesse de ce canton; ses fruits se vendent avantageusement dans la capitale qui n'en est pas éloignée. La nuit qui nous surprit, nous donna l'agréable spectacle d'une multitude innombrable de mouches luisantes, dont tous les arbres qui bordent la riviere, sont couverts; vous les prendriez pour autant de lustres chargés d'une infinité de lumieres, que la réflexion de l'eau multiplie étonnamment. Au point du jour nous découvrîmes un grand nombre de singes & de sapajoux qui grimpoient sur les arbres, & qui alloient par troupes. Mais ce qui me fit sur-tout beaucoup de plaisir, ce sont les aigrettes, espece d'oiseau de la figure du héron, & dont le plumage est aussi blanc que la neige: le mêlange

de ce blanc avec le verd des feuilles, fait un effet admirable : je prenois cela, de loin, pour des marronniers en fleur.

Nous ne faisions pas une lieue sur cette belle riviere, sans rencontrer quelque pagode, accompagnée d'un monastere de Talapoins, qui sont les prêtres & les religieux du pays. Ils vivent en communauté ; & leurs maisons sont autant de séminaires, où les enfans de qualité reçoivent l'éducation. Ils y entrent à sept ou huit ans, & y prennent l'habit de l'ordre, qui consiste en deux piéces de toile de coton, dont l'une les couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux ; & de l'autre, ils se font une écharpe qu'ils passent en bandouliere. On leur rase la tête & les sourcils comme à leurs maîtres qui s'en font un devoir essentiel. Après la lecture & l'écriture, l'arithmétique est une des premieres sciences que l'on apprend à ces jeunes pensionnaires : delà on passe à l'étude de la philosophie & de la religion. Leurs principes d'arithmétique sont les mêmes que parmi nous. Ils ont dix chiffres primordiaux ; & leur zéro, figuré comme le nôtre, prend la même valeur dans le même arrangement. Leur

philosophie se réduit à la morale, dont les principes sont les mêmes chez tous les peuples.

Depuis Bankok jusqu'à Siam, la riviere est bordée d'une infinité de villages, dont les maisons composées de bambou, sont élevées sur de hauts piliers pour les garantir de l'inondation. Près de chaque village est un marché dans lequel ceux qui descendent ou qui montent le fleuve, trouvent toujours leur repas prêt, c'est-à-dire du fruit, du riz cuit, du poisson, & divers ragoûts à la Siamoise.

Arrivé à Siam, mon premier soin fut de m'assurer d'un logement; & le pere Sylveïra me fut encore d'un grand secours. Il me trouva une chambre dans la maison d'un de ses amis, qui m'obligea d'accepter sa table, & un esclave pour me servir. Libre de tout embarras, je ne songeai plus qu'à satisfaire ma curiosité : la situation & les édifices de la capitale furent les premiers objets de mon attention. Siam est une des plus grandes villes des Indes, si l'on ne considere que l'enceinte de ses murs; mais à peine la sixieme partie de cet espace est-elle habitée; le reste est désert, ou

e contient que des temples. Le terrein .r lequel elle est bâtie, est coupé par une infinité de canaux ou de bras du Menan, qui la partagent en plusieurs isles. Elle est fermée par une muraille de brique, dans laquelle on a ouvert des arcades qui donnent passage à la riviere, & favorisent l'entrée & la sortie des barques. Elles se dispersent dans toutes les rues; & la commodité qu'elles donnent pour le transport des marchandises qui passent tout de suite de la mer dans les magazins, jointe aux autres avantages du royaume, y attire des négocians de toutes les parties du monde. Le long de chaque canal on a fait des quais qui forment des rues bien alignées, & plantées d'arbres dans quelques endroits, mais si pleines de boue, qu'elles sont à peine praticables. On voit qu'ans le tems du debordement, une ville, une forêt & une mer tout ensemble. Quoique les places publiques soient inondées, on ne laisse pas d'y tenir marché; le peuple s'y assemble sur des canots. Dans une ville située, pour ainsi dire, au milieu des eaux, comme Venise, il a été nécessaire de bâtir un grand nombre

de ponts. Il y en a quelques-uns de briques ; la plûpart ſont faits de planches ou de roſeaux entrelacés, & ſi peu aſſurés, que je n'y paſſe qu'en tremblant. Les maiſons ſont baſſes & conſtruites de bois, du moins celles des naturels du pays, que cette ſorte d'édifice laiſſe expoſés à toutes les incommodités d'une chaleur exceſſive. Des claies de bambou forment le contour de ces habitations legeres ; & dans les quartiers ſujets à l'inondation, on les éleve ſur des piliers : l'eſcalier pend en dehors, comme les échelles de nos moulins. Une corbeille remplie de terre, & ſoutenue ſur trois bâtons, ſert de foyer. Quelques heures ſuffiſent pour conſtruire ou pour renverſer ces édifices fragiles ; & une ville comme Siam peut être bâtie en fort peu de jours. Les étrangers, tels que les Mogols, les Chinois, les Européens, &c, ont de petites loges longues de huit pieds, larges de quatre, hautes de douze, bâties de pierres ou de briques, & partagées en deux étages. Il y en a qui poſſedent des habitations plus ſpacieuſes & plus commodes. Les grands officiers de la cour ont des maiſons de menuiſerie, que vous prendriez pour de grandes armoires, où lo-

ſent le mari, la femme & les enfans. Les lomeſtiques & les eſclaves ont de petits ndroits ſéparés, mais renfermés dans la nême enceinte, & qui compoſent auant de ménages différens.

Chaque peuple ici a ſon canton, ou uartier ſéparé par les canaux de la riiere. Par-là on évite les querelles qu'excite ſouvent le mêlange des nations. Chacune a ſon chef qui répond d'elle, & ſon protecteur nommé par le roi. .es étrangers ſont obligés de renouveler tous les ans à ce prince le ſerment le fidélité; & la cérémonie en eſt trèsolemnelle. Tous les officiers de la couonne y aſſiſtent; & le monarque, dans in trône d'or, tout éclatant de pierreies, reçoit le ſerment de chacun des hefs, ſelon leur rang. On leur fait nſuite boire d'une eau préparée par les Talapoins, & que l'on croit formidale aux parjures. Le prêtre tient la ointe d'une épée dans cette eau ſainte, & lance pluſieurs imprécations contre eux qui ne jurent pas d'un cœur ſincere, ne doutant point que l'eau ne es ſuffoque dans le même inſtant.

Mais je reviens aux édifices de cette ille. Le palais du roi, environné d'une

double muraille de brique, a une demi-lieue de circuit. Il eſt diviſé en pluſieurs cours, & rempli d'une multitude d'édifices dont les uns ſont bâtis de pierres, & les autres de bois. Ils ſont bas, n'ont qu'un étage, des eſcaliers étroits, de petites portes, & point de plein-pied. Il eſt vrai que cette inégalité eſt ce qui donne de la dignité aux maiſons dans l'opinion des habitans. Le logement du roi doit être plus élevé que le reſte du palais; & plus une piéce eſt voiſine de l'appartement du monarque, & plus elle s'éleve au-deſſus de celle qui la ſuit. Il y a toujours quelques marches à monter de l'une à l'autre. Cette même inégalité ſe trouve dans les toits; l'un eſt plus bas que l'autre, à meſure qu'il couvre une piéce plus baſſe. Cette ſucceſſion de toits inégaux, fait la diſtinction des degrés de grandeur. On remarque la même gradation dans les pagodes; le dôme le plus élevé, eſt celui ſous lequel eſt placée l'idole.

Les officiers du prince ſont logés dans les premieres cours; plus loin ſont des écuries ſpacieuſes pour les éléphans; le palais du monarque eſt ſitué dans la cour ultérieure. Son plan a la forme

d'une croix, du centre de laquelle s'éleve une haute pyramide à plusieurs étages, qui surmonte tout l'édifice; c'est un ornement attaché aux maisons royales. Le serrail est contigu à l'appartement du roi. Au-delà sont de vastes jardins, plantés de palmiers, divisés en compartimens, & entre-coupés de petits ruisseaux qui serpentent dans les parterres. Je ne vous parlerai point de l'intérieur du palais; personne ne pénetre plus loin que la salle d'audience. Cette salle n'a rien qui mérite une description; &, en général, il n'y a point de petite maison de financier en France, qui n'ait plus d'éclat & de magnificence que les palais du roi de Siam.

Les richesses du pays se manifestent principalement dans les pagodes, par la quantité d'ouvrages d'or dont elles sont ornées, par leur grandeur prodigieuse, par leur structure, & par un amas incroyable de pierreries. La forme de ces édifices est assez semblable à celle de nos églises. L'entrée en est grande, avec des portes dorées; le dedans est peint; & le jour y entre par des fenêtres étroites & longues, prises dans l'épaisseur du mur. Il y a un chœur

avec des siéges de côté & d'autre, pour les Talapoins qui viennent y chanter à certaines heures destinées à la priere, le matin, le soir & à minuit. L'autel est au fond, & dans le lieu le plus éloigné de la porte; on y monte par plusieurs degrés qui s'élevent en amphithéatre. C'est-là que sont posées les idoles. Ils les encensent, les ornent de fleurs & de pierreries : ils n'épargnent point le luminaire; car il y a toujours des lampes allumées, & sur-tout des troncs pour recevoir les aumônes, usage qui est de de tous les pays. Le toît de ces pagodes est revêtu de tuiles vernissées, & quelquefois de plaques d'étain doré. Elles sont d'un jaune si vif & si éclatant, que quand le soleil donne dessus, il semble que la couverture soit toute d'or. On les faisoit venir de la Chine; mais on a trouvé le secret d'en fabriquer à Siam; on n'en fait pourtant guères que pour le roi; & c'est ce qui les rend excessivement cheres.

Un des temples les plus célebres de cette ville, est celui qui se voit à quelque distance du palais du roi. Il est surmonté de cinq dômes, dont celui du milieu, plus grand que tous les autres, est environné de quarante-quatre pyra-

mides ou obélisques qui lui servent d'ornemens. Elles sont placées avec symmétrie sur trois rangs; & dans l'enceinte qui enferme ces bâtimens, on voit d'un côté, le long des galeries, plus de quatre cens statues disposées dans un bel ordre. L'autre face est à jour, & regarde le temple. Il y a de ces pagodes qui contiennent plus de quatre mille idoles couvertes de lames d'or. Les yeux & l'imagination sont ravis par l'éclat des murailles, des lambris, des piliers, & d'une infinité de figures parfaitement dorées. Elles se ressemblent toutes; & si leur grandeur n'étoit inégale, on les croiroit sorties du même moule. Il y en a d'une taille gigantesque; & toutes sont assises les jambes croisées à la Siamoise. Elles font le principal ornement des temples; & leur matiere est un mélange de chaux, de résine & de poils qu'on enduit d'abord d'un vernis noir, & que l'on dore ensuite. Les fauxbourgs de Siam, situés des deux côtés de la riviere, sont pour le moins aussi grands, aussi ornés de pagodes, & plus peuplés que la ville même.

Le roi n'entre dans sa capitale, que les

jours de cérémonie; sa résidence ordinaire est à Louvo, maison de plaisance, qui en est éloignée de sept lieues, & où je ne tardai pas à me rendre. Elle est sur une hauteur qui la met à l'abri des inondations. Ce palais est moins spacieux, mais a quelque chose de plus riant que celui de Siam. Le monarque qui l'habite, le plus puissant des princes de la presqu'isle de l'Inde, jouit de toute la plénitude du pouvoir arbitraire. Il permet bien aux grands du royaume de délibérer entr'eux sur les affaires de l'état, de lui en dire leur avis; mais il se réserve le pouvoir de les résoudre, en approuvant ou en rejettant ce qu'ils ont fait. Ces seigneurs se nomment *Mandarins;* qualité que le roi donne ou qu'il ôte à qui il lui plaît, sans considérer ni la naissance ni le mérite. Le respect qu'il exige de ses peuples, va presque jusqu'à l'adoration; & la posture où il faut être en sa présence, est une espece de culte. Aussi dans toutes ses actions ce prince cherche-t-il à leur faire croire qu'il est plus grand que Dieu même, & qu'il regarde toutes les puissances du monde comme fort au-dessous de lui. De-là les titres fastueux qu'il

prend avec emphase, de « monarque
» très - illustre, très - invincible, très-
» puissant, très - haut, & couronné de
» cent & une couronnes d'or, ornées
» de neuf sortes de pierres précieuses;
» du plus grand, du plus pur, du plus
» divin maître des armes immortelles;
» de très-saint, qui voit toutes choses;
» de souverain empereur qui tient sous
» l'ombre de ses aîles le grand, le riche,
» l'incomparable royaume de Siam, la
» splendeur de la belle & célebre ville
» de Juthia, dont les portes & les issues
» sont habitées par une infinité de peu-
» ples, & qui est, sans contredit, la
» capitale de l'univers; du plus grand
» des rois, auquel est soumis le plus
» beau & le plus fertile de tous les pays
» éclairés par le soleil; de divin seigneur,
» en la main duquel est l'épée victo-
» rieuse, semblable au Dieu des armées,
» au bras tout de feu; du plus excellent,
» du plus noble de tous les rois, qui fait
» croître & couler les eaux comme il lui
» plaît; de monarque, plus grand sei-
» gneur que les Dieux, qui est comme
» le soleil au plus haut de son élévation,
» aussi lumineux que la lune dans son
» plus grand éclat; d'élu de Dieu pour

» être eſtimé autant que l'étoile du » nord ; de divin maître des trônes d'or, » dont la naiſſance eſt toute royale, » comme étant iſſu d'Alexandre, & » dont l'eſprit eſt tout parfait, tout » voyant, tout pénétrant, ſemblable à » un globe toujours roulant, & fait de » maniere à meſurer les abîmes de la » mer ; de roi de tous les éléphans, des » blancs, des rouges, des éléphans à la » queue ronde, à quatre dents & d'au- » tres qui ſont inſtruits à la guerre, pour » leſquels le Dieu tout-puiſſant lui a fait » préſent de pluſieurs ſortes de houſſes » en broderie, & autres ſemées de pier- » res précieuſes ; de prince qui éleve » aux honneurs ceux qui ſont aſſez heu- » reux pour s'inſinuer dans ſes bonnes » graces, & qui fait, au contraire, » brûler tous vifs ceux qui oſent ſe révol- » ter contre lui ; de roi enfin, en qui » réſide le pouvoir de faire tout ce que » Dieu a fait & créé. »

Il ne faut pas s'étonner après tous ces titres, ſi le roi de Siam ſe laiſſe ado- rer. Dans le conſeil même, qui dure quelquefois quatre heures, les miniſtres d'état & les Mandarins ſe tiennent ſans ceſſe proſternés devant lui. Ils ne lui

parlent qu'à genoux, les mains élevées sur la tête, faisant à tous momens de profondes inclinations, & accompagnant leurs discours de titres qui relevent sa bonté où sa puissance. On reçoit ses réponses comme des oracles, & ses ordres sont exécutés sans le moindre délai : encore ne se donnent-ils point verbalement ; un Mandarin, qui a toujours les yeux attachés sur son maître, connoît ses volontés à certaines signes établis, & les explique par d'autres signes aux officiers du dehors. Les courtisans les plus favorisés n'approchent jamais de fort près de la personne de ce prince ; c'est beaucoup quand il daigne se montrer à eux d'une des fenêtres du palais. Il ne reçoit pas autrement les ambassadeurs ; ne leur parle que du haut d'une tribune, toujours fort laconiquement, & à tous dans les mêmes termes. Quand il sort, tout le monde doit se renfermer chez soi ; & personne ne passe devant son palais ou n'y entre, sans se prosterner jusqu'à terre. Ce lieu est regardé comme sacré ; & le silence le plus rigoureux doit y être observé, ainsi que dans toutes les places qui l'environnent. Quoiqu'il soit rempli d'une multitude

d'officiers & de soldats, on n'y entend pas le moindre bruit; & on le prendroit pour une solitude écartée. Tout ce qui s'y passe est enseveli dans le secret le plus profond; c'est un crime de s'entrenir du roi, & même de prononcer son nom, qui, par cette raison, est connu de très-peu de personnes. Mais cette contrainte ne dure que pendant la vie du prince régnant; après sa mort, il est libre à tout le monde d'en parler. Jugez, Madame, de la tristesse d'une cour, où la présence du prince, qui devroit la rendre plus riante, y répand la gêne, le silence & la crainte. La garde est toujours alerte; & au moindre signal, des milliers d'hommes se prosternent, lors même que le prince ne se montre pas; il suffit qu'on le croye caché derriere une jalousie, d'où il puisse jetter un regard sur les cours & sur les jardins. Les femmes n'entrent dans le palais, que pour y servir aux plaisirs du monarque dans le serrail, d'où elles ne sortent jamais: les autres n'y sont point admises. L'officier qui est à la porte, ne l'ouvre pas, sans aller avertir le Mandarin qui commande dans la premiere enceinte; & ceux qui se présentent, sont

désarmés & visités avec soin : on examine jusqu'à leur haleine ; &, s'ils ont bu de l'arak, on les renvoie, de peur que leur présence ne souille la majesté du lieu.

Le service intérieur du palais se fait par des pages, des eunuques & de jeunes filles. Les premiers ont soin des livres, des armes & du bétel de sa majesté. Les eunuques sont plus particuliérement attachés à la reine. Les filles jouissent seules de la liberté d'entrer familiérement dans l'appartement du roi. Elles lui font son lit, l'habillent, lui préparent à manger, &c. Il n'y a guères que les Orientaux qui paroissent connoître le prix, & sentir la douceur d'un pareil service. Ce prince n'a qu'une femme à qui l'on donne le titre de *reine*. Elle a ses officiers, ses femmes pour l'accompagner, ses eunuques, ses bateaux & ses éléphans. Ses officiers ne la voient jamais; elle ne se montre qu'à ses femmes & à ses eunuques. Les femmes de Mandarins dont sa cour est composée, sont prosternées devant elle, comme les hommes le font devant le roi ; mais avec cette différence, qu'elles ont la liberté

de la regarder. Elle gouverne sa maison en souveraine, ou plutôt en despote; le roi lui donne des provinces dont elle tire le revenu, & sur lesquelles elle a une puissance absolue. Ainsi elle tient conseil de toutes ses affaires avec ses femmes, & rend justice à ses sujets. Elle a même ses châtimens; & quand on lui fait des plaintes de quelque femme accusée ou de médisance, ou de faux rapports, ou d'indiscrétion de paroles, elle la punit en lui faisant coudre la bouche; c'est du moins ce qui est arrivé une fois; & c'étoit la femme de Chaou-Naraïe, qui ordonna ce châtiment trop sévere pour des femmes.

Le nombre des maîtresses du roi n'est point limité; sa grandeur du monarque consiste, au contraire, dans la multiplicité des Sultanes: les Siamois parurent étonnés qu'un aussi grand prince que le roi de France, n'eût qu'une seule femme & point d'éléphans. On nourrit ici un grand nombre de ces animaux. On les mène à la riviere au son des instrumens; & l'on porte devant eux des parasols. On prétend qu'ils sont tellement faits à cette cérémonie, que si

l'on manquoit de l'obſerver, ils refuſeroient de ſortir.

Les rois de Siam vivent dans une inquiétude qui change leurs palais en autant de fortereſſes, où ils ſont perpétuellement en garde contre les entrepriſes de leurs ſujets. Ils les muniſſent de bonnes murailles, & les défendent par des chauſſes-trapes armées de pointes. Le rôle odieux de délateur eſt ordonné, ſous peine de mort, dans tout ce qui intéreſſe la perſonne du roi; & ſi l'accuſation n'eſt point prouvée, on condamne au même ſupplice, c'eſt-à-dire, à être expoſé aux tigres, l'accuſé & le délateur: dans le doute, on aime mieux perdre l'innocent, que ſauver le coupable.

Le prince régnant mène une vie aſſez réglée: il ſe leve tous les jours à ſix heures; & la premiere choſe qu'il fait, eſt de donner l'aumône à une bande de Talapoins qui ne manquent jamais de ſe montrer devant lui ſi-tôt qu'il paroît. Ces moines mendians & pareſſeux infeſtent le royaume, & dévorent la ſubſiſtance des citoyens utiles & laborieux. Enſuite arrive l'au-

dience que donne sa majesté, dans l'intérieur de son palais, à ses concubines, à ses eunuques, à ses esclaves & à un magistrat qui vient lui montrer tous les procès qui ont été jugés ; il les approuve ou les condamne, selon qu'il le juge à propos. Lorsque le magistrat est sorti, l'audience est ouverte à tout le monde jusqu'à l'heure du dîner. Le médecin visite toutes les viandes, & renvoie celles qu'il croit nuisibles. Pendant le repas on lit les procès criminels ; & le prince ordonne du sort des coupables. Après le dîné, il entre dans une salle où il se met sur un lit de repos. Il est suivi d'un lecteur qui lui lit ordinairement la vie de quelqu'un des rois ses prédécesseurs ; & lorsqu'il s'endort, le lecteur baisse la voix, & peu après se retire. Le même lecteur rentre dans la salle sur les quatre heures ; & il recommence à lire si haut, qu'il faut nécessairement que le roi s'éveille. Alors il donne audience à ses grands officiers ; sur les neuf heures le conseil s'assemble ; & si tout cela va trop avant dans la nuit, le médecin vient avertir le prince qu'il est l'heure

de ſe coucher. Ce médecin eſt reçu dans le conſeil; mais il ne fait qu'écouter; & l'on n'y prend jamais ſon avis.

Les rois de Siam paroiſſent rarement en public; & quand ils ſe montrent, c'eſt toujours dans un appareil qui inſpire la terreur. Ils ſe font précéder par des éléphans chargés d'hommes armés,& par une multitude innombrable de gardes, de domeſtiques & d'eſclaves, munis de bâtons & de ſarbacanes, pour écarter le peuple. Le roi eſt aſſis dans une chaiſe d'or, portée par dix ou douze valets, & environnée de ſoldats, tandis que le peuple proſterné n'oſe pas même l'enviſager.

D'autres fois il eſt monté ſur un éléphant tout brillant d'or & de pierreries. L'animal marche gravement, fier de ſa charge, & ſemble connoître l'honneur qu'il reçoit; car il ne ſouffriroit pas qu'un autre prît la place du monarque. Si le roi a un fils, ce prince le ſuit, & après lui la reine & ſes autres femmes. Elles ſont auſſi ſur des éléphans, mais enfermées dans des

especes de guérites de bois doré, où il est impossible de les voir. La marche est fermée par une autre troupe de gardes; & tout le cortége est composé de quinze ou seize mille hommes.

Dans les promenades qui se font sur la riviere, le prince entre dans une chaloupe dorée sous un dais de brocard, & se fait accompagner de ses courtisans qui s'y trouvent quelquefois au nombre de mille ou de douze cens, chacun dans une barque tirée par vingt esclaves. Plusieurs bateaux remplis de musiciens, viennent après, & sont suivis de cinquante barques de parade. On auroit peine à se former une idée de cette magnificence: figurez-vous, Madame, un grand fleuve sur lequel trente mille personnes se promenent en bateaux peints & dorés, sans y comprendre une foule prodigieuse de peuple qui y accourt de tous côtés pour être témoin de ce spectacle.

J'en vis moi-même un d'une autre espece, tandis que j'étois à Louvo; il pourra vous donner une idée de l'usage des Siamois dans leurs cérémonies

nies funéraires. Le roi venoit de perdre la princesse sa fille ; comme il l'aimoit extrêmement, il ordonna des obséques magnifiques. Il vouloit que tous ses sujets se rasassent la barbe ; ce qui est regardé dans ce pays comme la plus grande marque de douleur ; mais sur les remontrances de quelques seigneurs, cet ordre ne fut publié que pour le peuple, qui obéit sur le champ, y ayant peine de mort contre tous ceux qui y manqueroient. Cinq tours furent élevées dans une des cours du palais : celle du milieu avoit plus de cent pieds de haut ; & les autres diminuoient à mesure qu'elles s'éloignoient de celle-ci. Elles étoient peintes & dorées, & avoient communication par des galeries à balustres, aussi ornées que les tours. Le corps de la princesse avoit été apporté devant la plus haute ; & on l'avoit mis sur un autel tout brillant d'or & de pierreries. Elle étoit debout avec une robe traînante, & toute semée de diamans dans un cercueil d'or épais d'un pouce. Elle avoit les mains jointes, & le visage tourné vers le ciel. La couronne qu'on lui

avoit mise sur la tête, étoit d'un prix excessif, aussi-bien que son collier & ses bracelets. On avoit dressé des échafauds où chacun ayant pris place, tous les grands du royaume, vêtus simplement de toile blanche, qui est ici la couleur du deuil, s'avancerent vers le corps, & lui firent une profonde révérence. Ils l'accompagnerent de fleurs & de parfums qu'ils répandirent autour du corps & sur l'autel, faisant voir sur leurs visages toutes les marques possibles d'une vraie douleur. Après eux, les dames aussi vêtues de blanc, & sans nulle autre parure, allerent faire également leur révérence & répandre des parfums. Cette premiere cérémonie étant achevée, on mit le cercueil sur un char magnifique, & on le porta à vingt pas de-là. Les grands du royaume & les dames lui rendirent encore de pareils honneurs; & tous pleurerent si amérement, qu'il sembloit que la perte fût particuliere pour chacun. On mêla les cris avec les larmes; & ces démonstrations lugubres durerent une demi-heure. Le char fut traîné ensuite par les princi-

paux officiers de la couronne, vers le lieu où le bûcher avoit été préparé. Après eux venoit le fils aîné du roi, frere de la princeſſe : il étoit vêtu de blanc, comme les ſeigneurs qui le ſuivoient, & aſſis ſur un éléphant qui avoit une houſſe en broderie, & des chaînes d'or au cou : à ſes côtés paroiſſoient deux de ſes freres, montés comme lui, & tenant le bout d'une longue écharpe de ſoie blanche, dont l'autre extrémité étoit attachée au cercueil. D'autres jeunes princes marchoient à pied, vêtus de même, & ayant chacun un rameau d'arbre à la main. Ils étoient ſi bien inſtruits à pleurer, qu'ils n'avoient nulle peine à fournir des larmes. A moitié chemin du lieu où l'on devoit trouver le bûcher, on avoit dreſſé des échafauds, où des Mandarins du ſecond ordre attendoient le convoi. Lorſque le corps paſſa devant eux, les uns jetterent des habits au peuple, les autres de l'argent. Enfin le convoi étant arrivé à l'endroit où devoit finir la cérémonie, les grands tirerent avec beaucoup de reſpect le cercueil hors du

char, & le poſerent ſur le bûcher au ſon des inſtrumens, auquel ſe mêloient les cris de toute la cour. Ce triſte concert étant fini, le corps fut couvert de bois de ſenteur & de parfums; & les jeunes princes s'en retournerent au palais avec les ſeigneurs. Les dames demeurerent ſeules à garder le cercueil qui ne fut brûlé que deux jours après. Ce qu'il y eut de plus rude pour elles, c'eſt que, pendant tout ce tems, elles furent obligées de pleurer, ſans diſcontinuer ce triſte exercice, qui doit durer nuit & jour. Dans la crainte que quelques-unes d'elles ne ſuccombaſſent au ſommeil, ou ne ſe laſſaſſent d'un métier ſi fatiguant, d'autres femmes poſtées d'eſpace en eſpace, tenoient en main des diſciplines, & leur en appliquoient de ſi rudes coups, qu'elles étoient forcées de recommencer, pour elles-mêmes, leurs cris & leurs lamentations. Pendant ces deux jours, les Talapoins placés ſur des échafauds dans la cour où l'on avoit d'abord mis le cercueil de la princeſſe, prierent ſans relâche, pour le repos de ſon ame. Ils com-

ıcerent par pſalmodier d'une voix
e; le ſecond jour, ils éleverent
peu le ton; & enfin ils chante-
t à pleine voix. Les chants conte-
ent des moralités ſur la mort, &
eſpece d'itinéraire qui indiquoit
ı défunte la route du ciel. A côté
ces échafauds, étoient pluſieurs tours
es avec des roſeaux, & remplies
feux d'artifice, dont la décoration
emble à celle de nos feux de joie,
qui durerent quinze jours, pendant
uels le roi fit diſtribuer de grandes
nônes aux pauvres & aux Talapoins.
eut, outre cela, pluſieurs ſtatues d'or
d'argent, qui furent miſes dans les
s belles pagodes du pays, en l'hon-
ır de la défunte. Elles étoient fai-
des préſens qu'elle avoit reçus, du-
ıt ſa vie, du roi ſon pere. Après
e le corps eut été deux jours ſur
bûcher, toute la cour s'y rendit;
le roi prenant un cierge allumé de
main du chef des Talapoins, y mit
feu. Le corps fut réduit en cen-
es dans le cercueil d'or, où l'on avoit
ſſé toutes les richeſſes qui lui ſervoient
ɔrnemens.

L'urne dans laquelle on recueillit les cendres de la princesse, fut mise dans un ballon de la premiere grandeur, & déposée dans une pagode hors de la ville. Le bateau qui la transporta, étoit accompagné d'une infinité d'autres barques superbement décorées, dans plusieurs desquelles il y avoit des représentations de divers genres, des lions, des tigres, des serpens & d'autres animaux. Un enfant habillé d'une riche étoffe, & couvert de pierreries, paroissoit sur une estrade dorée : il avoit un sabre à la main, & représentoit l'ange tutelaire de la princesse. Quand l'urne eut été portée dans le temple, on mit le feu aux représentations; ce qui s'exécuta au bruit de l'artillerie, des tambours, des bassins & de mille instrumens confus. Ainsi finit cette lugubre cérémonie, qui se renouvelle toutes les fois que la mort enleve quelques princes de la famille royale.

Si c'est le roi lui-même, le peuple, après le convoi funèbre, passe dix jours dans la plus austere retraite : toutes les maisons sont fermées; personne n'ose

roître dans les rues ni dans les pla-
s; un profond silence régne par-tout.
u bout de ce terme, on ouvre les
mples; on les orne des plus riches
offes; on y arbore quantité de dra-
aux; & l'on dresse, dans les places
ibliques, des autels où l'on brûle des
rfums. Des cavaliers habillés de blanc
rendent dans les différens quartiers
e la ville, font ouvrir toutes les portes
i son de divers instrumens, & décla-
nt au peuple qu'il a un roi. Alors tout
monde court aux temples, & fait des
œux pour la prospérité du nouveau
ionarque.

Les Siamois sont fort somptueux
ans la célébration de leurs funerail-
s : ils emploient quelquefois une an-
ée entiere à en faire les prépara-
ifs. Pour empêcher la corruption, on
ave le cadavre ; on le serre avec
les bandelettes ; on lui injecte par les
yeux & par la bouche de l'eau salée,
lu vif-argent & d'autres drogues cor-
osives, pour dessécher toutes les hu-
neurs, & faire sortir ce qu'il y a
l'impur & de propre à corrompre le
este. Tous les morts sont portés hors

des villes ; police presque générale dans tout l'Orient, que nous approuvons en France, & que nous n'osons adopter.

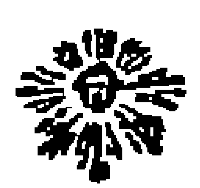
Les sépultures des particuliers sont environnées de tours quarrées, faites de bois de cyprès, revêtues de cartes & de gros papier de différentes couleurs, qui font un effet assez agréable. D'autres ordonnent, avant de mourir, que leurs cendres soient déposées dans la pagode qu'ils ont fait bâtir ; n'y ayant point de Siamois un peu riche, qui ne veuille éterniser sa mémoire par cette dépense. Les cendres des pauvres sont jettées au vent. Ceux qui, par excès de charité, se sont ruinés pour enrichir des monasteres, sont brûlés aux dépens des Talapoins. A l'égard des enfans des criminels, des noyés, des gens frappés de la foudre, des femmes qui meurent en couche, & de tous ceux qui périssent ou d'une mort violente, ou d'une maladie contagieuse, ils sont tous privés des honneurs du bûcher : leurs corps sont enterrés dans les champs ; & les fosses qu'on leur fait, sont si peu profondes,

qu'ils sont souvent la proie des bêtes féroces.

L'extrême cérémonial qui s'observe à Louvo, la gêne & l'espece de tristesse qu'y inspire la présence du maître, en rend le séjour ennuyeux : aussi n'y suis-je resté que le tems nécessaire pour y prendre une legere idée des usages de cette cour. Revenu à Siam, je vais me disposer à faire quelques courses dans les provinces ; & à mon retour, je vous écrirai ce que le pays m'aura offert de plus remarquable. Mais je vous ferai part auparavant de quelques détails sur les coutumes Siamoises.

Je suis, &c.

*A Siam, ce 27 Septembre 1743.*



## LETTRE XLVIII.

### *SUITE DE SIAM.*

JE viens, Madame, d'essuyer une maladie fréquente dans ce pays, & dont les Européens sur-tout ont peine à se défendre en y arrivant. C'est une espece de dyssenterie qui a pourtant cet avantage, qu'elle délivre d'autres maux plus dangereux, tels que les érésipeles si communs à Siam, que de vingt hommes, dix-neuf en sont atteints. Les maladies de débauche y sont fort répandues, grace au commerce des Siamois avec les nations Européennes; mais la petite vérole y fait encore plus de ravage. On ne brûle point le corps de ceux qui en meurent; ou si la piété engage à rendre ce dernier devoir aux parens, on les déterre dans la suite pour achever de les consumer par le feu. On laisse quelquefois passer trois ans, avant cette religieuse cérémonie; & il arrive souvent que la contagion recommence, lorsqu'on déterre un cadavre infecté,

Dès les premiers jours de ma maladie, mon hôte fit appeller un médecin Chinois; car ce sont eux en qui on a ici le plus de confiance. Tout leur art se réduit à un petit nombre des remedes fort simples qu'ils appliquent par routine, sans aucun égard pour les symptomes particuliers. Ces aveugles méthodes ne laissent pas de guérir beaucoup de malades, parce que l'extrême sobriété des Siamois contribue plus que la science des médecins, au rétablissement de leur santé. Si la force du mal l'emporte, & & que le malade meure, on ne manque pas d'en attribuer la cause aux maléfices. Une des pratiques des médecins Siamois consiste à fouler aux pieds le corps du malade, en montant sur lui, pour amollir & relâcher les parties; ce qu'il y a de plus singulier, c'est que, dans la grossesse même, on a recours à cette opération pour obtenir un accouchement plus facile.

Pendant ma convalescence, qui ne fut pas longue, mon hôte venoit quelquefois me lire des vers de son pays. Ils consistent, comme les nôtres, dans le nombre des syllabes & dans la rime; mais ils présentent des pensées si extraor-

dinaires, que j'en trouvai très-peu dont le ſens pût s'ajuſter à nos idées. J'y entrevis néanmoins des peintures & des images ; celles, par exemple, d'un jardin agréable, dans lequel un amant offre une retraite à ſa maîtreſſe. Enfin, Madame, ſi quelque choſe peut vous donner une idée de ces poëſies Siamoiſes, c'eſt la lecture des poëtes François qui vivoient avant Ronſard. Outre les chanſons galantes, on en a ici d'hiſtoriques & de morale, comme en France, & même des chanſons de table, ſur leſquelles ils font des airs, ſans avoir aucun principe de compoſition. Ils ne ſçavent pas même les noter, & ne connoiſſent la muſique que par routine. Ils n'ont ni tremblement ni cadence ; mais ils chantent quelquefois, comme nous, ſans paroles ; & au lieu de *ta la la*, ils diſent *noï, noï*. Ils n'ont point d'idée de l'accompagnement ; & leurs concerts n'ont qu'une partie, qui eſt la même pour les inſtrumens & pour les voix. Ces inſtrumens ſont des violons à trois cordes, des hautbois fort aigres, des tambours de pluſieurs eſpeces, des baſſins de cuivre ſuſpendus, & ſur leſquels on frappe avec une baguette, &c. Leur

ſon, quoique bruyant & confus, n'eſt point ſans agrément, principalement lorſqu'on les entend de loin.

A ma premiere ſortie, mon hôte me fit faire une promenade à quelques lieues de la ville, dans un monaſtere de Talapoins, dont le ſupérieur eſt ſon parent. Nous traversâmes les fauxbourgs qui ſont vaſtes, comme je vous l'ai dit, & fort peuplés. Sur les bords de la riviere nous vîmes pluſieurs villages bâtis par des colonies de Japonois, de Péguans, de Malais & de Portugais nés de femmes Siamoiſes. Non loin de-là les Hollandois ont une belle habitation ſur un terrein à l'abri du débordement. Il y a auſſi dans ce canton des reſtes d'anciennes égliſes chrétiennes, fondées par les prêtres des *miſſions étrangeres*. Ces eccléſiaſtiques venus de Paris, avoient donné ici une très-haute idée de l'évangile, par leur conduite déſintéreſſée, charitable, éloignée de toute ambition, de toute intrigue, & digne de la ſimplicité des premiers apôtres du Chriſtianiſme.

Mais ce que les dehors de Siam offrent de plus remarquable, c'eſt une pyramide bâtie dans une plaine, par laquelle nous paſsâmes pour arriver dans

notre monaſtere. Elle fut élevée après une victoire remportée dans ce même lieu contre un roi de Pégu, qui périt dans le combat avec toute ſon armée. Son élevation eſt de trois cens ſoixante pieds, en y comprenant l'aiguille qui la termine, & qui n'en a guères moins de quatre-vingt-dix. Tout ce que l'art a pu imaginer pour la ſolidité & la décoration de ce monument, a été employé à ſa conſtruction. C'eſt un trophée éternel qu'un roi de Siam a eu intention d'ériger à la gloire de ſon peuple.

En entrant dans le monaſtere que nous allions viſiter, nous trouvâmes un de ces moines idolâtres, qui faiſoit ſa priere devant une petite ſtatue poſée ſur une table. Il chantoit ſans faire la moindre pauſe, & remuoit ſon éventail avec tant d'action, que vous l'euſſiez pris pour un démoniaque. Sa priere finie, il alluma un cierge devant ſon idole, & ſe retira. Le couvent & le temple occupent un grand eſpace quarré, environné d'une clôture de bambou. L'égliſe eſt au centre; & les extrémités ſont bordées par des cellules ſemblables à celles de nos Chartreux. J'ai vu ici des monaſteres où il y a juſqu'à trois rangs de ces

petites maiſons iſolées. Celle du ſupérieur eſt diſtinguée par ſa grandeur & ſon élevation. Chaque cellule a une ou deux loges pour recevoir les paſſans qui demandent une retraite pendant la nuit. Le terrein où eſt placé le temple, eſt fermé par quatre murs qui laiſſent entr'eux & les cellules un grand vuide auquel on peut donner le nom de *cour*. Dans quelques couvens, ces murs ſont nuds : ici ce ſont des galeries couvertes qui reſſemblent à nos cloîtres ; & ſur un contre-mur à hauteur d'appui qui régne autour de ces galeries, on voit une ſuite d'idoles très-bien dorées. Il y a dans chaque couvent une eſpece d'oratoire ou de ſalle commune, percée de petites lucarnes & remplie de bancs. Au milieu eſt un pupitre ; & à certaines heures, de jeunes écoliers & de jeunes novices s'aſſemblent dans ce lieu. Un moine, d'un âge avancé lit d'une voix lente & diſtincte, quelques paſſages d'un livre qui eſt ſur le pupitre ; & lorſqu'il prononce certains mots, les auditeurs, par reſpect, portent les mains à leur front. C'eſt dans cette ſalle que le peuple préſente ſes aumônes lorſque le temple eſt fermé. Il y a une grande

table toujours chargée de riz, de poissons & de fruits que les dévots s'empressent d'envoyer à ces prêtres : à côté est la statue de *Sommona - Codom*, patriarche des Talapoins. Le clocher de l'église est une tour de bois qui contient une cloche sans battant, sur laquelle on frappe, pour la sonner, avec un marteau.

Comme nous étions partis d'assez grand matin de Siam, nous arrivâmes avant l'heure du dîner. Le supérieur nous fit servir un repas meilleur, sans doute, que celui qu'il eût fait seul, mais infiniment moins bon que dans certaines abbayes de nos moines d'Europe ; nous n'eûmes que la desserte du patriarche Sommona - Codom. La religion interdit aux Siamois, & sur-tout aux Talapoins, la plûpart des viandes, & réduit leur nourriture à l'usage du riz, des fruits, des légumes & du poisson sec. Cette frugalité est d'autant plus étonnante, que le pays abonde en gibier, en volaille & en alimens de toute espece. Les habitans préferent à la meilleure viande les boyaux, les intestins, & ce qui nous paroît le plus dégoûtant dans les animaux. Ils mangent avec plaisir

du poiſſon pourri, & des inſectes grillés. Ils ont de bonnes huitres, de groſſes anguilles, des écreviſſes de pluſieurs eſpeces ; ils aiment mieux le poiſſon ſec ; le plus corrompu a la préférence : on le vend tout rôti dans les marchés. Il eſt vrai que les autres viandes y ſont indigeſtes & peu ſucculentes ; les Européens mêmes qui paſſent quelque tems dans le pays, en perdent inſenſiblement le goût. Vous jugez bien que le prix doit en être très-modique. Une vache ne vaut que dix ſols dans les provinces, & un écu dans la capitale. Un cochon ne ſe vend que ſept ſols, parce que les Mahométans n'en mangent point ; & les moutons dix francs, les cabris huit, parce qu'ils en font leur principale nourriture. Les poules y valent vingt ſols la douzaine ; & la volaille y multiplie d'autant plus aiſément, que la chaleur du climat ſuffit preſque ſeule pour la faire éclore. Un homme vit ici avec deux liards par jour. Le beurre y eſt aſſez rare, parce que les Siamois ne ſont pas dans l'uſage de traire leurs vaches. Ils ſe ſervent plus communément d'huile de coco ; elle eſt très-douce, & beaucoup meilleure que notre

huile de Provence, quand elle eſt nouvelle; mais elle ſe corrompt en peu de jours. Leurs ſauces conſiſtent ordinairement en un mêlange d'eau, d'épices, d'ail, de ciboule, de baume, &c. Ils en ont une autre composée d'écreviſſes pourries, qu'ils aiment beaucoup, & qu'ils mêlent dans la plûpart de leurs alimens. Il n'y a aucune recherche ni aucune délicateſſe dans leurs repas les plus ſomptueux; tout s'y place pêle-mêle, ſans aucun ordre. Les convives ſont aſſis ſur des nattes à quelque diſtance les uns des autres, & on les ſert ſéparément. Le mari eſt à une table, la femme à un autre, & les enfans ſont ſervis chacun en particulier. L'heure du manger eſt le matin au ſortir du lit; à midi on fait une legere collation; & le ſoir on ſoupe. L'eau eſt la boiſſon le plus ordinaire; ils ont coutume de la parfumer. Ils boivent auſſi du thé dans leurs repas. On ne trouve ici d'autre vin que celui que les étrangers y apportent. Les Eſpagnols ſont ceux qui eu fourniſſent le plus. Mais les Siamois ont différentes eſpeces de liqueurs fortes, telles que l'arak, & celles qu'ils font avec du ſuc de palmier, comme

les autres Indiens. C'eſt avec l'arak que les Anglois compoſent leur punch, mêlant une chopine de cette liqueur avec une pinte de jus de limon, de la muſcade & du biſcuit de mer grillé & pulvériſé.

Le roi de Siam & les grands du royaume ſont ſervis dans de la vaiſſelle d'argent & de porcelaine. Les plats doivent être larges & profonds ſur la table du prince; on croit qu'il eſt de ſa dignité de ne point uſer de vaiſſelle plate. Notre prieur Talapoin nous fit manger dans de la très-belle porcelaine; c'eſt un droit qu'ont les ſupérieurs des monaſteres de ſe faire ſervir comme les grands ſeigneurs. Sans être dévot, le nôtre tenoit à toutes les petites pratiques de ſon ordre, étoit inſtruit de ſa régle & de ſes devoirs, eſtimoit ſon état, & deſiroit fort que les autres en fiſſent le même cas. C'étoit préciſément l'homme dont j'avois beſoin pour répondre aux queſtions que je voulois lui faire ſur différens points de ſon inſtitut. Vous jugez bien que j'avois toujours préſens nos moines d'Europe, dont les conſtitutions me rappelloient ſans ceſſe des traits de reſſemblance avec les Talapoins qui, comme je l'ai dit pluſieurs fois, ſont les moines du pays. Ils

font croire au peuple que leur institut vient du ciel; qu'un ange le remit à Sommona-Codom, en le choisissant pour le fondateur & le patriarche de l'ordre. On distingue deux sortes de Talapoins; les uns vivent dans les bois comme nos hermites; les autres habitent les villes, les bourgs & les villages, comme nos religieux. Le nombre des premiers est fort diminué; les autres inondent le pays; par-tout on les trouve sur son chemin; & l'on en compte plus de cinquante mille dans le royaume, qui est à-peu-près grand comme la France.

Ces derniers se divisent en quatre ordres, qui forment une espece d'hiérarchie ecclésiastique. Le premier est celui des *Sancrats* qui sont comme nos abbés réguliers: on nomme *Tchaovats* les prieurs, *Picous* les simples religieux, & *Nen* les novices. Ceux-ci sont dispersés dans chaque cellule suivant le choix de leurs parens, & n'ont point d'autre fonction que de servir les profès, & d'arracher les herbes qui croissent dans l'enclos du couvent. Un Talapoin n'en peut avoir plus de trois avec lui. Quoique leur état ne soit pas censé religieux, ils ne laissent pas de

porter l'habit de l'ordre. On les reçoit dès l'âge de cinq ou six ans; & il y en a plusieurs qui vieillissent dans cette condition, sans se soucier de se lier davantage; mais la régle les oblige à garder le célibat.

Ceux qui ne craignent pas de contracter des engagemens, se font recevoir *Picous* ou simples religieux. Les Sancrats ont seul le droit de conférer cet ordre; il faut avoir vingt ans pour y être admis, & vingt-un pour être prieur. La réception dans ces différentes classes se fait avec plus ou moins d'appareil, suivant qu'elles sont plus ou moins distinguées. Un Siamois qui veut embrasser cette profession, s'adresse au supérieur de quelque couvent, qui assigne le jour de la cérémonie. Les parens & les amis accompagnent le postulant avec des musiciens & des danseurs; il entre dans le temple; on lui rase la tête, les sourcils & la barbe; le supérieur lui présente l'habit; il doit s'en revêtir lui-même, & laisser tomber le sien par-dessous. Pendant qu'il est occupé de ce soin, le supérieur récite quelques prieres; & après d'autres formalités, le novice accompagné du même cortége, se rend au

couvent qu'il a choisi pour sa demeure. Ses parens donnent un repas à tous les religieux du monastere ; & depuis ce jour il ne doit plus voir ni danses ni spectacles profanes. Après le noviciat le Sancrat lui rappelle les devoirs de son état, & les obligations de sa régle ; il accompagne chaque avis d'une courte priere, l'exhorte de veiller à la garde du temple & des idoles, de tenir les lieux saints dans une grande propreté, de veiller à la conservation des anciens réglemens, de ne point souffrir d'innovation ; en un mot, d'observer tous les préceptes de la loi & de son institut.

La réception d'un prieur se fait avec plus d'éclat. Celui qui doit être promu, va trouver l'abbé, se prosterne à ses pieds, lui témoigne un grand empressement d'être initié, & lui promet de l'argent. On prend jour pour la cérémonie ; & après les prieres accoutumées, le prélat donne au postulant une pancarte où sont écrits tous les commandemens de la loi. Le récipiendaire est porté en triomphe sur les épaules de plusieurs hommes ; le peuple l'accompagne au bruit des instrumens de musique, & lui donne mille bénédic-

tions. Pour ſubvenir à ces frais, il fait, quelques jours avant ſon ordination, une quête par la ville & dans les campagnes; chacun ſe fait un plaiſir, un honneur, & même un devoir de religion de contribuer à cette bonne œuvre.

L'élection de ces ſupérieurs ſe fait dans chaque couvent, à la pluralité des voix; & le choix tombe ordinairement ſur le plus vieux & le plus ſçavant. Si la piété porte un particulier à faire bâtir un temple, il choiſit lui-même quelque vieux Talapoin pour y préſider; & le couvent ſe forme autour de la pagode, à meſure qu'il ſe préſente de nouveaux moines pour l'habiter; chaque cellule ſe bâtit à l'arrivée de celui qui doit l'occuper. Quant à la dignité de Sancrat ou d'abbé, c'eſt le roi ſeul qui y nomme. Elle eſt annexée au gouvernement de certains monaſteres fameux par leurs richeſſes & par l'étendue de leur juriſdiction. Le général ou chef de tous les Talapoins du royaume réſide à la cour; c'eſt-à-dire, qu'il eſt ſupérieur du couvent & de la pagode du palais. Au reſte, il n'a ſur les autres prélats ſes confreres qu'une eſpece de primatie, qui ne diminue point l'autorité abſolue

que chaque Sancrat a dans son district. Ce corps deviendroit redoutable s'il n'avoit qu'une seule tête, & s'il agissoit de concert & par les mêmes maximes. On aime mieux les maintenir dans cette indépendance qui, dans le fond, est sujette à moins d'inconvéniens que celle de nos abbés réguliers; car les Talapoins n'étant liés par aucun vœu, peuvent rentrer dans le monde lorsqu'ils sont dégoûtés du joug monastique, ou rebutés par la tyrannie & les persécutions de leurs supérieurs. Mais ils sont obligés de garder le célibat, sous peine du feu, tandis qu'ils demeurent dans le cloître. On ne leur fait jamais grace sur cet article, parce qu'ayant de grands priviléges, leur profession deviendroit nuisible à l'état, si les Siamois, naturellement paresseux & indolens, n'avoient un frein qui les empêchât de se faire moines. *Chaou-Naraïe* voulant en diminuer le nombre, les soumit à des examens rigoureux sur les dogmes théologiques & sur d'autres connoissances propres à leur état. Ceux qui ne donnoient pas de preuves suffisantes de capacité, étoient réduits à la condition laïque: & l'on réforma ainsi plusieurs milliers de religieux.

religieux. Cet expédient réussiroit infailliblement en France où l'on se plaint encore plus qu'à Siam, de l'excessive multitude des cénobites.

Les Talapoins, sous prétexte de soutenir l'honneur de leur ministère, ne saluent personne, & exigent de tout le monde un salut qui va jusqu'à l'adoration. Leur général a la permission de s'asseoir devant le roi ; prérogative d'autant plus distinguée, que le premier ministre, les princes même se prosternent quand ils parlent au monarque. De quelque qualité que soit un séculier, un moine ne l'appelle jamais *monseigneur* ; titre que prennent tous les prélats du royaume. Un couvent est un asyle inviolable que les rois n'osent forcer. Injurier un Talapoin, le battre, faire le plus leger larcin dans sa cellule, c'est un blasphême, c'est une profanation, c'est un sacrilége qu'on punit par le feu, comme parmi nous quand on vole des vases sacrés. Malgré tous ces avantages, aucun prélat Siamois n'a de jurisdiction sur le peuple, ni même sur les religieux qui ne sont point de son monastere ; tout se réduit à gouverner certains convens qui ne peuvent être conduits

que par des Sancrats; car il y a ici, comme en Europe, mais sous des noms différens, des abbayes, des prieurés, de simples chapelles.

Le devoir des prêtres est d'expliquer à leurs paroissiens les préceptes de la loi, & la doctrine contenue dans leurs livres. Ils prêchent deux fois par mois dans les tems ordinaires, & tous les jours, depuis six heures du matin jusqu'à midi, & depuis une heure après midi jusqu'à cinq, tant que durent les inondations. Le prédicateur est assis les jambes croisées dans un fauteuil élevé; & plusieurs Talapoins se succedent dans cet office : ils descendent rarement de chaire, sans recevoir des présents de leurs auditeurs. Si ces derniers sont contens à un certain point, ils applaudissent à la doctrine qu'on leur prêche, & à l'éloquence de l'orateur, en criant : *Fort bien, monseigneur.* Le peuple est assis en face sur ses talons, les mains jointes, & est très-assidu au sermon. Un moine qui monte souvent en chaire, ne manque guères de s'enrichir.

Si d'un côté les Talapoins ont de grands priviléges, ils sont tenus à des pratiques bien gênantes. Je ne parle pas

ſeulement du vœu de chaſteté, dont les moines ſe diſpenſent plus facilement en Europe, où on ne brûle pas ceux qui le violent. Les Talapoins ſont aſſujettis à une infinité de devoirs : quoique très-minucieux pour la plûpart, ils n'en ſont pas moins gênans par l'extrême attention qu'il faut avoir pour ne pas y contrevenir. Ces moines péchent grievement s'ils font un trou dans la terre ; & s'ils ne rebouchent pas ce trou, ils commettent un nouveau péché. C'en eſt encore un très-grand de tuer un animal, un inſecte, de faire périr un arbre, d'aller à la garde-robe ſans avoir auparavant puiſé de l'eau pour ſe laver, de balancer les bras en marchant, de clignoter les yeux en parlant, de faire du bruit avec la mâchoire en mangeant ; de piſſer dans le feu, ſur la terre ou dans l'eau ; de retrouſſer la queue de ſa robe, à moins que ce ne ſoit pour travailler ; de s'attriſter de la mort de ſes parens, de marcher lourdement, de mettre la main à la marmite.

Voici des articles plus importans, & qui doivent donner une très-haute idée de la vertu & de l'auſtérité de ces religieux, s'ils les obſervent fidélement. Ils

doivent fuir les chants, les danſes, les ſpectacles & les aſſemblées de plaiſir; n'avoir ſur eux ni or ni argent, ne parler que de choſes qui regardent la religion, ne travailler que pour elle; n'avoir ſur ſoi aucune odeur, ne point chanter de chanſons mondaines, ne jouer d'aucun inſtrument, ne pas coucher dans un même lit avec leurs diſciples; ne pas regarder de femmes, ni leur parler dans un lieu ſecret, ni s'aſſeoir ſur une même natte avec elles, ni les baiſer à la joue. C'eſt même un péché, de ſonger en dormant que l'on voit une femme, & de s'éveiller dans l'agitation de ſon rêve. C'en eſt un de trop dormir, de ne pas ſe lever tout d'un coup, de ſe tourner auparavant d'un côté & de l'autre dans ſon lit. C'en eſt un ſur-tout, de juger ſon prochain, de le regarder avec mépris, de le railler, de ſe glorifier, de prier pour être vu, de travailler pour de l'argent, d'avoir plus d'un habit, de ſe mêler des affaires d'état, d'intrigues de cour, de mettre des ornemens à ſa tête, de porter des ſouliers, de manger dans l'or ou dans l'argent, de s'aſſeoir ſur de riches tapis, de ſe nettoyer les dents devant le monde; & en voyant

de jeunes filles assises, de tousser ou de faire du bruit, pour leur faire tourner la tête. Enfin un moine péche, quand il menace quelqu'un de la prison, ou qu'il dit en colere, qu'il se plaindra au roi ou au ministre; quand en allant faire l'office chez un mort, il ne réfléchit pas sur la nécessité de mourir.

Tous les ans les Talapoins font une retraite de trois semaines, pendant laquelle ils redoublent leurs austérités. Ils ne mangent alors qu'une fois le jour; & ce repas se fait à midi. Pour être plus recueillis, ils se retirent dans les bois où ils fabriquent de petites huttes. Le peuple regarde comme un miracle, qu'ils ne soient pas dévorés par les bêtes féroces. Il est même persuadé que les tigres, les éléphans, les rhinoceros, loin de les attaquer ou de leur nuire, leur léchent les pieds & les mains lorsqu'ils les trouvent endormis. Dans les tems ordinaires, la vie de ces religieux est fort réglée; ils sortent de leur lit avant le jour, & dès qu'il fait assez clair pour discerner les veines des mains. Il leur est défendu de se lever plutôt, parce qu'ils pourroient tuer dans l'obscurité quelque insecte qui se trouveroit sous leurs pieds, & man-

quer par-là à un des articles eſſentiels de leur régle, comme vous venez de le voir. Ainſi, quoique la cloche les éveille avant le jour, ils ne s'en levent pas plus matin; & ils ont encore ce trait de reſſemblance avec pluſieurs de nos religieux. Leur premier exercice eſt d'aller paſſer deux heures au temple. Ils y font l'office aſſis ſur des nattes, les jambes croiſées, chantant à deux chœurs d'un ton qui imite notre pſalmodie. Cet office eſt un abrégé de la vie de leur fondateur, mêlé de quelques actes d'adoration. Quand il eſt fini, ils s'occupent à balayer le temple, à orner les autels, & à d'autres exercices de cette nature. Ils ſe répandent enſuite, pendant l'eſpace d'une heure, dans la ville, pour y demander l'aumône. Ils ſe préſentent à toutes les portes, ſans dire un ſeul mot, recevant ce qu'on leur donne, & ſe retirant modeſtement lorſqu'on les refuſe; ce qui arrive rarement. Ils ne ſortent jamais du monaſtere, même pour la quête, ſans la permiſſion du ſupérieur; ils la lui demandent en ſe proſternant devant lui juſqu'à toucher la terre du front; & prenant avec leurs mains un de ſes pieds, ils le mettent humblement ſur

leur tête. Au retour de la quête, ils ont la liberté de déjeûner ; ils étudient ensuite, ou s'occupent suivant leurs goûts & leurs talens. A midi ils mangent un peu de riz, & passent uné partie des après-dinées, ou à dormir, ou à instruire les jeunes novices qu'ils ont sous leur direction. Vers la fin du jour ils retournent au temple, chantent comme le matin ; & s'ils mangent le soir, ce n'est que du fruit. Enfin la journée d'un Talapoin qui vit conformément à son état, se passe dans la méditation, dans la retraite, dans l'étude des livres sacrés, dans la pratique de plusieurs austérités, dans le repentir sincere de ses fautes que chacun va confesser à son supérieur.

Dans ce tableau, Madame, vous reconnoissez l'esprit, & vous croyez presque lire l'histoire de tous nos ordres monastiques ; mais, pour achever la comparaison, j'ajoûterai qu'ici, comme en Europe, quoique la journée paroisse remplie par cette variété d'exercices que la régle prescrit, les moines ne laissent pas de trouver le tems de se promener dans la ville, où l'on ne traverse pas une rue, que l'on ne rencontre quelques Talapoins. Leurs vêtemens sont com-

poſés de trois piéces ; l'une leur enveloppe le bras gauche, & leur couvre la moitié du corps juſqu'aux reins ; le bras droit reſte nud, ainſi que les pieds & la tête. L'autre piéce deſcend depuis la ceinture juſqu'au gras de jambe. La troiſieme eſt une bande d'étoffe aſſez large, qu'ils plient en pluſieurs doubles autour d'eux. Pour ſe garantir du ſoleil, ils ont à la main une eſpece d'écran appellé *talapat*, d'où l'on prétend que leur eſt venu le nom de *Talapoin*.

Il y a auſſi des Talapouines à Siam, mais beaucoup moins que de religieuſes dans nos pays Catholiques. Il eſt vrai qu'elles doivent être plus âgées que les nôtres quand elles prennent l'habit de l'ordre. Auſſi n'ont elles point d'autres habitations que celles des Talapoins. Comme elles ont au moins cinquante ans lorſqu'elles prennent le parti de renoncer au monde, on regarde cet âge comme une caution ſuffiſante pour leur chaſteté. S'il arrive néanmoins qu'elles s'en écartent, ſoit par un reſte de penchant à la volupté, ſoit pour céder aux importunités de quelque jeune Talapoin, on ne les brûle pas pour cela ; on ſe contente de les renvoyer à leurs

parens qui leur font donner la bastonnade. Tous les couvens n'ont pas des Talapouines ; mais dans ceux qui en reçoivent, leurs cellules ne sont séparées de celles des hommes, que par une legere clôture de bambou. Elles suivent la même régle que les moines, autant que la différence du sexe peut le permettre. Leur principal emploi est d'assister à l'office du matin & du soir, d'apprêter le repas des religieux, de visiter les pauvres & les malades, & de prier pour les péchés du peuple & pour elles-mêmes.

Vous demandez, Madame, quelle est la religion qui inspire tant de piété, de charité, d'amour du prochain, d'oubli de soi-même ? C'est un tissu de fables ridicules & absurdes, mais consacrées par l'ignorance & le préjugé. Ce peuple n'a aucune idée raisonnable de la Divinité : il en fait un être composé d'esprit & de corps, auquel il n'attribue ni la toute-puissance, ni l'existence éternelle, ni la sagesse infinie. Il lui suppose, à la vérité, les vertus morales dans un degré éminent ; mais il ne les a acquises qu'après avoir été métamorphosé plusieurs fois en bêtes

Le dieu des Siamois est sujet :
mort; un autre dieu lui succede, &
lui-même remplacé par un succes
qui entre dans tous ses droits, & g
verne l'univers à sa place. L'hon
lui-même peut parvenir à la divini
mais il faut pour cela, qu'il passe
des épreuves dont le détail prése
un autre tas d'absurdités. Outre la c
dition divine, qui est le suprême de
de la perfection, ils en admettent
moins élevées, qui sont l'état de sai
l'état de bienheureux, &c. Ils dist
guent, dans plusieurs sortes de parac
divers états de béatitude. On vit d
les uns, comme sur la terre; on s'y n
rie; on y fait la guerre; on y a
magistrats, &c. Dans les autres, les an
s'épurent jusqu'à ce qu'elles aient
teint ce degré de sainteté, qui l
procure une innocence parfaite &
souveraine félicité : elle consiste da
une tranquillité qui tient de l'anéa
tissement. En récompensant la vert
les Siamois ont supposé que le vi
devoit être puni; & c'est ce qui le
a donné l'idée d'un enfer qu'ils mette
au centre de la terre, comme ils pl
cent le paradis dans le ciel; mais ils r

peuvent se persuader qu'il soit éternel.

Comme je desirois d'être plus particuliérement instruit, & que notre prieur Talapoin passe pour un des plus sçavans de son ordre, je lui fis sur les péchés des hommes, sur l'origine du bien & du mal, sur les commandemens de la loi & sur les fêtes prescrites par la religion, de nouvelles questions auxquelles il répondit en ces termes.

» Il y a en enfer des juges séveres » qui écrivent tous nos péchés sur un » livre qu'ils sont continuellement occu-» pées à parcourir. Les personnes dont » ils lisent l'article, ne manquent jamais » d'éternuer dans le moment. De-là est » venue parmi nous la coutume de faire » des vœux pour ceux qui éternuent. » Tout ce qui nous arrive de bien ou » de mal, est l'effet des bonnes ou des » mauvaises actions commises dans cette » vie ou dans celles qui l'ont précédée : » ainsi les richesses, les dignités, l'es-» prit, la beauté & les autres avantages » naturels sont la récompense des ver-» tus pratiquées dans un autre état. Au » contraire, la pauvreté, l'infamie & » les autres disgraces sont la punition » des crimes commis. Voilà la source

» de cette prodigieuse inégalité qui régne » parmi les hommes. Voilà l'origine du » respect infini que nous avons pour » nos rois & les persônnes illustres; nous » les regardons comme destinés à l'état » de sainteté, qu'ils ont déja commencé à » mériter par leurs bonnes œuvres. Voilà » enfin la cause du mépris que nous avons » pour les hommes vils, les esclaves & » les scélérats, que leurs crimes rendent » dignes de toutes sortes de malheurs. » Tout péché doit être expié par les souf- » frances & une peine proportionnée au » crime. Si vous avez tué un homme, » un homme vous tuera dans cette vie » ou dans l'autre; si vous avez débauché » sa femme, la vôtre sera séduite égale- » ment. Comme on se retrouve dans » l'autre monde, & que les gens de bien » y acquierent un force extraordinaire, » avec quel plaisir ils vengeront sur les » méchans les injures qu'ils en ont souf- » fertes dans celui-ci? Nous distinguons » deux sortes de loix dans notre religion; » la loi du cœur, que vous appellez, » la loix naturelle; & la loi écrite que » notre saint instituteur Sommona-Co- » dom est venu enseigner sur la terre. La » premiere se réduit à faire tout ce qu'on

» croit bon, & à éviter tout ce qu'on
» regarde comme mauvais. Mais comme
» les hommes ont besoin qu'on leur
» développe ce principe, voici en quoi
» consistent ces premiers commande-
» mens : ne point mentir, ne point vo-
» ler, ne point faire de faux sermens,
» ne point avoir de commerce avec la
» femme d'autrui, ne tuer ni les hom-
» mes ni les animaux, ne point se met-
» tre en colere ni s'enyvrer. La loi écrite
» est celle que nous observons dans nos
» monasteres ou que nous devons obser-
» ver. Elle renferme ce qu'il y a de plus
» rigoureux dans les religions les plus
» austeres ; le pardon des injures, l'a-
» bandon de soi-même, l'oubli du len-
» demain, le jeûne perpétuel, & une
» continuelle mortification. Un Siamois,
» qui vit dans l'exacte observance de
» tous nos préceptes, atteint le com-
» ble de la perfection. Mais combien
» de gens s'en dispensent ! Vous trouve-
» rez des hommes pervers, qui regar-
» dent notre saint patriarche comme un
» imposteur qui a introduit un culte de
» son invention, dans lequel cependant
» ils ne peuvent s'empêcher de recon-
» noître d'excellentes loix. Ils admettent

» une divinité qui n'a créé le monde que
» pour son amusement, qui n'exige des
» hommes aucun culte déterminé, qui
» regarde du même œil toutes les reli-
» gions, parce qu'elles tendent toutes
» au même but qui est de l'honorer,
» & qui prend même plaisir aux hom-
» mages variés des créatures qui le louent
» chacune à leur maniere. Cette secte
» impie, dont Siam n'est que trop mal-
» heureusement infestée, se montre
» principalement contraire à notre saint
» institut, rit de toutes nos pratiques
» religieuses, traite nos dogmes d'ab-
» surdités & de superstitions, & font de
» nos cérémonies un sujet de dérision &
» de mépris. Si le gouvernement tolere
» ces blasphêmes, il est bien éloigné de les
» approuver; c'est ce qu'on peut voir
» par la police qu'il fait observer à nos
» principales fêtes. Les tribunaux & les
» marchés sont fermés pendant trois
» jours; on s'abstient même de con-
» duire les troupeaux dans les pâtura-
» ges; & tout le tems que dure cette
» solemnité qui est de quinze jours, il
» y a dans les temples une affluence
» de peuple extraordinaire, qui vient
» à nos sermons. Nos pagodes sont

» ornées de tout ce qu'il y a de plus pré-
» cieux dans les palais des grands ; on
» brûle une quantité prodigieuse de cier-
» ges devant les idoles ; les autels sont
» parés de fleurs ; & l'on fait dans les
» villes des processions nombreuses, où
» l'on porte avec pompe les effigies de
» Sommona - Codom & de nos autres
» dieux. Cette fête se célebre au com-
» mencement de l'année ; nous en avons
» une autre qui dure un mois, & qui
» commence si-tôt que les eaux débor-
» dées du Ménan se sont retirées. Pen-
» dant toute cette lune, nous allumons
» la nuit des fanaux devant les temples ;
» le peuple fait des illuminations pareil-
» les devant les maisons ; la riviere est
» couverte de lanternes flottantes, pein-
» tes de diverses couleurs ; & l'eau ré-
» fléchissant leurs lumieres, forme le
» plus beau coup d'œil que vous puissiez
» vous figurer. »

Tandis que notre dévot Talapoin nous exposoit ainsi les différens points de sa religion, le soleil avançoit son cours, & nous invitoit à prendre congé de notre hôte. Nous étions venus à pied ; nous nous en retournâmes sur des bufles que nos gens nous avoient

amenés. On ne fait ici presque aucun usage des chevaux ; ils y sont très-rares ; & l'espece en est mauvaise. Les éléphans sont la monture ordinaire du roi & des Mandarins ; les particuliers vont sur des bufles ou sur des bœufs. Ils ont aussi deux sortes de chaises à porteurs, qui n'ont aucune ressemblance avec les nôtres. Les unes consistent dans une espece de brancard qui soutient un siége à dossier ou sans dossier, avec des bras comme nos fauteuils, ou sans bras, porté par quatre, six ou huit hommes ; car la dignité plus ou moins grande de la personne décide du nombre des porteurs. Ces siéges sont quelquefois entourés d'une petite balustrade qui embrasse les côtés & le fond, & laisse le devant libre & ouvert. Il y en a qui sont couverts d'une impériale ; mais elle n'est point ici une marque de distinction. Enfin ces chaises sont plus ou moins décorées, suivant la qualité des personnes, & non selon leurs richesses ou leur insolence, comme en certains pays. L'autre espece de voiture, qu'on nomme *palanquin* à Siam, ressemble plutôt à un hamack, ou à ce qu'on appelle à Goa des *filets*. C'est,

comme je l'ai dit, une ſorte de lit ſuſpendu à une longue perche que des hommes portent ſur leurs épaules. On ne le permet qu'aux malades, aux vieillards, ou aux étrangers. L'uſage des paraſols n'eſt pas non plus accordé à tout le monde. On le ſouffre aux Européens ; mais il admet des diſtinctions parmi les Siamois ; tant ce peuple paroît être en garde contre l'impertinence qu'introduit la confuſion des états. Il y a donc non-ſeulement des perſonnes auxquelles on interdit l'uſage des paraſols ; mais dans la forme même de ces paraſols, il y a des différences à obſerver. Ceux qui ne ſont composés que d'un ſeule toile, ſans pentes & ſans ornemens, ſont les moins honorables. Ceux qui ont deux ou trois pentes plus baſſes l'une que l'autre, ne s'accordent qu'aux grands officiers & aux ſancrats ou ſupérieurs des abbayes. Le roi ſeul a droit de faire porter devant lui un paraſol à pluſieurs étages.

Les voitures de terre ne ſont pas les plus communes à Siam, parce que les voyages les plus fréquens ſe font par eau dans des eſpeces de barques qu'on nomme *ballons*. Le corps du bâtiment n'eſt que d'un ſeul tronc d'arbre qu'on

creuſe avec le fer, & auquel on ajoûte un bordage de chaque côté, avec une pouppe & une proue très-haute qui repréſentent ordinairement un dragon ou quelque autre animal monſtrueux, dont la tête & la queue ſont recourbées. Deux hommes aſſis, les jambes croiſées, l'un à côté de l'autre, ſur une planche qui traverſe le bateau, en occupent toute la largeur. L'un rame à droite & l'autre à gauche, & ont le viſage tournés vers la proue, aulieu que nos rameurs lui tournent le dos. Un ballon contient quelquefois cent rameurs dans le même ordre. Ils ont des chants ou des cris meſurés, & plongent la rame & la relevent en cadence, avec un mouvement de bras & d'épaules très-vigoureux, mais facile & de bonne grace. Les ballons ordinaires ont au milieu une loge de bois, qui peut contenir toute une famille; & quantité de Siamois n'ont point d'autres habitations que ces maiſons flottantes. Les bateaux des perſonnes qualifiées n'ont qu'un ſiége qui occupe preſque toute leur largeur, & ne contient qu'une ſeule place. Un Mandarin de la ſeconde claſſe n'a qu'un ſimple paraſol pour ſe mettre à couvert. S'il

eſt d'un rang plus conſidérable, ſon ſiége plus élevé eſt ſurmonté d'une impériale, ou eſpece de berceau de canne, ouvert par les côtés, & orné de peintures & de dorure. Je le répete; dans un pays où l'on diſtingue les états par les habits ou par les voitures, il doit y avoir moins d'impertinens que dans le nôtre. S'il arrive que le ballon du roi paſſe ſur la riviere, tous les autres bateaux s'arrêtent; les perſonnes les plus qualifiées deſcendent de leur eſtrade, ſe proſternent; & tout l'équipage en fait de même juſqu'à ce que le monarque ait diſparu: comme ſi c'étoit une marque de grandeur, de tenir des milliers d'hommes dans une poſture indécente & contrainte. En France on ſe tient debout; cette attitude nous diſtingue des animaux; & c'eſt être véritablement grand, véritablement roi, que de commander à des hommes.

*Os homini ſublime dedit, cœlumque tueri.*

A une autre que vous, Madame, j'expliquerois ce vers latin; mais cette langue vous eſt connue.

Je ſuis, &c.

*A Siam, ce 11 Octobre 1743.*



# LETTRE L.

## *SUITE DE SIAM.*

LES connoiſſances que m'avoit procurées le pere Syveïra, m'engageoient tous les jours dans de nouvelles viſites où mon hôte vouloit bien m'accompagner. Les premieres queſtions qu'on nous faiſoit étoient celles-ci : *Êtes-vous bien ? mangez-vous bien ? dormez-vous bien ?* C'eſt le compliment ordinaire, comme on demande en France des nouvelles de la ſanté. Le maître du logis faiſoit enſuite apporter du bétel, du thé, des confitures, &c. On m'avoit prévenu que c'étoit une incivilité de rien refuſer : je recevois donc ce qu'on m'offroit, & je goûtois de tout. Comme j'étois étranger, on me préſentoit un ſiége ; car la maniere de s'aſſeoir eſt de croiſer les jambes ; & les Siamois ſont ſi accoutumés à cette poſture, que lors même qu'on leur donne des chaiſes, ils ne ſe placent point autrement. Quand ils ſont pluſieurs en cercle, ils ne ſe

tiennent jamais debout. Chacun s'aſſied ſur les talons, ou s'accroupit ſur les coudes par reſpect les uns pour les autres. Le lieu le plus élevé eſt le plus honorable; & dans un terrein uni la droite eſt la place de diſtinction. Ces peuples ſont ſi formaliſtes, qu'il n'y a aucun particulier qui laiſſe aſſeoir ſon égal au-deſſus de lui, à plus forte raiſon ſon inférieur. Quand ils vont dans les rues, ils marchent à la file, & jamais à côté les uns des autres, pour ne point donner la droite à quelqu'un qui n'eſt pas d'un rang à la mériter. C'eſt manquer de [illegible]pect aux perſonnes qui ſont en [illegible] que de traverſer un pont dans le [illegible] quelles paſſent deſſous. Auſſi aiment-elles mieux faire arrêter le bateau, que de s'expoſer à la honte de paſſer ſous les pieds des autres. Ils trouvent fort extraordinaire que nos valets habitent le lieu le plus élevé de la maiſon; ils ne ſouffriroient pas que leur égal fût logé dans une chambre plus haute que la leur. Si un ſubalterne manque au cérémonial qu'il doit obſerver avec ſon ſupérieur, celui-ci eſt en droit de lui faire donner la baſtonnade. C'eſt

une insulte, que de toucher quelqu'un au visage, lui manier les cheveux, lui passer la main sur la tête, ne lui tendre qu'une main en l'abordant; car la politesse veut qu'on les mette toutes deux sous la sienne. Tout ce qu'on présente & tout ce qu'on reçoit, doit aussi se tenir à deux mains. Ce n'est point une incivilité à Siam de roter en compagnie, de se moucher avec les doigts, d'essuyer avec le pouce la sueur de son front, ni même de cracher dans un crachoir que chacun porte toujours avec soi, pour ne pas gâter les tapis. Les paroles dont on se sert, quand on se rencontre, sont : *Je salue monseigneur*. Si c'est un homme d'un rang inférieur, il s'incline profondément, après avoir levé ses deux mains à la hauteur du front; s'il fait une visite, il se prosterne, & attend à genoux ou assis sur ses talons, que le maître de la maison lui parle; s'il va chez son égal, il se contente d'une simple inclination, à laquelle l'autre répond par une inclination pareille, & lui dit : *Il est venu, le seigneur; il est venu.* On ne fait aucune visite de conséquence, sans s'être baigné auparavant; & pour

montrer qu'on sort du bain, on trace sur sa poitrine une marque blanche avec de la craie.

Je vous ai dit, Madame, que les maisons des Siamois étoient fort simples; il en est de même de leurs meubles: ils se réduisent à quelques nattes d'osier ou de paille qui leur servent de siéges, de sophas & de lits. On voit chez quelques Mandarins des cabinets de la Chine, des porcelaines, des tapis de Perse & des coussins. Les plus riches ont des tours de lits de mousseline; d'autres couchent sur de petits matelas de coton; mais, en général, les Siamois dorment sur des nattes, & n'ont point d'autre couverture que leurs pagnes qu'ils étendent sur eux, ou dont ils restent vêtus. Enfin dans les mœurs de ce peuple, tout respire la pauvreté; mais quoique réduit au nécessaire absolu, leurs maisons ne laissent pas d'être fort propres. Leur batterie de cuisine est de cuivre jaune très-luisant. Ils se baignent trois fois le jour, se parfument le corps & les cheveux, mais sans poudre, mettent sur leurs lévres une pommade de senteur, s'arrachent la barbe à mesure qu'elle croît, & peignent leurs ongles

qu'ils ne se coupent jamais. Quoique sous la zône torride, ces Indiens sont moins noirs qu'olivâtres ; ils ont le nez court & applati, les joues creuses, la bouche grande, & le visage assez généralement défiguré par la petite vérole. Les hommes & les femmes du peuple sont presque vêtus de même. Ils ont les pieds & les jambes nuds, & rarement la tête couverte. Le vêtement des hommes est composé de deux piéces de toile ou d'étoffe legere, dont l'une les enveloppe jusqu'à la ceinture ; l'autre, de la ceinture jusqu'à mi-jambe : l'habillement des femmes est un peu plus long. Elles se couvrent le sein d'une écharpe ; leurs cheveux ployés en rond, s'attachent derriere la tête avec une aiguille d'or, d'argent ou de cuivre. Elles chargent leurs oreilles, leurs narines, leurs bras, leurs mains, leurs doigts de toutes sortes d'ornemens. Elles sont, en général, très-laides ; mais leur taille, sans être avantageuse, est bien prise & dégagée.

Les habits des Mandarins & des grands ne diffèrent dans leurs maisons, des vêtemens du bas peuple, que par la finesse de la toile ou de l'étoffe. Mais

en

en public ils ſont couverts d'une piéce de ſoie rayée, ou de mouſſeline peinte de Maſulipatan. Quoique cet habillement ait ſix à ſept aunes de long, ils ſçavent ſi bien s'en envelopper, qu'il ne deſcend qu'un peu au-deſſous du genou. Les plus conſidérables ont un caleçon qui leur ſerre le haut de la jambe; ils portent auſſi une veſte dont les manches & le corps ſont fort larges, & qui leur tombe juſqu'au bas du caleçon. Quelques-uns ont des ſouliers comme les Indiens; il y en a même qui ſe parent d'un chapeau fait en pyramide, & orné d'un cordon d'or. Quand les Mandarins ne l'ont pas ſur la tête, ils le font porter derriere eux au bout d'une canne. Le bonnet qu'ils mettent en paroiſſant devant le roi les jours de cérémonie, a la même forme, & eſt fait d'une bétille empeſée & fort pliſſée. Le prince donne à quelques-uns des couronnes d'or dont ils environnent ce bonnet; elles reſſemblent à-peu-près à celles de nos ducs, comtes ou marquis; & c'eſt une très-grande diſtinction parmi eux.

Il n'y a point à Siam de nobleſſe originaire; elle ne conſiſte que dans la poſſeſſion actuelle des charges. C'eſt

le monarque qui en diſpoſe ; & ceux qui reçoivent le plus de faveurs, ſont réputés les plus nobles ; dès qu'un homme perd ſa place, il n'a plus rien qui le diſtingue du peuple. Il eſt vrai que tous les offices ſont héréditaires ; mais la moindre faute, ou le caprice du ſouverain, peut ôter les plus grandes charges aux familles. Les officiers ne reçoivent aucune ſorte de gages ni d'appointemens. Le roi les loge, leur donne quelques meubles, des armes, un bateau, des éléphans, quelques terres labourables, & un certain nombre d'hommes qui ſont obligés de les ſervir pendant ſix mois de l'année, & qui ſe ſuccèdent les uns aux autres. Les emplois ne ſont importans à Siam, que par le nombre des ſujets qui en dépendent. Ceux que le maître diſpenſe de leur ſervice, lui payent tous les ans une certaine ſomme. Mais le principal revenu de ces charges vient des concuſſions qui paroiſſent autoriſées dans toutes les parties du royaume par le ſilence du prince. Les *Oyas* tiennent le premier rang parmi les perſonnes titrées : ce ſont comme les ducs en France ; & cette qualité eſt annexée aux principales

charges de la cour & aux grands gouvernemens. Les *Oc-pras* sont comme nos marquis, les *Oc-munes* comme nos simples gentilshommes. Ces différens titres ne se donnent qu'aux places ; en perdant sa charge, on est destitué de son titre. Les femmes des seigneurs qualifiés partagent les mêmes priviléges & les mêmes honneurs que leurs maris. Le prince n'éleve personne aux dignités, sans lui faire quitter le nom de sa famille ; & il lui en confere un de son choix. Parmi ces divers officiers, les uns sont employés dans les provinces, les autres à la cour ; & d'autres occupent dans la capitale les charges de judicature, de finance & de guerre. Chaque province a son gouverneur ou commandant ; & chacun d'eux a plusieurs villes sous sa jurisdiction. Quelques-uns de ces gouverneurs se sont rendus indépendans ; il y en a même à qui on donne le titre de *roi*. D'autres sont moins puissans ; mais ils s'attribuent des droits qui approchent presque de la souveraineté. On leur substitue, autant qu'on peut, des gouverneurs par commission pour trois ans. Ils jouissent des mêmes honneurs avec la même autorité dans l'administration ;

mais ils sont plus resserrés pour les émolumens. Ils président à toutes les cours de judicature, qui ressortissent tous à un tribunal souverain établi dans la capitale. Chaque cour est composée de plusieurs officiers; mais le droit de juger n'appartient qu'au gouverneur, qui doit néanmoins les consulter. Les uns veillent à la police, commandent les troupes, levent les impositions, ordonnent les corvées. Les autres ont la direction des magasins royaux, jugent les différends des étrangers, pourvoient à la subsistance des éléphans qui sont dans les provinces, mais toujours sous les ordres du gouverneur.

Les officiers de la cour se rendent au palais tous les matins à huit heures, soit pour assister au conseil d'état, soit pour juger les affaires particulieres, soit pour veiller à la sûreté du monarque. On y reste jusqu'à midi; on y revient à sept heures, & l'on n'en sort qu'à minuit. Si quelqu'un manque à son devoir, ou s'en acquitte mal, on lui donne la bastonnade en présence du roi. Les grands de l'état, les ministres même n'en sont pas exempts; & chez ce peuple esclave, cette correction

ignominieuse ne deshonore personne.

Les officiers du dehors menent une vie plus libre; plusieurs occupent des emplois de judicature dans le conseil souverain de la nation, dont relevent toutes les autres jurisdictions du royaume. Ceux qui le composent, ont tous le rang de ministre, & sont chargés de divers départemens, comme je l'ai dit des autres officiers employés dans les cours particulieres des provinces, mais avec une autorité plus étendue, & des distinctions plus honorables. Le président de ce tribunal est le chef de la justice : toutes les affaires civiles & criminelles lui passent par les mains ; il en juge définitivement après avoir pris l'avis des autres membres du conseil, qu'il n'est cependant pas obligé de suivre. On peut appeller au roi de ses jugemens.

Le ministre qui a le département du commerce étranger, est à Siam ce qu'est parmi nous le controlleur-général des finances. Il se nomme dans la langue du pays *Pra-clam*, qui signifie *maître de magasin*, dont les François & les Portugais ont fait le nom de *Barcalon*. Tous les négocians étrangers, Européens ou Asiatiques, traitent directement avec

cet officier ; & il est en même tems le protecteur né des différentes nations établies à Siam. Vous avez vu, Madame, que le Grec Phaulkon occupoit cette charge sous le régne de Chaou-Naraïe.

Les Siamois ont un code de loix pour la décision des procès civils & criminels; mais comme ces loix s'interpretent différemment, & que l'on s'accorde difficilement, ainsi qu'ailleurs, sur leur véritable signification, elles sont rarement suivies, ainsi qu'ailleurs. C'est presque toujours le président seul, qui décide bien ou mal, selon qu'il est ou plus éclairé, ou plus équitable. Les parties peuvent plaider leur cause, ou se servir d'avocats & de procureurs. Dans ce dernier cas, les chicanes multipliées font durer les procès aussi long-tems qu'en France, & ruinent les cliens. Les affaires se terminent plus promptement, quand ce sont les particuliers qui plaident eux-mêmes ; ils parlent devant le greffier qui écrit tout ce qu'il entend, & reçoit tous les titres ; mais il faut que ce soit en présence du tribunal qui en compte les lignes & les ratures. On fait ensuite l'examen des piéces ; les plai-

deurs sont à la porte ; & chacun entre quand il est appellé. Lorsque le procès est jugé, si la matiere est importante, le rapport en est fait au roi; & ce prince, assis sur son trône en présence de tous les Mandarins prosternés, confirme ou change le jugement selon son bon plaisir ou ses lumieres. Dans les affaires criminelles on procede juridiquement & presque de la même maniere qu'en France. On informe, on emprisonne, on interroge, on confronte les témoins ; & faute de preuves entieres, on applique à la question sur de fortes conjectures. Le greffier tient régistre de tout ; & les juges prononcent sur la confession du criminel ou sur la déposition des témoins, & font exécuter la sentence s'il n'est pa question d'un arrêt de mort ; car c'est au roi seul que ce droit est réservé, à moins que par une attribution particuliere, il ne le délegue à certains magistrats. Quelquefois il les envoie dans les provinces, en qualité d'inspecteurs extraordinaires, pour écouter les plaintes du peuple, & réprimer les vexations des gouverneurs. Ces commissaires ont non-seulement le pouvoir de dégrader

les magistrats, de les emprisonner, mais encore de le juger à mort.

Dans les causes où l'on manque de preuves, outre la question, on a encore recours à quelques moyens extraordinaires, pour la conviction ou pour la justification des criminels ; ce qui se fait du consentement de l'accusateur & de l'accusé. On les fait marcher sur des charbons ardens, tandis que deux hommes à leur côté, s'appuient avec force sur leurs épaules, pour les empêcher d'aller trop vite : ou bien on leur plonge la main dans un chaudron d'huile bouillante, ou dans du plomb fondu. L'épreuve de l'eau se fait comme aux isles Mariannes ; celui qui y reste plus long-tems, est censé innocent. Il y en a une autre qui consiste à avaler certaines pilules préparées par les Talapoins : c'est un vomitif violent ; celui qui les garde le plus dans son estomac, sort victorieux de la dispute. Cette scène se passe en présence des prêtres qui prononcent mille imprécations contre le parjure. Enfin les Siamois ont recours à tous les moyens féroces dont usoient

nos ancêtres dans ces temps de barbarie, où celui des deux accusés qui avoit le plus d'habileté, ou si vous aimez mieux, le plus d'artifice, c'est-à-dire, le plus mal-honnête homme, étoit regardé comme le moins coupable. On y ajoûtoit même l'épreuve du duel, autre trait de barbarie Françoise, qui n'est point encore pratiqué chez les Siamois. Mais les supplices qu'ils décernent contre les criminels, sont d'une cruauté inouie. Ils les brûlent à petit feu, les plongent peu-à-peu dans l'huile bouillante, les attachent auprès d'un tigre affamé, de maniere qu'il ne puisse les déchirer que lentement; leur font avaler des métaux fondus, & les nourrissent de leur propre chair. Pour achever, Madame, de vous donner une idée terrible de la justice criminelle des Siamois, je n'en citerai que ce seul trait: un Mandarin, membre du conseil royal, pour avoir veillé avec trop de négligence sur la conduite d'un malfaiteur soumis à son département, fut mis dans une fosse étroite, debout, sans pouvoir se tourner, enseveli jusqu'aux épaules, suspendu par le cou, & exposé aux in-

fultes de tous les paſſans qui lui donnoient des ſoufflets. Il reſta trois jours dans cet état au milieu de la place publique, ayant à ſon cou la tête du criminel ſur lequel il avoit mal veillé, & dont on venoit de faire l'exécution. Ce qui vous étonnera le plus, c'eſt que la honte de ce ſupplice ne deshonore point, & n'expoſe à aucun reproche. Le Mandarin rentra dans l'exercice de ſa charge, & fit ſes fonctions comme auparavant. Un meurtrier ici eſt décolé ; & s'il a un complice, on pend au cou de celui-ci la tête du coupable. Elle y demeure expoſée au ſoleil pendant trois jours ; & la puanteur qu'elle exhale, eſt elle-même un ſupplice affreux. La peine du talion eſt encore fort en uſage. Il y a une exécution particuliere pour les perſonnes de qualité. On conduit le coupable ſur un échafaud dreſſé devant un temple. Il eſt étendu ſur un drap rouge, & on lui enfonce la poitrine avec une buche de bois de ſandal. Les parens répondent au prince des fautes de leurs enfans ; & la loi les oblige de les livrer lorſqu'ils ſont coupables. Un fils qui a pris la fuite après avoir mérité d'être puni, ne man-

que jamais de revenir & de se présenter aux magistrats, si-tôt que la colere ou la justice du roi se tourne contre son pere, sa mere ou quelques-uns de ses parens.

Outre les officiers & autres personnes employées au service du prince & de l'état, il y a parmi les Siamois deux autres classes d'habitans. Les uns sont esclaves, les autres libres, si l'on peut appeller ainsi des hommes qui, pendant six mois de l'année, doivent au roi, sans aucune sorte de salaire, un service qui diffère peu de l'esclavage. Les uns cultivent ses jardins, travaillent dans ses atteliers, composent sa garde; les autres sont employés aux travaux publics; & s'ils vont à la guerre, c'est à eux à pourvoir à leur subsistance. D'autres enfin servent les magistrats & les ministres, auxquels, comme je l'ai dit, le roi donne un certain nombre de gens de corvée. Cette servitude fatigue tellement le peuple, que plusieurs se cachent dans les bois, ou abandonnent le pays. D'autres préfèrent l'esclavage à une liberté de cette nature, se vendent à des maîtres dont l'empire est moins rude que le service du roi ou

de ses officiers. D'autres achetent leur liberté, en payant tous les ans une certaine somme au trésor royal. Je crois vous avoir dit que les moines en sont exempts ; les femmes jouissent du même privilége. Ce n'est qu'à seize ans que l'on commence à être inscrit sur le régistre public, c'est-à-dire, à l'âge où l'on est assujetti en France à tirer la milice. A l'égard des esclaves, leur sort est à-peu-près le même qu'ailleurs ; les uns le sont de naissance, les autres par dettes ; les uns par dégradation, les autres pour avoir été pris à la guerre. Leurs maîtres ont sur eux tout pouvoir, à l'exception du droit de mort.

Tous les sujets libres du roi de Siam sont obligés d'aller à la guerre lorsque le prince le requiert, & de servir à leurs propres frais. Son infanterie est mal armée, sa cavalerie mal montée ; & ses plus grandes forces consistent dans la multitude de ses éléphans. Il a de la grosse artillerie qui lui est assez inutile ; car ses troupes n'ont pas l'adresse de s'en servir. Ses armées navales ne sont pas en meilleur état que celles de terre. Elles consistent dans un certain nombre de fregates & de galeres, mais dé-

pourvues de bons matelots, de bons officiers de marine & de bons soldats. Il a aussi une multitude infinie de barques dont il se sert contre ses ennemis sur la riviere, avec assez d'avantage, ainsi que sur mer, parce que les forces maritimes de ses voisins sont encore inférieures aux siennes; mais tout cela ne tiendroit pas contre la plus petite flotte Européenne. Les rois de Pégu & de Siam sont presque toujours en guerre ensemble; ce qui a tellement désolé ces deux royaumes, que les armées n'y peuvent presque plus subsister: aussi ne font elles que quelques courses avec des camps volans; & l'on ne pense de part & d'autre, qu'à faire des esclaves: chacun est content lorsqu'il se retire avec un butin considérable. Si les armées se rencontrent, & que le combat ne puisse pas s'éviter, il commence par quelques volées de canon qu'on décharge à coups perdus. C'est une espece de convention mutuelle de ne point tirer directement l'un sur l'autre, mais de viser toujours plus haut. Les décharges de fléches & de mousqueterie se font de la même maniere; & lorsque cette grêle de boulets, de traits

& des balles retombe ſur l'ennemi, celui des deux partis, qui s'en apperçoit le premier, ne tarde pas à prendre la fuite. Leur maniere de tirer eſt de poſer un genou à terre, & d'appuyer le mouſquet ſur l'autre, en tournant le viſage, tant ils ont peur des armes à feu. La vue d'une épée nue met en fuite cent Siamois; un Européen armé d'une canne les fait trembler. Un peuple d'eſclaves ne ſçauroit être brave.

Outre ſes milices nationales, le roi entretient un corps de ſoldats étrangers, des Mogols, des Malais, des Tartares des Chinois; des Rasbouts, des Laos, &c, qui compoſent une partie de ſa garde. Ils n'entrent point dans l'intérieur du palais; ils n'en occupent que les dehors, & accompagnent le prince dans tous ſes voyages. Leur paye eſt inégale; celle des Mogols eſt la plus forte; mais ni les uns ni les autres ne ſont de bonnes troupes, quoique préférables aux Siamois qui n'ont aucune inclination pour la guerre, & qui y ſont très-ignorans. Ils n'obſervent point de diſcipline, ne ſçavent ni attaquer ni ſe défendre méthodiquement; mais comme ils ont à faire à des ennemis qui ne ſont ni plus

courageux ni plus habiles, il leur arrive souvent de remporter des avantages. D'ailleurs le pays est naturellement si bien gardé par des forêts impénétrables, par la multitude des canaux dont il est coupé, & par ses inondations annuelles, que les habitans craignent peu d'être attaqués ou surpris par les peuples voisins. Aussi ont-ils toujours négligé le secours des places fortes; le petit nombre qu'ils en ont, soutiendroient à peine la premiere insulte d'une troupe aguerrie.

Il en coûte si peu au roi de Siam pour l'entretien de ses places & de ses armées, que ses revenus, qui sont considérables, ne servent qu'à grossir ses trésors. Ce prince fait lui seul tout le commerce du dehors, & partage avec ses sujets celui de l'intérieur du royaume, se réservant le débit exclusif des marchandises les plus lucratives. Celles dont le commerce est libre à tout le monde, sont le riz, le poisson, le sel, le sucre, la cire, l'huile, l'encens, la cannelle, la casse, le coco, &c. Mais on ne peut acheter que dans les magasins royaux l'ivoire, le plomb, le salpêtre, les peaux de bêtes, le soufre, la poudre à canon & les

armes. Les marchés se tiennent depuis cinq heures du soir jusqu'à neuf heures; & rien n'égale la bonne foi qui s'y observe. L'acheteur ne compte ni ne mesure jamais la marchandise qu'on lui a livrée, ni le vendeur l'argent qu'il a reçu. Ils sont offensés des précautions que prennent les étrangers, pour s'assurer de leur fidélité; & ils ne voient pas que cette défiance en exigeroit une plus grande de leur part. Les Siamois n'ont point d'aune; c'est avec leur bras qu'ils mesurent l'étoffe; le coco sert à mesurer les grains & les liqueurs; & l'on n'emploie d'autres poids que des piéces de monnoie.

Une autre source des revenus du roi sont les impositions sur les terres, sur les bateaux, sur l'arak, sur certains arbres, tels que le cocotier, l'oranger, le pimentier, &c. Il y a d'autres revenus casuels, qui sont les confiscations de bien, les amendes, les présens, les donations que font les seigneurs en mourant, ce que le prince retient sur leurs successions, les taxes extraordinaires pour des dépenses imprévues, ce qu'on paye pour s'exempter des corvées; & la plûpart de ces impositions se

perçoivent en argent. Toute la monnoie est de la même forme, marquée au même coin, mais différente pour le poids. L'or & le cuivre ne se convertissent point en especes; ils n'entrent dans le commerce, que comme marchandise. Presque toute la monnoie est d'argent. La forme des piéces est celle d'un petit cylindre, rond d'un côté, & qui se partage de l'autre en deux petits globes. Dans quelques provinces éloignées on se sert d'une monnoie d'étain ronde & plate. Leur coin représente des oiseaux & des dragons. Les coris ou coquillages des isles Maldives, dont je vous ai parlé, sont aussi fort en usage dans le commerce des denrées.

Il y a peu d'especes monnoyées à Siam; & en général, on y est fort pauvre. Conséquemment il y a peu de luxe; & les arts y ont fait peu de progrès. Ces peuples, qui s'exercent à toutes sortes de métiers, n'excellent dans aucun. Celui qu'ils cultivent avec plus d'industrie est la menuiserie : ils font les assemblages avec beaucoup de justesse. Leurs cimens sont meilleurs que les nôtres; ils brodent assez bien; leurs orfévres

réuſſiſſent dans les ouvrages de filigrane ; ils ſont aſſez bons doreurs. Mais les Siamois ne font ni étoffes de ſoie, ni tapiſſeries ; n'entendent rien à la peinture ni à la ſculpture ; bâtiſſent mal & n'ont aucune idée de l'architecture. Les corvées auxquelles ils ſont aſſujettis, pendant la moitié de l'année, ne leur permettent pas de s'adonner entiérement à des arts qui demandent un travail continuel & aſſidu. D'ailleurs on les marie de trop bonne heure, pour qu'ils ayent le tems de ſe perfectionner dans le métier ou la profeſſion qu'ils ont embraſſée. Ils ont le tempérament ſi prématuré, qu'à onze ou douze ans on penſe déja à les établir. Les parens du garçon s'adreſſent à ceux de la fille pour la demander en mariage. Ceux-ci l'accordent à celui qui plaît davantage, pourvu qu'il ſoit de la parenté ; car c'eſt la coutume des Siamois de ne s'unir que dans leur famille ; & nulle alliance n'eſt défendue que celle du frere & de la ſœur ; encore, quand ils ne ſont point de la même mere, on leur permet de ſe marier enſemble. Si les partis ſont avantageux, pour empêcher qu'ils n'échap-

pent, on se hâte de conclure les mariages. Mais on consulte les devins auparavant, pour sçavoir si cette union sera heureuse. Quand les parens sont d'accord, ceux du jeune homme vont présenter à ceux de la fille sept boëtes de bétel ; & quelque tems après ce présent reçu, on le recommence ; le garçon vient lui-même ensuite faire le sien qui est de quatorze boëtes. Alors il demeure dans la maison de son futur beau-pere, y passe un mois ou deux pour voir la fille, & s'accoutumer peu-à-peu à vivre avec elle ; le mariage se consomme enfin, mais sans dresser aucun acte, & sans aucune cérémonie religieuse. Le jour où l'on doit achever la célébration, les parens s'assemblent avec les plus anciens du lieu, & mettent dans une bourse, l'un des brasselets, l'autre un anneau, l'autre de l'argent, &c. Un d'eux tenant une chandelle allumée, la passe sept fois autour de ces présens, pendant que tous les autres font des cris de joie, en souhaitant une longue vie & une parfaite santé aux mariés. Cela est suivi d'un grand festin, après lequel la fille est conduite chez son mari pour

demeurer avec lui. Les personnes de médiocre condition achetent leurs femmes, & consomment le mariage dès qu'ils ont payé la somme dont on est convenu. Ils se réservent toujours la liberté du divorce, & de se remarier à d'autres aussi souvent qu'ils le jugeront à propos. Si le mari répudie sa femme sans les formalités ordinaires de la justice, il perd l'argent qu'il a donné en se mariant. S'il s'en sépare par sentence du juge, (celui-ci ne la refuse jamais,) les parens de la fille lui rendent son bien en partageant les enfans ; c'est-à-dire que s'il y a un garçon & une fille, celle-ci demeure avec le pere ; & le garçon suit la mere. S'il y a deux filles & deux garçons, chacun garde un garçon & une fille. La plus grande dot à Siam, est d'environ quinze mille livres ; & le bien du mari est à-peu-près égal à celui de la femme ; ainsi les plus fortes communautés ne sont que de dix mille écus ; ce qui prouve combien les fortunes ici sont médiocres. Quoique mariés, les Siamois ne laissent pas d'avoir des concubines : on les épouse sans cérémonie ; & elles ne sont regardées

que comme des esclaves ; & la femme qui a sur elles une pleine autorité, se contente de la préférence que lui donne le mari, sçachant d'ailleurs que ses enfans partageront seuls la succession, & n'en laisseront aux autres qu'une très-petite part. Les épouses légitimes ne changent point de nom en se mariant ; elles conservent celui de leur famille. Il est rare que les Siamoises s'abandonnent à d'autres qu'à un mari, & plus rare encore qu'elles disposent de leur main au préjudice de l'autorité paternelle. Elles ne sont point insensibles à l'amour des Européens ; mais elles ne s'y livrent pas avec la même facilité que les autres Indiennes. Aussi l'adultere est-il rare à Siam, moins parce que les maris ont le droit de vendre leurs femmes, s'ils peuvent les en convaincre, que par ce qu'elles ne sont corrompues ni par l'oisiveté, ni par le luxe de la table ou des habits, ni par le jeu & les spectacles. Comme la jalousie n'est ici qu'un pur sentiment de gloire, qui augmente à proportion que leur fortune s'éleve, les femmes du peuple jouissent d'une entiere liberté, tandis que celles des

grands vivent dans la contrainte. Celles-ci ne sortent que pour quelques visites de famille, ou pour assister aux exercices de religion. Les seigneurs Siamois ne sont pas moins jaloux de la sagesse de leurs filles, que de la vertu de leurs femmes. Ils vendent celles qui ont des amans, à un certain homme qui, moyennant un tribut, a droit de les prostituer. Il a quelquefois jusqu'à six cens de ces créatures, parce qu'il achete aussi les femmes que leurs maris ont convaincues d'infidélité. Cet homme est fort méprisé; & il n'y a que les jeunes débauchés qui ayent commerce avec lui. Parmi les femmes du roi, il s'en trouve quelquefois de très-galantes qui entretiennent des intrigues secrettes avec ses officiers. La maniere dont on en a puni quelques-unes, a quelque chose d'incroyable : on prétend qu'on les soumet d'abord à un cheval accoutumé à l'amour des femmes; après quoi on les abandonne aux tigres. Il y a quelques années que le roi en condamna une à être déchirée par ces animaux: les tigres l'ayant épargnée, le prince voulut lui faire grace; mais elle refusa

la vie, en vomissant mille injures contre le monarque qui ordonna qu'elle mourût : on irrita les tigres qui la dévorerent en sa présence.

Ce qui vous paroîtra singulier, Madame, de la part d'un peuple si respectueux envers les Talapoins, c'est sa façon de penser à leur égard au sujet des mariages. On les fuit alors, & on prendroit à mauvais augure qu'ils y fussent présens. C'est que la religion n'entre pour rien dans ces sortes de cérémonies; & la médiation des prêtres, si zélés ailleurs à se mêler de pareilles affaires, seroit ici, ou une cause de refus, ou une raison de divorce. J'ai vu quelques personnes penser là-dessus comme les Siamois. Un autre usage qui distingue ce pays du nôtre, c'est la rareté de ces sortes de séparations parmi les personnes de qualité; le divorce n'a presque lieu que dans le peuple. A la rigueur la séparation ne dépend que du mari; mais il a coutume d'y consentir quand la femme la demande.

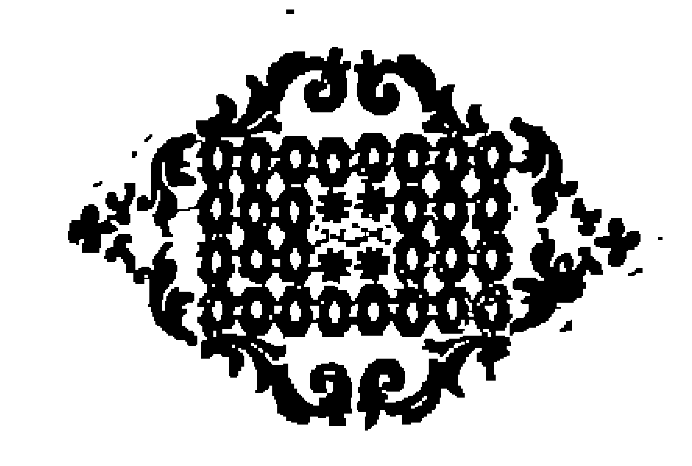
Les peres ont un pouvoir absolu sur leurs enfans, de quelque femme qu'ils soient nés : ils peuvent les vendre, les réduire à la condition d'esclaves, mais

non pas les faire mourir. Ils ont la même autorité sur les femmes du second ordre; & à la mort du mari, l'épouse hérite de ce même pouvoir. Les Siamois élevent leurs enfans avec beaucoup de douceur; & comme ceux-ci ils sont naturellement souples, ils font sans peine tout ce qu'on exige d'eux. C'est un jour de réjouissance, que celui où on les mène la premiere fois à la riviere pour leur laver le corps, à l'âge de trois ans ou environ. On prépare une espece de salle de festin sur le rivage; les parens, amis & autres connoissances y sont invités; & il y en a peu qui s'en dispensent. Les principaux de la famille les reçoivent au bruit de plusieurs sortes d'instrumens. Les musiciens & les danseurs y sont appellés pour divertir l'assemblée; & ces dépenses ne sont point à charge au pere de l'enfant, parce que chaque personne invitée apporte son présent. Quand les enfans ont six ans, on les envoie chez les Talapoins; & s'ils ont de l'esprit, on les rend capables ou de se faire prêtres, ou d'être employés dans les charges qui ne se donnent ici ordinairement qu'au mérite, quelquefois à la faveur, jamais à l'argent comme dans nos pays policés.

policés. Ceux qui veulent habiter les villes, s'adonnent au commerce, ou se jettent à la cour. D'autres se font pêcheurs; & le nombre en est considérable sur les bords de la mer, & dans les lieux où il y a de grandes rivieres. Pendant leurs corvées, qui durent six mois, les femmes les nourrissent de leur travail.

Je suis, &c.

*A Siam, ce 20 Octobre 1743.*



## LETTRE LI.

### *SUITE DE SIAM.*

DEPUIS ma derniere Lettre, j'ai parcouru tout le royaume de Siam. Le pere Sylveïra, mon hôte, un autre Siamois & quelques domestiques m'accompagnoient dans ce voyage. Nous visitâmes d'abord les principales villes qui sont situées sur les bords du Menan : Tchainat étoit autrefois une ville considérable ; ce n'est plus qu'une place médiocre. Elle est environnée de plusieurs villages qui sont au milieu des bois ; & il y a quantité de ces habitations sauvages dans ce royaume. Les Siamois les préferent au séjour des villes : ils aiment mieux défricher un peu de terre, & la cultiver en liberté parmi les bêtes féroces, que de vivre dans un esclavage continuel, & mal traités de leurs maîtres. Ce n'est pas que dans la plûpart de ces lieux ils n'obéissent à des gouverneurs voisins ; mais dans la crainte qu'ils ne s'éloignent encore davantage,

on a pour eux plus de ménagement.

En remontant le fleuve, nous arrivâmes à Laconcevan. Les arbres que nous trouvâmes sur notre route, nous offrirent un spectacle nouveau pour moi: c'étoit des nids de fourmis placés à leur sommet. C'est-là que ces animaux ont leur retraite & leurs provisions, pour se garantir des inondations qui couvrent la terre pendant cinq ou six mois de l'année. Ces nids bien formés & maçonnées contre la pluie, pendoient de l'extrémité des branches.

Le gouverneur de Laconcevan étoit ami du pere Sylveira; il ne voulut pas que nous eussions d'autre maison que la sienne. Il nous demanda si la cour étoit toujours la même, & si depuis un certain tems, il n'étoit rien arrivé d'extraordinaire au palais ou dans le royaume. Comme cette question me causoit quelque étonnement, le pere Sylveira me dit en latin: « Avez vous donc ou-
» blié que c'est ainsi que l'on s'informe
» dans ce pays-ci, de la santé du roi, dont
» il n'appartient qu'aux Mandarins du
» premier ordre de prononcer le nom? »

Nous n'étions pas éloignés d'une mine d'aimant pour laquelle le gouverneur

nous donna des guides. Elle est à l'orient d'une haute montagne, & paroît divisée en deux roches, dont celle qui est plus au nord, est d'un aimant bien plus vif que l'autre. Elle attiroit avec une force extraordinaire, les instrumens de fer dont nous nous servions pour en détacher quelques morceaux. Nous ne doutâmes point qu'en fouillant un peu avant, on n'en tirât d'excellentes piéces.

Nous vîmes d'autres mines abondantes en acier près de la ville de Campengpet, capitale de la province de ce nom, & peu inférieure à Siam, soit pour l'étendue, soit pour le nombre des habitans. On y faisoit alors des réjouissances ordonnées par la cour, pour la naissance d'un prince. Nous assistâmes à quelques-uns des divertissemens dont ces fêtes étoient accompagnées. Le premier fut une comédie Chinoise, divisée par actes : différentes postures hardies & grotesques, & quelques sauts assez surprenans en formoient les intermedes. A ce spectacle succéda celui des marionettes qui ne sont presque pas différentes des nôtres. Le divertissement fut terminé par une troupe d'hommes & de femmes, disposés en rond, & qui

danſoient d'une maniere bizarre. Un autre jour, on nous fit voir des ſaltinbanques qui montoient ſur de grands bambous plantés comme des mâts, & ſe tenoient au ſommet, tantôt ſur une jambe, tantôt ſur l'autre, & enſuite ſur la tête, ayant les deux pieds en l'air. Enfin après s'être ſuſpendus par le menton, qui étoit ſeul appuyé ſur le haut des bambous, ils deſcendoient le long d'une échelle droite, paſſant entre les échellons avec une vîteſſe incroyable. Ces tours d'adreſſe & de force n'étoient que pour amuſer les ſpectateurs en attendant une pantomime qui repréſentoit une action guerriere. Elle étoit exécutée par des hommes qui danſoient ſucceſſivement pluſieurs entrées au ſon des inſtrumens. Ils étoient maſqués & armés, & faiſoient mille contorſions effrayantes. Venoit enfin le grand ſpectacle dont on ne nous donna que le commencement. Le ſujet étoit une hiſtoire ſérieuſe, dont une partie étoit en action, & l'autre en récit. On l'exécuta en trois jours, parce que ce ſpectacle doit durer environ trente-ſix heures. L'action principale eſt ſouvent interrompue par des bouffons qui s'avan-

cent sur la scène, & qui amusent le peuple par des plaisanteries grossieres. On y mêle des chants & des danses qui roulent sur des sujets de galanterie. Les acteurs & les actrices ont des ongles de cuivre jaune, fort longs, des bonnets hauts & pointus, garnis de pierres fausses, avec des pendans d'oreilles de bois doré. Ces divers spectacles sont employés non-seulement aux réjouissances publiques, mais encore dans toutes les fêtes particulieres, & souvent même aux cérémonies funéraires. Ils peuvent donc être mis au rang des usages religieux ; & l'opinion consacre ici, comme un acte de piété, ce que nos casuistes condamnent en France, avec une sévérité rigoureuse. A l'égard des acteurs & des actrices, ce n'est ni le préjugé de la nation, ni le genre des piéces qu'ils représentent, qui jette une sorte de mépris sur leur état ; ce sont leurs mœurs, leur conduite, leur genre de vie plus dépravés que dans les autres classes de citoyens. Peut-être ailleurs trouveroit-on les mêmes causes de leur avilissement.

Tian-Tong, situé dans la partie septentrionale du royaume de Siam, fut

autrefois une grande ville qui a été en partie ruinée par les guerres. Nous trouvâmes beaucoup sur notre route de cette espece d'arbres appellé *ton-koé*, dont l'écorce pilée est ici la matiere commune du papier. Il est moins blanc, moins uni, & moins fort que le nôtre : les Siamois écrivent dessus avec de l'encre de la Chine. Souvent ils le noircissent pour écrire avec de la craie. Ils ont un autre papier composé des feuilles d'un arbre qui a quelque ressemblance avec le palmier. On y grave les lettres avec un poinçon ; & c'est de ces especes de tablettes, que sont composés leurs livres d'église, pliés en plusieurs sens comme les feuilles d'un paravent. Cette même route de Campengpet à Tian-Tong, étoit plantée d'une autre sorte d'arbres, dont les Siamois cueillent les fruits pour en faire du ciment. On les mêle avec de la chaux ; & l'on s'en sert pour blanchir les murailles, & leur donner un lustre qui differe peu de celui du marbre. Il y en a d'autres qui produisent une gomme dont les Chinois & les Japonois font un vernis admirable. L'arbre qui porte

l'aréka y est aussi fort commun ; & l'on y fait un grand usage du bétel.

Métac est la derniere ville du royaume de Siam, du côté du nord. Les forêts & les montagnes des environs sont fécondes en rhinocéros, que les Portugais ont nommés les *moines des Indes*, parce que leur tête paroît enveloppée, par derriere, d'un capuchon. On assure qu'ils ont une anthipathie naturelle contre l'éléphant, & qu'ils sont toujours en guerre avec lui. La nature a couvert leur langue d'une membrane si rude, qu'elle est peu différente d'une lime ; & ils écorchent tout ce qu'ils veulent lécher. Ils mangent avec plaisir des branches d'arbres hérissées d'épines, & les brisent sans aucune peine, quoique leur bouche en soit quelquefois ensanglantée. On assure que lorsqu'on fend par le milieu la corne du rhinoceros, on y apperçoit des deux côtés, comme dans certains cailloux d'Egypte, des figures d'hommes, d'oiseaux, d'arbres, d'animaux & d'autres objets diversifiés. La plûpart des rois des Indes boivent dans des vases faits de cette matiere, parce qu'elle est, dit-on, un excellent anti-

dote. On prétend que si on y mettoit du poison mêlé avec de la liqueur, on verroit sortir une petite sueur au de travers de la coupe. On fait aux Indes, un très-grand usage de cet animal dans la médecine, comme je crois vous l'avoir déja dit. Sa peau sert à faire des boucliers; & plusieurs Indiens se nourrissent de sa chair qu'ils trouvent exquise. Quand le rhinoceros est dans un état tranquille, sa grosseur n'a rien d'extraordinaire; mais quand il est en colere, il s'enfle si prodigieusement, qu'il en devient monstrueux. Son cri ressemble à celui d'un bœuf poussif, & se fait entendre assez loin lorsqu'il est animé. La chasse des rhinoceros ressemble assez à celle des éléphans, soit qu'on veuille les prendre vivans, soit qu'on desire les avoir morts. Ils sçavent nager, aiment à se plonger dans l'eau; & l'on prétend qu'ils courent avec une telle legéreté, qu'ils font quelquefois jusqu'à soixante lieues par jour. Ils ont l'odorat extrêmement subtil; & un chasseur qui veut les attaquer, doit se placer au-dessous du vent. « Avec » le vent, m'a dit un sçavant naturaliste, » le rhinoceros sent de loin toutes sortes

» d'animaux, marche vers eux en droite
» ligne, renversant tout ce qui se rencon-
» tre sur son passage; buissons, arbres,
» grosses pierres, rien ne l'oblige à se
» détourner. Avec sa corne il déracine
» les arbres, arrache les pierres qui s'op-
» posent à son passage, & les jette der-
» riere lui fort haut à une grande dis-
» tance. En un mot, il abbat tous les
» corps sur lesquels sa corne peut avoir
» quelque prise. S'il ne rencontre rien
» lorsqu'il est en colere, il se contente
» de baisser la tête, & de faire des
» sillons sur la terre. Il attaque assez rare-
» ment les hommes, à moins qu'on ne
» le provoque, ou que l'homme ne soit
» vêtu de rouge; dans ce cas il se met
» en colere, tâche de saisir la personne
» par le milieu du corps, & la fait voler
» par-dessus sa tête, avec une telle force,
» qu'elle est tuée par la violence de sa
» chute. Alors il vient la lécher si forte-
» ment, qu'il lui enlève toutes les chairs.
» Il en fait de même aux autres animaux.
» Si on le voit venir, il n'est pas difficile
» de l'éviter, parce qu'il ne se retourne
» qu'avec peine. D'ailleurs il ne voit
» que devant lui; ainsi on n'a qu'à le

» laisser approcher à la distance de sept » à huit pas, & alors se mettre un peu » à côté ; il n'apperçoit plus celui qu'il » poursuivoit, & ne peut plus que très- » difficilement le retrouver. »

Toutes les villes qui s'éloignent des rives du Menan, méritent peu d'attention. J'en excepte cependant Cambori, Corosama, Socotai, Sanquelouk, Tenasserim, & quelques places maritimes. Mais toutes ces villes n'ont rien de comparable à celles d'Europe. La plûpart sont un amas confus de cabanes, fermé d'une enceinte de bois, ou tout au plus d'une méchante muraille de briques. A en juger par les noms éclatans que leur donnent les Siamois, on en concevroit une toute autre idée. Tian-Tong, par exemple, signifie *vrai or ;* Campeng-pet, *murs de diamant ;* Laconcevan, *montagne du ciel.* A l'exception des lieux dont j'ai parlé, tout le royaume de Siam n'est guères qu'un vaste désert. A mesure qu'on pénetre dans les terres, on n'y trouve que des forêts & des bêtes sauvages. Le nombre des habitans y monte à peine à deux millions. Aussi un Siamois vantant un jour au roi de Golconde la grandeur des états de

son maître : « Vous avez raison, lui dit le monarque, » votre maître a des états » plus étendus que les miens ; mais je » régne sur des hommes, & le roi de » Siam ne commande qu'aux moucherons & aux singes. » On estime vingt-quatre millions d'or les revenus de ce prince, dont la plus grande partie est prise sur l'entrée & la sortie des marchandises étrangeres. Ce sont les richesses de l'état plutôt que celles du monarque ; car à Siam, comme au Mogol, les rois ne s'illustrent, qu'à proportion de ce qu'ils enrichissent le trésor, sans qu'il leur soit jamais permis d'y toucher, quelque besoin qu'ils puissent en avoir d'ailleurs.

Après avoir remonté le Menan jusqu'aux frontieres, en visitant de côté & d'autres les villes & les campagnes qu'il offre sur son rivage, nous descendîmes cette riviere jusqu'à son embouchure. Il nous fut aisé, durant cette route, d'observer cette belle portion du royaume, bordée d'une double chaîne de montagnes qui lui servent de rempart naturel. Au milieu est une vallée longue de cent lieues, d'une largeur médiocre, flanquée de côteaux très-riches, &

arrosée d'une infinité de canaux qui y portent l'abondance. Une chose qui m'étonnoit, c'étoit de n'y voir aucun arbre semblable à ceux que nous connoissons en Europe. Il n'en étoit pas de même des légumes & des fleurs : j'y trouvois des ciboules, des raves, des concombres, du persil, du baume & d'autres productions de nos jardins. Les tubéreuses, les œillets, les amaranthes, les tricolors sont des fleurs assez communes dans ce pays ; mais elles y ont & moins d'éclat, & moins d'odeur que dans le nôtre. En revanche, les fruits y ont plus de parfum & de saveur, & y sont variés à l'infini. Mais il n'en est presque aucun qui ressemble à ceux que nous cultivons. A l'égard des animaux, nous en vîmes de toute espèce. Les éléphans vont par troupes dans les forêts ; & je crois vous avoir déja dit que le royaume de Siam en produit un très-grand nombre. Parmi les oiseaux qui lui sont particuliers, un des plus extraordinaires est le nokto. Il est plus grand que l'autruche, & peut être mis dans la classe des pélicans. En général, tous les oiseaux ont ici un très-beau plumage : le jaune, le rouge, le bleu, le verd sont

les nuances les plus ordinaires. Leur ramage n'a rien d'agréable ; tous ont un cri qui blesse l'oreille. On ne connoit ici ni le cygne ni le rossignol ; mais les moineaux, les corneilles, les vautours y abondent, & la plûpart sont très-familiers. Ils entrent librement dans les maisons pour y trouver de la pâture ; & personne ne cherche à leur nuire. On leur abandonne les enfans qui meurent avant trois ou quatre ans. Les perdrix & les pigeons font leurs nids sur les arbres pour se garantir des inondations. Les dévots Siamois, dans la crainte de manger leurs parens, dont ils croient que les ames habitent le corps des oiseaux, s'abstiennent de se nourrir de leur chair ; & c'est ce qui les multiplie considérablement. On éleve des coqs pour les faire battre ensemble, espece de divertissement qui amuse fort les Indiens. C'est l'unique spectacle que les prêtres de Siam voudroient abolir. On ne déclame pas en France avec plus de force contre la comédie, que les Talapoins contre ces sortes de combats. Ils prétendent que ceux qui aiment à les voir, se battront dans l'autre vie avec des barres de fer. Ils ont de plus une

fort mauvaise opinion du caractere &
de la façon de penser d'une personne
qui se plaît à ce spectacle cruel. Un de
nos rois, qui avoit le même goût, fit
tirer le même présage qui malheureusement ne s'est que trop vérifié.

Il y a peu de pays où il y ait autant de poissons de mer & de riviere qu'à Siam. Les especes les plus remarquables sont le requin ou chien marin, l'étoile de mer, le caboche, le crocodile, le lézard d'eau & le chat marin. Le premier est le plus vorace de tous les poissons. Sa grandeur est prodigieuse; & on l'appelle *anthropophage*, parce qu'il est le plus dangereux ennemi de l'homme. On en a pris qui avoient des hommes entiers, & même un tout armé dans l'estomac; c'est, dit-on, ce qui a fait appeller cet animal *requiem*, premier mot de la priere ordinaire qui se fait pour les morts. On prétend que si l'on tient sa gueule ouverte avec un baillon, les chiens y entrent pour manger ce qu'il a dans le ventre. Quelques-uns croient que c'est le poisson dans lequel Jonas a été enfermé pendant trois jours. On connoît l'usage que l'on fait de sa peau : elle sert

pour couvrir les étuis, polir le bois & même le fer.

Le caboche est un poisson de riviere qui se trouve dans le Menan, & dont les nations voisines de Siam font beaucoup de cas. Etant séché au soleil, il peut tenir lieu de jambon. Les Hollandois en portent tous les ans de grosses provisions à Batavia ; & c'est pour les Siamois un objet considérable de commerce. Le crocodile cause de grands ravages sur les bords du Menan ; c'est le requin des rivieres : ceux qui s'y baignent, sont exposés à ses attaques ; les Siamois s'en garantissent en fermant d'une cloison de cannes l'endroit où ils vont se baigner. Le lézard d'eau n'est guères plus gros ni plus grand qu'une sang-sue : sa morsure cause la mort au bout de quelques heures, tant son venin est subtil. C'est un animal de passage qui ne fréquente la riviere de Siam, que tous les neuf ou dix ans. Il y a quelques années qu'il en parut un essaim si nombreux, & tant de gens en furent piqués & en moururent, qu'il y eut défense sous les peines les plus séveres, de se baigner. Il fut même statué que les parens de

ceux qui mourroient de ces piqûres, payeroient une certaine somme. La chaleur & l'humidité font croître dans les campagnes d'autres reptiles dont le détail seroit infini. Je vous ai déja parlé des mouches luisantes, qui font sur les arbres une espece d'illumination. Mais une chose que je n'avois pas remarquée d'abord, & qui ne s'est bien fait appercevoir qu'à mon retour, c'est que par un mouvement assez singulier, elles cachent quelquefois leur lumiere, & la font reparoître toutes ensemble un moment après, avec une régularité & un accord qui ont quelque chose de merveilleux.

Après avoir traversé le royaume dans des bateaux commodes, nous visitâmes par la même voie les principales villes maritimes. Obligés, en suivant le cours de la riviere, de repasser par la capitale, nous y restâmes quelques jours sans nous défaire de nos bateaux; & nous assistâmes à deux cérémonies que je n'avois point encore vues à Siam. L'une est la réception d'un ambassadeur, & l'autre l'ouverture du labourage. Vous serez peut-être bien-aise d'apprendre comment on a cou-

tume de recevoir ici les ambaſſadeurs des rois d'Orient. Celui dont l'arrivée occupoit cette capitale, y étoit envoyé de la part du roi de Golconde, pour un objet de commerce. Le roi de Siam parut à une fenêtre élevée de dix à douze pieds, & éloignée de plus de trente, de la ſalle où étoit l'ambaſſadeur. Les principaux du royaume étoient dans une ſalle plus baſſe, & les officiers d'un moindre rang, dans une autre plus baſſe encore; les uns & les autres s'étoient d'abord proſternés ſur des tapis, en attendant que le roi ſe montrât. L'ambaſſadeur ſe tenoit derriere une muraille qui renfermoit cette ſalle. On en ouvrit la porte; & auſſi-tôt il parut avec ſon interprete. L'officier de la chambre du roi, qui ſervoit de maître des cérémonies, étoit devant lui. L'ambaſſadeur ſe proſterna d'abord; & ſe relevant enſuite, il fit trois profondes révérences, tandis que l'officier de la chambre marchoit à genoux les mains jointes. Le miniſtre étranger le ſuivit, fit trois nouvelles révérences au milieu de la ſalle, de la même maniere que les précédentes, & s'arrêta. Entre le roi & lui, étoit une table qui devoit contenir

les présens qu'il apportoit à sa majesté; & entre lui & la table, étoit un Mandarin qui les recevoit. Dans cette même salle se tenoient les ministres du roi. Ce prince qui parla le premier, leur ordonna de demander à l'ambassadeur dans quel tems il étoit parti de sa cour, & si toute la famille royale étoit en bonne santé. Celui-ci répondit par son interprete; l'interprete donna la réponse à un Mandarin, le Mandarin au Barcalon, & le Barcalon au roi. Sa majesté s'informa du sujet de l'ambassade, & ordonna à un officier qu'on donnât du bétel à l'ambassadeur. A ce signal, on lui présenta une veste; & le roi se retira au bruit des trompettes & de quelques autres instrumens.

Avant qu'un ambassadeur ait audience du roi, il faut qu'il ait parlé au ministre qui examine sa lettre & les présens qu'il apporte. Si c'est l'envoyé d'une grande puissance, du roi de Perse, par exemple, ou du Grand-Mogol, &c, les Mandarins du premier & du second ordre vont au pied de la fenêtre de sa majesté & se prosternent sur des tapis. Les Mandarins d'une

moindre dignité se tiennent dans une salle plus basse; & l'on va prendre l'ambassadeur qui entre dans le palais, les mains levées sur la tête. Il marche entre deux salles, & monte des degrés qui sont vis-à-vis de la fenêtre où le prince s'est déja rendu. Quand il est au haut de cet escalier, il met un genou en terre; & aussi-tôt on ouvre une porte pour le recevoir. Il fait ses révérences comme ceux des autres puissances, & s'avance jusqu'au lieu où il doit parler. Sur la table est un plat d'or, où est la lettre toute ouverte, & traduite en langue Siamoise. Un officier la prend & la lit à haute voix. Le reste de l'audience se passe comme avec les autres ambassadeurs; & celui-ci demeure un peu de tems après que le roi s'est retiré. Ceux qui l'on reçu, le reconduisent jusqu'à son logis sans aucun autre accompagnement. Vous pouvez voir par-là, Madame, avec quelle distinction l'ambassadeur de France fut reçu du tems de Louis XIV. On alla au-devant de lui en fort grand cortége jusqu'à deux lieues de la capitale; il traversa la ville au milieu des Mandarins les plus qualifiés du royaume;

il entra dans la salle d'audience, sans mettre le genou en terre; il parla au roi le premier; & après avoir fait sa harangue, il lui donna la lettre que le prince prit de ses mains, sans qu'elle passât par celles de son ministre; & toutes ces cérémonies étant finies, on le conduisit en son hôtel dans la même pompe qu'à son arrivée.

Rien n'égale le respect d'un ambassadeur Siamois pour les lettres que son souverain écrit aux autres princes chez lesquels il est envoyé. Si le voyage se fait par mer, le canon des ports salue le vaisseau dans lequel on a mis cette lettre sacrée, écrite sur une feuille d'or qui se roule. Elle est enfermée dans trois boëtes mises l'une dans l'autre: la premiere est de bois du Japon verni, la seconde d'argent, & la troisieme d'or. Elle est exposée en parade sur le navire, avec plusieurs parasols qui lui servent de dais; & toutes les fois qu'on passe devant cette lettre, on la salue en se prosternant. Si le vaisseau vient à faire naufrage, le premier soin de l'ambassadeur est de la sauver. Si dans les voyages de terre il passe la nuit sur des montagnes, il la place toujours au sommet,

ou du moins au-dessus de l'endroit où il se tient; & il se met dans une distance convenable pour la garder. S'il s'arrête dans les plaines, il l'attache à la cime de quelque arbre; pendant le chemin, il porte sur ses épaules la boëte d'or dans laquelle elle est enfermée. S'il meurt pendant la route, c'est au plus distingué de sa suite à prendre les mêmes soins; & si par le dernier des malheurs, aucune personne de l'ambassade ne pouvoit arriver au lieu de sa destination, celui qui en est chargé le dernier, doit l'enterrer, avant que de mourir, sur une montagne, ou dans le lieu le plus élevé qu'il peut trouver, afin qu'ayant mis ce précieux dépôt à couvert d'insulte, il meure prosterné dans le même lieu, avec autant de respect, qu'on en doit au roi pendant sa vie

Ces lettres ne sont autorisées que du sceau royal, parce que les rois de Siam ne signent jamais de leur main aucune de leurs dépêches C'est ordinairement le premier ministre qui scelle les ordres du prince. Lorsqu'il est entré dans la salle où les sceaux sont gardés, le Mandarin qui en est chargé,

prend respectueusement la cassette qui les renferme. Alors on entend des tambours & des instrumens, pour avertir tout le monde de se tenir dans une posture décente. Les sceaux sont apportés en cérémonie dans la salle d'audience; les tambours & les trompettes s'arrêtent à la porte sans discontinuer leurs fanfares. Le premier ministre étant entré avec celui qui porte la cassette, il s'approche du trône où elle est déposée, en tire les sceaux, & les imprime sur les lettres. Les instrumens redoublent; & la cassette est rapportée avec la même cérémonie.

A leur retour à Siam, il n'est pas permis aux ambassadeurs de revoir leur famille, avant que d'avoir expliqué au roi ce qu'ils ont fait pendant leur négociation. Cette coutume s'observe religieusement, non-seulement quand ils arrivent à Siam, mais quand ils doivent partir de leur pays, pour se rendre dans une cour étrangere. Aussitôt que le roi leur a donné ses premiers ordres, ils ne peuvent plus entrer dans leurs maisons, sous aucun prétexte. De même, en arrivant dans les cours où ils sont envoyés, il ne leur

eſt pas permis d'aſiſter aux aſſemblées publiques, avant que d'avoir reçu l'audience du prince.

L'ouverture du labourage eſt une autre cérémonie qui nous retint quelques jours dans la capitale. C'étoit autrefois le roi lui-même qui y préſidoit, & formoit avec la charrue quelques ſillons. Cette noble fonction eſt aujourd'hui abandonnée à un ſubſtitut qu'on crée tous les ans, & qui a le titre de *prince* ou de *ſurintendant du riz*. Il eſt monté ſur un bœuf, & accompagné de pluſieurs officiers qui le ſervent avec de très-grandes marques de reſpect. Cette royauté ne dure que vingt-quatre heures, & rapporte quelque argent. Les jours ſuivans ſe paſſent en divertiſſemens ; & les Siamois en ont de pluſieurs eſpeces. Nous vîmes d'abord une image des anciennes joûtes Greques & Romaines : c'étoient des lutteurs qui combattoient corps-à-corps, à coup de coudes & à coups de poings. Leurs mains ſont garnies d'une eſpece de bourrelet de corde, au lieu des gantelets de fer dont ſe ſervoient les Romains. Nous aſſiſtâmes à un autre ſpectacle dont je n'avois pas encore

ncore vu d'exemples dans mes voya-
ges : c'eſt la courſe des bœufs, dont
l'appareil a quelque choſe de ſingulier.
On marque un eſpace d'environ cinq
cens toiſes de longueur ſur deux de
arge, avec quatre grands pieux plantés
ux quatre coins pour ſervir de bor-
nes, autour deſquelles ſe fait la courſe.
Les juges ſont aſſis au milieu de l'eſ-
pace, ſur un échafaud élevé, & dé-
cernent le prix au vainqueur. Chaque
bœuf eſt conduit par un homme qui
court devant, & qui tient l'animal par
n cordon paſſé dans ſes nazeaux. De
diſtance en diſtance, il y a d'autres
ommes qui relevent ces coureurs.
Souvent une paire de bœufs attelés à
ne charrue, court contre deux au-
tes bœufs attelés également. Les
ns & les autres ſont menés par des
ommes ; mais il faut qu'en même
ems il y ait quelqu'un derriere cha-
ue charrue, pour la ſoulever & em-
pêcher qu'elle ne touche terre. Ceux
ui ſoutiennent les charrues, ont auſſi
d'autres perſonnes qui les relaient. Les
aſſiſtans bordent le lieu du ſpectacle,
& font entr'eux des paris conſidéra-
les, comme les Anglois aux courſes

de chevaux. Les grands ſeigneurs ont de jeunes bœufs bien taillés, dreſſés pour cet exercice ; & quelquefois ils ſe ſervent auſſi de bufles élevés pour cet uſage, & qui courent avec la même vîteſſe que les chevaux les plus vifs.

Un autre amuſement qui eſt fort du goût des Siamois & même de la cour, c'eſt ce que nous appellons le cerf-volant. Celui du roi reſte en l'air toutes les nuits, pendant deux mois de ſuite ; &, ce qui vous paroîtra incroyable, on nomme des Mandarins qui ſe relevent ſucceſſivement pour en tenir la corde ; comme nous avons vu de graves magiſtrats faire mouvoir avec un fil, des figures de carton. Ici on attache une lumiere au cerf-volant, & quelquefois une piéce d'or pour celui qui le rapportera, ſuppoſé que la ficelle ſe rompe.

Un divertiſſement plus digne d'un roi ſont les courſes ſur la riviere. C'eſt un plaiſir de voir ces barques légeres fendre les eaux, & voguer à l'envi l'une de l'autre, avec tant de vîteſſe, que l'œil peut à peine les ſuivre. On a voulu imiter à Paris ces joûtes de rameurs dans des réjouiſ-

ſances publiques ; mais au lieu de cette rapidité des courſes Siamoiſes, nos lourdes barques n'offroient que de gros bateliers vêtus de blanc, qui ſe jettoient dans l'eau pour faire rire le peuple. A Siam, quand le roi, pour exciter l'émulation, propoſe des prix à ceux qui arriveront les premiers au palais, la ville entiere & tout le peuple d'alentour aſſiſtent à ce ſpectacle. Cette foule eſt rangée vers les rives dans une infinité de bateaux qui forment deux lignes, & occupent un eſpace de plus de trois lieues. Je vous l'ai dit, Madame, rien n'eſt comparable à l'extrême rapidité de ces rameurs qui jettent continuellement des cris de triſteſſe ou de joie, ſuivant qu'ils perdent ou qu'ils gagnent l'avantage. Le prince veut être quelquefois lui-même de la courſe qu'il propoſe ; & comme ſon ballon eſt toujours fourni d'un plus grand nombre d'hommes, il remporte bientôt la victoire ; & le bateau royal rentre victorieux dans la ville.

Après avoir été témoins de toutes ces fêtes, nous continuâmes notre route vers la mer ; & nous y viſitâmes quelques places. Les principales ſe

nomment *Mergui*, *Jonsalan*, *Tenasserim*, *Bordelon*, *Ligor*, &c. A Tenasserim, nous assistâmes à la réception de deux magistrats. Un homme qui entre en charge dans ce royaume, est obligé de prêter serment. On lui fait boire une certaine quantité d'eau en présence d'un Talapoin qui prononce mille imprécations contre lui, s'il manque à ses engagemens. Ce serment n'empêche pas que les magistrats ne vendent la justice, comme on fait ailleurs, où par serment aussi on contracte les mêmes obligations, avec cette différence néanmoins, qu'à Siam il est permis aux juges de recevoir des présens, & qu'ailleurs cet usage est défendu.

Les Siamois font un autre serment qu'ils appellent *serment d'amitié* : il consiste à boire du même arak dans la même tasse; & s'ils veulent se lier plus étroitement & plus solemnellement, ils goûtent du sang l'un de l'autre. Vous croyez bien, Madame, que tout cela n'empêche pas qu'ils ne se haïssent encore. La ruse, l'inconstance, la lâcheté & la dissimulation sont les vices naturels de ce peuple, contre lesquels

de pareils sermens ont peu de force. C'est par la calomnie qu'il exerce ses haines secrettes & ses vengeances; & ce serment est même un moyen pour s'y livrer plus sûrement. Les Siamois ont en horreur l'effusion du sang, & sont naturellement doux, flegmatiques, sobres, désinterressés, plutôt par indolence que par vertu. Leur indifférence approche de l'insensibilité; ils n'admirent rien, négligent les exercices de l'esprit & du corps; & sans les corvées auxquelles on les assujettit, & la course des bateaux dont ils sont très-jaloux, & pour laquelle ils apprennent de bonne heure à manier la rame, ils vivroient dans une inaction absolue. Ils ont d'ailleurs la conception assez facile, de la netteté dans les idées, & de la vivacité dans les reparties. Ils ne sont sujets ni à l'ivrognerie, ni à la colere, ont de la modération, de la politesse, & peu d'inquiétude pour les événemens de la vie. Ils sont hauts & orgueilleux avec ceux qui les craignent, bas & rampans pour ceux qui les traitent avec hauteur, comme sont tous les insolens. De-là ce respect infini, & qui va jusqu'à l'adoration, pour les

gens en place & les personnes d'un rang élevé. L'usage veut que lorsqu'on rencontre un Mandarin, on ôte sa chemise qu'on roule promptement autour du corps, pour lui marquer son respect, comme en France on ôte son chapeau. Les disgraces touchent peu les Siamois; & ils souffrent avec constance les plus rigoureux supplices. La modestie & la pudeur sont encore des vertus particulieres à ce peuple. Il étoit scandalisé de voir les François se jetter nuds dans la rviere pour se baigner; & afin d'appaiser ce murmure, le ministre Phaulkon leur faisoit donner des pagnes pour se couvrir. Les Siamois s'abstiennent de l'usage des lavemens comme d'un remede malhonnête, & ne frappent jamais leurs enfans sur les parties que la décence ne permet pas d'exposer à la vue. Les chansons indécentes sont proscrites par une loi expresse; & ce n'est pas, comme ailleurs, une raison pour qu'elles n'en soient que plus communes. Quoique peu attachés à leur religion qu'ils ne connoissent guères, ils en réverent les ministres, se plaisent à orner les temples & à enrichir les moines. Persuadés qu'il y a un art certain de prédire l'avenir &

de guérir les maladies, ils croient que c'est toujours la faute du médecin ou de l'astrologue, si l'événement ne répond pas à l'espérance ; & dans ce cas, il arrive souvent qu'on leur donne la bastonade. Ces peuples superstitieux comme tous les Indiens, croient aux présages ; & les divers objets qu'ils rencontrent, leur font suivre ou abandonner une affaire importante. Ils ajoûtent foi aux talismans, aux maléfices, & sur-tout aux esprits répandus dans l'air, parmi lesquels, disent les Talapoins, il y en a qui aiment les femmes, ont les prémices des filles, & leur font une blessure qui se renouvelle tous les mois. Les enfans qui en naissent, ont tous la figure humaine, & ne tiennent que de leur mere. Par une suite de cette superstition, on expose les femmes après leurs couches, auprès d'un grand feu autour duquel on les fait marcher tous les jours pendant un mois, pour les purifier. Cette cérémonie est suivie d'un festin où l'on ne sert rien qui n'ait été présenté aux flammes. Les breuvages des femmes de Goa & de Batavia, qui causent aux maris une stupidité de plusieurs heures, & inspire

de l'amour aux amans, ne sont point ignorés de quelques Siamoises ; il faut convenir néanmoins, qu'elles n'en font pas beaucoup d'usage. On dit même qu'elles sont si attachées à leurs maris, que dans une ville emportée d'assaut, il n'est point d'honnête femme qui n'aime mieux que son époux la tue, que de tomber au pouvoir d'un vainqueur qui pourroit lui manquer de respect.

Je vous ai dit, Madame, que la ville de Siam est composée de différentes nations ; les principales sont les Laos, les Péguans, les Malais, les Mogols, les Macassarois, les Japonois, les Chinois, les Tonquinois, les Cochinchinois, les Camboyens, les Portugais, les Anglois, les Hollandois, quelques François, mais très-peu ; & tous ensemble forment au moins le quart des habitans. Les Laos & les Péguans passent pour les plus anciens; ils y sont, pour ainsi dire, confondus avec les Siamois, quoiqu'on les distingue à leur langage, & à leurs longues oreilles percées d'un grand trou où l'on passeroit le pouce. Vous avez vu que dans quelques pays des Indes, c'est un genre de beauté dont

on est aussi curieux, que les femmes le sont en France de les avoir courtes. On impute aux Malais la plûpart des assassinats qui se commettent; & ils ont souvent causé de grands mouvemens dans l'état. Durant ces troubles, où les Macassarois prirent parti, ils furent presque tous exterminés; mais leur vie coûta cher aux vainqueurs. Les Mogols jouirent long-tems d'une grande considération dans ce pays; mais le crédit de cette nation est toujours allé en décadence. Autrefois les rois de Siam avoient une garde qui n'étoit composée que de Japonois; mais s'étant rendus trop redoutables, on prit le parti de s'en défaire. L'établissement des Chinois est le plus florissant; ce sont eux qui font le principal commerce. Les Portugais se refugierent dans ce royaume, lorsque les Hollandois les chasserent de Malaca. Leur pauvreté est extrême, parce qu'ils y vivent dans l'oisiveté & dans la débauche. Les Anglois s'étant brouillés avec la cour, ont essuyé plusieurs insultes : la plûpart se sont retirés à Madras; les autres ont continué de vivre dans le pays. La prospérité des

François n'a pas duré plus long-tems que celle du Grec Phaulkon qui les avoit attirés. Les Hollandois plus adroits, plus souples, plus rusés que les autres peuples de l'Europe, se maintiennent encore avec éclat; mais ce qui empêchera toujours les étrangers de faire à Siam des établissemens brillans & solides, c'est la politique de cette cour qui les ménage tant qu'ils lui sont utiles, & s'en délivre par violence ou par trahison, quand ils deviennent redoutables.

Tous ces étrangers entendent & parlent la langue Siamoise, quoique la prononciation en soit très-difficile, sur-tout pour les Européens. Cette langue a beaucoup d'accens, comme le Chinois; & l'on chante en parlant. Elle est d'ailleurs peu abondante; mais le tour de la phrase n'en est que plus difficile par ses variétés. Comme elle manque de mots, on est obligé d'avoir recours à des périphrases. Par exemple, les lévres s'appellent *lumiere de la bouche*, les fleurs, *gloire du bois*, les rivieres, *meres des eaux*. Pour vous faire comprendre la difficulté des constructions Siamoises, je vais vous citer un exem-

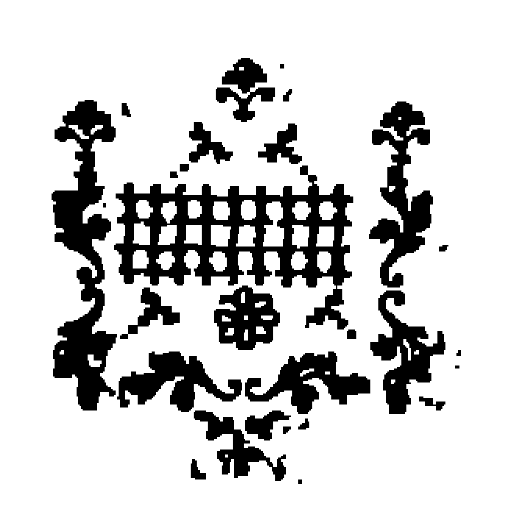
ple. *Cœur bon* signifie *content*. Ainsi, pour dire : *Si j'étois à Paris, je serois content*, un Siamois diroit : *Si moi être ville de Paris, moi cœur bon beaucoup.* A son retour de Siam, M. de Forbin vit encore en France le Mandarin qui y étoit venu en ambassade. Il lui demanda quelle différence il trouvoit entre les capitales des deux royaumes. Le Mandarin répondit : *Paris, grand bon ; Siam, petit bon.* Le mot de *fils*, en Siamois, exprime la petitesse d'une chose. On dit, par exemple, *le fils d'un homme*, pour signifier un *petit homme ;* & le mot de *mere* est employé pour exprimer la *grosseur* ou la *grandeur ;* c'est ce qui a fait donner le nom de *Menan* à la riviere de Siam, comme si l'on disoit *mere des eaux* ou *grande eau*. Les sçavans & les personnes polies ont un langage particulier appellé *bali*. On s'en sert particuliérement dans les livres de religion & de jurisprudence. L'une & l'autre langue s'écrivent comme celles d'Europe, de gauche à droite.

Je crois, Madame, n'avoir rien oublié de ce qui peut vous faire connoître une nation, avec laquelle nous avons eu des relations si intimes, & qui se les

rappelle encore avec plaisir. J'aurai soin de vous entretenir des royaumes voisins à mesure qu'ils me seront connus. La ville de Siam, où je suis de retour depuis quelques jours, va être le centre de toutes mes courses. Je viendrai m'y délasser des fatigues de chaque voyage, supposé que quelque circonstance ne m'oblige pas à m'en éloigner plutôt que je ne m'y attends.

Je suis, &c.

*A Siam, ce 30 Novembre 1743.*



## LETTRE LII.

### *ROYAUMES VOISINS DE SIAM.*

CES royaumes ſe nomment Malacca, Patane, Camboye, Laos, Ava, Pégu, Aracan, Tipra, Azem, & ont preſque tous été anciennement ou de la dépendance, ou tributaires du royaume de Siam. La ville de Malacca fut conquiſe par Alphonſe d'Albuquerque, dans un tems où elle étoit une des plus floriſſantes de l'Aſie par l'étendue de ſon commerce. Toutes les marchandiſes de la Chine, du Japon, des Molucques, de Bengale, du Malabar, & du golfe Perſique venoient débarquer dans ſon port ; & elle envoyoit au-dehors des colonies nombreuſes qui répandoient ſa gloire & ſes richeſſes en diverſes contrées. Sa langue même paſſoit pour la plus belle de toutes celles qui ſe parloient dans les Indes ; les nations polies s'empreſſoient de l'apprendre ; & elle eſt encore aujourd'hui auſſi répandue dans l'Orient, que le François

l'est en Europe. C'est tout ce qui reste à cette ville fameuse, de son ancienne célébrité. Devenue la conquête des Portugais, elle fut éclairée des lumieres de l'Évangile; mais elle perdit son commerce; & tandis que le saint missionnaire Xavier y bâtissoit des églises au vrai Dieu & un collége pour ses confreres, ses nouveaux maîtres tiroient sur les navires étrangers des exactions qui éloignoient de ses ports les nations Asiatiques. Les Hollandois s'en emparerent encore, selon leur coutume; & d'un seul coup ils abolirent la domination Portugaise; la religion Catholique & le commerce à Malacca. L'église où a prêché S. Xavier sert aujourd'hui de temple aux Protestans, & son collége de magasin. Tous les ans ils célébrent l'anniversaire de leur conquête; & par-tout où l'on jette les yeux, on voit l'hérésie triompher sur les débris de la vraie religion. On permet aux Idolâtres & aux Mahométans de bâtir des pagodes & des mosquées; les seuls Catholiques ne peuvent avoir ni chapelle, ni oratoire, ni aucun monument public de leur culte. Tel est l'état actuel de cette ville dont les Hollandois ont porté

le principal commerce à Batavia, aujourd'hui la plus importante de leurs colonies dans les Indes. La presqu'isle dont Malacca est la capitale, est divisée en plusieurs petits états. Les peuples qui habitent l'intérieur du pays, se tiennent dans les bois & sur des rochers inaccessibles, ne vivent que des fruits ou des animaux de leurs forêts, & abandonnent la culture des terres aux Chinois qui ont établi une colonie florissante dans ces quartiers. Les Malais barbares & sauvages aiment les Européens à cause de leur blancheur; & dès qu'ils les voient arriver sur leurs côtes, ils vont leur offrir leurs filles & leurs femmes pour avoir des enfans qui leur ressemblent. Leur religion est la Mahométane, avec quelque mélange d'idolatrie; ils sont tout-à-la-fois dévots & vicieux, & allient le vol, l'injustice, l'impureté aux plus étroites observances de leur culte.

Patane faisoit autrefois partie du royaume de Siam; aujourd'hui il n'en est que tributaire. Ses habitans sont un mélange de diverses nations. Les Chinois y font le principal commerce; les Siamois cultivent les terres; les naturels

du pays vivent dans l'indolence & la pauvreté. Ils abhorrent le vin & l'arak, se soucient fort peu de la bonne chére; mais ils aiment les femmes à l'excès. Ils préférent ce plaisir à tout le reste ; aussi en ont-ils cinq ou six de légitimes & autant de concubines. La simple fornication n'est point regardée comme un crime ; mais ils punissent sévérement l'adultere. Ces sont les parens des époux qui se chargent de l'exécution ; on laisse le genre de mort au choix du coupable. Il se fait dans ce pays un grand commerce de ces nids d'oiseaux dont les Orientaux font un mets délicat, & qui se vendent principalement à la Chine pour les tables des Mandarins. On trouve dans la plus grande abondance ce qu'il y a de plus recherché en fruits, en gibier & en volaille. Les paons sur-tout y sont très-communs ; & l'on employe les plumes de leur queue à orner les viandes qui se servent sur la table des grands. Le tribut que paye le roi de Patane aux Siamois, est une fleur d'or & quelques habits d'écarlate ou de velours. Cet état n'a d'ailleurs rien, soit pour les habitations, soit pour les productions naturelles, soit

même en général pour les mœurs & le caractere des peuples, qui le distingue fort des autres souverainetés voisines.

Il en est de même du royaume de Camboye, qui tient son nom de la ville capitale, la seule qui mérite quelque attention. Pour la mettre à couvert des débordemens, on l'a bâtie sur une grande chaussée, où elle ne fait qu'une rue, sur le rivage du Mécon. C'est le nom d'une grande riviere qui traverse tout cet état, & dont les inondations périodiques, comme celles du Menan & du Nil, fertilisent les terres. Le prince fait sa résidence à Camboye, dans un palais fort simple, environné de palissades, & fortifié de quelques piéces de canon. La ville est habitée, comme celle de Patane, par différentes nations qui y vivent dans une licence extrême. Les Portugais eux-mêmes y épousent plusieurs femmes, & n'observent de notre religion, que ce qui ne s'oppose ni à leurs intérêts ni à leurs plaisirs.

J'ai vu à Camboye un temple d'une structure & d'un goût particulier : il est soutenu par des colonnes de bois noir, vernissé, avec des reliefs & des feuilles d'or : le pavé même en est précieux ;

& pour le conſerver, on le couvre avec des nattes. On diſtingue dans ce royaume des grands de différentes claſſes, qui ont chacun leur rang à la cour, mais qui, le plus ſouvent, n'y exercent aucune fonction. On les connoît par une boëte d'or qu'ils font porter après eux, comme nos femmes de condition leurs ſacs d'égliſe ; c'eſt une marque d'honneur attachée aux premieres charges : les ſeigneurs de la ſeconde claſſe ne peuvent avoir que des boëtes d'argent. C[...] boëtes ſervent à ſerrer le bétel, l'arek[...], le cardamone & autres drogues qu'ils mâchent continuellement. Quand ils paroiſſent devant le roi pour faire leur cour ou pour aſſiſter au conſeil, ils ſe placent en demi-cercle. Le premier rang eſt occupé par les grands de la premiere claſſe. Les ſeigneurs du ſecond ordre ſe tiennent derriere eux ; les uns & les autres ſont toujours munis de leurs boëtes. Mais il y a un ordre ſupérieur à tous : c'eſt celui des Talapoins qui deſſervent le temple dont je viens de parler ; car les autres prêtres du pays ſont peu eſtimés ; & il n'y a guères que les gens du peuple qui embraſſent cette profeſſion. C'eſt, ſans doute, à cauſe de la haute opinion

qu'on a de la sainteté que doivent avoir les ecclésiastiques de la premiere classe, qu'il leur est défendu de se mêler, comme en Europe, des affaires d'état, ni d'entrer dans le ministere. Ils ont, à la vérité, la confiance du maître, & vivent avec lui dans une sorte de familiarité; mais lorsqu'il est question du gouvernement temporel, on estime que c'est une espece de sacrilége dans un homme d'église, d'empiéter sur les droits des laïques. On leur rend d'ailleurs tous les honneurs dûs à leur caractere; ils ont, avec la prééminence du rang, tous les priviléges attachés au sacerdoce; la vénération des peuples, le respect des grands, les égards du souverain. Les Mandarins décorés de la boëte d'or, sont seuls chargés des affaires publiques. Ils ont aussi le droit de de citer les particuliers à leur tribunal, de juger les causes civiles & criminelles, de condamner à la prison, de prononcer des sentences de mort. Ils sont tout-à-la-fois ministres & magistrats, & réunissent à l'autorité du conseil d'état le pouvoir de nos parlemens. Ils y ajoûtent la puissance militaire; & rien ne représente mieux notre ancien gouvernement

François, que cette administration Camboyenne.

On adore dans ce pays les mêmes dieux qu'à Siam, mais sous des noms différens; & la religion y est presque la même. Le peuple y est dévot, & par conséquent liberal envers les autels. Une robe large & ouverte forme l'habillement des hommes; les femmes en ont une plus courte qui leur serre la taille & les bras, & portent une espece de jupe qui leur couvre le reste du corps. Elles sont jolies autant qu'on peut l'être avec un teint basané, & coquettes autant que peut le permettre l'extrême jalousie des maris.

Un roi de Camboye se voyant menacé d'une irruption des Siamois dont il avoit secoué le joug, implora l'assistance du roi de la Cochinchine, & lui soumit touts ses états. Depuis ce tems-là les Camboyens sont restés tributaires & dépendans des Cochinchinois, peut-être plus qu'ils ne l'eussent été de leurs premiers maîtres. Comme ils ont fait long-tems partie de l'empire de Siam, les moeurs y sont à-peu-près les mêmes. Ils sont pourtant moins superstitieux à l'égard des animaux : il les tuent sans scru-

le, & n'épargnent pas même les élé-ans si respectés à Siam, qu'on y punit ır massacre avec la même sévérité que omicide.

Quant aux productions naturelles, ı m'a parlé d'un arbre qui ne croît ıe dans les forêts de Camboye, & ınt on rapporte une particularité re-arquable : cet arbre produit un suc ıi empoisonne le fer, & rend les blef-res incurables. Si ce suc se prend en euvage, il perd sa qualité vénéneuse, : répare les forces des personnes fati-ıées. Les chasseurs le reçoivent sur des uilles, en faisant une incision à l'ar-e ; mais s'il en tomboit une goutte sur ıe plaie, elle deviendroit mortelle ; ır on ne connoît point d'antidote con-e un pareil venin.

Je n'ai pas jugé à propos de péné-rer dans le royaume de Laos, séparé les autres états par des montagnes & les forêts inaccessibles. Sans m'exposer ı un voyage rude & dangereux, j'ai questionné quelques naturels du pays, établis à Siam ; voici en général ce qu'ils m'ont appris du gouvernement de ce petit état. Le roi a sous lui un premier ministre chargé des principales affaires,

& sept autres officiers principaux ou gouverneurs de provinces, qui ont un pouvoir égal, chacun dans leur district. A la mort du roi, le premier ministre assemble les grands du royaume, pour procéder à l'élection d'un successeur. Dans l'interrégne, il fait lui-même les fonctions de souverain.

Le royaume de Laos n'étant qu'un démembrement de celui des Siamois, il n'est pas étonnant qu'il ait la même langue, la même écriture, la même religion; mais comme les Talapoins y sont plus grossiers, plus vicieux qu'à Siam, ils ont mêlé à leurs dogmes théologiques des absurdités, & à leur morale des infamies qui rendroient le peuple aussi aveugle, aussi corrompu que les prêtres, si la sévérité des loix ne mettoit un frein à la licence. Ces religieux ne sont tirés que de la lie du peuple; mais si-tot qu'ils ont endossé l'habit de l'ordre, qui, dans leur idée, est le premier corps de l'état, ils deviennent d'un orgueil insupportable.

Les peuples de Laos sont d'un emportement & d'une violence que les loix les plus rigoureuses ont peine à réprimer. On est puni non-seulement pour

avoir frappé quelqu'un, mais même pour s'être mis en colere ; & souvent, afin d'inspirer plus de terreur, la peine s'étend sur l'innocent comme sur le coupable. Si un chef de famille a commis quelque grand crime, tous ceux qui ont avec lui quelque degré d'affinité, sont dégradés & réduits à la condition des esclaves.

Il n'est point de pays d'où l'on puisse tirer plus d'ivoire que du royaume de Laos ; parce qu'il n'y en a pas où les éléphans soient si communs. Il produit aussi une grande quantité de benjoin, dont l'espece est plus parfaite qu'en tout autre endroit de l'Orient. Vous sçavez, Madame, que le benjoin est une résine séche, dure, fragile, inflammable, d'une odeur suave & pénétrante, sur-tout quand on la brûle. Elle découle naturellement ou par incision d'un certain arbre appellé *belzof*. Elle est d'abord blanche, ensuite grisâtre, puis d'un rouge brun comme du nouga. On l'emploie dans la médecine pour les maladies du poumon, & dans la chirurgie pour résister à la gangrene.

La gomme-laque est une autre production si estimée, que les Camboyens, qui en ont eux-mêmes de très-bonne

dans leur pays, préfèrent celle de Laos. Cette gomme est une matiere rougeâtre & transparente, qui entre dans la composition du vernis, & dont nous nous servons en France pour faire de la cire à cacheter. Elle est elle-même une sorte de cire que recueillent certaines fourmis volantes, soit qu'elle s'élabore dans l'estomac de ces insectes, soit qu'ils la trouvent sur les fleurs dans l'état où elle est. Ils la déposent sur des branches d'arbres que les habitans ont soin de piquer, pour servir de soutien à l'ouvrage. Les fourmis de Laos préparent & travaillent la laque pendant huit mois de l'année, pour la production & la conservation de leurs petits. Les embryons de ces insectes sont ce qui lui donne sa teinture rouge; car quand elle est absolument dépouillée ou peu fournie, elle ne paroît teinte que très-legérement. Lorsqu'on a recueilli cette gomme, on la lave, on la fait fondre, on la jette sur un marbre où elle se refroidit en lames; & on l'emploie alors pour la belle teinture d'écarlate qui se fait au Levant. Ce qui reste de plus grossier, est réservé pour la cire d'Espagne. La rouge se colore avec du vermillon,

vermillon, & la noire avec du noir de fumée.

Les royaumes d'Ava & de Pégu sont aujourd'hui réunis sous un seul maître, qui tient encore sous sa domination les souverainetés de Prom, de Martaban, de Brama & d'autres petits états qui ne sont plus qu'un seul & même empire. Ce sont les mêmes loix, les mêmes usages, les mêmes mœurs, la même religion ; & tous ces pays, autrefois séparés, ne doivent être regardés que comme des provinces du royaume de Pégu. La ville d'Ava qui en est la capitale, est située sur un fleuve appellé de même ; l'usage des Indiens étant de donner aux rivieres le nom des pays qu'elles arrosent. Ils appellent *Pégu* le fleuve qui passe devant la ville de ce nom, ancienne capitale de ce royaume. Ava m'a paru de la grandeur de nos villes de France du troisieme ordre ; ses rues sont alignées, & bordées d'arbres de côté & d'autre. Le roi y fait son séjour ordinaire dans un vaste palais, dont le plan est quarré, & qui consiste en quatre grands corps de logis. On y entre par quatre portes qui regardent l'orient, l'occident, le septentrion

& le midi. Elles ont chacune un nom particulier, relatif à l'usage auquel on les fait servir. La premiere ne s'ouvre que pour le roi, lorsque ce monarque veut se montrer au peuple dans tout l'éclat de sa majesté : on la nomme la *porte de la magnificence*. C'est par la seconde qu'on fait entrer les ambassadeurs & toutes les personnes qui, comme eux, viennent offrir des présens au souverain ; c'est la *porte d'or*. Ceux qui ont obtenu des bienfaits du prince ; les criminels qu'il daigne absoudre ; les officiers auxquels il vient d'accorder de nouvelles dignités, de nouveaux grades, sortent du palais par la *porte de la faveur*. La quatrieme est la *porte de la justice*; elle conduit au tribunal où l'on juge les procès. Au milieu de la cour, formée par ces quatre corps de logis, est un magnifique pavillon, dont les murs extérieurs sont revêtus de feuilles d'or.

Ce que j'ai dit touchant le respect des Orientaux pour leurs monarques, n'approche pas de l'espece de culte que les Péguans rendent à leur prince. Non seulement ils se prosternent devant sa personne, mais encore devant toutes les choses qui sont à son usage. Il n'est

pas jusqu'aux mets qui doivent être servis sur sa table, à qui ils n'accordent des hommages qui tiennent de l'adoration. Lorsque ce prince a dîné, un de ses officiers sonne de la trompette pour avertir tous les potentats de l'univers, que l'empereur du Pégu leur permet de se mettre à table. Vous avez vu, Madame, les titres fastueux que prennent les rois de Siam; celui-ci porte plus loin encore l'orgueil du trône dans les qualités qu'il s'attribue. Les noms de *prince*, de *roi*, d'*empereur* ne répondent point à l'idée qu'il a de sa puissance qu'il égale à celle de l'Être suprême. Ses sujets l'appelle *Kiak*, qui veut dire *dieu*; & quand il écrit aux autres souverains, il ne rougit pas de prendre les qualifications extravagantes de *roi des rois*, de *parent des dieux*, de *frere du soleil*, de *maître absolu de la mer*, &c. Son pouvoir sur ses peuples égale ses prétentions sur les autres potantats: il tient dans la dépendance la plus étroite ceux qu'il éleve au plus haut rang; il exige d'eux plus de soumission que du peuple même, qu'il a soin de protéger contre leurs vexations; & les moindres fautes en ce genre sont punies avec

une févérité qui contient les autres dans le devoir. Ils ne lui parlent qu'en levant les bras à chaque parole qu'ils prononcent, & en faisant de profondes inclinations. Ce prince a toujours à sa cour un député de chaque province, qui lui rend compte de la conduite des gouverneurs. Ceux-ci ont sous eux, dans chaque ville, un lieutenant & douze officiers de justice, qui s'assemblent à certains jours pour le jugement des procès. On peut appeller de leur sentence; si elle est injuste, on casse l'arrêt, & l'on punit les juges; mais si l'appellant a tort, toute la sévérité du prince se tourne contre lui. Cette conduite rend également circonspects & les magistrats & les plaideurs. Le roi se réserve la connoissance des crimes capitaux; dans ces sortes de cas, il nomme des commissaires qui examinent l'affaire & interrogent les coupables en sa présence; le prince seul signe l'arrêt de mort. Pour connoître le crime, on a recours aux mêmes épreuves qu'à Siam; mais les supplices sont moins cruels. On tranche la tête aux criminels; on les fait fouler sous les pieds des éléphans; l'usage n'admet guères

d'autre exécution. Je n'en ai vu faire aucune pendant mon séjour dans ce royaume ; mais on y a célébré une des cinq fêtes principales consacrées par la religion du pays. J'étois alors à Surian, ville de l'ancien Pégu, située à l'embouchure du fleuve d'Ava, le seul port considérable de cet état. Les Portugais l'ont possédé pendant quelque tems ; mais le commerce y attirant un grand nombre d'étrangers, sa prospérité excita la jalousie des puissanées voisines qui en chasserent ces nouveaux maîtres. La fête que j'y vis célébrer, se nomme *Sapan daiche*, ou la *fête de l'eau*. Elle consiste dans le plaisir que prend toute la nation à se jetter de l'eau dans les rues, dans les places publiques & par-tout où l'on se rencontre. Le roi & la reine se mouillent l'un & l'autre avec de l'eau-rose ou d'autre eau de senteur. Les grands seigneurs en ont aussi dans des vases qu'ils tiennent à la main, & avec lesquels ils s'arrosent tant que la fête dure. Enfin personne ne va par la ville ce jour-là, qu'il ne revienne chez lui tout trempé de l'eau qu'on se plaît à verser par les fenêtres sur tous les passans. Les autres fêtes sont

celles du *feu*, du *pélerinage*, de la *course* & des *chars*. Dans la premiere on éleve des pyramides de différentes formes, autour desquelles on met pendant la nuit des flambeaux, des bougies & des lampions allumés, pour éclairer ceux qui vont rendre leurs adorations à la grande idole dans la chapelle du château. Ces pyramides sont faites de cannes & couvertes d'étoffes superbes. Les grands les font porter sur des chariots traînés par plus de trois cens personnes, pour les faire voir au roi. Tout le peuple va aussi faire ses offrandes à cette idole. La seconde se célebre par un pélerinage que le roi & la reine font à douze lieues de la ville, où ils paroissent dans un char de triomphe, ornés de toutes les pierreries de la couronne. La troisieme se fait à l'honneur d'une autre idole, sous les yeux du roi, de la reine & leurs enfans, qui doivent y assister en personne sur des chars magnifiques. La quatrieme enfin se passe sur la riviere: c'est une course de barques que leurs majestés honorent de leur présence. Il y a des prix proposés pour les vainqueurs : ce sont de petites statues d'or & d'argent qui se distribuent avec

beaucoup d'éclat & d'appareil, en présence de toute la cour, aux victorieux, tandis que les autres concurrens sont exposés à la raillerie des spectateurs.

On m'a parlé d'une autre fête qui ne consiste qu'en danses. Elle se célèbre en honneur de toutes les divinités du pays : les danseurs sont choisis par le peuple assemblé ; & ce sont, m'a-t-on dit, ordinairement des hermaphrodites, dont on assure que le nombre est très-grand dans le royaume de Pégu. Ces acteurs s'agitent en dansant jusqu'à ce qu'ils perdent haleine & tombent dans une défaillance absolue. Revenus de cet évanouissement, ils racontent qu'ayant eu, pendant leur extase, des conversations avec les dieux, ils en ont appris des secrets ineffables.

Tous les Péguans professent l'idolatrie, avec quelques variétés dans leurs dogmes & dans leur culte. Les uns suivent l'ancienne religion du pays, qui est la même que celle des Siamois. D'autres admettent deux principes comme les Manichéens, & ont plus de vénération pour le mauvais que pour le bon, persuadés qu'il faut ménager davantage

ceux qui font en état de faire le plus de mal : auſſi eſt-ce au mauvais principe que leurs premieres invocations s'adreſſent dans leurs maladies ou dans leurs diſgraces. Ils lui font des vœux dont ils s'acquittent avec une exactitude ſcrupuleuſe. Leurs ſacrifices commencent par un grand feſtin accompagné de danſes & de muſique. Enſuite ils courent dans les rues comme des inſenſés, portant du riz d'une main, & de l'autre un flambeau, & criant de toute leur force, qu'ils cherchent le mauvais génie pour lui offrir des alimens, & l'appaiſer par cette offrande. La crainte qu'ils ont de ſon pouvoir, eſt ſi continuelle & ſi vive, que s'ils rencontrent un homme dont la figure ſoit un peu extraordinaire, ils prennent la fuite avec toutes les marques d'une extrême frayeur, dans l'idée que c'eſt ce démon redoutable qui ſort de l'enfer pour les tourmenter. Il y a des villes où les habitans rempliſſent leurs maiſons de vivres au commencement de l'année, & les y laiſſent expoſés pendant trois mois, pour donner le tems à l'eſprit infernal de venir s'en repaître, eſpérant qu'il les laiſſera tranquilles le reſte du tems.

Les partisans des dogmes Siamois joignent à ce culte celui de quelques autres divinités, auxquelles les Péguans ont élevé deux temples superbes aux environs de Surian. Dans l'un j'ai vu une statue colossale, longue de soixante pieds, dans l'attitude d'une personne qui dort. Les prêtres ne permettent pas que l'on entre dans l'autre temple, & cachent leur idole avec tant de soin, qu'on ignore même ce qu'elle représente : on sçait seulement que ce n'est point une figure humaine. Ce temple est bâti sur une colline dans une situation si avantageuse, qu'on le découvre à huit lieues à la ronde. On raconte de ces deux idoles mille absurdités auxquelles le peuple ajoûte une entiere confiance ; car il est très-attaché à sa religion ; & une de ses dévotions les plus ordinaires est de construire des chapelles. Aussi sont-elles en grand nombre dans le pays ; il y en a plusieurs dont la structure est très-élégante, & dont les dehors même sont vernissés & dorés. Le roi qui est puissamment riche, a dans la sienne des pagodes d'un prix inestimable. L'une est de figure humaine de grandeur naturelle, qu'on m'a dit

être d'or massif. Elle a sur la tête une triple couronne chargée de pierres précieuses, sur le front un rubis de la grosseur d'un noix, aux oreilles des pendans d'une richesse immense, & sur l'estomac une écharpe passée en baudrier, & couverte d'une infinité de diamans.

Les prêtres du Pégu ont le même nom que ceux de Siam, suivent à-peu-près les mêmes rits, font profession de pratiquer les mêmes austérités, & d'observer les mêmes régles. Le peuple a pour eux beaucoup de vénération; c'est le fruit de la vie exemplaire que mènent ces religieux. Tous les lundis ils vont dans les rues, frappent avec force sur des bassins de fer-blanc, pour éveiller les habitans, & les appeller au sermon. Sans s'attacher à traiter des points de doctrine, ils insistent principalement sur la morale. Les chefs sur lesquels ils s'étendent le plus, sont de ne point tuer, de ne prendre à personne ce qui lui appartient, de ne lui causer ni tort ni déplaisir, d'éviter l'adultere, & sur-tout un autre péché si commun au Pégu, que pour détourner les hommes de ce vice grossier,

il y a eu un tems où il étoit ordonné aux femmes de paroître toujours devant eux dans un état capable d'irriter leurs desirs. Comme ces prêtres sont dans l'opinion qu'on gagne le ciel plutôt par les bonnes œuvres que par le dogme, ils regardent sans chagrin & sans jalousie la désertion de ceux qui abandonnent leur culte pour embrasser le nôtre ou celui de Mahomet. Ils tolerent l'usage de toutes les religions, pourvu que la morale en soit pure, & conforme aux principes de la loi naturelle qu'ils établissent dans leurs prédications. Aussi les disputes & les guerres théologiques sont-elles inconnues parmi eux. Ils ont une charité compatissante pour les étrangers, accueillent avec empressement ceux qui font naufrage, leur donnent des habits, les cachent, les nourrissent dans leurs couvens, & tâchent de les soustraire à la loi cruelle qui condamne à l'esclavage ceux qui échouent sur les côtes du Pégu. L'habillement de ces vertueux Talapoins consiste en une longue robe sans manches, d'un rouge brun, qui leur descend jusqu'aux talons, & qu'ils tiennent serrée avec une ceinture de cuir, à laquelle est toujours

attachée une petite bouteille d'eau-rose ; fort en usage dans ce royaume pour les cérémonies de religion. Ils ne se couvrent point la tête, & marchent les pieds nuds. Leur maintien est sérieux & modeste ; & dans cet état ils vont mendier leur vie de porte en porte. Ils ont sous le bras un panier de jonc, & un petit tambour à la main, sur lequel ils frappent trois fois devant chaque maison. Si personne ne sort pour les assister, ils se retirent modestement. Ils rapportent communément une bonne provision de riz, de légumes, de fruits qui sont leurs alimens ordinaires. S'ils reçoivent plus de vivres qu'ils ne peuvent en consommer dans la journée, ils distribuent ce superflu aux pauvres, sans avoir aucune inquiétude pour le lendemain. Quand ils meurent, leurs funérailles se font aux dépens du peuple qui leur rend de grands honneurs. Après avoir gardé le corps pendant quelques jours, on dresse un bûcher composé des bois les plus précieux pour le brûler. On jette les cendres dans la riviere ; & les os sont enterrés avec cérémonie ou dans le couvent qu'ils habitoient, ou auprès de l'arbre qu'ils avoient choisi pour leur

demeure : car au Pégu, comme à Siam, les uns vivent comme nos hermites au milieu des bois ; les autres, comme nos religieux, passent leur vie dans un monastere. La vénération qu'on a pour eux, va si loin, qu'on se fait un plaisir de boire de l'eau dans laquelle ils ont lavé leurs mains. Il est vrai que les Péguans sont d'une mal-propreté incroyable ; ils ne font pas difficulté d'habiter dans une même chambre avec leurs bestiaux. D'autres sont en même tems si superstitieux, qu'ils ne veulent boire que de l'eau des fossés qu'habitent les crocodiles, auxquels ils rendent une sorte de culte. Pour en puiser, ils s'exposent à un danger évident ; & ce malheur arrive fréquemment.

Les Talapoins du Pégu ont encore cela de commun avec ceux de Siam, qu'ils président aux funerailles & n'assistent point aux mariages. Quand le roi meurt, ils préparent deux barques qui ne sont couvertes que d'un seul toit, & au milieu desquelles ils mettent une table où est posé le corps mort. Sous cette table ils allument un grand feu de bois odoriférans, & laissent aller les barques au courant de l'eau ; & pendant ce tems-là ils chantent & se réjouis-

ſent, jusqu'à ce que la chair du cadavre ſoit entiérement conſumée. Les cendres qui reſtent, ils les détrempent dans du lait, en font une pâte qu'ils portent juſqu'à l'embouchure de la riviere, & la jettent dans la mer. On enterre les os dans une chapelle déja faite; ou bien on en fait faire une autre à l'honneur du défunt.

Les Péguans obſervent dans les mariages à-peu-près les mêmes uſages que les Siamois, & ſe prennent ou ſe quittent aux mêmes conditions. Les maris laiſſent leurs femmes quand ils s'en dégoûtent, & les vendent quand elles ſont infideles. Celles-ci ſe vengent de l'infidélité des hommes par le poiſon. Les plus conſidérables du pays abandonnent leur épouſe à un autre la premiere nuit du mariage, afin qu'il les débarraſſe d'une peine qui fait ailleurs l'ambition de tous les maris. Les peres louent leurs filles aux étrangers pour de l'argent; le prix ſe régle ſur la durée du commerce qu'on ſe propoſe d'entretenir avec elles. Le bail fini, la fille retourne chez ſes parens, juſqu'à ce qu'elle trouve l'occaſion de ſe rengager. Si l'étranger part avant le terme expiré, elle peut ſe louer à d'autres; mais à ſon

retour, il eſt en droit de la reprendre. On la lui rend pour le tems de ſon ſéjour; & elle revient enſuite au ſecond poſſeſſeur, pour achever avec lui le reſte de ſon bail.

Un mari qui veut emprunter de l'argent, ne fait point difficulté de mettre ſa femme en gage; ſi le créancier en jouit, il ſe paye par ſes mains, & le débiteur s'acquitte. Dans nos pays policés on s'acquitte de même; mais le gage reſte chez le mari.

Les femmes du Pégu ſont habillées très-immodeſtement, ſi on peut même donner le nom d'habit à un morceau de linge ſi court, ſi clair, ſi leger & ſi négligemment attaché, qu'il ne dérobe preſque rien à la vue. J'en ai dit la raiſon plus haut : c'eſt la même qui oblige les hommes à être vêtus avec plus de modeſtie; & comme ſi ces moyens ne ſuffiſoient pas pour détourner ce peuple d'un penchant infâme, on a recours à des expédiens incroyables. Il y en a que l'honnêteté oblige de ſupprimer; en voici un autre qui eſt aſſez en uſage. On peint les garçons âgés de ſept ou huit ans, d'une certaine couleur bleue, qui, lorſqu'ils croiſ-

ſent, s'étend avec la peau, & change tellement leur couleur naturelle, qu'ils en deviennent horriblement laids. Les femmes, au contraire, font tout ce qu'elles peuvent pour ſe rendre jolies, aimables, agréables, & pour attirer les regards des hommes. Leurs traits n'ont rien de délicat : elles ont les yeux petits, les oreilles larges, le corps fort menu, les pieds & les mains d'une petiteſſe extraordinaire. Elles ſont douces, complaiſantes, ſoumiſes à leurs maris, & continuellement occupées des ſoins de leur famille. Les hommes reſſemblent aux Siamois, & ſont, comme eux, lâches, pareſſeux, fourbes & menteurs. Ils ne cultivent ni les ſciences ni les arts; le ſeul où ils excellent, eſt la compoſition des feux d'artifice. Leurs fuſées ordinaires ſont des cannes creuſes de bambou, qu'ils rempliſſent de poudre, & qu'ils enveloppent de peau. Ils les placent ordinairement au haut d'un arbre; & ils tirent un bon ou un mauvais augure de la maniere dont la fuſée part & s'éleve.

La ville de Surian eſt le ſeul entrepôt du commerce étranger qui ſe fait au Pégu. Les Européens y apportent des

chapeaux & des rubans, les Mogols des toiles peintes, les Chinois d'autres marchandises de l'Inde; & ils tirent en échange du riz, de l'ivoire, des diamans, des rubis & autres pierres précieuses. Ce commerce se fait sans parler, comme à Golconde; on se donne la main que l'on couvre d'un mouchoir; & en se la serrant ou en remuant les doigts, on sçait réciproquement se faire entendre. Les rubis du Pégu sont les plus beaux de tout l'Orient. La pierre qui porte ce nom, est transparente, d'un rouge éclatant, mêlé de violet dans ses extrémités. On la tire principalement d'un montagne nommée *Cablan*, située entre les villes de Surian & de Pégu, & d'une autre montagne entre Pégu & le royaume de Camboye. Vous sçavez, Madame, que les lapidaires distinguent des rubis de quatre especes, dont celui du Pégu est le plus estimé : on l'appelle *rubis oriental* : c'est, après le diamant, la pierre la plus dure. Il n'est point attaqué par la lime, & résiste au feu le plus violent; il ne fait tout au plus que s'amollir. Sa forme est ronde, ovale ou octogone; & on le trouve tantôt dans un sable

rouge, & tantôt dans une roche grisâtre ou rougeâtre. Les autres especes sont le rubis-balais, le rubacel, & le spinel. Leur valeur augmente à proportion de leur poids, comme celle des diamans.

Je ne vous dirai rien, Madame, des autres productions de ce pays, qui sont à-peu-près les mêmes qu'à Siam; mais l'air y est plus sain; & les Européens s'y portent mieux que dans les contrées voisines. La petite vérole y fait d'étranges ravages; & les Péguans ont une telle horreur de cette maladie, que lorsque quelqu'un en est attaqué, tous ceux qui demeurent dans la maison ou dans le voisinage, prennent la fuite. On laisse au malade de l'eau & du riz; & au bout de quelque tems on vient s'informer de son sort. S'il est guéri, on le porte en triomphe avec de grands cris de joie.

Nous allâmes, sans nous arrêter, de Surian à l'isle Négraille, dans le royaume d'Aracan; & de l'isle Négraille dans celle de Munay, célebre par le nombre & la beauté de ses pagodes. C'est-là que réside le chef des *Raulins*, ou le souverain pontife de la nation. Les Raulins sont, dans le royaume d'Aracan, les prêtres ou les

ministres de temples. Les uns vivent en communauté, les autres dans de petites cellules à côté des pagodes, & d'autres demeurent au milieu des bois. Ils sont vêtus de jaune; on leur rase la tête, & ils portent une espece de mitre. Ils s'engagent à garder le célibat; mais s'ils manquent à cet engagement, on ne les brûle pas comme à Siam; on se contente de les dégrader de la dignité sacerdotale, & de les réduire à la condition des laïques. L'éducation de la jeunesse est confiée à ceux qui habitent les villes; ils leur apprennent à lire & à écrire, & l'instruisent de la religion & des loix du pays. Ils sont tout-à-la-fois les théologiens, les astronomes, & les médecins de la nation; Mais ils ont moins recours aux remedes pour guérir les malades, qu'à des pratiques superstitieuses. Ils ordonnent des sacrifices pour appaiser les dieux malfaisans; & c'est-là à quoi aboutissent presque toutes leurs connoissances en médecine. Si ces sacrifices n'operent pas la guérison, ils font préparer & orner une chambre dans la maison du malade, y apportent une idole qu'ils placent sur un autel, s'y établissent pendant huit

jours, y font bonne chére au son des instrumens; & celui qui préside à la fête, est obligé de danser jusqu'à ce que les forces lui manquent, & qu'il perde connoissance. On le suppose alors en conversation avec les dieux pour traiter ensemble de la guérison du malade. Si elle a lieu, on le porte en triomphe dans le temple voisin, & on l'arrose avec des parfums; mais s'il meurt, les Raulins déclarent que c'est ou en punition de ses péchés, ou par un effet de la clémence divine qui lui prépare un sort plus heureux dans l'autre vie. L'extrême pouvoir de ces prêtres en multiplie le nombre à l'infini; & il y a presque autant de temples, de pagodes & de chapelles que de ministres. La plûpart de ces temples sont construits sur des rochers escarpés; & l'on y monte par des degrés creusés dans le roc. Leur forme est ronde & se termine en pyramides enrichies de globes dorés. L'intérieur est rempli d'idoles, dont quelques-unes sont colossales; ce qui n'empêche pas que chaque habitant n'ait aussi les siennes dans sa maison. Il se prosterne devant elles, leur offre des fleurs, des plantes aromatiques, des fruits, & tous

les mets qu'on lui sert sur sa table ; il porte leurs stigmates imprimés sur son corps avec un fer chaud ; il jure par elles, pour assurer ou pour nier ce qu'on lui demande. Celles des temples reçoivent des présens des personnes riches ; on leur envoie des viandes toutes préparées, dont les Raulins se régalent entr'eux. Le chef de ces prêtres est le personnage le plus respecté du royaume : le roi lui-même lui donne la place d'honneur, & ne lui parle qu'en s'inclinant profondément. Quand ce grand-prêtre meurt, le prince & tous les seigneurs sont tenus d'assister à ses funérailles ; & cette cérémonie coûte des sommes immenses pour les apprêts qu'on est obligé de faire, & les habits qu'il faut donner à plus de quarante mille prêtres qui sont répandus dans le pays.

En remontant vers le nord, & côtoyant toujours le rivage de la mer, nous arrivâmes à l'embouchure du fleuve d'Aracan, qui forme un port capable de contenir des vaisseaux de la premiere grandeur. Nous y laissâmes le nôtre ; & nous prîmes une chaloupe jusqu'à Orietan, situé sur un des bras de cette riviere. La richesse du commerce qui

ſe fait dans cette ville, y attire une foule d'étrangers de toutes les parties de l'Inde. Elle eſt la capitale d'une des douze provinces qui diviſent l'empire d'Aracan, & dont les gouverneurs prennent le titre de *roi*, parce qu'en les nommant à ces places, le prince leur met à tous une couronne ſur la tête. Le bras de la riviere qui coule vers Orietan, offre un ſpectacle très-riant : ſes bords ornés de grands arbres toujours verds, forment un berceau continuel, en ſe joignant par leurs ſommet. Ils ſont couverts d'une multitude de paons & de ſinges qu'on voit ſauter de branches en branches, & qui offrent aux paſſans des ſcènes amuſantes. Près de cette ville eſt une montagne ſi eſcarpée & ſi pleine de bêtes féroces, qu'il eſt preſque impoſſible de la traverſer. On y envoie les criminels, après leur avoir coupé les talons, pour leur ôter les moyens de fuir. Orietan eſt encore très-connue par une moſquée ſuperbe, ſituée aux environs de cette ville. Les peuples y font de fréquens pélerinages ; & tous les ans ils y célèbrent une fête ſolemnelle, pendant laquelle on promene l'idole dans un grand char environné d'une multitude de prê-

tres vêtus de ſatin jaune. Des Fanatiques ſe couchent le long du chemin, ou ſe précipitent ſous les roues de la voiture pour ſe faire écraſer. D'autres ſe font déchirer la peau par les pointes de fer attachées au char de la divinité, qu'ils arroſent de leur ſang. Les dévots le recueillent avec ſoin, le conſervent avec reſpect; & la vue de cette relique échauffe tellement leur imagination, que chaque année elle produit parmi eux de nouveaux martyrs. Le roi va tous les ans à Orietan pour viſiter cette même pagode; &, pendant ſon ſéjour, qui eſt de deux mois, on ſert tous les jours un magnifique repas à l'idole. Ce voyage ſe fait par eau dans des barques élégantes & commodes; le prince eſt accompagné de toute ſa cour; & ce cortége nombreux ſemble former une ville flottante, dont toutes les maiſons ſont peintes ou dorées.

Le fleuve d'Aracan a, comme le Ménan & le Nil, ſes inondations régulieres. Pendant le débordement, le roi preſcrit à ſes ſujets un jeûne général, dont il les diſpenſe pour de l'argent; ce qui lui produit des ſommes conſidérables.

Sur un des bras du même fleuve, & presque vis-à-vis d'Orietan, est située Dobasi, autre ville très-commerçante. On y vend sur-tout beaucoup d'esclaves; car ces Indiens, d'un naturel barbare & féroce, réduisent à une rude captivité, & traitent avec la derniere rigueur, les étrangers qui font naufrage sur les côtes du royaume. Leurs pirates infestent tout le golfe de Bengale, & font de courses continuelles, d'où ils emmenent une multitude des captifs.

En suivant ce même bras du fleuve d'Aracan, nous nous trouvâmes bientôt près de la ville de ce nom, capitale du royaume. La riviere la traverse dans toute sa longueur, & y forme une infinité de petits ruisseaux qui coulent dans toutes les rues, & vont se réunir après avoir arrosé une grande vallée, au centre de laquelle la ville est bâtie. Des montagnes hautes & escarpées l'environnent de toutes parts, & lui servent de fortifications. Elle est d'ailleurs défendue par un assez bon château. Les maisons de cette capitale sont pauvres, & construites avec peu de solidité. Il y a des édifices plus distingués, & dans lesquels on voit quelques ornemens de sculpture & de

de peinture ; mais ils ſont rares & de mauvais goût. Le palais du roi eſt vaſte, & a peu d'apparence. Il eſt bâti à l'Indienne, ſur de grands piliers ; & les dedans ſont ornés de bois précieux & de beaucoup de dorure. On compte dans cette ville pluſieurs grandes places qui ſervent de marchés, plus de ſix cens pagodes, & environ cent cinquante mille habitans. Le roi n'affecte pas moins de faſte, & ne prend pas des titres plus modeſtes que les autres monarques ſes voiſins. Entr'autres qualifications, il ſe fait appeller *roi légitime de douze rois qui mettent leur tête ſous la plante de ſes pieds*. Chaque gouverneur lui envoie tous les ans douze jeunes filles choiſies parmi les plus belles de ſa province, & âgées de douze à quinze ans. Quand elles arrivent à la cour, on les habille d'une groſſe robe de toile de coton ; on les expoſe à l'ardeur du ſoleil ; & on les fait danſer juſqu'à ce que la ſueur ait trempé leurs robes. On porte ces robes au roi qui les ſent l'une après l'autre, retient pour lui les filles dont la ſueur n'a point une odeur déſagréable, & donne les autres à ſes courtiſans. C'eſt

ainsi que ce monarque voluptueux choisit ses femmes ou ses maîtresses.

Outre les gouverneurs dont je viens de parler, & qui sont comme des rois dans leurs provinces, il y a sous eux d'autres officiers pour l'administration de la justice & des finances. Celui qui gouverne la province d'Aracan, est le premier ministre du royaume. Les autres grands officiers sont le général des troupes, le capitaine des gardes, l'amiral, le grand écuyer qui préside aux éléphans, le chancelier ou chef de la justice, & les autres membres du conseil d'état. Le roi d'Aracan se montre à ses peuples avec toute la pompe & le faste des monarques Asiatiques: les danses, les feux d'artifices, les musiciens, les farceurs, les représentations dramatiques accompagnent le cortége. Les ambassadeurs sont reçus avec plus de magnificence qu'à Siam; mais ils ne paroissent devant le prince, qu'à genoux, la tête baissée, & le visage tourné contre terre.

La même barque qui m'avoit mené de Dobasi à Astracan, me servit pour voyager dans la partie septentrionale.

C'eſt-là que ſont les villes de Perem, de Ramu & de Dianga ; ſi on peut donner le nom de villes à un amas de baraques baſſes, petites, étroites, & ſemblables à ces camps où nous faiſons quelquefois hiverner nos ſoldats. Il eſt vrai qu'elles ſont ſituées dans le plus beau pays de l'univers : il eſt agréablement coupé par des lacs & des rivieres ; on y trouve des bois de toute eſpece, des jardins cultivés avec ſoin, des campagnes d'une fertilité extrême, une prodigieuſe abondance de beſtiaux, & des villages auſſi peuplés que des villes.

J'ai vu pratiquer à Perem des cérémonies funebres, qui me paroiſſent particulieres à ce pays. On expoſe le mort dans une ſalle ; & les prêtres danſent autour de la biere, pendant que les domeſtiques font le guet, pour empêcher que le grand chat noir n'entre & n'approche du cercueil. Si ce malheur arrivoit, l'ame du defunt ſeroit condamnée à errer ici-bas pendant pluſieurs ſiécles. Les Mondains repréſentent ſur la biere des figures d'éléphans, d'aigles, de lions, &c ; les dévots, par humilité, n'y font peindre que des rats, des grenouilles & d'autres animaux de

cette espece. Les mariages se font ici comme au Pégu ; avec cette différence, premiérement, que le contrat est dressé en présence des prêtres ; en second lieu, que les femmes n'apportent point de dot à leurs maris. A l'égard des autres usages, tels que l'habillement, la nourriture, le logement, les meubles, la religion même, la différence est peu sensible. Les productions naturelles sont aussi à-peu-près les mêmes ; c'est la même indifférence pour les sciences, les arts, les manufactures, &c.

Au nord d'Aracan est situé le royaume de Tipra. Les femmes y ont des goitres qui leur pendent jusques sur les mamelles ; & les habitans sont si sujets à cette tumeur, que quelques-uns en ont jusqu'à deux de la grosseur du poing. Le roi du pays n'exige de ses peuples d'autre imposition, qu'un service personnel de six jours pendant toute une année ; encore n'y a-t-il que ceux qui ne sont pas de condition noble, qui soient tenus à cette contribution. Ce royaume est pauvre, & n'offre aucun détail digne de votre attention.

Il n'en est pas de même d'un autre état voisin appellé le royaume d'*Azem*,

du nom d'*Azoo*, ſon ancienne capitale. C'eſt aujourd'hui à Kemmerouf, que les rois d'Azem tiennent leur cour. On prétend que ces peuples ſont les premiers inventeurs de la poudre à canon; que ce ſecret paſſa de chez eux au Pégu, du Pégu aux Chinois, & que c'eſt mal-à-propos qu'on regarde ces derniers comme les auteurs de cette découverte. J'ignore, Madame, ſur quoi peut être fondée cette tradition; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'ayant négligé l'exercice des armes pendant près de ſix cens ans, les Azémites avoient encore d'anciennes piéces de canon, quand un général Mogol vint, au milieu du ſiécle paſſé, porter la guerre dans leur pays.

Le roi d'Azem s'eſt réſervé la proprieté de toutes les mines de ſon royaume, à condition qu'il ne tireroit aucun ſubſide de ſes ſujets; & pour ne point fouler ſes peuples, il n'emploie à l'exploitation de ces mines, que des eſclaves qu'il achete de ſes voiſins. Auſſi tous les habitans de ce royaume, ſans en excepter même les payſans, mènent une vie aiſée, contre l'ordinaire du reſte des Indiens qui n'ont que la ſervitude & la miſere en partage au milieu d'un

pays où ils devroient vivre dans les richesses & l'abondance. L'or ne se convertit point ici en especes monnoyées; mais on le divise en lingots grands & petits; & le peuple s'en sert dans le commerce intérieur; car on ne permet pas de le transporter hors du royaume.

Quoique cette contrée produise abondamment toutes les commodités de la vie, les peuples d'Azem ont le goût assez peu délicat, pour préférer la chair du chien à toute autre viande. Tous les mois on tient un marché où l'on ne vend que des chiens qu'on y amene de toutes parts.

Il n'y a point de sources salées dans le royaume; & l'on y est réduit à user de sel artificiel. Les Azémites le font de deux manieres: la premiere est de ramasser cette verdure qui se trouve ordinairement sur les eaux dormantes: on la fait sécher; on la brûle; on fait bouillir les cendres; on les passe, & elles servent de sel. La seconde maniere, & la plus commune, est de faire sécher également des feuilles de figuier, que l'on brûle de même. On met les cendres dans l'eau; on les y remue l'espace de dix à douze heures;

on passe cette eau dans un linge ; on la fait bouillir jusqu'à ce qu'elle se consume entiérement ; & ce qui reste au fond de la chaudiere, est un sel blanc d'un assez bon goût.

Quoique les vignes croissent en assez grande quantité dans cette partie de l'Inde, & qu'elles produisent de bons raisins, on n'y fait cependant pas de vin. L'usage est de les laisser sécher & d'en tirer de l'eau-de-vie.

La gomme-laque est aussi très-commune dans le pays. On en tire d'abord une couleur rouge qui sert à peindre les toiles & les étoffes ; ce qui reste, est la matiere d'un beau vernis dont ces peuples font un grand commerce, surtout avec les Chinois, qui le préferent au leur.

La religion d'Azem est l'idolatrie ; ces peuples sont persuadés qu'après leur mort, ceux qui ont mal vécu habiteront un autre monde pour y souffrir de la faim & de la soif. Dans cette opinion, il faut, quand un homme est décédé, que tous ses parens & ses amis assistent à ses funérailles, & jettent dans la fosse, (car ici on enterre les morts, on ne les brûle point,) quelque présent

pour lui ſervir dans le beſoin. Si le roi meurt, on enterre avec lui les idoles d'or & d'argent qu'il a adorées, un éléphant, ſix chevaux, douze chameaux, des chiens de chaſſe, &c, croyant que toutes ces choſes lui feront néceſſaires dans l'autre monde. Autrefois les femmes qu'il avoit le plus aimées, & les officiers qui l'avoient le mieux ſervi, ſe faiſoient mourir par le poiſon, pour avoir la gloire de le ſuivre.

La polygamie eſt permiſe dans cette contrée; & il y a des hommes qui épouſent juſqu'à quatre femmes. Mais pour éviter entr'elles toute ſortes de conteſtations, le mari leur déclare en les prenant, à quel genre d'occupation il les deſtine. L'une eſt pour l'intérieur du ménage, l'autre pour le travail du dehors; celle-ci pour tel emploi, celle-là pour tel autre, & toutes pour ſon ſervice & pour ſon plaiſir.

Je ſuis, &c.

*Du royaume d'Azem, ce 12 Février 1744.*



## LETTRE LIII.

### *LE ROYAUME DE BOUTAN.*

TOUJOURS accompagné du pere Sylveira & de mes Siamois, je me joignis à une caravane qui partoit pour le royaume de Boutan. Ce pays, enclavé dans le Tibet, est habité par des peuples moitié Indiens, moitié Tartares, & composé de plusieurs provinces. Ceux qui les gouvernent prennent le titre de *rois*; mais le prince qui demeure à Lassa, capitale de toute cette contrée, ne leur donne que celui de *gouverneur*. Ils le reconnoissent en effet pour leur souverain, lui obéissent, & sont obligés de lui envoyer tous les ans des ambassadeurs pour lui faire hommage comme à leur roi.

Avant que d'arriver à Lassa, nous traversâmes une chaîne de montagnes entassées l'une sur l'autre, dont l'aspect est effrayant. Les routes en sont si étroites, qu'on n'y trouve communément que la place du pied ; & les précipices qui sont

à droite & à gauche, rendent les c... es très-périlleuses. Dans ces passages difficiles, on se fait porter par les montagnards; & ce qui vous paroîtra singulier, Madame, ce sont les femmes & les filles qui s'acquittent de cette corvée. A la vue de notre caravane elles descendirent de leurs habitations; & elles firent marché pour nous porter, nous, nos provisions & nos hardes. Elles avoient sur leurs épaules un bourrelet auquel étoit attaché un gros coussin qui nous servoit de siége. Elles étoient trois qui se relayoient tour-à-tour pour chaque homme; & notre bagage étoit chargé sur le dos des boucs. Ces femmes qui portent les hommes, ne gagnent qu'une roupie en cinq jours; on paye le même prix pour chaque bouc.

Le royaume de Boutan contient beaucoup des villes; mais la plûpart sont si peu importantes, que je ne vous parlerai que de la capitale. Quoique petite, elle est fort peuplée par le grand nombre d'étrangers que le commerce y attire de toutes parts: on y compte environ quatre-vingt mille habitans. Le roi est le propriétaire du terrein sur lequel les maisons sont situées; il ne fait, pour

ainsi dire, que le prêter ou le louer à ceux qui veulent bâtir ; & quoiqu'elles soient construites à leurs frais, il ne leur est point permis de s'en défaire. Celles des riches sont faites de pierres ; les autres sont de briques cuites au soleil ; & celles des plus pauvres sont de terre. Les unes & les autres n'ont point de toits ; elles sont plates & en terrasses. Les murs sont blancs en dehors, & peints en dedans ; car les Boutans ne connoissent point l'usage des tapisseries. Ces peintures représentent leurs saints ; ce sont les seuls ornemens de leurs chambres ; ils n'ont ni tables, ni siéges, ni lits, ni aucun des meubles que nous connoissons. Ils s'asseyent, dorment & mangent sur de gros feutres pliés en plusieurs doubles. La batterie de cuisine est comme la nôtre, de cuivre, de fer, de terre, de bois, & même d'argent, suivant la qualité ou la richesse des personnes.

Le terrein aux environs de Lassa, est fort stérile ; & tout ce qui est nécessaire pour la vie & le vêtement, y arrive de très-loin. Au lieu de pain, les habitans font une pâte de farine d'orge, semblable à celle dont nous engraissons la

volaille. Ils en prennent des poignées qu'ils ferrent dans leurs mains pour la mettre plus facilement dans leur bouche. Ils n'emploient le froment que pour des pâtes, frites dans l'huile ou dans le beurre, dont ils se régalent les jours de fête. Avec leur orge, ils font une boisson qui ressemble à de la tisane; & ils en tirent une liqueur forte qui enyvre. Ils ont aussi une espece d'eau-de-vie faite avec du lait de leurs jumens. Les uns aiment la viande cuite; les autres la mangent crue & quelquefois un peu gâtée. Ils prennent leur poisson dans une grande riviere qui passe près de la ville; mais la pêche n'est permise que pendant cinq mois de l'année, après lesquels le roi fait publier une défense qui dure depuis le mois de Février jusqu'à celui de Septembre. Ils sont persuadés que si, pendant ces sept mois, on tuoit du poisson, la récolte seroit mauvaise cette année. Le but de cette défanse est sans doute d'empêcher que le peuple ne soit détourné des travaux de la campagne, pendant la saison où ils sont le plus nécessaires; & nous croyons cette nation si barbare! Il ne lui est pas permis d'avoir des poules

dans la ville ; c'eſt un point ſur lequel on ne veille pas aſſez dans nos villes de France, pour le repos & la tranquillité des habitans.

On trouve ici des bœufs, des mulets, des ânes & des chameaux. Les bœufs, un peu différens des nôtres, ont ſur le cou & à la queue, des crins auſſi longs & auſſi beaux que ceux de nos chevaux de carroſſe. Sur le dos ils ont le poil court comme les bœufs d'Europe ; dans le reſte du corps il eſt ſi long & ſi fin, qu'on le file pour en faire des habits. Ces étoffes ſont plus fortes que celles laine ; mais il s'en faut beaucoup qu'elles ſoient auſſi chaudes.

Ce qui diſtingue pricipalement le le royaume de Boutan, c'eſt l'animal qui produit le muſc. Il reſſemble à une chévre ; mais il a le poil plus court & plus hériſſé, la tête longue, deux groſſes dents qui ſortent de chaque côté, à-peu-près comme celles de l'éléphant. Il porte le muſc entre les parties naturelles & le nombril, avec une excroiſſance de peau, ſemblable à un abſcès, de la groſſeur d'un œuf. C'eſt cette eſpece de poche qui contient le muſc ; il reſſemble à du ſang caillé, & ſent très-mauvais.

quand il eſt frais. Pour l'avoir, il faut tuer l'animal, dont la chair eſt fort bonne à manger. Quand il vient au monde, il apporte une petite bourſe qui croît avec lui. Les plus groſſes & les mieux remplies peſent, lorſqu'elles ſont ſéches, environ une once & demie. Ce n'eſt dans l'origine, qu'un ſang putride qui ſe congèle dans cette poche. Elle eſt garnie de poil extérieurement, & dans l'intérieur, d'une pellicule qui renferme le muſc. Cette drogue eſt ſujette à être falſifiée par les Indiens. Celle qui eſt ſans enveloppe, doit être ſéche, d'une odeur forte, d'une couleur rougeâtre, d'un goût amer; & étant miſe ſur le feu, elle doit ſe conſumer entiérement. Si on lioit la veſſie, dès qu'elle a été coupée, ſans lui donner de l'air pendant quelque tems, dans la ſuite, on ne pourroit l'ouvrir ſans danger; ſa vapeur violente feroit ſortir le ſang des narines. Dans l'uſage ordinaire, on a ſoin de tempérer le muſc, en y mêlant d'autres parfums plus doux : préparé de cette maniere, il fortifie le cœur & le cerveau. Quand les chaſſeurs veulent le falſifier, ils mettent du foie & du ſang de l'a-

nimal, hachés ensemble, à la place du musc qu'ils ont tiré. Ce mêlange produit dans les vessies, en deux ou trois années, certains petits animaux qui mangent le bon musc; de sorte qu'en les ouvrant, on y trouve beaucoup de déchet. D'autres font couler dans la poche qui contient le musc, de petits morceaux de plomb, pour la rendre plus pesante; supercherie plus supportable que l'autre, parce qu'elle n'altere que le poids, & non la substance du musc. Le roi de Boutan, pour empêcher ces mêlanges frauduleux, qui commençoient à nuire au commerce, ordonna que toutes les vessies seroient visitées par des inspecteurs qui les scelleroient du sceau royal. On a observé que l'animal au musc, lorsque la poche est trop pleine, a coutume de la faire crever en se frottant contre les arbres ou contre les rochers, & qu'il y dépose cette matiere précieuse que les chasseurs recueillent avec soin. Il faut qu'il y ait une prodigieuse quantité de ces animaux, puisque chacun d'eux n'a qu'une vessie, & que la plus grosse produit si peu de musc.

Cette production est un des principaux objets de négoce dans ce royaume. L'argent qui y a cours, est une monnoie ronde, marquée de quelques lettres du nom du monarque. Mais, en général, le commerce se fait ici par échange, avec du thé, du tabac, du sel, &c; & faute d'argent & de denrées, on a des mouchoirs de soie de la Chine, qui servent de monnoie. Ces échanges rendent les voyages fort embarrassans; car il faut porter de toutes ces choses avec soi, pour contenter ceux chez qui l'on passe, & qui ne prennent en payement que ce qu'ils veulent; en sorte que si vous manquiez de ce dont ils ont besoin, ils vous laisseroient mourir de faim. Je me suis presque trouvé moi-même dans le cas: je voulois acheter de la farine & du riz; je ne pus l'avoir pour de l'argent; heureusement que je trouvai un homme qui m'en donna pour du tabac.

Les habitans de l'un & de l'autre sexe sont vêtus l'été, de grosse toile de coton ou de chanvre, & l'hyver d'un gros drap qui est une espece de feutre. Le roi avoit sur la tête, un bonnet fourré, avec une large

bordure de la même fourrure, & une grosse houppe de soie rouge sur le sommet. Son habit étoit comme celui des Turcs; excepté que sa veste moins longue & plus étroite, ne passoit pas les genoux. Ses bas & ses souliers étoient d'une seule piéce, comme des bottines. Les magistrats exerçant leurs fonctions, sont habillés comme les femmes du pays. Ils ont les cheveux pendans & tressés, le corset & la juppe joints ensemble, une ceinture de drap qui leur serre le milieu du corps, & un manteau qui ne leur laisse que le bras droit découvert. Ils portent des pendans d'oreilles larges comme la main; & dans la crainte que leur pesanteur ne les blesse, ils les attachent à une petite courroie sous leur bonnet, qui est une espece de mitre sans pointe. Au lieu de ce bonnet, les femmes ont un chapeau fait d'un bois mince & leger, couvert en dehors & en dedans d'une toile rouge, orné de quantité de perles, & qui ne ressemble pas mal à un plat renversé sur la tête. Le reste de leur parure consiste dans un grand nombre de colliers d'ambre & de corail. Le plus long va jusqu'à la cein-

ture; les autres diminuent par degrés jusqu'à la gorge. Les Boutans qui ne sont point dans l'exercice de leur charge, sont presque habillés comme les Tartares; mais au lieu de bonnet, ils ont une espece de grand chapeau jaune, sur des cheveux longs & flottans.

On n'épouse ici qu'une femme à la fois; mais on peut la répudier pour en prendre une autre; & à l'exception des sœurs, on n'a aucun égard à la parenté. Le consentement des deux parties ne suffit pas; il faut encore avoir celui des parens; mais il n'y a aucune fonction religieuse ni dans les mariages, ni à la naissance des enfans. On n'appelle les ecclésiastiques que dans les maladies sérieuses; ils lisent tout haut à voix forte, dans des livres de prieres, & continuent cet exercice pendant tout le jour. Le soir, ils font avec de la pâte, des pyramides qu'ils ornent de trois roses de beurre, & de trois croix de paille; & les mettant dans des vases, ils recommencent leurs prieres avec des cierges allumés, & des sonnettes à la main. Ils élevent de tems en tems en l'air, & en maniere d'offrande, ces vases & ces

pyramides, & les arrosent d'une eau sacrée, qu'ils conservent pour cet usage. Après cette cérémonie, ils brûlent les croix de paille, & portent les gâteaux dans des lieux où ils puissent être dévorés par les corbeaux. Si le malade meurt, on garde le corps à la maison pendant trois jours qui se passent en chants & en prieres. On le conduit ensuite hors de la ville, où des hommes payés pour cet emploi, le mettent en morceaux, & le donnent à manger aux chiens. Les parens du mort font alors des aumônes; & les plus riches envoient pendant quelques jours une personne sur un chemin public, pour distribuer *gratis*, du thé ou de la biere à tous ceux qui en veulent. Le jour de l'anniversaire, on appelle encore les prêtres, & on donne à manger aux pauvres. Quand ces peuples ont du chagrin, ou qu'il leur est arrivé quelque malheur, ils assemblent un certain nombre d'enfans autour de leurs maisons, les nourrissent & les payent, afin qu'ils passent le reste du jour en prieres.

Les Boutans adorent un Dieu en trois personnes; ce seroit un grand

blasphême parmi eux de reconnoître trois dieux; mais entre ces personnes, ils admettent une priorité & une postériorité. Ils croient qu'une d'elles s'est fait homme, mais uniquement pour son plaisir, & que sa mere l'a mis au monde par le côté, & non par la voie ordinaire. Ils nomment cette personne *Lama-Contého*, qui signifie *Prêtre-Dieu*. Ils ont connoissance de la création du monde, & disent qu'il finira par le feu. Ils reconnoissent des anges, un paradis, un enfer, & croient que ces deux états n'auront point de fin. Ils ont aussi l'idée d'un purgatoire, c'est-à-dire, d'un lieu où les ames souffriront jusqu'à ce qu'elles aient expié toutes leurs fautes. Ils allument des cierges devant les images de leurs saints qu'ils saluent par respect, & auxquels ils ont grande confiance. Ils font consister leur sainteté dans la patience, l'humilité, l'abstinence, la charité, la contemplation & la retraite. Il y a dans l'Asie un temple célebre, où tous les étrangers viennent en dévotion. Près de l'autel est une tribune faite de divers morceaux de bois sculptés & dorés, derriere

laquelle, sur un lieu un peu élevé, est placée l'image d'un homme vénérable, avec une chape pareille à celle que portent nos prêtres dans les cérémonies ecclésiastiques. Sur la tête de cette figure est un triangle dont les trois angles sont inégaux, & représentent la divinité. C'est de toutes leurs images celle à qui ils rendent le plus de respects, & devant laquelle ils brûlent le plus d'encens, allument le plus de cierges, font plus de révérences, de génuflexions, de prosternations. Quand ils veulent obtenir d'elle quelques graces, ils courent à ce temple, y laissent de grandes aumônes, & payent des prêtres ou d'autres personnes pour prier pour eux, & faire à leur intention la procession autour de l'église. Ils la font à genoux, ou prosternés par terre, ayant les bras allongés le long de la tête, & marquant avec les doigts l'endroit où posent leurs mains. Ils se relevent & marchent quelques pas; & lorsque leurs pieds sont sur cette marque, ils se prosternent de nouveau, & achevent de cette maniere, par leurs diverses prosternations & leurs différentes marques, le tour

qu'ils ont commencé. Ce circuit est fort long; ils le font trois ou quatre fois de suite; & le chemin de cette procession est continuellement rempli de monde, comme on voit à Lorette, les personnes pieuses faire à genoux le tour de la chapelle.

Au milieu du temple de Lassa, il y a une espace séparé par des toiles, où les religieux sont continuellement occupés à chanter & à lire. Ils se relevent les uns les autres dans des tems marqués, & suivant l'ordre établi dans le monastere. Aux environs de l'église sont de petites chapelles fermées de grilles de fer, où l'on voit les cercueils de ceux qui sont morts en odeur de sainteté; car quoique ces peuples n'enterrent ni n'ensevelissent leurs morts, cependant on donne la sépulture aux religieux dont la vie a mérité cette distinction particuliere. Il y a toujours de grandes lampes allumées autour de leurs tombeaux, & des figures dévotes qui représentent les personnes qui y sont enterrées.

Au mois de Mars on célebre dans cette église, pendant huit jours, une fête solemnelle à laquelle assistent une quantité prodigieuse de peuple qui y

arrive des extrémités du royaume. On y a vu jusqu'à vingt mille religieux, nourris pendant toute la fête aux dépens du monastere. C'est alors que les processions autour du temple se font avec une dévotion & un concours extraordinaires; il est vrai que parmi le grand nombre, plusieurs ne font qu'y rire, qu'y badiner, marchant à grands pas, & ne témoignant ni respect pour le lieu, ni décence pour eux-mêmes.

En voyageant dans ce pays, on rencontre fréquemment, loin des villes & des lieux habités par les séculiers, des couvens de moines, où la régle est observée dans toute sa rigueur. On y fait vœu de pauvreté, de chasteté & d'obéissance; & aucun religieux ne peut sortir du monastere, & moins encore découcher, sans la permission du supérieur. Quand un moine est convaincu d'incontinence, on l'attache les bras en croix, à la porte du couvent; & on le laisse dans cet état pendant trois jours. Ensuite on lui ôte ses liens, & on le chasse de la maison comme indigne d'habiter avec les autres religieux. Il ne lui est pas permis pour cela de quitter l'habit & de se marier; il faut

qu'il reste moine, & qu'il aille de couvent en couvent mendier son pain.

Ces religieux sont à-peu-près vêtus comme nous habillons les apôtres dans nos tableaux. Ils ont une robe rouge & sans manches, & une piéce d'étoffe jaune sur leurs épaules, avec laquelle ils se couvrent les bras quand il fait froid. Dans chaque monastere il y a un supérieur qui a le titre de *Lama ;* car quoique les gens du monde le donnent à tous les religieux, leur véritable nom est celui de *Dara*, qui marque un degré d'infériorité. Le supérieur-général de tous les prêtres & moines du royaume, se nomme le *grand* ou le *saint Lama*. Les peuples sont persuadés que l'esprit de Dieu réside en lui ; c'est pour cela qu'ils le traitent de *saint ;* & ils croient que toutes ses décisions en matiere de culte, sont vraies & infaillibles. Ce grand Lama vit dans la solitude & la retraite, ne sort de son couvent que trois ou quatre fois l'année, & ne vient qu'une seule fois à la ville. Il est alors accompagné d'une suite nombreuse & magnifique. Le roi est obligé de l'escorter avec les grands de sa cour ; & toutes les troupes sont sous les armes. Le pontife est à cheval, couvert

couvert d'une chape, avec un chapeau à haute forme sur la tête. Plusieurs Lamas du premier ordre, également en chape, & coëffés d'une mitre comme nos évêques, environnent leur chef, & sont eux-mêmes accompagnés & suivis des prélats du second ordre, & d'une foule prodigieuse de religieux.

Lorsque le grand Lama vient à mourir, les autres Lamas consultent le prophete, pour sçavoir où est allée l'ame du défunt, ou, pour parler plus juste, sur qui s'est reposé l'esprit de Dieu qui l'inspiroit.

Il faut vous dire, Madame, quel est ce prophete; car c'est ici un des traits les plus marqués de l'aveuglement de ce peuple. De même que les Boutans croient à un homme conduit par l'esprit de Dieu, ils en admettent d'autres possédés d'un mauvais génie qui les porte à faire du mal. S'il se trouve dans une ville un homme assez méchant ou assez fou, pour se dire ou se croire animé de cet esprit, il porte la terreur & l'effroi jusques sur le trône. Il persuade aux peuples que le génie qui l'agite, rend des oracles, & que s'il lui ordonne de faire du mal à quelqu'un, il est obligé de

lui obéir, sans aucun égard au sexe, à l'âge, au rang ni à la condition. Pour prouver sa mission, il sort de chez lui dix ou douze fois l'année, & se fait précéder par des hommes armés de lances, d'épées, de poignards & d'instrumens qui rendent un son lugubre. Il vient ensuite lui-même, revêtu d'un certain habit dans lequel on prétend que réside l'esprit malin. Il s'avance vers le temple d'une maniere insultante. D'une main, il tient un arc & des fléches, de l'autre un grand coutelas; & se tournant de côté & d'autre d'un air furibond, il tire des fléches de tems en tems, & lance son fer contre les premiers qui se présentent. Malheur à ceux qu'il frappe; car il n'est responsable de rien; on attribue tout le mal à l'esprit dont il est agité; & les meurtres qu'il commet, restent impunis. Vous pensez bien, Madame, que cet homme n'est suivi que de la canaille; car dès qu'on l'entend, les honnêtes gens se retirent. Les autres se prosternent devant lui; & il leur met le pied sur la tête avec une fierté & un orgueil qui lui attirent encore plus de respect. Il les ménage, s'ils lui apportent des présens; sinon il leur

fait donner des coups de bâton par ses ministres. Lorsqu'il a l'air de vouloir tirer sur eux, ils fuient de toutes leurs forces; & effrayés de ses menaces, ils font aveuglément tout ce qu'il exige. S'il leur arrive quelque malheur, ils l'attribuent au mauvais génie, & vont chez le prophete pour l'engager à leur rendre cet esprit favorable. Alors il leur ordonne d'adorer une statue affreuse qu'il dit être celle de son dieu, de brûler de l'encens devant elle, & de lui offrir des présens. Si quelqu'un tombe malade, on court chez lui de même, pour sçavoir à quel médecin il faut s'adresser: il conseille toujours de choisir ceux qui lui donnent le plus. Enfin, lorsqu'on a perdu quelque chose, c'est encore à ce fourbe qu'on a recours: comme il a beaucoup d'espions par la ville, il arrive quelquefois qu'il devine bien; & il n'en faut pas davantage pour lui acquérir & lui conserver la réputation de prophete. Au reste, on ne lui rend tous les respects dont je viens de parler, que lorsqu'il a son habit de cérémonie, parce que c'est dans ce vêtement qu'habite l'esprit mal-faisant. Quand il est dans son habit ordinaire, personne ne le regarde

ni ne le salue. Lorsqu'il va faire sa tournée aux environs de Lassa, ce qui arrive tous les ans pendant huit jours, il met sur un cheval le fatal habit, & est monté sur un autre. Par-tout où il passe, le peuple se prosterne, non pas devant lui, mais devant le cheval qui porte ce redoutable vêtement. Si dans cette occasion il s'avisoit de frapper quelqu'un, il seroit puni comme un autre. Quand cet homme meurt, c'est un de ses enfans qui lui succede ; & s'il n'en a point, on prend un de ceux de quelque prophete des villes voisines ; car toutes les villes ont leur prophete.

Tel est, Madame, l'homme singulier auquel on s'adresse, lorsqu'il est question de remplacer le grand Lama. Quelque éloigné que soit celui que ce fourbe désigne, on l'envoie chercher, & on le conduit au grand couvent pour l'instruire. Quand on le croit parvenu au point de capacité nécessaire pour occuper cette suprême dignité, on l'amene au pied du trône de l'ancien Lama ; & là on lui demande s'il est véritablement le grand Lama, le même qui a existé de tout tems, & qui n'a fait que changer de corps ? Il répond

qu'il l'eſt ; & comme on lui en demande la preuve : Allez, dit-il à ceux qui l'interrogent, allez chercher dans un tel endroit une telle choſe que j'y ai miſe autrefois, & vous l'y trouverez. On la trouve en effet, Madame, comme vous pouvez l'imaginer ; & ſur le champ les Lamas le prennent & le mettent ſur le trône. Ils vont enſuite l'un après l'autre lui vouer obéiſſance ; le roi, les grands & tous les magiſtrats en font de même. Après cette cérémonie qui met le nouveau Lama en poſſeſſion de ſa charge, il jouit juſqu'à ſa mort de la ſouveraine autorité dans les matieres eccléſiaſtiques. Mais les prêtres n'oublient rien pour perſuader au peuple qu'il ne meurt jamais ; ils ont ſoin de lui ſubſtituer un autre Lama de même taille, &, autant qu'il ſe peut, de même figure que ſon prédéceſſeur. Quelquefois c'eſt le Lama lui-même qui ſe choiſit un ſurvivancier. Il fait aſſembler les prêtres, & leur déclare qu'il doit paſſer dans le corps d'un tel enfant qu'il leur indique, & qui eſt nouvellement né. On éleve cet enfant avec grand ſoin ; & lorſqu'il eſt en âge de diſcerner les objets, on lui fait ſubir l'épreuve ſuivante : on mêle

quelques meubles du mort parmi les siens ; & s'il les distingue, on est persuadé que l'esprit de Dieu a passé dans son corps ; & à la mort du Lama, il est choisi pour le remplacer. Dès-lors il est regardé comme l'image de Dieu qui se régénere, & existe corporellement dans la personne de ce pontife. Aussi l'appelle-t-on le *pere éternel*, ou le *prêtre universel*. On lui attribue toutes les perfections de la divinité, & surtout une connoissance distincte des pensées les plus secrettes de l'ame. Il n'est pas seulement adoré des peuples du Boutan ; une multitude prodigieuse d'étrangers vont lui offrir leurs hommages & recevoir sa bénédiction. Il en vient des confins de l'Inde, de la Tartarie & de la Chine ; & les princes n'ont pas moins d'empressement que leurs sujets pour ce pélerinage. Le pontife couché dans une espece d'alcove garnie de coussins & de riches tapis, reçoit ces adorations sans faire le moindre mouvement, ne rend le salut à personne, & ne se leve pas même pour les plus grands princes. Il met quelquefois la main sur la tête de ceux qui se prosternent au pied de son estrade ; & ils se croient

purifiés de leurs péchés. Cette superstition va si loin, qu'ils réverent jusqu'à ses excrémens : on les ramasse avec soin, chaque fois que cet homme satisfait aux besoins de la nature ; on les fait sécher ; on les met en poudre ; on en compose des sachets que les grands portent à leur cou en forme de reliques, & auxquels ils attribuent la vertu de prévenir ou de guérir les maladies. Les prêtres retirent un profit considérable de la distribution de ces ordures pulvérisées : ils en remplissent de petites boëtes qu'ils font vendre dans les marchés, & dont les dévots assaisonnent leurs viandes.

Le grand Lama a deux cens prélats du premier ordre, répandus dans l'étendue de sa jurisdiction, & qui exercent sous son autorité toutes les fonctions pastorales & ecclésiastiques. Ils forment entr'eux une espece de hiérarchie pour le maintien de la discipline & du bon ordre. Elle est composée de divers officiers qui répondent à nos archevêques, à nos évêques & à nos prêtres. On y voit aussi des abbés, des prieurs & d'autres supérieurs pour l'administration du clergé

régulier. Ces ecclésiastiques on beaucoup d'ascendant sur l'esprit des peuples; ils gouvernent les grands avec le même empire; & toutes les richesses du pays sont entre leurs mains. L'extrême pouvoir du chef des Lamas s'est accru insensiblement, comme celui du souverain pontife de Rome. Des princes Tartares firent pour eux ce qu'ont fait Charlemagne & d'autres souverains en faveur du saint siége. Leur autorité temporelle fut d'abord resserrée dans des bornes fort étroites; mais elle s'étendit si considérablement, qu'elle se fit redouter des princes même à qui ils étoient redevables des premiers fondemens de leur puissance. Ils ont depuis essuyé plusieurs révolutions, & ont été successivement revêtus & dépouillés de la souveraineté; le royaume de Boutan étoit gouverné, tantôt par des princes ecclésiastiques, tantôt par des rois héréditaires. Il est aujourd'hui sous la domination d'un séculier; mais il ne seroit pas étonnant, vu l'extrême attachement du peuple pour les prêtres, qu'il ne passât bientôt sous le gouvernement de l'église. L'autorité spirituelle des

ſouverains pontifes de Laſſa s'étend ſur des royaumes fort éloignés ; mais il y en a toujours quelques-uns qui ſe détachent de leur obéiſſance ; & cet empire eccléſiaſtique a éprouvé de fréquentes diminutions. Le grand Lama demeure pour l'ordinaire dans le principal couvent de Laſſa, où l'on compte trois mille religieux. Il y a cinq autres monaſteres d hommes dans cette capitale, & un de filles qui vivent dans la plus grande régularité ; il n'eſt permis aux religieuſes de parler qu'à leurs parens. Outre celles qui habitent le couvent, il y en a d'autres qui demeurent chez elles, mais qui doivent obſerver la même régle, & paſſer certains jours de l'année dans le monaſtere pour marquer leur ſoumiſſion à la ſupérieure. Quoiqu'elles vivent ainſi hors du couvent, on n'entend pas dire qu'il arrive de déſordre. L'habillement de ces filles diffère peu de celui des hommes. Pluſieurs princes du Thibet ſe font honneur de porter le même habit ; & des ſeigneurs Chinois & Tartares viennent quelquefois le poſtuler à Laſſa. Ces moines ont tous un chapelet d'ambre ou de corail qui pend à leur ceinture ; & ils le

tournent dans leurs doigts en récitant des prieres.

Le grand Lama est un homme d'environ cinquante ans; & le roi peut bien en avoir quarante-cinq. On ne lui donne point d'autre titre que celui de *Kan* dans tout le royaume. Sa femme est morte depuis que je suis à Lassa. Tant qu'a duré la maladie, le roi a ordonné des prieres publiques; & afin que personne ne s'èn dispensât, il enjoignit que chacun les récitât dans sa maison, & à voix si haute, que les voisins les pussent entendre.

Le roi de Boutan, comme tous les autres souverains, a des ministres pour le gouvernement de l'état, & des officiers subalternes pour les affaires moins importantes. Le prince peut seul porter une sentence de mort; & pendant son absence, les magistrats instruisent le procès. L'accusé propose ses défenses par lui-même, ou par l'entremise d'un procureur. S'il peut prouver qu'il étoit yvre quand il a commis le délit, il n'est point puni, parce que c'est au vin seul qu'on attribue le crime. Il n'est permis à personne de se faire justice : si un valet commet une faute, & que le maître lui

donne un soufflet ou un coup de bâton, le domestique peut s'en plaindre, & lui en faire rendre dix fois autant en place publique par la main du bourreau; mais si le maître se plaint du valet sans le frapper, celui-ci est sévérement puni. Quand on a reçu quelque injure, ou souffert quelque tort de la part d'un autre, il n'est besoin de recourir ni aux sergens ni aux huissiers pour le citer en justice; il suffit de le sommer de comparoître devant le juge. On y amene les témoins; & l'affaire est décidée à l'heure même. L'accusé ne peut refuser de se présenter, à moins qu'il n'ait pris ses mesures pour abandonner le pays sur le champ. On emploie peu de papier en informations & en procédures; on ne connoît ni les cachots ni les prisons; on instruit le procès sans retardement; on rend la sentence sans délai, & on l'exécute dans le moment. On observe assez la loi du talion: on ôte la vie à celui qui a tué; celui qui en a battu un autre, est battu lui-même; celui qui cause quelque dommage, est obligé de le réparer avec usure; si on tue un cheval, on en paye dix fois la valeur. Le serment judiciaire se fait ordinairement en

plongeant la main dans un vaſe d'huile bouillante où il y a deux piéces de monnoie, l'une blanche, l'autre noire. Celui qui tire la premiere, gagne ſon procès ; mais il en a la main èſtropiée. Les loix défendent d'emporter du pays des armes à feu ſans la permiſſion du prince ; elle ne s'accorde jamais, ſans exiger ſous caution qu'on les rapportera.

Les habitans de ce royaume ſont d'un commerce facile, & ſe familiariſent aiſément avec les étrangers, ſurtout quand ils en eſperent quelque avantage ; car ils ſont avares & intéreſſés. Ils ont rarement des querelles entr'eux ; ils en viennent encore plus rarement aux mains, parce qu'ils ſont lâches & timides. Leur taille eſt aſſez proportionnée, leur complexion robuſte ; & ils vivent long-tems. Quoique blancs, ils ne ſont ni beaux ni agréables. En général, les femmes ſont plus groſſes & plus vigoureuſes que les hommes ; mais elles ſont fort incommodées par les goîtres. Les uns & les autres portent au bras gauche des bracelets depuis le poignet juſqu'au coude ; mais quoique fort recherchés dans leurs habillemens,

ils sont à d'autres égards d'une extrême mal-propreté : ils ne portent point de linge, mangent la viande crue, ne se lavent jamais ni les mains ni le visage, & moins encore le reste du corps. Ils ne s'appliquent ni aux arts ni aux sciences ; le peu de lumieres répandues parmi eux, se trouve dans les prêtres ; à peine les autres sçavent-ils lire & écrire. Il y a certaines choses qu'ils nomment différemment dans le langage des livres, que dans le discours ordinaire ; l'un diffère de l'autre comme le latin de l'italien.

Je vais, Madame, entreprendre une route difficile ; il s'agit de gagner, par les frontieres de Laos, un des bras de la grande riviere qui traverse le royaume de Tonquin, d'où je vous écrirai si-tôt que j'y serai arrivé.

Je suis, &c.

*A Lassa, ce 9 Mars 1744.*



## LETTRE LIV.

### *LES ROYAUMES DE TONQUIN & de la Cochinchine.*

J'AI eu, Madame, l'avantage singulier, en partant de Lassa, de trouver un guide & un ami qui a demeuré long-tems à Tonquin, & y a vécu avec des personnes de tous les rangs & de tous les états. C'est un Anglois que j'avois connu à Surate, & qui, comme moi, voyage pour s'instruire. Il doit bientôt se rendre à Pékin; c'est une occasion favorable, que je ne laisserai certainement point échapper. En attendant, je vais entrer dans quelques détails touchant le pays que nous habitons actuellement. Il formoit anciennement une province de la Chine, & lui paye même encore un tribut. Aujourd'hui & depuis plus de six cens ans, il est gouverné par ses propres rois, & l'avoit même déja été avant que les Chinois en eussent fait la conquête. Ceux-ci y envoye-

rent un vice-roi, qui changea l'ancienne forme du gouvernement, & y introduisit les loix & les coutumes de son pays. Les Tonquinois secouerent ce joug étranger; la nation prit les armes sous la conduite d'un homme de cœur, nommé *Li*, qui défit les Chinois dans plusieurs batailles, & eut la gloire de les chasser du Tonquin. La reconnoissance de ceux qu'il avoit engagés dans la révolte, les porta à lui mettre la couronne sur la tête; & tout ce que les Chinois purent obtenir, fut qu'à l'avenir, le nouveau roi & tous ses successeurs se reconnoîtroient vassaux de l'empereur de la Chine, & lui payeroient un tribut. C'est ce qu'ils observent avec une fidélité inviolable; car au tems prescrit, les Tonquinois ne manquent jamais d'envoyer à Pékin un ambassadeur, pour offrir des présens & rendre hommage au monarque. Ce tribut consiste en statues d'or & d'argent ayant la forme de criminels qui demandent grace; c'est une des conditions du traité. Les Chinois reçoivent ces ambassadeurs avec beaucoup de pompe, non pour honorer les Tonquinois, mais pour donner plus

d'éclat à la cérémonie de l'hommage. L'empereur envoye aussi des ambassadeurs au Tonquin; mais ces ministres y paroissent avec tant de fierté, qu'ils ne daignent pas même rendre visite au souverain, & que celui-ci ne traite avec eux, que dans leur palais. A son avénement au trône, il doit se faire confirmer par l'empereur qui lui envoie le sceau dont il est obligé de se servir pendant son régne.

Le bonheur que les Tonquinois s'étoient flattés d'avoir acquis avec l'indépendance, a été pour eux une source de malheurs & de guerres cruelles. Le résultat de la derniere révolution fut que l'on reconnoîtroit deux souverains dans ce royaume, l'un titulaire, l'autre réel. Le premier nommé *Bova*, qui veut dire *roi*, est le chef de la maison royale de Li, & jouit en apparence de tous les honneurs du trône, mais sans en exercer les fonctions. Le second, appellé *Chova*, qui signifie *général*, moins jaloux du titre de *roi*, que de la puissance effective, a le commandement absolu dans les armées, dispose de toutes les charges, régle les impositions, possede la plus grande

partie des revenus du royaume, & exerce presque tous les droits de la souveraineté. Les Européens ne font pas même difficulté de lui accorder le nom de *roi*; & pour mettre quelque distinction entre les rangs, ils donnent au roi titulaire la qualité d'*empereur*. Les descendans de l'un & de l'autre succedent aux mêmes privilèges; & il y a environ deux cens ans, que cette forme d'administration subsiste au Tonquin. Le Bova sort rarement de son palais; & sa cour est presque déserte. Il ne peut recevoir la visite des grands, que deux fois le mois, ni rendre aucun arrêt qui concerne le gouvernement public, sans le consentement de son collégue. Les princes ses fils se ressentent de sa servitude; ils ne sortent que quatre fois l'année; & à chaque fois ils doivent être accompagnés d'officiers que leur donne le Chova. Le droit d'aînesse ne régle pas leur avénement à la couronne; c'est la volonté de leur pere qui en décide en faveur de celui qu'il juge le plus digne, ou qui lui est le plus cher. Aussi-tôt qu'il l'a nommé, le Chova suivi des grands du royaume, vient le saluer,

& prêter serment de le mettre sur le trône après la mort de son pere. Si le Bova ne s'est pas choisi de successeur, le Chova peut appeller à la couronne ou un fils de l'empereur défunt, ou quelqu'un de la famille impériale; car l'état n'exige autre chose, sinon qu'elle soit toujours conférée à un prince de la maison de Li. Le pouvoir de cet empereur se réduit à confirmer les décrets du Chova par de simples formalités. Ils les signe, il y met son sceau; mais il y auroit peu de sûreté pour lui à les contredire. Il ne sort de son palais, que pour quelques fêtes solemnelles qui regardent moins l'état que la religion; telle est celle de la bénédiction des terres, dans laquelle il fait la cérémonie du labourage, comme autrefois les rois de Siam, pour mettre l'agriculture en honneur. Autant la cour de ce prince est triste & abandonnée, autant celle de son collégue est vivante & nombreuse. Tous les matins il reçoit l'hommage des ministres & des grands du royaume, qui se rendent au palais dès la pointe du jour. Quantité d'eunuques dispersés dans les appartemens, prennent

ses placets des mandarins & leur portent les ordres du souverain. Les requêtes lui sont présentées à genoux ; & c'est à qui se fera plus remarquer par ses respects & ses humiliations. Les plus grands seigneurs ne paroissent devant lui, que les pieds nuds ; il les traite d'ailleurs avec bonté ; leurs offenses ne sont punies que par l'amende ou le banissement ; il n'y a que le crime de trahison qui les expose au dernier supplice. Les châtimens ne sont jamais cruels ; l'usage est d'étrangler les criminels du sang royal ; on coupe la tête aux coupables d'un rang inférieur. Le Chova, qui entretient un très-grand nombre de concubines, ne se marie que lorsqu'il n'a plus d'espérance d'avoir des enfans. La femme qu'il épouse est d'extraction royale ; & son rang, supérieur à celui de toutes les concubines, lui fait donner le titre de *mere du pays*. C'est moins à la beauté que les seigneurs Tonquinois s'attachent dans le choix de leurs femmes, qu'aux talens pour le chant, la danse & tout ce qui peut servir à l'amusement. Celle qui donne le premier fils au Chova, est traitée avec beau-

coup de distinction, mais toujours avec moins d'égards que l'épouse légitime. Les autres concubines qui deviennent meres, prennent le titre d'*excellentes femmes ;* & leurs enfans d'*excellens hommes* si ce sont des garçons, & de *princesses* si ce sont des filles. L'aîné des fils du Chova s'appelle *Chura*, qui signifie *jeune général.* Lorsqu'il est parvenu au trône, ses freres & ses sœurs sont réduits au revenu qu'il veut bien leur accorder, & qui diminue dans leur famille, à mesure qu'ils s'éloignent de la source commune de leur sang. Au cinquieme ou sixieme degré, on cesse de leur faire des pensions.

Le nombre des eunuques du roi, de même que celui de ses femmes, est d'environ quatre ou cinq cens. Ils ont un grand pouvoir à la cour, & jouissent de toute la confiance du maître dans les affaires du gouvernement, comme dans ses occupations domestiques. Ce crédit les rend si fiers & si insolens, qu'ils sont détestés de toute la nation. Après quelques années de service dans l'intérieur du palais, ils s'élevent par degrés aux principales dignités. Toutes les richesses du royaume sont entre les

mains de ces vils favoris; & après leur mort, ces biens accumulés par toutes sortes de vexations & d'injustices, rentrent dans les coffres du souverain. Une chose remarquable, c'est que l'état d'eunuque n'a rien ici d'humiliant, sur-tout lorsqu'on perd la virilité par un accident imprévu. Au commencement de chaque année les grands officiers de la couronne renouvellent au roi leur serment de fidélité. Ils reçoivent eux-mêmes un pareil serment de leurs femmes, de leurs enfans & de leurs domestiques. Celui qui découvre quelque trahison, est récompensé d'une maniere proportionnée au service qu'il a rendu.

Le roi de Tonquin entretient ordinairement une armée de cent cinquante mille hommes, parmi lesquels on compte dix à douze mille cavaliers; & dans les besoins extraordinaires cette armée augmente du double. Ce prince fait tous les ans une revue générale de ses troupes, dans laquelle il a beaucoup d'égard à la taille des hommes : ceux de la plus haute sont réservés pour sa garde. Mais les Tonquinois sont de mauvais soldats; ce qu'on doit attribuer premiérement au caractere efféminé de leurs chefs

qu'on choisit ordinairement parmi les eunuques de la cour, secondement au défaut de récompenses militaires. La valeur même, dans ceux qui peuvent avoir occasion de se distinguer, ne change rien à leur état; il est presque sans exemple qu'on éleve un officier subalterne au-dessus de son premier grade à raison de son courage ou de sa capacité. L'argent & la protection sont les seules voies qui conduisent à l'avancement. Il n'est pas étonnant qu'avec de si mauvaises troupes les Tonquinois fassent peu d'opérations militaires. Ils passent le tems à se retrancher, à considérer les murs des villes, à se ranger en bataille, sans faire de siége & sans livrer de combats. Ils s'assemblent avec promptitude, marchent fiérement, campent avec appareil; & au moindre accident, ils se dissipent aussi promptement qu'ils s'étoient assemblés.

Le Tonquin renferme sept ou huit provinces, dont la plus considérable est celle de Cacho, qui donne son nom à la capitale. Cette ville est située au cœur du royaume sur le fleuve *Songkoi*, qui veut dire *grande riviere*. C'est presque la seule ville du Tonquin qui mérite

quelque considération, soit pour son étendue, soit pour le nombre de ses habitans. Le concours en est prodigieux, sur-tout les jours de marchés qui se tiennent le premier & le quinze de chaque mois. Les paysans des villages voisins, qui viennent y vendre leurs denrées, contribuent à cette affluence, malgré laquelle néanmoins on observe beaucoup d'ordre. Chaque espece de marchandise se vend dans une rue qui lui est assignée; & ces rues appartiennent à différens villages dont les habitans ont seuls le droit d'y étaler leurs denrées.

Les édifices de Cacho, si on en excepte le palais du roi, l'arcenal & les comptoirs étrangers, sont bâtis de terre & de bois, & n'ont l'air que de baraques. Le palais, vaste & spacieux, présente de grandes portes & de belles façades. L'intérieur en est magnifiquement décoré; l'or & le vernis y éclatent de toutes parts. On voit dans cette ville les restes d'un vieux château de marbre, dont les débris font regretter sa destruction. On prétend que c'étoit un des plus beaux édifices de l'Asie, qui a été ruiné par le malheur des guerres.

L'arcenal eſt aſſez bien fourni d'artillerie ; & les comptoirs étrangers, bâtis de briques, font une figure diſtinguée parmi le grand nombre de chaumieres dont la ville eſt compoſée. La multitude infinie de barques & de bateaux chargés de proviſions, que la riviere amene dans la capitale, y fait régner l'abondance. Les habitans des provinces, qui font de ce commerce leur principale occupation, ont des maiſons dans les villages voiſins. Ces villages ſont ſi proches l'un de l'autre, principalement ſur les bords du fleuve, qu'il ſeroit impoſſible d'en fixer le nombre. C'eſt par l'embouchure de cette riviere, que les vaiſſeaux d'Europe viennent au Tonquin. Dès que les payſans des environs les voient arriver, ils conſtruiſent à la hâte pluſieurs cabanes pourvues de toutes les commodités néceſſaires, pour les louer aux paſſagers. Ils y laiſſent même leurs femmes pour les ſervir & contribuer à leurs plaiſirs, moyennant une certaine ſomme proportionnée au tems qu'elles y reſtent.

Vous n'exigez pas, Madame, que j'entre dans le détail des productions naturelles de ce pays. Vous vous doutez bien qu'elles doivent être à-peu-près

les

les mêmes qu'à Siam dont il eſt ſi voiſin. Il ne croît ici ni bled ni vin ; le riz eſt la principale nourriture. Il vient dans les jardins une eſpece de capre dont l'odeur eſt plus agréable que celle de toutes les autres fleurs que je connois. Elle conſerve ſon parfum quinze jours après qu'elle a été cueillie ; elle fait les délices des femmes de la cour, & eſt un des principaux ornemens de leur parure. Les vers à ſoie ſont ſi communs au Tonquin, que cette étoffe n'y eſt pas plus chere que le coton ; & les plus pauvres en ſont vêtus. Une autre ſingularité de ce pays, c'eſt l'indifférence des chats pour les ſouris. Celles-ci y multiplient conſidérablement ; & les chats ne leur font point la guerre : ce ſont les chiens que l'on dreſſe à cet exercice, & qui s'en acquittent parfaitement. Les chaleurs de ce climat ne ſont point exceſſives ; ce qu'il faut attribuer à quantité de canaux dont cette contrée eſt arroſée, & aux pluies régulieres qu'elle reçoit. Il y fait même froid aux mois de Janvier & de Février ; mais on n'y voit jamais ni glace ni neige. On n'y diſtingue proprement que deux ſaiſons, l'une ſéche & l'autre

pluvieuſe, comme dans la plûpart des pays de l'Inde. Le Tonquin n'a pas plus d'étendue que le Portugal; mais on y compte quatre fois plus d'habitans. Ces peuples ne voyagent jamais hors de leur patrie, à l'exception peut-être de quelques miſérables qui s'engagent au ſervice des étrangers. Ils tiennent beaucoup de la vanité des Chinois leurs anciens maîtres, dont ils imitent d'ailleurs le gouvernement, les ſciences & les caracteres d'écriture, quoiqu'ils haïſſent la nation.

Ici, comme à la Chine, on n'arrive point à la magiſtrature ſans être gradué; & la ſcience eſt l'unique voie pour parvenir aux honneurs. La nobleſſe, avec des revenus convenables, eſt le prix de ceux qui excellent dans la connoiſſance des loix, dans les mathématiques, dans l'aſtrologie, &c. Il y a des jours marqués pour l'examen de ceux qui ſe préſentent au concours; & quelquefois il s'y trouve juſqu'à trois mille aſpirans. Le roi honore cette cérémonie de ſa préſence; il déclare nobles ceux qui ont ſatisfait aux queſtions des Mandarins; il leur fait donner une robe de ſatin violet,

& leur marque les villages & les bourgs sur lesquels il leur assigne des revenus. Dans les matieres sçavantes, on n'emploie que la langue Chinoise, comme nous, le latin. Pour tout le reste, le peuple & la cour parlent l'idiome du pays. Il est rempli d'une infinité de monosyllabes dont le sens n'est déterminé que par la différence des inflexions de voix; ce qui forme une espece de chant. Les Tonquinois puisent leur morale dans les écrits de Confucius; ils n'ont point d'écoles publiques; chacun prend, pour s'instruire, le maître qui lui convient. Leur médecine se réduit à la connoissance des simples, à l'application du feu & des ventouses, à la saignée qui se fait au front avec un os de poisson. Ils ont des manufactures de soie, de poterie & de papier, font d'excellens vernis, & travaillent assez bien le bois & le fer. Le Tonquin n'est pourtant point un pays de commerce; il n'y a pas dans tout le royaume, un négociant qui ait pour deux mille écus de marchandises. On n'y fait pas même battre monnoie; on se sert de celle des

étrangers & principalement des Chinois.

Ce peu d'activité vient de l'extrême paresse de ce peuple, & de son goût pour le plaisir. Il aime le chant, la danse & les fêtes; & chez toutes les personnes riches, il y a une salle destinée à ces amusemens. Ils y emploient toutes les soirées, & souvent une bonne partie de la nuit. Dans les villages même, il y a des maisons où l'on se rassemble les jours de fêtes, pour y danser, y chanter, y jouer la comédie: le peuple de Paris n'est pas plus curieux de spectacles. Ces jeux sont mêlés de bouffonneries, de postures comiques, de couplets galans, de vers ampoulés, d'instrumens de musique, & de tours de force. J'ai vu une femme se présenter sur une espece de théatre, ayant sur la tête un bassin rempli de petites lampes allumées, sautant avec une legéreté surprenante, & faisant toutes sortes de mouvemens, sans qu'aucune des lampes s'éteignît ou se dérangeât.

Il y a ici une fête solemnelle qui se célébre au commencement de l'année,

pendant environ trente jours. C'est le tems où tous les plaisirs se rassemblent, soit en public, soit dans l'intérieur des maisons. On éleve des théatres au coin des rues; les musiciens y arrivent de toutes parts; la joie & le libertinage sont portés aux derniers excès. Toutes les affaires publiques & particulieres sont interrompues. Le grand sceau de l'état est mis dans une boëte; l'action des loix est suspendue; toutes les cours de judicature sont fermées; les créanciers ne peuvent poursuivre leurs débiteurs; les vols, les querelles, les violences demeurent sans punition; celle des grands crimes est renvoyée à un autre tems, avec la seule précaution d'arrêter les coupables. Le premier jour de cette fête se passe tristement: l'usage est de ne point sortir de la maison, de peur de rencontrer quelque objet de mauvais augure, qui porte malheur le reste de l'année. Le lendemain on se rend visite; c'est alors que les plaisirs commencent; & l'on se dédommage amplement de la contrainte du premier jour. Il y a au Tonquin, d'autres fêtes qui se célébrent avec la même gaieté, & d'autres où la dévotion

a plus de part : on présente des viandes sur le tombeau de ses ancêtres; on fait des exorcismes pour bannir du pays les esprits mal-faisans, &c. Les combats des coqs & les gageures qui les accompagnent, coûtent des sommes considérables aux courtisans qui mettent ces animaux aux prises avec ceux du roi : il est d'usage que les coqs du monarque soient toujours victorieux.

Les Tonquinois, ainsi que plusieurs peuples de l'Inde, ont coutume de se noircir les dents, pour ne pas ressembler, disent-ils, aux animaux qui les ont blanches. Des cheveux noirs & bien fournis, flottent sur leurs épaules. Leur habillement consiste en une longue robe; & leur chaussure en une paire de sandales sans bas; plusieurs même vont nuds pieds. Les grands laissent croître leurs ongles : c'est une marque de distinction qui n'appartient qu'aux gens de qualité. A l'égard du caractere, les Tonquinois ont tous les défauts attachés à l'ignorance & à la paresse. Ils sont envieux, médisans, inconstans, ivrognes, pleins d'estime pour leur nation, de mépris pour les étrangers, & regardent comme des fables ce qu'ils

entendent dire d'admirable des autres peuples. L'usage, chez eux, est de se rendre visite de grand matin; ce seroit une incivilité impardonnable d'arriver dans une maison à l'heure du dîner. Ç'en seroit une sur-tout d'avertir un mourant de mettre ordre à ses affaires. Ils sont naturellement gais, & évitent tout ce qui seroit capable de les attrister. Ils voient rarement les malades, & ne leur parlent jamais de leurs maux. Ils ne demandent point ici comment on se porte; mais où l'on a été & ce qu'on a fait. S'ils remarquent que quelqu'un soit indisposé, ils ne s'informent pas si sa santé est mauvaise; mais combien d'assiettes de riz il mange chaque jour? Durant le repas, ils éloignent toute conversation qui pourroit les distraire du plaisir de manger; & quand ils invitent, ils s'informent des mets qu'on aime le mieux, afin que chaque convive soit servi selon son goût. On sert avec propreté, & l'on parfume les alimens. On n'a, à la vérité, ni serviettes, ni nappes, ni cuillères, ni fourchettes; mais on coupe les viandes avant que de les présenter sur la table; & ils les portent à la bou-

che avec deux petits bâtons qu'ils manient fort adroitement.

Ce que je vous ai dit des Siamois touchant les taxes qu'on leur impose, les corvées auxquelles on les assujettit, & l'âge où on les y oblige, se pratique ici avec la même rigueur. On croit cette ressource nécessaire pour contenir un peuple indocile, qui inquiéteroit ses maîtres, s'il n'étoit forcé au travail & contenu par la sévérité. Il y a des exemptions pour les grands, les officiers publics, les magistrats, les gens de guerre & les lettrés. Tout ce qui n'est pas compris dans ces différentes classes, est obligé ou de payer l'impôt, ou de couper de l'herbe, & d'ébrancher les arbres pour la nourriture des éléphans du roi.

L'usage des adoptions, pratiqué par les Romains, a également lieu dans ce royaume, & oblige à des devoirs réciproques. L'enfant adopté doit au pere le même respect, la même soumission qu'à ses premiers parens; & celui-ci, de son côté, doit à ceux qu'il adopte les mêmes soins, la même part de son héritage qu'à ses autres enfans.

Les mariages se font ici comme à Siam, sans le ministere des magistrats ni des prêtres; les cérémonies sont les mêmes, ainsi que les loix de la polygamie & du divorce. On punit le crime d'adultere par la mort des deux coupables. La femme est écrasée sous les pieds d'un éléphant; & l'amant périt par le glaive du bourreau; mais ces sortes d'exécutions sont fort rares; on exige des preuves du crime, qui se trouvent difficilement.

La connoissance des affaires criminelles appartient uniquement au gouverneur dans chaque province; & pour l'administration civile, il a sous lui un Mandarin qui veille au maintien des loix. Mais tous ces tribunaux particuliers ressortissent immédiatement de celui de la capitale; quant aux arrêts de mort, ils doivent être confirmés par le souverain. Un gouverneur qui reçoit un ordre du roi, ne peut le lire sans avoir commencé par ôter son bonnet & sa robe; la même chose se fait par un inférieur envers son chef.

On peut distinguer au Tonquin deux sortes de religions; celle du roi, des Mandarins & des gens de Lettres; celle

des femmes, des eunuques & du peuple. La premiere se réduit à honorer intérieurement un Dieu souverain, à rendre en secret quelques devoirs aux morts, à pratiquer les vertus morales & les préceptes de la loi naturelle. On ne reconnoit dans cette religion, ni prêtres, ni temples, ni forme établie pour un culte extérieur; aussi jamais aucun sujet de disputes ni de scandale, & encore moins de persécutions. La seconde a ses idoles, ses pagodes, & des ministres pour les desservir. La pauvreté de ces temples, la grossiéreté de ces idoles, le mépris qu'on a pour les prêtres, prouvent que ce n'est ni la religion des grands, ni celle des riches. A ces deux sectes se mêlent des imaginations & des chimeres fondées sur la métempsycose, & mille impostures de la part des magiciens ou de ceux qui se donnent pour tels. Ils s'attribuent le pouvoir de chasser les esprits mal-faisans, & de conjurer les maladies. Le peuple les respecte, & les grands les méprisent; les uns & les autres les consultent cependant sur les mariages, sur les bâtimens, sur les funérailles; & leurs réponses, que les imbécilles prennent pour

des oracles, ſont toujours accompagnées de cent extravagances. La plûpart de ces magiciens ſont aveugles, ou de naiſſance, ou par accident. Les plus employés ſont ceux qui aſſignent les lieux propres aux enterremens. Ce choix eſt de très-grande importance chez les Tonquinois, qui regardent les devoirs funèbres comme un acte eſſentiel de religion. Ils croient que le ſort de leurs parens défunts dépend du plus ou du moins de ſecours qu'on leur procure. Si on les néglige, leurs ames errent dans le monde, expoſées à toutes ſortes de beſoins; & pour obtenir ce qu'elles demandent, elles ſe trouvent ſouvent réduites à tourmenter les vivans. Des années entieres ſe paſſent quelquefois, avant qu'on ait reçu une réponſe claire & préciſe de la part des magiciens; pendant ce tems-là, le corps reſte en dépôt dans un cercueil fermé; la famille eſt obligée, trois fois par jour, de lui offrir des alimens, d'entretenir des flambeaux & des lampes allumés, de brûler de l'encens & des parfums; de venir devant le corps ſe proſterner en renouvellant ſans ceſſe leurs lamentations & leurs gémiſſemens. Il n'y a que les

personnes riches qui soient en état de faire les dépenses qu'exige tout cet appareil : les pauvres, moins scrupuleux, enterrent leurs parens dix ou douze jours après leur decès. Ce peuple est occupé une partie de sa vie, de ce qu'on fera de son corps après sa mort. Le jour & le lieu de sa sépulture ne sont pas des choses indifférentes : le moindre contre-tems, le plus leger changement peut en apporter beaucoup dans la destinée d'une ame Tonquinoise. Le soin du cercueil est encore un objet très-inquiétant : on veut qu'il soit beau ; & l'on n'épargne point la dépense. On veut sur-tout être inhumé avec de riches habits : vous croiriez dans ces funérailles voir des apprêts de nôces ; & tel qui étoit vêtu simplement pendant sa vie, se fait habiller magnifiquement pour descendre dans le tombeau. Les hommes ont sept robes les unes sur les autres ; & les femmes en ont neuf. On garnit leur cercueil, on leur remplit la bouche de piéces d'or & d'argent ; on croit par-là garantir les morts de l'indigence, & les vivans de leurs persécutions. C'est encore un devoir essentiel pour les parens, de marquer la plus vive affliction

le jour de l'enterrement, & durant le deuil. Ils accompagnent le corps, appuyés ſur des bâtons, le dos courbé, comme des gens affaiſſés ſous le poids de la douleur. Ils ſont couverts de groſſes robes griſes, ſe couchent à terre par intervalle, laiſſent paſſer ſur eux le cercueil, & font retentir les airs de cris & de gémiſſemens. L'appareil du convoi eſt proportionné aux richeſſes de la famille. Les ſeigneurs ont pluſieurs cercueils l'un ſur l'autre, portés ſous de riches dais, précédés, accompagnés & ſuivis d'un cortége nombreux. Chacun s'empreſſe d'honorer le défunt, dans l'eſpérance flateuſe pour eux de recevoir le même honneur après leur mort. Le deuil qui ſe porte ici pluſieurs années, eſt un tems de pénitence & de retraite. On ſe coupe les cheveux; on s'enveloppe d'un ſac; on ſe couvre la tête de paille; on quitte ſon logement ordinaire; on couche ſur la dure; on mange des alimens groſſiers dans des plats de terre; on renonce aux fêtes, aux plaiſirs, au mariage; & ſi l'on s'écarte de cette ſévérité, on perd ſon droit à la ſucceſſion.

Le voiſinage de la Cochinchine m'in-

vitoit à m'y rendre ; & mon voyageur Anglois, auquel j'avois déja beaucoup d'obligation, voulut m'y accompagner : nous prîmes la route de la mer comme la plus courte & la plus facile. Ce royaume étoit autrefois une province de la Chine, & ensuite du Tonquin ; il est aujourd'hui indépendant de l'un & de l'autre, moyennant un tribut qu'il paye aux Chinois. Nous trouvâmes peu de différence des mœurs de ce pays à celles des peuples que nous quittions ; &, excepté la capitale où nous restâmes peu de tems, nous ne nous arrêtâmes dans aucune ville. Cette capitale se nomme *Kehué* ; le roi y fait sa résidence : son pouvoir est despotique ; il dispose à son gré de toutes les charges ; les biens, la liberté & la vie de ses sujets sont entre ses mains ; nul citoyen ne peut l'approcher de plus de quatre-vingt pas ; ses ministres seuls & ses officiers peuvent l'aborder ; & s'il se montre en public, ce qui n'arrive guères, tout le monde se prosterne & n'ose lever les yeux jusqu'à lui. Les cinq ou six provinces qui composent son royaume, sont gouvernées par des Mandarins & divers tribunaux de justice. Les malver-

sations seroient punies de mort, si les plaintes des peuples pouvoient parvenir jusqu'au monarque. Les loix contre les crimes sont rigoureuses, & les châtimens cruels; mais on se rachete du supplice pour de l'argent. Les eunuques sont en grand nombre dans ce pays, parce que les fautes legeres se punissent par la mutilation, & qu'ils sont les seuls qui puissent être attachés au service du serrail. Je ne ferai point la description de ce palais; dans les lieux où les arts sont peu connus, l'architecture est négligée. On voit ici de vastes bâtimens de terre ou de bois, qui environnent de grandes cours; & comme le prince redoute ses sujets autant qu'il en est craint lui-même, ses appartemens sont toujours entourés d'une garde nombreuse & de beaucoup de canons. Lorsque ce prince est en guerre avec ses voisins, tous ses peuples sont obligés de marcher sous ses drapeaux. Les impôts qu'il tire d'eux se payent en denrées, & se portent dans ses magasins. D'autres lui fournissent des chevaux, des vaisseaux, des esclaves, &c.

La religion est ici la même qu'au

Tonquin. Elle se partage entre les Athées, les Déistes & les Idolâtres. Ces derniers sont les plus nombreux, mais les plus pauvres. Leurs temples se ressentent de leur misere & tombent en ruine. Ils les construisent à la hâte pour leurs sacrifices; & après la cérémonie, ils les convertissent ou en écuries ou en cabarets. Des missionnaires ont prêché notre religion dans ce royaume, & y ont fait des progrès. Comme les habitans y sont doux & humains; ils ont peu d'éloignement pour une loi qui ordonne la pratique de ces deux vertus. Ils en ont davantage pour le précepte de la chasteté; car ils sont extrêmement voluptueux; & les courtisanes qui abondent dans ce pays, se livrent à tout le monde pour une somme très-modique. Quand celles-ci ne suffisent pas, les maris y suppléent par leur extrême complaisance. Ils vivent d'ailleurs très-sobrement, & ne se nourrissent guères que de riz & de poisson. Ces denrées s'y vendent à vil prix : pour un sol un homme achette sa subsistance d'un jour; & pour moins encore, les faveurs d'une femme. Crainte du feu, le peuple ne

fait point sa cuisine dans les maisons, mais au bord des rivieres sur lesquelles la plûpart des villes sont bâties. Si-tôt qu'un certain vent de mer commence à souffler, un homme fait la ronde sur le rivage, avec une espece de tambour pour avertir d'éteindre le feu. Ces précautions sont d'autant plus nécessaires, que ces maisons sont très-combustibles : les murs sont de cannes, les fenêtres de papier, les toïts de paille, les planchers couverts de nattes, & les appartemens formés par des paravents. Ces habitations ne sont ni allignées, ni distribuées avec ordre. Tantôt pressées, tantôt éparses, elles ont l'air d'avoir été jettées au hazard. Quelques-unes ont deux étages; la plûpart n'ont que le rez-de-chaussée. Tout cela, Madame, vous annonce peu de luxe: on n'en a ici aucune idée. L'or & l'argent y sont très-rares; un homme est riche & cité pour son opulence, quand il posséde cinq ou six cens livres. Tout le monde y est vêtu de soie, parce que cette marchandise est si abondante, qu'on ne se sert point d'autre matiere pour les filets des pêcheurs, & les cor-

dages des navires. Le ſucre n'y vaut que deux ſols la livre, & tout le reſte à proportion. Une production particuliere à ce pays, eſt un arbre dont les fruits reſſemblent à un gros ſac rempli de marrons. Ce ſac en contient quelquefois juſqu'à ſix cens. Il eſt fait d'une peau fort épaiſſe; & comme les branches de l'arbre n'auroient pas la force de ſoutenir un pareil fardeau, c'eſt du tronc même que ſort le fruit. Quand il eſt mûr, le ſac s'ouvre; & l'on en tire les marrons qui ſe cuiſent comme les nôtres.

Les Chinois, établis à la Cochinchine, y font preſque ſeuls tout le commerce. L'extrême pareſſe des naturels du pays les rend incapables d'application. Les jours de fêtes ils s'aſſemblent dans les places publiques, ſe rangent en cercle ſur des nattes; & chacun y mange le dîné qu'il a apporté. Pendant ce temslà des baladins jouent des farces qui amuſent le peuple. Les Cochinchinois aiment à ſe régaler entr'eux, & ne ſe font point de ſcrupule, comme la plûpart des autres Indiens, de ſe nourrir de la chair des animaux. Auſſi ne le-

cédent-ils à aucun peuple de l'Aſie pour le choix ni pour la préparation des viandes ; & leurs feſtins ſont toujours accompagnés de jeux, de comédies & de muſique.

C'eſt ici, Madame, que ſe terminent mes voyages de l'Inde. La Chine & le Japon vont ouvrir un vaſte champ à de nouvelles courſes. Il y a quatre ans que je parcours un pays que les richeſſes & les ſingularités rendent extraordinaire. Il n'y en a point qui ait été plus célebre, plus admiré des anciens, &, en même tems, moins connu. L'opinion commune y convertiſſoit tout en merveilles : la terre n'y portoit que des géans : l'Indus & le Gange étoient remplis de monſtres ; les ſoldats d'Alexandre lui repréſentoient, les larmes aux yeux, qu'au-delà de ces deux rivieres la terre n'étoit point habitée par des hommes. Mais ſi quelque choſe a diſtingué principalement les Indiens des autres peuples, c'eſt la pompe & la magnificence de leurs cérémonies religieuſes. Dans leurs grandes ſolemnités ils faiſoient des proceſſions où ils étaloient en l'honneur de leurs dieux, tout ce que

le pays avoit de plus précieux & de plus rare. Un grand nombre d'éléphans marchoient à la tête, chargés d'ornemens d'or & de pierreries; des chars superbes garnis de lames d'or, étoient attelés à des bœufs accouplés par leurs joug, & ornés de guirlandes; les soldats venoient ensuite portant des bassins, des coupes, des tables, des carreaux pour les repas; quelques uns conduisoient des léopards, des tigres, des lions apprivoisés; d'autres portoient des oiseaux de différentes especes; & les musiciens faiso[illegible] retentir les airs du son de mille sorte[illegible] d'instrumens.

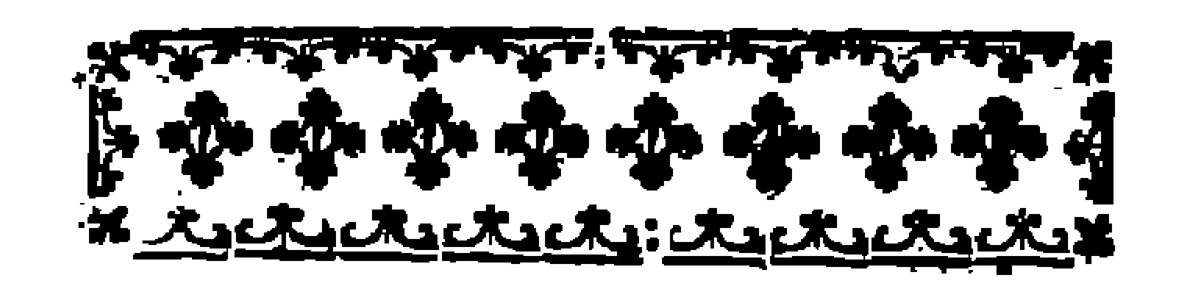
Le luxe & la mollesse des monarques Indiens est encore un point sur lequel nous avons de magnifiques relations. Ils étoient perpétuellement environnés d'un cortége de femmes, dont les manieres, les actions, les chants, les discours inspiroient la volupté. Quand le prince se laissoit voir en public, ses officiers portoient des encensoirs d'or devant lui pour parfumer le chemin. Il se tenoit couché dans une litiere garnie de perles, sur des coussins brochés d'or & de pourpre. Vous avez vu, Madame,

que les peuples & les ſouverains de l'Inde n'ont rien perdu de cet ancien goût pour les fêtes, ni pour la pompe qui accompagne la royauté. Mais ce qui les diſtingue ſur-tout des autres habitans du monde, c'eſt ce privilége des choſes uniques, qui y attire toutes les nations. Il n'y en a aucune que le beſoin ou la cupidité ne mène chez eux ; & ils ne ſont point obligés d'aller donner ailleurs des preuves de leur indigence.

Je ſuis, &c.

*A Kehué, dans la Cochinchine ; ce 5 Avril 1744.*

Fin du Tome IV.



# TABLE DES MATIERES

*Contenues dans ce Volume.*

## QUARANTE-DEUXIEME LETTRE.

### *Les Isles Maldives.*

---

## LETTRE XLIII.

### *L'Isle de Sumatra.*



Puissance

## LETTRE XLIV.

### *L'Isle de Java.*

---

LETTRE XLV.

*LES ISLES DE BORNEO, de Macassar, des Moluques.*

---

## LETTRE XLVI.

### *LES ISLES PHILIPPINES.*

## LETTRE XLVII.

### *Isles Mariannes, nouvelle Guinée, & nouvelle Hollande.*

---

## LETTRE XLVIII.

### *Le Royaume de Siam.*

---

## LETTRE XLIX.

### *SUITE DE SIAM.*

## LETTRE L.

### *SUITE DE SIAM.*

---

## LETTRE LI.

### *Suite de Siam.*

## LETTRE LII.

### *ROYAUMES VOISINS DE SIAM.*

## LETTRE LIII.

### *Le Royaume de Boutan.*

---

## LETTRE LIV.

*LES ROYAUMES DE TONQUIN & de la Cochinchine.*

*Fin de la Table du Tome quatrieme.*

*APPRO-*

## APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de M. le Vice-Chancelier, le Manuscrit des Tomes III & IV du *Voyageur François*, &c. & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 10 Mai 1766.

*Signé* GUIROY.

*Le Privilége se trouve à la fin du Tome premier de cet Ouvrage.*

*Extrait du Catalogue de* VINCENT.

Amusement des Compagnies, ou Recueil des plus nouvelles Chansons notées, in-12, 2 vol. 6 l.

L'Arcadie moderne, ou Apothéose littéraire du roi Stanislas, 1766, in-12, 2 l. 10 f.

Mes Caprices, ou Spéculations sur l'homme, Poëme en trois chants, in-8°, 1764, *broch.* 1 l.

Contes moraux dans le goût de ceux de M. *Marmontel*, extraits de divers auteurs, in-12, 4 vol. rel. en deux, 1763. 5 l.

Dictionnaire de la basse latinité, ou Glossaire de *Du-Cange*, in-fol. 6 vol.

Dictionnaire portatif de la Langue françoise, extrait du grand Dictionnaire de *Pierre Richelet*, in-8°, 5 l.

Dictionnaire universel, françois & latin, vulgairement appellé *Dictionnaire de Trévoux*, contenant la signification & l'explication de tous les termes des sciences & arts, &c. in-fol. 7 vol. derniere édition, *sous presse.*

——— Supplément pour les précédentes éditions, in-fol. les 2 vol. en un, 24 l.

——— Abrégé dud. Dictionnaire, in-4°, 3 vol. 1762, 36 l.

La Sagesse & la Folie, Poësies diverses, in-12, 1766. 1 l. 10 f.

Esprit de *Lamothe le Vayer*, in-12, 1763, 2 l. 10 f.

L'Esprit de *S. Evremont*; par M. *Deleyre*, in-12, 1761, 2 l. 10 f.

Esprit des Monarques philosophes; par M. l'Abbé *de la Porte*, in-12, 1764, 2 l. 10 f.

Esprit, Saillies & Singularités du P. *Castel*, par M. l'Abbé *de la Porte*, in-12, 1763, 2 l. 10 f.

Fables choisies, mises en vers par M. *de la Fontaine*, grand in-12, 3 l.

——— Les mêmes, in-12, 2. vol. *petit papier*, 4 l.

Fables de *Lessing*, traduites de l'allemand en françois par M. *d'Antelmy*; avec une Dissertation sur la Fable, in-12, 1764, 3 l.

Fabliaux & Contes des Poëtes François, des XII, XIII, XIV & XV siécles; par M. *de Barbazan*, in-12, 3 vol. nouvelle édition, 1766, 6 l.

Le Génie de *Montesquieu*, par M. *Deleyre*, in-12, nouvelle édition, 1762, 2 l. 10 f.

Grammaire françoise du P. *Buffier*, in-12, 2 l. 10 f.

Idylles & Poëmes champêtres de M. *Gessner*, traduits de l'allemand par M. *Huber*, in-8°, 1762, *avec vignettes*, 3 l.

——— Les mêmes, *sans vignettes*, 1762, 2 l.

Jugement & Observations de M. *Ladvocat*, professeur de Sorbonne, sur différentes Traductions des Pseaumes, in-12, 1763, 2 l. 10 f.

Lettres d'*Osman*; par M. le Chevalier *d'Arc*, in-12, 2 vol. 4 l. 10 s.

Mes Loisirs. & l'Apologie du genre humain, par M. le Chevalier *d'Arc*, nouvelle édition augmentée, in-12, 2 l. 10 sols.

La Mort d'*Abel*, Poëme de M. *Gessner*, traduit de l'allemand par M. *Huber*, nouvelle édition, in-12, *petit format*, 1764, 2 l.

Œuvres de M. l'Abbé *de Chaulieu*, nouvelle édition augmentée & corrigée, in-12, 2 vol. 4. l.

Œuvres du *P. Corneille*, in-12, 7. vol. 17 l. 10 s.

——— Les mêmes, in-12, 10 vol. *petit format*, 20 l.

——— Commentaires sur le *P. Corneille*, par M. *de Voltaire*, in 12, 3 vol. 1764, 7 l. 10 s.

——— Imitation de Jesus-Christ, paraphrasée en vers, in-12, 2. l. 10 s.

Œuvres de *Thomas Corneille*, 9 vol. in-12, *petit format*, 18 l.

Œuvres de M. *de la Fontaine*, 4 vol. in-12, 8 l.

Œuvres galantes & amoureuses d'*Ovide*, traduction nouvelle en vers françois, in-8°, 4 l. 10 s.

Œuvres d'*Etienne Pavillon*, nouvelle édition, in-12, 2 vol. *sous presse*.

Œuvres de *Pelisson*, in-12, 3 vol. 7 l. 10 s.

Œuvres de *Rabelais*, mises à la portée

de tout lecteur; avec des éclairciſſemens historiques, pour l'intelligence des allégories, in-12, 8 vol. 16 l.

Œuvres de M. l'Abbé *de Saint-Réal*, nouvelle édition, in-4°, 3 vol. 36 l.

——— Les mêmes, in-12, 8 vol. 16 l.

Œuvres diverſes de *Scaron*, 10 vol. grand in-12, 25 l.

——— Les mêmes, nouvelle édition, in-12, 12 vol. *petit format*, 24 l.

Œuvres de *Segrais*, nouvelle édition, 2 vol. in-12, *petit format*, 4 l.

Œuvres du Philoſophe de *Sans-ſouci*, in-8°, 2 vol. 10 l.

——— Supplément, 1 vol. *broch.* 3 l.

——— Les mêmes Œuvres, nouvelle édition, in-12, 4 vol. *petit format*, 8 l.

Oraiſon funèbre de Mgr le duc de Bourgogne, par M. *l'Evéque de Vence*, in-4°, 1761, *broch.* 1 l. 4 ſ.

Le Palais du ſilence, Conte philoſophique; par M. le Chevalier *d'Arc*, in-12, 2 vol. 4 l. 10 ſ.

Paſtorales & Poëmes de M. *Geſſner*, traduits de l'allemand, in-8°, *petit format*, 1766, 2 l.

Piéces de Théatre de M. *Marin*, in-8°, 1765, 4 l.

Poëmes de M. *Geſſner*: l'un intitulé Daphnis; l'autre: Le premier Navigateur, traduits par M. *Huber*, in-12, nouvelle édition, 1764, 2 l.

L'Arithmétique, ou le Livre facile pour apprendre l'Arithmétique de ſoi-même

& sans maître, par M. *Barreme*, in-12, 2 l. 10 s.

Calculs tout faits depuis 1 denier jusqu'à 59 sols 11 deniers, & depuis 3 livres jusqu'à 50000 livres; par M. *Mesange*, in-12, nouvelle édition, 2 l. 10 s.

Le Comédien, Ouvrage divisé en deux parties, par M. *Remond de sainte Albine*, nouvelle édition, augmentée & corrigée, in-8°, 4 l.

Les Comptes faits, ou Tarif général de toutes les monnoies, tant anciennes que nouvelles, par M. *Barreme*, in-12, 2 l. 10 s.

Confiturier Royal, ou Nouvelle instruction pour les Confitures, les Liqueurs & les Fruits, avec des nouveaux desseins de Tables, quatrieme édition, in-12, *Fig.* 1765. 2 l. 10 s.

Dictionnaire domestique portatif, contenant toutes les connoissances relatives à l'Œconomie domestique & rurale: où l'on détaille les différentes branches de l'Agriculture: la maniere de soigner les Chevaux: celle de nourrir & de conserver toute sortes de Bestiaux: celle d'élever les Abeilles, les Vers à soie; & dans lequel on trouve les Instructions nécessaires sur la Chasse, la Pêche, les Arts, le Commerce, la Procédure, l'Office & la Cuisine, &c. in-8°, 3 vol. 1764, 13 l. 10 s.

Dictionnaire portatif des Eaux & Forêts, par M. *Massé*, in-8°, paroîtra en 1766.

Elémens de l'Art militaire ancien & moderne, par M. *Cugnot*, ancien ingénieur, in-12, 2 vol. *Fig.* 1766. 6 l.

Elémens de Géométrie, traduits de l'anglois de *Th. Simpson*, de la société Royale de Londres, Professeur de mathématiques à Wolwich, nouvelle édition, in-8°, 1766, 4 l.

Nouvelle Encyclopédie portative, ou Tableau général des connoissances humaines, par M. *Roux*, in-8°, 2 vol. 1766. 12 l.

Essais politiques sur l'Etat présent de l'Europe, par M. *le Vicomte d'Andresel*, nouvelle édition, in-12, 2 vol. 1766. 4 l. 10 s.

Histoire du Commerce & de la Navigation des Peuples anciens & modernes, par M. le Chevalier *d'Arc*, in-12, 2 vol. 5 l.

Le livre nécessaire, ou Tarif général des Intérêts, des Escomptes, des Changes & des Divisions, par M. *Barreme*, in-12, 2 l. 10 s.

Le Jardinier fleuriste ou la culture universelle des Fleurs, Arbres, &c. avec des desseins nouveaux pour les Parterres, Bosquets, &c. la maniere de rechercher les eaux & faire les Bassins, par le sieur *Liger*, nouvelle édition, in-12, *Fig.* 1763. 3 l.

Vues Politiques sur le Commerce des Denrées, &c. nouvelle édition, in-12, 1766. 3 l.